

# RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2023

30  
ans

1994 - 2024



DES SAVOIE

# Rapport Financier 2023

Crédit Agricole des Savoie

## SOMMAIRE

1. Présentation du Crédit Agricole des Savoie .....	5
1.1. Le modèle coopératif du Crédit Agricole .....	5
1.2. Une banque universelle de proximité.....	6
1.3. Notre modèle d'affaires 2023 .....	7
2. Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).....	8
2.1. Politique RSE et cartographie des risques .....	9
2.1.1. Nos engagements .....	9
2.1.2. Notre stratégie de lutte contre le changement climatique et environnemental .....	10
2.1.3. Le cadre réglementaire.....	10
2.1.4. Notre gouvernance.....	41
2.1.5. Cartographie des risques .....	42
2.2. Politiques et plans d'actions 2023 .....	46
2.2.1. Proposer des produits, offres et conseils en adéquation avec les changements climatiques .....	46
2.2.2. Accompagner la transition agricole de notre territoire.....	48
2.2.3. Développer une culture de l'excellence et améliorer la satisfaction de nos clients .....	51
2.2.4. Diminuer notre empreinte environnementale directe.....	55
2.2.5. Favoriser l'inclusion bancaire et assurer le bien vivre pour tous .....	57
2.2.6. Favoriser la qualité de vie et les conditions de travail.....	59
2.2.7. Développer les compétences des collaborateurs, attirer les talents, réduire le turn-over.....	60
2.2.8. Tirer parti de notre diversité, pour un collectif renforcé .....	64
2.2.9. Contribuer au développement économique local en lien avec les enjeux RSE .....	66
2.2.10. Soutenir les projets du territoire en lien avec les enjeux RSE .....	68
2.2.11. Préserver et enrichir le patrimoine foncier et financier de la Caisse Régionale.....	70
2.3. Suivi des indicateurs de performance extra-financière .....	74
2.4. Annexes.....	76
2.4.1. Réglementation sur la DPEF .....	76
2.4.2. Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) .....	77
3. Examen de la situation Financière et du résultat 2023 .....	82
3.1. La situation économique.....	82
3.1.1. Environnement Economique et financier global .....	82
3.1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché .....	85

3.1.3.	Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice.....	88
3.1.4.	Les faits marquants.....	90
3.2.	Analyse des comptes consolidés.....	91
3.2.1.	Organigramme du groupe crédit agricole .....	91
3.2.2.	Présentation du groupe de la Caisse Régionale.....	93
3.2.3.	Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale .....	94
3.2.4.	Résultat consolidé .....	97
3.2.5.	Bilan consolidé et variations des capitaux propres .....	99
3.2.6.	Activité et résultat des filiales .....	103
3.3.	Analyse des comptes individuels .....	105
3.3.1.	Résultat financier sur base individuelle.....	105
3.3.2.	Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle.....	107
3.3.3.	Hors Bilan sur base individuelle.....	108
3.4.	Capital social et sa rémunération .....	109
3.4.1.	Les parts sociales .....	109
3.4.2.	Les Certificats coopératifs d'associé.....	109
3.5.	Autres filiales et participations .....	110
3.5.1.	Filiales non consolidées .....	110
3.5.2.	Participations.....	110
3.6.	Tableau des cinq derniers exercices .....	112
3.7.	Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR.....	112
3.7.1.	Événements postérieurs à la clôture .....	112
3.7.2.	Les perspectives 2024.....	112
3.8.	Informations diverses .....	113
3.8.1.	Informations sur les délais de paiement .....	113
3.8.2.	Informations relatives aux comptes inactifs.....	115
3.8.3.	Charges non fiscalement déductibles.....	115
3.8.4.	Activités en matière de recherche et développement .....	115
4.	Facteurs de risques et informations prudentielles.....	116
4.1.	Informations prudentielles .....	116
4.2.	Facteurs de risques .....	116
4.2.1.	Risques de crédit et de contrepartie .....	117
4.2.2.	Risques financiers .....	119
4.2.3.	Risques opérationnels et risques connexes.....	122
4.2.4.	Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole des Savoie évolue .....	125
4.2.5.	Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole des Savoie .....	130
4.2.6.	Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole .....	132
4.3.	Gestion des risques.....	134
4.3.1.	Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques .....	135
4.3.2.	Dispositif de stress tests .....	139

4.3.3.	Procédures de contrôle interne et gestion des risques.....	140
4.3.4.	Risques de crédit .....	149
4.3.5.	Risques de marché.....	164
4.3.6.	Gestion du bilan.....	165
4.3.7.	Risques opérationnels .....	168
4.3.8.	Risques Juridiques .....	173
4.3.9.	Risques de non-conformité .....	173
5.	Comptes consolidés.....	182
5.1.	Cadre général.....	182
5.2.	Etats Financiers consolidés .....	182
5.3.	Notes annexes aux états financiers .....	182
5.4.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2023.....	182
6.	Etats financiers individuels.....	182
6.1.	Comptes annuels .....	182
6.2.	Notes annexes aux comptes annuels.....	182
6.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2023 .....	182
7.	Informations générales .....	182
7.1.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ...	182
7.2.	Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale .....	182

# 1. Présentation du Crédit Agricole des Savoie

Le Crédit Agricole des Savoie s’inscrit dans le modèle d’organisation du Groupe Crédit Agricole.

## 1.1. Le modèle coopératif du Crédit Agricole

Plus de 11,5 millions de sociétaires sont à la base de l’organisation coopérative du Crédit Agricole et en font le premier groupe coopératif et mutualiste au monde. Un Président élu et un Directeur général nommé par le Conseil d’Administration sont à la tête de la gouvernance de chaque Caisse Régionale.

Les Caisses régionales sont dotées d’une gouvernance coopérative, par nature responsable et équitable. En vertu du vote démocratique « 1 personne = 1 voix », chaque sociétaire a le même poids dans le vote à l’Assemblée générale de sa Caisse locale, quel que soit le nombre de ses parts sociales.

Plus de 28 000 administrateurs, élus chaque année, portent leurs attentes au sein des instances du Groupe et garantissent la bonne connaissance et la prise en compte des besoins des clients. La mise en commun de ces expériences est le cœur du modèle coopératif, qui favorise la proximité d’action.



**11,5 millions**

**sociétaires forment le premier groupe coopératif et mutualiste au monde**

Une coopération démocratique « 1 sociétaire = 1 voix »

### Notre modèle coopératif

Les sociétaires élisent les administrateurs et Présidents de Caisses locales qui élisent les administrateurs et Présidents de Caisses régionales



**+ de 28 000**

**élus chaque année portent la voix de nos clients**

Source : Présentation du groupe Crédit Agricole - Rapport intégré 2022-2023 Crédit Agricole SA

## 1.2. Une banque universelle de proximité

Notre modèle unique de banque universelle de proximité repose sur l'association étroite des banques de proximité avec les métiers spécialisés. Ensemble, nous offrons à tous nos clients, par tous les canaux, une palette complète de produits et services bancaires adaptés à leurs besoins.



Source : Rapport intégré 2022-2023 Crédit Agricole SA

### 1.3. Notre modèle d'affaires 2023

#### Les principes clés de notre projet d'entreprise :



### Modèle d'affaires 2023

**Contexte sociétal :** impacts des tensions internationales, transformation de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, croissance démographique, impacts du changement climatique, évolutions réglementaires ESG, concurrence digitale, inflation et augmentation des taux, etc.

**Situation géographique :** implantation sur 2 départements dynamiques de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec près de 1,3 million d'habitants

→ La HAUTE-SAVOIE, bassin historiquement industriel, zone frontalière avec la Suisse ; 3 pôles d'excellence : mécatronique, image/multimédia, industries du sport et de l'outdoor.

→ La SAVOIE, boostée par le tourisme et des secteurs d'activité innovants comme l'ingénierie de la montagne, les énergies intelligentes et les industries électro-intensives.

**Nos engagements RSE :**

- Etre un acteur économique moteur pour influencer, impulser et accompagner les transitions durables et contribuer à construire les leviers de croissance de demain
- Etre un acteur inclusif pour tous les savoyards
- Etre exemplaire dans nos pratiques sociales et environnementales et dans les relations avec nos parties prenantes

### NOS RESSOURCES

**Des hommes et des femmes disponibles**

- 2 614 Salariés (CDI + CDD)
- 837 Administrateurs

**Des services à proximité**

- 157 Agences et 2 sites administratifs
- 64 Caisses locales
- 1 Centre de Relation Clients à distance
- 12 Centres d'Affaires ou Pôles de Développement
- 1 Village by CA en pleine évolution
- 573 automates (retraits et autres opérations)
- 1 Site Internet et des Applications Smartphone

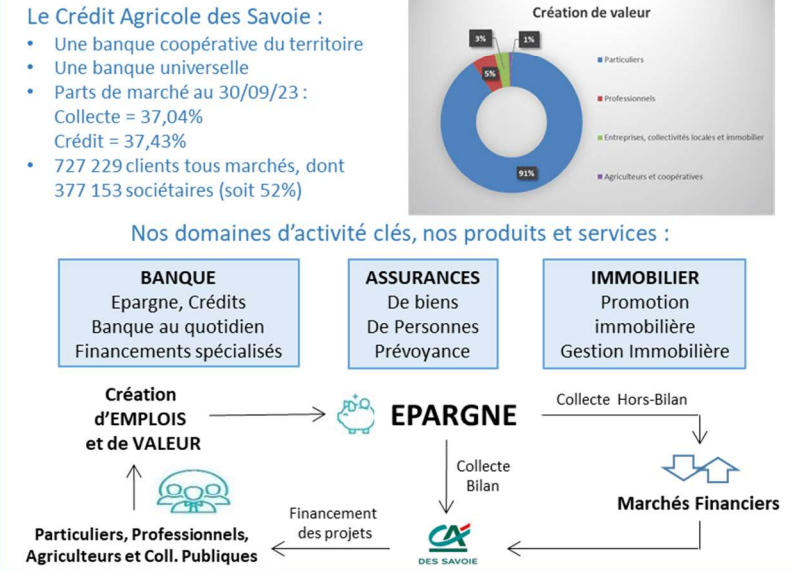
**Des bases financières solides - chiffres au 31/12/23**

- 2,909 Milliards d'€ de Fonds Propres
- Un ratio CET1 à 23,87%

**Des Filiales Métier au service de nos clients**

- Assurances : Pacifica, Predica
- Gestion d'Actifs : Amundi
- Grandes Entreprises : Cacib & Calef
- Immobilier : Square habitat, CA Immobilier

### NOTRE CREATION DE VALEUR



### RESULTATS

- 5 975 nouveaux sociétaires en 2023
- 135 alternants et 77 stagiaires dans le corps social
- 284 688 utilisateurs Ma Banque, 1<sup>ère</sup> appli bancaire en France
- 1,351 M€ investis en mécénat / sponsoring
- 54 M€ investis dans des entreprises du territoire
- 57 Startups hébergées dans notre Village depuis sa création et 50 emplois créés sur l'année 2023
- 491,6 M€ de PNB
- 123,8 M€ de Résultat Net Social
- 26 992 M€ d'encours d'Epargne
- 22 995 M€ d'encours de Crédits, y-c titrisation
- 1,235 M de Contrats d'Assurance, dont para-bancaire

### Participation à 13 ODD de l'ONU



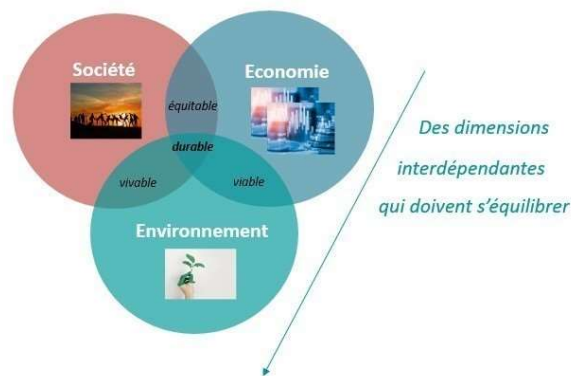
<b>CE QUI NOUS DIFFERENCIE</b>	Notre réseau de 157 points de vente sur les 2 départements	88 % de notre résultat distribuable conservé en réserve	Notre positionnement de leader sur le territoire	Notre Modèle relationnel : 100% humain, 100% digital	Notre soutien aux initiatives locales	Notre gouvernance avec des administrateurs élus par nos clients sociétaires	
--------------------------------	--	---	--	--	---------------------------------------	---	--

## 2. Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

À travers la DPEF, le Crédit Agricole des Savoie rend compte de son engagement et de son action en termes de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), qui répondent aux objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies :

- Comme acteur économique et social incontournable des Savoie, être exemplaire dans nos pratiques sociales et environnementales et dans les relations avec nos parties prenantes : clients, sociétaires, administrateurs, collaborateurs, fournisseurs.
- Comme banque universelle de proximité, accompagner les projets des habitants des Savoie.
- Comme banque coopérative locale, être un acteur moteur pour influencer, impulser et accompagner les transitions et contribuer à construire les leviers de croissance durable.

Ces enjeux sont intégrés à la stratégie de la Caisse Régionale, à ses activités commerciales et à son modèle de fonctionnement. Ils visent un équilibre cohérent entre 3 dimensions : performance économique, engagement sociétal et engagement environnemental.





## 2.1. Politique RSE et cartographie des risques

Le Crédit Agricole des Savoie a structuré sa démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) en 2020, complétée en 2021 d'une stratégie climat pour protéger la Caisse Régionale du changement climatique et atténuer ses impacts. Ce premier plan d'actions climat a été co-construit par l'ensemble des Directions de l'entreprise et validé en Comité de Direction en décembre 2021. La stratégie RSE – dont la stratégie climat – de la Caisse Régionale a été retravaillée en 2023 à la lumière de l'urgence climatique croissante, des engagements du Groupe Crédit agricole, et au bénéfice du lancement d'une nouvelle impulsion du Projet d'entreprise de la Caisse Régionale et d'une réorganisation des activités RSE en son sein.

### 2.1.1. Nos engagements

La RSE fait partie intégrante de l'identité du Crédit Agricole des Savoie à travers sa raison d'être « Tous en confiance avec passion, pour nos clients et les Savoie », qui s'inscrit pleinement dans celle du groupe Crédit Agricole « Agir chaque jour dans l'intérêt des clients et de la société ».

#### Nos convictions et principes clés :

- Le changement climatique est au cœur des préoccupations de notre entreprise, parce qu'il bouscule significativement notre territoire, son modèle économique, ses habitants, qui sont face à des défis majeurs : transition nécessaire des grandes filières économiques de nos territoires, changement des modes de vie de ses habitants, creusement des inégalités.
- Les Savoie et notre Caisse Régionale ont des destins liés, étant donné la position prépondérante de notre entreprise, comme acteur financier, économique, social majeur des Savoie. La lutte contre le changement climatique fait ainsi naturellement partie de nos priorités d'actions en matière d'engagement sociétal.
- Nous menons notre démarche RSE avec une triple responsabilité :
  - Etre exemplaire dans nos pratiques internes,
  - Accompagner nos clients,
  - Influencer et impacter positivement notre territoire.
- Nous devons intégrer cette responsabilité à travers notre fonctionnement, par les administrateurs et par les collaborateurs, et au cœur même de nos métiers et de nos activités. Notre identité RSE est un levier pour faire la différence sur le territoire, en tant que banquier-assureur, en tant que partenaire, en tant qu'employeur.

Notre démarche RSE doit avoir un impact positif sur les 3 indicateurs de notre projet d'entreprise CARE, à savoir :

- L'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER<sup>1</sup>) : la RSE revêt une importance croissante dans l'engagement des collaborateurs, dans leur adhésion à la stratégie de l'entreprise, et permet donc de faciliter le recrutement de nouveaux collaborateurs et leur fidélité.
- L'Indice de Recommandation Client (IRC<sup>2</sup>) : l'engagement sociétal des entreprises est une attente croissante des clients, et entre parmi leurs critères de satisfaction en parallèle de la qualité de service fourni, de la posture client et des réponses à leurs attentes.
- L'Indice d'Engagement Sociétal (IES<sup>3</sup>), naturellement indexé sur la perception de notre démarche RSE : l'impact de nos actions favorisant un développement économique dynamique mais équilibré sur le plan social et sociétal, et durable sur le plan environnemental devrait être plus lisible et perçu positivement.

#### Les 2 piliers stratégiques :

La démarche RSE du Crédit Agricole des Savoie est structurée autour de 2 piliers :

- Lutter contre le changement climatique pour préserver l'avenir,

---

<sup>1</sup> Cf. paragraphes 2.2.2.2. et 2.2.3.2. pour plus de détail sur cet indicateur.

<sup>2</sup> Cf. paragraphe 2.2.1.3.

<sup>3</sup> Cf. paragraphe 2.2.1.

- Lutter contre toutes les formes d'exclusion.

Les politiques et plans d'actions de la DPEF s'articulent autour de ces piliers.

### 2.1.2. Notre stratégie de lutte contre le changement climatique et environnemental

Le changement climatique est une évolution durable due à une augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ce phénomène est fortement corrélé au développement carboné des activités humaines. Pour limiter son ampleur à un niveau acceptable, le consensus scientifique est clair : le monde devra arriver à la neutralité carbone d'ici 2050.

Les départements de Savoie et Haute-Savoie sont particulièrement sensibles au réchauffement climatique. D'une part, parce que les températures y augmentent plus vite qu'ailleurs : pour les Alpes, le rapport du GIEC de 2014 fait état d'une augmentation des températures entre 1900 et 2014 deux fois supérieure à la moyenne française et mondiale. D'autre part, parce que les Savoie sont davantage exposées aux conséquences du réchauffement climatique, en particulier parce qu'une partie significative des activités économiques des Savoie dépend directement du climat (l'économie de la neige, en particulier).

Le Crédit Agricole des Savoie engage une démarche sur le changement climatique et environnemental alignée sur l'Accord de Paris qui s'intègre à la stratégie climat et au projet sociétal du Groupe Crédit Agricole.

Les 2 axes de notre stratégie sont :

- Protéger les habitants, les activités des Savoie et la Caisse Régionale des conséquences du changement climatique selon une approche par les risques, à savoir :
  - Risques liés aux conséquences physiques (éléments climatiques violents, canicules, sécheresses, éboulements...) mais également à leurs conséquences économiques (impacts sur le tourisme, l'agriculture...),
  - Risques de transition, induits par la transition vers une économie bas-carbone (évolutions réglementaires, politiques d'atténuation...).
- Agir pour atténuer et limiter le réchauffement climatique en favorisant un développement économique local adapté : des opportunités de nouvelles offres et services pour nos clients et opportunités de modification de notre fonctionnement interne.

### 2.1.3. Le cadre réglementaire

Le reporting de durabilité et l'investissement durable (ou ESG - Environnement, Social et Gouvernance) sont définis et encadrés par un ensemble de directives et de règlements européens :

- **Le règlement SFDR** (« *Publication d'informations en matière de durabilité des politiques et produits d'investissement* »), aussi appelé « règlement disclosure »
- **Le règlement MiFID II** a pour objectif de faire converger finance et durabilité en imposant aux intermédiaires financiers **d'intégrer les préférences de leurs clients en matière de durabilité**
- **Le règlement Taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental et le « Green Asset Ratio » (GAR)**

#### 2.1.3.1. Le règlement SFDR

Le règlement SFDR ou « Disclosure » établit pour les acteurs des marchés financiers (*producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille*) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

- L'intégration des **risques de durabilité** et la prise en compte dans les politiques d'investissement des **incidences négatives** des investissements sur la durabilité ;
- La **fourniture d'informations** en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidentes négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

- **L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :**
  - **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
  - **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.
  
- **La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités**
  - **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).
  - **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com).
  
- **Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG.** Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit de l'un des marqueurs du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

### 2.1.3.2. Le règlement MiFID II / IDD

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale. De plus, les réglementations européennes sur l'épargne financière MiFID<sup>4</sup> et IDD<sup>5</sup> régissent la question des préférences des clients en matière de durabilité de leurs investissements. En parallèle le règlement Taxonomie et le règlement SFDR ou « Disclosure ("Sustainable Finance Disclosure Regulation") » précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définies par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

### 2.1.3.3. Le règlement Taxonomie européenne et le « Green Asset Ratio » (GAR)

#### Cadre et exigences réglementaires

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

- i) Elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental,
- ii) Elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement,
- iii) Elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités éligibles qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la Taxonomie ».



Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

<sup>4</sup> MiFID II : Markets in Financial Instruments Directive

<sup>5</sup> IDD : Insurance Distribution Directive

Le règlement Taxonomie a été complété par 4 actes délégués :

- **L'acte délégué – Climat – 2021/2139** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examens techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des deux objectifs climatiques « atténuation du changement climatique » et « adaptation du changement climatique ». Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement (l'étude de l'alignement de ces nouvelles activités se fera à partir de l'arrêté du 31/12/2025).
- **L'acte délégué – Gaz & Nucléaire – 2022/1214** : concernant les activités économiques en lien avec les secteurs du gaz et du nucléaire au regard des objectifs climatiques.
- **L'acte délégué – Article 8 – 2021/2178** : concernant le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises assujetties à la directive NFRD.
- **L'acte délégué – Environnemental – 2023/2486** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examens techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des quatre autres objectifs environnementaux (*alignement applicable à partir de l'arrêté du 31/12/2025 pour les établissements de crédit*).

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Depuis l'année de reporting 2021 (sur la base des données au 31 décembre 2021), la Caisse des Savoie doit publier annuellement (i) la part des actifs « éligibles » (*c'est-à-dire finançant des activités décrites dans les actes délégués*) et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que, celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ; à partir du reporting de l'année 2023, l'éligibilité est calculée sur les 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie.
- A partir de cette année, sur la base des données au 31 décembre 2023, la Caisse des Savoie doit publier la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés.
- Toujours à partir de cette année, les établissements de crédit devront publier des indicateurs complémentaires :
  - Ratio des actifs sous gestion : représente le rapport entre les actifs gérés pour des entreprises et qui financent des activités économiques alignées sur la taxonomie et le total des actifs gérés.
  - Ratio des garanties financières : représente la part des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport à l'ensemble des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance accordées à des entreprises.

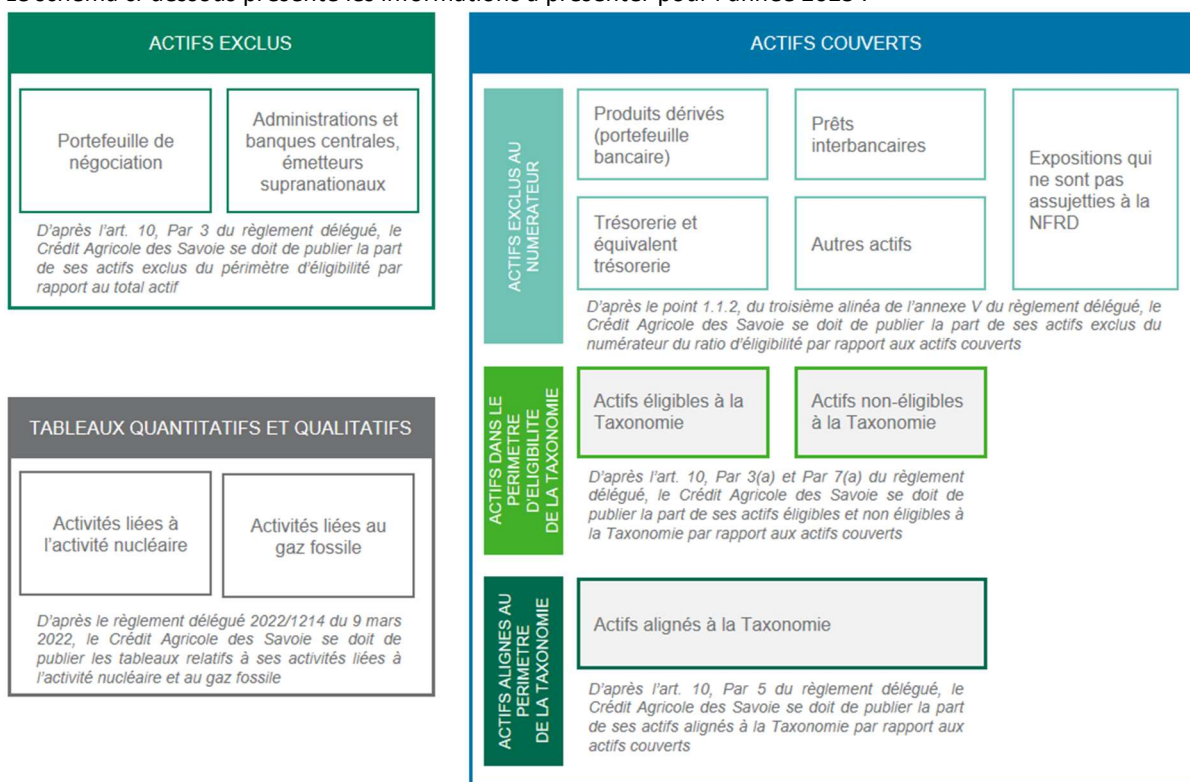
Cette première analyse d'alignement des actifs sera menée sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ».

- Enfin, à partir du 1er janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025) la Caisse des Savoie devra publier un ratio d'actifs alignés à la Taxonomie sur les quatre autres objectifs, et prendre en compte les nouvelles activités climatiques (*ajoutées par le règlement 2023/2485*). De plus, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter de cette même date.

En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la taxonomie pour 2023.

De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2023 :



Le 21 décembre 2023, la Commission européenne a publié un projet de communication dédié aux entreprises financières sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions de l'acte délégué du 6 juillet 2021 relatif à la publication des informations en vertu de l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la taxonomie.

Ce projet de communication précise notamment les modalités de calcul de l'alignement et définit par ailleurs de nouvelles informations à publier (par exemple des indicateurs sectoriels ou nouveau ratio consolidé) et peut donc avoir des impacts significatifs à la fois sur le niveau du ratio d'actifs verts et sur la nature des informations publiées.

Compte tenu de la parution tardive de ce projet de communication, la Caisse des Savoie n'a pas pu tenir compte des dispositions de ce dernier pour la publication sur les données du 31 décembre 2023. La Caisse des Savoie a cependant d'ores et déjà engagé les travaux afin de se conformer aux exigences de cette communication pour la prochaine publication.

Les informations relatives à la période comparative, au flux de la période et à l'éligibilité des expositions aux quatre objectifs environnementaux autres que climatiques (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) seront communiqués au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

### Méthodologie de détermination des actifs alignés

Pour le reporting du 31 décembre 2023, la Caisse des Savoie est assujettie à la publication de la part des actifs éligibles et pour la première fois, la part des actifs alignés à la Taxonomie.

**Les activités alignées sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat » et le règlement délégué « Environnement ».**

Afin de calculer l'alignement des actifs à la Taxonomie, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

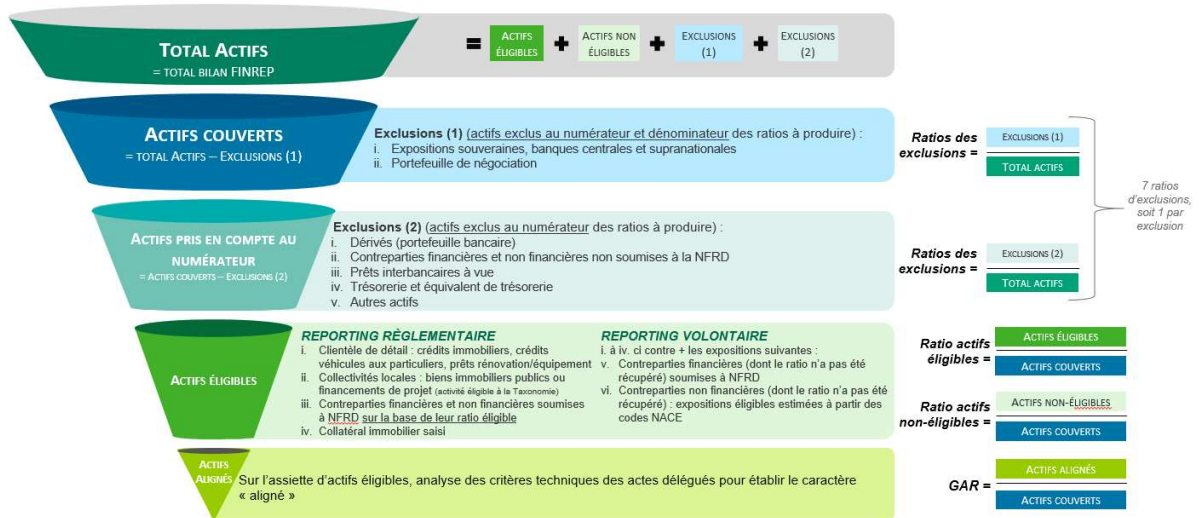
- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022) pour les ménages de l'UE ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF et dont les données ont pu être collectées.

Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, l'identification des actifs alignés à la Taxonomie est effectuée via deux angles :

- Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties financières et non financières NFRD, notamment les GAR, chiffres d'affaires verts et dépenses d'investissement verts, qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI ou, le cas échéant, récupérées de façon bilatérale directement auprès des clients ;
- Pour les financements dont l'objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d'alignement à la Taxonomie.

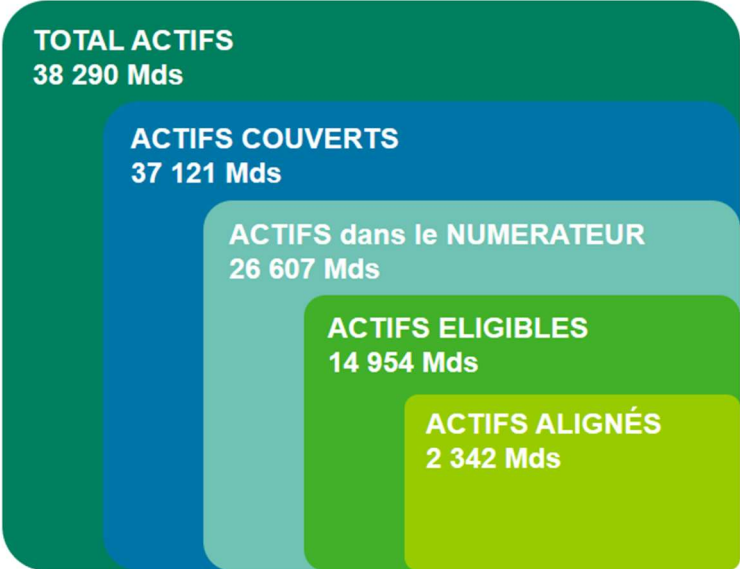
Le montant d'**actifs alignés** est rapporté au montant d'**actifs couverts** qui correspond aux éléments éligibles ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs<sup>6</sup> ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.



<sup>6</sup> Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.

Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse des Savoie au 31 décembre 2023





Nos tableaux sur le périmètre de la Caisse des Savoie publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023

Modèle 0 - Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP****	ICP*****	% de couverture (par rapport au total des actifs)***	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	2 342 378 507,44 €	6,31%	6,33%	96,95%	30,51%	3,05%

		Total des activités durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	GAR (flux)	2 342 378 507,44 €	6,31%	6,33%	96,95%	30,51%	3,05%
	Portefeuille de négociation*						
	Garanties financières	294 236,51 €	0,10%	0,04%			
	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00%	0,00%			
	Frais et commissions perçus**						

\*Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1 (qui n'ont pas, selon les critères définis, un portefeuille de négociation de petite taille), ou de l'article 325 bis, paragraphe 1 (qui n'ont pas, selon les critères définis, des activités exposées au risque de marché considérées suffisantes pour être exemptées des obligations de déclaration spécifiques pour risque de marché), du CRR

\*\*Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs. Les établissements fournissent des informations prospectives pour ces ICP, notamment sur les cibles visées, et des explications pertinentes sur la méthode appliquée.

\*\*\* % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

\*\*\*\* sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

\*\*\*\*\* sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

Les ICP relatifs aux frais et commissions et au portefeuille de négociation ne s'appliquent qu'à partir de 2026, sur les données du 31 décembre 2025.

Le GAR (flux) étant calculé en faisant la différence entre le stock et les flux de l'année précédente et le GAR étant publié pour la première fois cette année, la présentation du stock sera équivalente à la présentation du flux. Les informations relatives à la période comparative et au flux de la période seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.





## Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0910 - ACTIVITES DE SOUTIEN A L'EXTRACTION D'HYDROCARBURES	152 446,39 €	26 688,23 €			0,00 €	0,00 €			152 446,39 €	26 688,23 €		
0990 - ACTIVITES DE SOUTIEN AUX AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	3 213,81 €	2 588,90 €			0,00 €	0,00 €			3 213,81 €	2 588,90 €		
1621 - FABRICATION DE PLACAGE ET DE PANNEAUX DE BOIS	171,43 €	171,43 €			0,00 €	0,00 €			171,43 €	171,43 €		
1712 - FABRICATION DE PAPIER ET DE CARTON	5 238,66 €	5 224,60 €			0,00 €	0,00 €			5 238,66 €	5 224,60 €		
1729 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON	296,51 €	296,51 €			0,00 €	0,00 €			296,51 €	296,51 €		
1920 - RAFFINAGE DU PETROLE	7 847,66 €	7 212,02 €			0,00 €	0,00 €			7 847,66 €	7 212,02 €		
2011 - FABRICATION DE GAZ INDUSTRIELS	16 174,26 €	635,57 €			0,00 €	0,00 €			16 174,26 €	635,57 €		
2012 - FABRICATION DE COLORANTS ET DE PIGMENTS	7 908,20 €	209,49 €			0,00 €	0,00 €			7 908,20 €	209,49 €		
2014 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE	16 637,23 €	3 578,57 €			0,00 €	0,00 €			16 637,23 €	3 578,57 €		
2015 - FABRICATION DE PRODUITS AZOTES ET D'ENGRAIS	614,29 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			614,29 €	0,00 €		
2020 - FABRICATION DE PESTICIDES ET D'AUTRES PRODUITS AGROCHIMIQUES	14 064,89 €	426,21 €			0,00 €	0,00 €			14 064,89 €	426,21 €		
2059 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES N.C.A.	2 776,39 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			2 776,39 €	0,00 €		
2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE	7,56 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			7,56 €	0,00 €		
2120 - FABRICATION DE PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES	687,22 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			687,22 €	0,00 €		
2351 - FABRICATION DE CIMENT	1 192 067,29 €	1 125 841,33 €			0,00 €	0,00 €			1 192 067,29 €	1 125 841,33 €		
2361 - FABRICATION D'ELEMENTS EN BETON POUR LA CONSTRUCTION	3 222,11 €	2 497,13 €			0,00 €	0,00 €			3 222,11 €	2 497,13 €		
2370 - TAILLE, FACONNAGE ET FINISSAGE DE PIERRES	4 771,10 €	367,01 €			0,00 €	0,00 €			4 771,10 €	367,01 €		
2442 - METALLURGIE DE L'ALUMINIUM	4 422,86 €	2 375,24 €			0,00 €	0,00 €			4 422,86 €	2 375,24 €		
2611 - FABRICATION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES	15 516,04 €	1 613,45 €			0,00 €	0,00 €			15 516,04 €	1 613,45 €		
2711 - FABRICATION DE MOTEURS, GENERATRICES ET TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES	17 029 850,92 €	17 029 850,92 €			0,00 €	0,00 €			17 029 850,92 €	17 029 850,92 €		
2751 - FABRICATION D'APPAREILS ELECTROMENAGERS	10 683,57 €	1 626,24 €			0,00 €	0,00 €			10 683,57 €	1 626,24 €		
2790 - FABRICATION D'AUTRES MATERIELS ELECTRIQUES	2 716 048,01 €	2 028 445,54 €			65,50 €	0,00 €			2 716 113,51 €	2 028 445,54 €		
2811 - FABRICATION DE MOTEURS ET TURBINES, A L'EXCEPTION DES MOTEURS	7 643 205,80 €	4 515 016,96 €			0,00 €	0,00 €			7 643 205,80 €	4 515 016,96 €		
2822 - FABRICATION DE MATERIEL DE LEVAGE ET DE MANUTENTION	1 573,24 €	13,92 €			0,00 €	0,00 €			1 573,24 €	13,92 €		
2892 - FABRICATION DE MACHINES POUR L'EXTRACTION OU LA CONSTRUCTION	2 628,43 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			2 628,43 €	0,00 €		
2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	7 465 383,00 €	665 111,95 €			0,00 €	0,00 €			7 465 383,00 €	665 111,95 €		

2920 - FABRICATION DE CARROSSERIES ET REMORQUES	39 278,96 €	491,46 €			0,00 €	0,00 €			39 278,96 €	491,46 €		
2931 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES AUTOMOBILES	2 588,13 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			2 588,13 €	0,00 €		
2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	1 619 664,79 €	1 897,11 €			0,00 €	0,00 €			1 619 664,79 €	1 897,11 €		
3020 - CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET D'AUTRE MATERIEL FERROVIAIRE ROULANT	1 649,30 €	1 516,60 €			0,00 €	0,00 €			1 649,30 €	1 516,60 €		
3320 - INSTALLATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	28 203,73 €	7 573,37 €			0,00 €	0,00 €			28 203,73 €	7 573,37 €		
3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	780 996,71 €	630 267,02 €			0,00 €	0,00 €			780 996,71 €	630 267,02 €		
3512 - TRANSPORT D'ELECTRICITE	1 036 037,81 €	1 015 353,96 €			0,00 €	0,00 €			1 036 037,81 €	1 015 353,96 €		
3513 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	75 910,97 €	62 468,93 €			0,00 €	0,00 €			75 910,97 €	62 468,93 €		
3514 - COMMERCE D'ELECTRICITE	2 946 976,12 €	1 804 311,87 €			0,00 €	0,00 €			2 946 976,12 €	1 804 311,87 €		
3522 - DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLES GAZEUX PAR CONDUITES	18 476,28 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			18 476,28 €	0,00 €		
3600 - CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	493 467,82 €	344 098,93 €			0,00 €	0,00 €			493 467,82 €	344 098,93 €		
4110 - PROMOTION IMMOBILIERE	52 341,57 €	7 743,40 €			0,00 €	0,00 €			52 341,57 €	7 743,40 €		
4211 - CONSTRUCTION DE ROUTES ET AUTOROUTES	16 201,73 €	2 935,46 €			0,00 €	0,00 €			16 201,73 €	2 935,46 €		
4222 - CONSTRUCTION DE RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATIONS	4 585,54 €	782,58 €			45,27 €	6,47 €			4 630,81 €	789,05 €		
4299 - CONSTRUCTION D'AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL N. C. A.	6 718 267,42 €	2 618 423,74 €			315 849,47 €	8 586,20 €			7 034 116,89 €	2 627 009,94 €		
4312 - TRAVAUX DE PREPARATION DES SITES	14,83 €	7,06 €			0,00 €	0,00 €			14,83 €	7,06 €		
4669 - COMMERCE DE GROS D'AUTRES MACHINES ET EQUIPEMENTS	1 225 897,59 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			1 225 897,59 €	0,00 €		
4675 - COMMERCE DE GROS DE PRODUITS CHIMIQUES	4 660,48 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			4 660,48 €	0,00 €		
4711 - COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN NON SPECIALISE A	38 778,21 €	12 926,07 €			0,00 €	0,00 €			38 778,21 €	12 926,07 €		
4719 - GRANDS MAGASINS	765,59 €	161,18 €			0,00 €	0,00 €			765,59 €	161,18 €		
4939 - AUTRES TRANSPORTS TERRESTRES DE VOYAGEURS N. C. A.	12 358,26 €	5 884,89 €			0,00 €	0,00 €			12 358,26 €	5 884,89 €		
4941 - TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET	1 448,12 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			1 448,12 €	0,00 €		
5020 - TRANSPORTS MARITIMES ET COTIERS DE FRET	12 227,14 €	487,94 €			0,00 €	0,00 €			12 227,14 €	487,94 €		
5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	17 416,33 €	1 161,09 €			0,00 €	0,00 €			17 416,33 €	1 161,09 €		
5130 - ACTIVITES DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL	23 420,26 €	5 253,14 €			0,00 €	0,00 €			23 420,26 €	5 253,14 €		
5320 - AUTRES ACTIVITES DE POSTE ET DE COURRIER	3 540,40 €	1 261,52 €			0,00 €	0,00 €			3 540,40 €	1 261,52 €		
5510 - HOTELS ET HEBERGEMENT SIMILAIRE	0,00 €	0,00 €			11,53 €	0,00 €			11,53 €	0,00 €		
5629 - AUTRES SERVICES DE RESTAURATION N. C. A.	81 101,08 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			81 101,08 €	0,00 €		
5829 - EDITION D'AUTRES LOGICIELS	13 928,55 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			13 928,55 €	0,00 €		
5920 - ENREGISTREMENT SONORE ET EDITION MUSICALE	48 390,12 €	48 046,12 €			14 791,96 €	0,00 €			63 182,08 €	48 046,12 €		
6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	148 375,21 €	0,00 €			59 350,08 €	0,00 €			207 725,29 €	0,00 €		
6120 - TELECOMMUNICATIONS SANS FIL	112,96 €	94,13 €			790,69 €	790,69 €			903,65 €	884,83 €		
6190 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	41 328,20 €	4 350,15 €			17 417,58 €	0,00 €			58 745,78 €	4 350,15 €		
6202 - CONSEIL INFORMATIQUE	61 341,29 €	1 761,16 €			0,00 €	0,00 €			61 341,29 €	1 761,16 €		
6209 - AUTRES ACTIVITES INFORMATIQUES	229 033,61 €	127 240,89 €			0,00 €	0,00 €			229 033,61 €	127 240,89 €		
6311 - TRAITEMENT DE DONNEES, HEBERGEMENT ET ACTIVITES CONNEXES	38 388,67 €	10 037,82 €			0,00 €	0,00 €			38 388,67 €	10 037,82 €		
6399 - AUTRES SERVICES D'INFORMATION N. C. A.	101 860,32 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			101 860,32 €	0,00 €		
6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	2 585 423,25 €	2 429 529,90 €			0,00 €	0,00 €			2 585 423,25 €	2 429 529,90 €		
6491 - CREDIT-BAIL	11,91 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			11,91 €	0,00 €		
6492 - AUTRE DISTRIBUTION DE CREDIT	23 546,52 €	22 549,99 €			0,00 €	0,00 €			23 546,52 €	22 549,99 €		
6499 - AUTRES ACTIVITES DES SERVICES FINANCIERS, HORS ASSURANCE ET CAISSES DE	1 152,76 €	88,67 €			0,00 €	0,00 €			1 152,76 €	88,67 €		
6619 - SUPPORTS JURIDIQUES DE GESTION DE PATRIMOINE MOBILIER	95 314,80 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			95 314,80 €	0,00 €		
6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	37 127,85 €	14 707,47 €			0,00 €	0,00 €			37 127,85 €	14 707,47 €		
6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	3 119 346,55 €	110 505,37 €			0,00 €	0,00 €			3 119 346,55 €	110 505,37 €		
6831 - AGENCES IMMOBILIERES	35 561,90 €	4 221,63 €			0,00 €	0,00 €			35 561,90 €	4 221,63 €		
6832 - ADMINISTRATION DE BIENS IMMOBILIERS	27 819,80 €	7 169,61 €			0,00 €	0,00 €			27 819,80 €	7 169,61 €		
6910 - ACTIVITES JURIDIQUES	2 279,58 €	629,88 €			0,00 €	0,00 €			2 279,58 €	629,88 €		
7112 - ACTIVITES D'INGENIERIE	678,50 €	621,96 €			113,08 €	113,08 €			791,58 €	735,04 €		
7311 - ACTIVITES DES AGENCES DE PUBLICITE	602,56 €	0,00 €			4,30 €	4,30 €			606,87 €	4,30 €		
7312 - REGIE PUBLICITAIRE DE MEDIAS	10 360,79 €	9 845,72 €			0,00 €	0,00 €			10 360,79 €	9 845,72 €		
7711 - LOCATION ET LOCATION-BAIL DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES	82 233,41 €	10 167,96 €			0,00 €	0,00 €			82 233,41 €	10 167,96 €		
8230 - ORGANISATION DE SALONS PROFESSIONNELS ET CONGRES	285 686,11 €	115 582,93 €			0,00 €	0,00 €			285 686,11 €	115 582,93 €		
8610 - ACTIVITES HOSPITALIERES	4 012,86 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			4 012,86 €	0,00 €		

## Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0910 - ACTIVITES DE SOUTIEN A L'EXTRACTION D'HYDROCARBURES	351 799,36 €	293 166,13 €			0,00 €	0,00 €			351 799,36 €	293 166,13 €		
0990 - ACTIVITES DE SOUTIEN AUX AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	4 686,80 €	1 897,04 €			0,00 €	0,00 €			4 686,80 €	1 897,04 €		
1051 - EXPLOITATION DE LAITERIES ET FABRICATION DE FROMAGE	1 006 453,93 €	15 483,91 €			0,00 €	0,00 €			1 006 453,93 €	15 483,91 €		
1310 - PREPARATION DE FIBRES TEXTILES ET FILATURE	4 934 914,98 €	394 793,20 €			0,00 €	0,00 €			4 934 914,98 €	394 793,20 €		
1330 - ENNOBLISSEMENT TEXTILE	53 644,30 €	13 638,38 €			0,00 €	0,00 €			53 644,30 €	13 638,38 €		
1520 - FABRICATION DE CHAUSSURES	10 162,98 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			10 162,98 €	0,00 €		
1621 - FABRICATION DE PLACAGE ET DE PANNEAUX DE BOIS	655,48 €	231,94 €			0,00 €	0,00 €			655,48 €	231,94 €		
1712 - FABRICATION DE PAPIER ET DE CARTON	8 386,58 €	7 400,42 €			0,00 €	0,00 €			8 386,58 €	7 400,42 €		
1729 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON	1 133,70 €	401,15 €			0,00 €	0,00 €			1 133,70 €	401,15 €		
1920 - RAFFINAGE DU PETROLE	24 447,54 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			24 447,54 €	0,00 €		
2011 - FABRICATION DE GAZ INDUSTRIELS	25 589,32 €	1 483,00 €			0,00 €	0,00 €			25 589,32 €	1 483,00 €		
2012 - FABRICATION DE COLORANTS ET DE PIGMENTS	52 372,18 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			52 372,18 €	0,00 €		
2014 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE	9 946,90 €	6 300,65 €			0,00 €	0,00 €			9 946,90 €	6 300,65 €		
2015 - FABRICATION DE PRODUITS AZOTES ET D'ENGRAIS	761,72 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			761,72 €	0,00 €		
2020 - FABRICATION DE PESTICIDES ET D'AUTRES PRODUITS AGROCHIMIQUES	19 712,16 €	532,76 €			0,00 €	0,00 €			19 712,16 €	532,76 €		
2030 - FABRICATION DE PEINTURES, VERNIS, ENCRE ET MASTICS	93 986,05 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			93 986,05 €	0,00 €		
2041 - FABRICATION DE SAVONS, DETERGENTS ET PRODUITS D'ENTRETIEN	2 808,35 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			2 808,35 €	0,00 €		
2042 - FABRICATION DE PARFUMS ET DE PRODUITS POUR LA TOILETTE	11 848,60 €	4 847,15 €			0,00 €	0,00 €			11 848,60 €	4 847,15 €		
2059 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES N.C.A.	4 035,31 €	702,53 €			0,00 €	0,00 €			4 035,31 €	702,53 €		
2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE	37 165,65 €	2 751,32 €			0,00 €	0,00 €			37 165,65 €	2 751,32 €		
2120 - FABRICATION DE PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES	25 221,12 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			25 221,12 €	0,00 €		
2351 - FABRICATION DE CIMENT	2 913 942,26 €	2 317 908,61 €			0,00 €	0,00 €			2 913 942,26 €	2 317 908,61 €		
2370 - TAILLE, FACONNAGE ET FINISSAGE DE PIERRES	5 505,11 €	367,01 €			0,00 €	0,00 €			5 505,11 €	367,01 €		
2442 - METALLURGIE DE L'ALUMINIUM	3 276,20 €	2 047,62 €			0,00 €	0,00 €			3 276,20 €	2 047,62 €		
2611 - FABRICATION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES	19 469,00 €	0,00 €			19 469,00 €	0,00 €			38 938,00 €	0,00 €		
2630 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION	372,55 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			372,55 €	0,00 €		
2640 - FABRICATION DE PRODUITS ELECTRONIQUES GRAND PUBLIC	5 910 182,82 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			5 910 182,82 €	0,00 €		
2651 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET D'APPAREILS DE MESURE, D'ESSAI ET DE	1 904 275,23 €	327 297,31 €			0,00 €	0,00 €			1 904 275,23 €	327 297,31 €		
2711 - FABRICATION DE MOTEURS, GENERATRICES ET TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES	14 463 709,00 €	8 398 282,65 €			0,00 €	0,00 €			14 463 709,00 €	8 398 282,65 €		
2751 - FABRICATION D'APPAREILS ELECTROMENAGERS	12 127,52 €	2 124,73 €			0,00 €	0,00 €			12 127,52 €	2 124,73 €		
2790 - FABRICATION D'AUTRES MATERIELS ELECTRIQUES	4 980 829,52 €	2 239 136,32 €			65,50 €	0,00 €			4 980 895,03 €	2 239 136,32 €		
2811 - FABRICATION DE MOTEURS ET TURBINES, A L'EXCEPTION DES MOTEUR S	7 645 654,62 €	4 132 838,57 €			0,00 €	0,00 €			7 645 654,62 €	4 132 838,57 €		
2815 - FABRICATION D'ENGRENAGES ET D'ORGANES MECANIQUES DE TRANSMISSION	2 433,26 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			2 433,26 €	0,00 €		
2822 - FABRICATION DE MATERIEL DE LEVAGE ET DE MANUTENTION	3 081,51 €	46,41 €			0,00 €	0,00 €			3 081,51 €	46,41 €		
2892 - FABRICATION DE MACHINES POUR L'EXTRACTION OU LA CONSTRUCTION	318,20 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			318,20 €	0,00 €		
2899 - FABRICATION D'AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE N.C.A.	4 361,81 €	14,33 €			0,00 €	0,00 €			4 361,81 €	14,33 €		
2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	7 545 345,05 €	1 636 514,52 €			0,00 €	0,00 €			7 545 345,05 €	1 636 514,52 €		
2920 - FABRICATION DE CARROSSERIES ET REMORQUES	43 853,95 €	7 645,00 €			0,00 €	0,00 €			43 853,95 €	7 645,00 €		
2931 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES AUTOMOBILES	2 770,39 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			2 770,39 €	0,00 €		
2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	1 956 799,96 €	1 906,97 €			0,00 €	0,00 €			1 956 799,96 €	1 906,97 €		

3020 - CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET D'AUTRE MATERIEL FERROVIAIRE ROULANT	5 573,51 €	1 668,26 €			0,00 €	0,00 €			5 573,51 €	1 668,26 €		
3030 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE ET SPATIALE	453 910,34 €	99 933,57 €			0,00 €	0,00 €			453 910,34 €	99 933,57 €		
3212 - FABRICATION D'ARTICLES DE JOAILLERIE ET BIJOUTERIE	4 709,07 €	0,00 €			733,88 €	0,00 €			5 442,95 €	0,00 €		
3250 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET DE FOURNITURES A USAGE MEDICAL ET	4 095 230,51 €	13 455,35 €			0,00 €	0,00 €			4 095 230,51 €	13 455,35 €		
3299 - AUTRES ACTIVITES MANUFACTURIERES N. C. A.	1 053,71 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			1 053,71 €	0,00 €		
3320 - INSTALLATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	25 676,56 €	7 278,91 €			0,00 €	0,00 €			25 676,56 €	7 278,91 €		
3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	1 639 614,33 €	1 391 173,99 €			0,00 €	0,00 €			1 639 614,33 €	1 391 173,99 €		
3512 - TRANSPORT D'ELECTRICITE	1 051 484,44 €	1 043 878,08 €			0,00 €	0,00 €			1 051 484,44 €	1 043 878,08 €		
3513 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	215 585,85 €	164 729,10 €			0,00 €	0,00 €			215 585,85 €	164 729,10 €		
3514 - COMMERCE D'ELECTRICITE	6 902 961,77 €	6 192 604,51 €			0,00 €	0,00 €			6 902 961,77 €	6 192 604,51 €		
3522 - DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLES GAZEUX PAR CONDUITES	14 786,27 €	3 292,30 €			0,00 €	0,00 €			14 786,27 €	3 292,30 €		
3600 - CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	145 925,64 €	91 023,83 €			0,00 €	0,00 €			145 925,64 €	91 023,83 €		
4110 - PROMOTION IMMOBILIERE	52 444,02 €	4 975,25 €			0,00 €	0,00 €			52 444,02 €	4 975,25 €		
4211 - CONSTRUCTION DE ROUTES ET AUTOROUTES	6 592,94 €	2 110,72 €			0,00 €	0,00 €			6 592,94 €	2 110,72 €		
4222 - CONSTRUCTION DE RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATIONS	6 467,61 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			6 467,61 €	0,00 €		
4299 - CONSTRUCTION D'AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL N. C. A.	2 871 873,04 €	736 148,31 €			264 332,28 €	6 133,00 €			3 136 205,32 €	742 281,31 €		
4312 - TRAVAUX DE PREPARATION DES SITES	7,77 €	2,12 €			0,00 €	0,00 €			7,77 €	2,12 €		
4669 - COMMERCE DE GROS D'AUTRES MACHINES ET EQUIPEMENTS	441 764,90 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			441 764,90 €	0,00 €		
4675 - COMMERCE DE GROS DE PRODUITS CHIMIQUES	5 039,15 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			5 039,15 €	0,00 €		
4711 - COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN NON SPECIALISE A	4 107 043,83 €	131 334,41 €			0,00 €	0,00 €			4 107 043,83 €	131 334,41 €		
4719 - GRANDS MAGASINS	28 610,31 €	3 989,14 €			0,00 €	0,00 €			28 610,31 €	3 989,14 €		
4939 - AUTRES TRANSPORTS TERRESTRES DE VOYAGEURS N. C. A.	6 473,37 €	1 765,47 €			0,00 €	0,00 €			6 473,37 €	1 765,47 €		
4941 - TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET	193,08 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			193,08 €	0,00 €		
5020 - TRANSPORTS MARITIMES ET COTIERS DE FRET	9 112,95 €	1 018,93 €			0,00 €	0,00 €			9 112,95 €	1 018,93 €		
5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	2 604,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			2 604,00 €	0,00 €		
5310 - ACTIVITES DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL	28 980,79 €	11 977,73 €			0,00 €	0,00 €			28 980,79 €	11 977,73 €		
5320 - AUTRES ACTIVITES DE POSTE ET DE COURRIER	2 518,97 €	1 989,95 €			0,00 €	0,00 €			2 518,97 €	1 989,95 €		
5510 - HOTELS ET HEBERGEMENT SIMILAIRE	4 024,26 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			4 024,26 €	0,00 €		
5629 - AUTRES SERVICES DE RESTAURATION N. C. A.	283 853,79 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			283 853,79 €	0,00 €		
5819 - AUTRES ACTIVITES D'EDITION	833,75 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			833,75 €	0,00 €		
5829 - EDITION D'AUTRES LOGICIELS	2 037 863,07 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			2 037 863,07 €	0,00 €		
5920 - ENREGISTREMENT SONORE ET EDITION MUSICALE	245 390,60 €	240 230,61 €			5 503,99 €	0,00 €			250 894,58 €	240 230,61 €		
6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	276 967,06 €	9 891,68 €			9 891,68 €	0,00 €			286 858,74 €	9 891,68 €		
6120 - TELECOMMUNICATIONS SANS FIL	282,39 €	244,74 €			160,02 €	160,02 €			442,41 €	404,76 €		
6190 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	174 651,23 €	1 713,20 €			4 283,01 €	0,00 €			178 934,24 €	1 713,20 €		
6202 - CONSEIL INFORMATIQUE	48 259,36 €	1 548,97 €			0,00 €	0,00 €			48 259,36 €	1 548,97 €		
6209 - AUTRES ACTIVITES INFORMATIQUES	1 979 868,29 €	188 316,52 €			0,00 €	0,00 €			1 979 868,29 €	188 316,52 €		
6311 - TRAITEMENT DE DONNEES, HEBERGEMENT ET ACTIVITES CONNEXES	35 841,15 €	9 241,56 €			0,00 €	0,00 €			35 841,15 €	9 241,56 €		
6399 - AUTRES SERVICES D'INFORMATION N. C. A.	1 343 088,32 €	100 687,00 €			0,00 €	0,00 €			1 343 088,32 €	100 687,00 €		
6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	2 293 386,57 €	1 263 427,29 €			0,00 €	0,00 €			2 293 386,57 €	1 263 427,29 €		
6491 - CREDIT-BAIL	702,49 €	202,41 €			0,00 €	0,00 €			702,49 €	202,41 €		
6492 - AUTRE DISTRIBUTION DE CREDIT	28 472,21 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			28 472,21 €	0,00 €		
6499 - AUTRES ACTIVITES DES SERVICES FINANCIERS, HORS ASSURANCE ET CAISSES DE	4 338,54 €	88,67 €			0,00 €	0,00 €			4 338,54 €	88,67 €		
6619 - SUPPORTS JURIDIQUES DE GESTION DE PATRIMOINE MOBILIER	1 048 800,38 €	669,81 €			0,00 €	0,00 €			1 048 800,38 €	669,81 €		
6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	35 615,51 €	16 295,42 €			0,00 €	0,00 €			35 615,51 €	16 295,42 €		
6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	3 357 809,78 €	265 447,31 €			0,00 €	0,00 €			3 357 809,78 €	265 447,31 €		
6831 - AGENCES IMMOBILIERES	35 418,79 €	4 150,08 €			0,00 €	0,00 €			35 418,79 €	4 150,08 €		
6832 - ADMINISTRATION DE BIENS IMMOBILIERS	28 446,36 €	1 141,22 €			0,00 €	0,00 €			28 446,36 €	1 141,22 €		
6910 - ACTIVITES JURIDIQUES	11 037,98 €	209,96 €			0,00 €	0,00 €			11 037,98 €	209,96 €		
7112 - ACTIVITES D'INGENIERIE	7 442,10 €	2 691,40 €			0,00 €	0,00 €			7 442,10 €	2 691,40 €		
7311 - ACTIVITES DES AGENCES DE PUBLICITE	21 908,69 €	112,81 €			0,00 €	0,00 €			21 908,69 €	112,81 €		
7312 - REGIE PUBLICITAIRE DE MEDIAS	11 073,96 €	8 716,54 €			0,00 €	0,00 €			11 073,96 €	8 716,54 €		
7711 - LOCATION ET LOCATION-BAIL DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES	126 082,75 €	45 628,74 €			0,00 €	0,00 €			126 082,75 €	45 628,74 €		
8129 - DESINFECTION, DESINFECTISATION, DERATISATION	718,19 €	37,55 €			0,00 €	0,00 €			718,19 €	37,55 €		
8230 - ORGANISATION DE SALONS PROFESSIONNELS ET CONGRES	907 216,97 €	41 435,39 €			0,00 €	0,00 €			907 216,97 €	41 435,39 €		
8610 - ACTIVITES HOSPITALIERS	116 372,82 €	48 154,27 €			0,00 €	0,00 €			116 372,82 €	48 154,27 €		
8622 - ACTIVITE DES MEDECINS SPECIALISTES	15 347,78 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			15 347,78 €	0,00 €		

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence des informations T														Part du total des actifs couverts
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant		
<b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	56,20%	8,80%	8,75%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	56,20%	8,80%	8,75%	0,00%	0,03%	39,05%
2	<b>Entreprises financières</b>	28,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,34%
3	Établissements de crédit	28,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	28,99%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,34%
4	Prêts et avances	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,31%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres	27,28%	0,03%		0,00%	0,00%	1,12%	0,00%		0,00%	28,39%	0,03%		0,00%	0,00%	0,02%
7	Autres entreprises financières	26,49%	0,15%	0,00%	0,01%	0,01%	3,64%	0,00%	0,00%	0,00%	30,14%	0,15%	0,00%	0,01%	0,01%	0,01%
8	Dont entreprises d'investissement															0,00%
9	Prêts et avances															0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%
11	Instruments de capitaux propres															0,00%
12	Dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%
15	Instruments de capitaux propres															0,00%
16	Dont entreprises d'assurance	1,55%	0,18%	0,00%	0,07%	0,02%	40,69%	0,00%	0,00%	0,00%	42,24%	0,18%	0,00%	0,07%	0,02%	0,00%
17	Prêts et avances															0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%
19	Instruments de capitaux propres	1,55%	0,18%		0,07%	0,02%	40,69%	0,00%		0,00%	42,24%	0,18%		0,07%	0,02%	0,00%
20	<b>Entreprises non financières</b>	14,56%	5,73%	0,00%	0,13%	2,25%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	14,71%	5,74%	0,00%	0,13%	2,25%	0,10%
21	Prêts et avances	5,18%	0,19%	0,00%	0,00%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,18%	0,19%	0,00%	0,00%	0,08%	0,01%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est	15,84%	6,27%	0,00%	0,09%	2,23%	0,19%	0,00%	0,00%	0,00%	16,03%	6,27%	0,00%	0,09%	2,23%	0,08%
23	Instruments de capitaux propres	31,66%	18,57%		1,04%	10,00%	0,28%	0,01%		0,01%	31,94%	18,58%		1,04%	10,00%	0,01%
24	<b>Ménages</b>	63,43%	10,59%	10,59%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	63,43%	10,59%	10,59%	0,00%	0,01%	36,20%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	71,23%	11,91%	11,91%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	71,23%	11,91%	11,91%	0,00%	0,01%	36,14%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,94%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	99,94%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,06%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%					0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	<b>Financement d'administrations locales</b>	11,30%	0,99%	0,99%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	11,30%	0,99%	0,99%	0,00%	0,00%	0,41%
29	Financement de logements	100,00%	25,12%	25,12%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	25,12%	25,12%	0,00%	0,00%	0,13%
30	Autres financements d'administrations locales	7,96%	0,08%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7,96%	0,08%	0,08%	0,00%	0,00%	0,28%
31	<b>Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>															0,00%
32	<b>Total des actifs du GAR</b>	40,28%	6,31%	6,27%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	40,28%	6,31%	6,27%	0,00%	0,02%	39,05%



### Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

	% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T														Part du total des actifs couverts	
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			
<b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>																	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	54,14%	8,83%	8,75%	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	54,14%	8,83%	8,75%	0,00%	0,04%	37,62%
2	<b>Entreprises financières</b>	10,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,82%
3	Établissements de crédit	10,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,82%
4	Prêts et avances	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,80%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres	25,77%	0,07%	0,00%	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	25,77%	0,07%	0,00%	0,00%	0,04%	0,02%
7	Autres entreprises financières	10,50%	0,42%	0,00%	0,13%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,50%	0,42%	0,00%	0,13%	0,06%	0,00%
8	Dont entreprises d'investissement																0,00%
9	Prêts et avances																0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																0,00%
11	Instruments de capitaux propres																0,00%
12	Dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																0,00%
15	Instruments de capitaux propres																0,00%
16	Dont entreprises d'assurance	1,79%	0,27%	0,00%	0,09%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,79%	0,27%	0,00%	0,09%	0,01%	0,00%
17	Prêts et avances																0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																0,00%
19	Instruments de capitaux propres	1,79%	0,27%	0,00%	0,09%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,79%	0,27%	0,00%	0,09%	0,01%	0,00%
20	<b>Entreprises non financières</b>	26,77%	8,30%	0,00%	0,26%	3,27%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	26,89%	8,30%	0,00%	0,26%	3,27%	0,19%
21	Prêts et avances	8,22%	0,74%	0,00%	0,01%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,22%	0,74%	0,00%	0,01%	0,11%	0,01%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est	30,75%	9,04%	0,00%	0,16%	3,46%	0,14%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,89%	9,04%	0,00%	0,16%	3,47%	0,16%
23	Instruments de capitaux propres	43,49%	25,61%	2,30%	11,86%	0,21%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	43,71%	25,61%	2,30%	11,86%	0,21%	0,02%
24	<b>Ménages</b>	63,43%	10,59%	10,59%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	63,43%	10,59%	10,59%	0,00%	0,01%	36,20%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	71,23%	11,91%	11,91%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	71,23%	11,91%	11,91%	0,00%	0,01%	36,14%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,94%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	99,94%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,06%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	<b>Financement d'administrations locales</b>	11,46%	0,99%	0,99%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	11,46%	0,99%	0,99%	0,00%	0,00%	0,42%
29	Financement de logements	100,00%	25,12%	25,12%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	25,12%	25,12%	0,00%	0,00%	0,13%
30	Autres financements d'administrations locales	8,13%	0,08%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,13%	0,08%	0,08%	0,00%	0,00%	0,29%
31	<b>Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>																0,00%
32	<b>Total des actifs du GAR</b>	<b>38,81%</b>	<b>6,33%</b>	<b>6,27%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,03%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>38,81%</b>	<b>6,33%</b>	<b>6,27%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,03%</b>	<b>37,62%</b>

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Groupe Crédit Agricole. Les prêts immobiliers alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% au seuil fixé par la réglementation NZEB- *Nearly zero-emission building*, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie. Pour l'analyse de l'alignement et sur la base des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les

plus performants du parc immobilier français comme étant les biens anciens ayant un DPE A ou B et les biens immobiliers neufs soumis à la réglementation thermique RT 2012. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Ministère français de la Transition écologique, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent le critère NZEB-10%. L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le reporting réglementaire Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas de risques auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.

#### **Modèle 4 - ICP GAR flux (sur la base des CA et CAPEX verts des contreparties)**

Le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 a clarifié la méthode de calcul du flux qui correspond à la valeur comptable brute des nouvelles expositions sans déduction des montants des remboursements de prêts ou des cessions de titres au cours de l'année précédant la date de publication. Le groupe Crédit Agricole n'étant pas en mesure d'appliquer les recommandations de cette communication en raison de sa publication tardive, il n'est donc pas possible de présenter ce tableau pour le 31 décembre 2023.

Le Groupe Crédit Agricole publiera le tableau 4 – ICP GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie précisée dans le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 qui consiste à ne retenir que les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

**Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)**

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence des informations T													
		Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	18,24%	0,10%	0,00%	0,00%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	18,24%	0,10%	0,00%	0,00%	0,07%
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)														

**Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des CAPEX verts des contreparties)**

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence des informations T													
		Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	6,89%	0,04%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,89%	0,04%	0,00%	0,00%	0,02%
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)														

## Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, La Caisse des Savoie publie les tableaux exigés par cette réglementation les informations ci-dessous relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

### Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Dans ce tableau, la Caisse des Savoie fournit une vue d'ensemble de ses financements et expositions dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Ce tableau présente à la fois, les financements directs qui sont octroyés pour des projets dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, mais également l'ensemble des expositions indirectes sur ces activités, c'est-à-dire les expositions qui peuvent découler d'un financement d'un client, qui lui-même a des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. La Caisse des Savoie dispose uniquement d'exposition indirecte dans ces activités au travers de financements accordés à des clients qui publient des ratios éligibles et alignés pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Pour ces financements généraux (dont l'objet n'est pas connu), l'exposition de la Caisse des Savoie est pondérée par les ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, publiés par les clients et récupérés auprès du fournisseur de données Clarity AI. Ce tableau est complété à partir du tableau 2 [Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)].

Par ailleurs, au 31/12/2022 le Groupe Crédit Agricole a publié ce tableau en tenant compte uniquement des expositions directes. Pour cet arrêté au 31/12/2023, le Groupe Crédit Agricole intègre également les expositions indirectes, en pondérant les financements généraux aux ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile publiés par les contreparties.

**Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	153 236	0%	153 236	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	2 342 225 271	6%	2 342 215 770	6%	9 501	0%
8	<b>Total ICP applicable</b>	37 120 800 724	100%	37 120 800 724	100%	37 120 800 724	100%

Dans ce tableau, la Caisse des Savoie présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). La Caisse des Savoie ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

**Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	114 984	0%	114 984	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	2 349 237 845	6%	2 349 231 551	6%	6 294	0%
8	<b>Total ICP applicable</b>	37 120 800 724	100%	37 120 800 724	100%	37 120 800 724	100%

Dans ce tableau, la Caisse des Savoie présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). La Caisse des Savoie ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

**Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	153 236	0%	153 236	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable</b>	2 342 225 271	100%	2 342 215 770	100%	9 501	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable</b>	2 342 378 507	100%	2 342 369 006	100%	9 501	0%

Dans ce tableau, la Caisse des Savoie présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse des Savoie ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

**Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	114 984	0%	114 984	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable</b>	2 349 237 845	100%	2 349 231 551	100%	6 294	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable</b>	2 349 352 830	100%	2 349 346 536	100%	6 294	0%

Dans ce tableau, la Caisse des Savoie présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse des Savoie ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.



**Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	725 896	0%	725 896	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	97 712	0%	97 712	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	12 610 638 750	34%	12 609 538 678	34%	1 100 072	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable</b>	12 611 462 357	34%	12 610 362 286	34%	1 100 072	0%

Dans ce tableau, la Caisse des Savoie présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse des Savoie ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires éligible mais non aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires aligné publiés par les clients).

**Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des CAPEX des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	293 527	0%	293 527	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	38 328	0%	38 328	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	12 056 394 699	32%	12 056 095 685	32%	299 014	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable</b>	12 056 726 554	32%	12 056 427 540	32%	299 014	0%

Dans ce tableau, la Caisse des Savoie présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse des Savoie ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles mais non alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre les dépenses d'investissement éligibles et les dépenses d'investissement alignées publiés par les clients).

**Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	29 133 546	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	29 133 546	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	8 060 676	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	17 529 670	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	13 512 665	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	29 133 546	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	22 040 456 211	59%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»</b>	22 166 959 860	60%

Dans ce tableau, la Caisse des Savoie présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). La Caisse des Savoie ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires non éligible sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

**Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des CAPEX des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	29 133 546	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	29 133 546	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	19 551 505	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 310	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 604	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	9 358	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	22 636 878 472	61%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»</b>	22 714 721 340	61%

Dans ce tableau, la Caisse des Savoie présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). La Caisse des Savoie ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement non éligibles sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

### Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

A cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios de la Caisse des Savoie. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole ne se limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat de la Caisse des Savoie. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaire

#### 2.1.3.4. Le bilan des émissions de GES

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

Pour pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (Single Accounting of Financed Emissions methodology) au cours de l'année 2021.

Cette méthodologie est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) et l'association Bilan Carbone.

- **SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :** La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées. Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.  
Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).
- **Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :** SAFE permet de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".  
Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au risque climatique de transition.

Le Crédit agricole des Savoie publie cette cartographie dans sa DPEF depuis 2020.

Macro-secteurs	GES Teq Co <sup>2</sup>	GES Teq Co <sup>2</sup>	GES Teq Co <sup>2</sup>
	Encours 2020	Encours 2021	Encours 2022 <sup>7</sup>
Agriculture	190 497	198 165	218 247
Construction	206 007	214 993	132 216
Energie	4 602	4 886	6 537
Industrie	65 558	62 586	40 511
Transport	221 496	225 796	137 560
Services	0	0	0
Déchets	26 149	23 643	30 646
Administration	6	6	4 397
Autres services	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>714 315</b>	<b>730 073</b>	<b>570 114</b>

### 2.1.3.5. Les trajectoires Net Zéro

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zero Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances. Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance...

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

Notre Caisse régionale est en train de mener ce chantier stratégique dans le cadre de la Net Zéro Banking Alliance. Nous avons initié un vaste chantier méthodologique mobilisant tous nos métiers afin de baisser ses émissions de GES sur ses financements. Notre méthodologie repose sur 5 grandes étapes :



1. Pour notre Caisse Régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 5 secteurs les plus émissifs parmi ceux les plus présents dans nos portefeuilles de financement : production d'électricité, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture.

<sup>7</sup> Les encours à fin 2023 ne sont pas disponibles à la date de publication de la DPEF 2023. Les facteurs d'émissions de la méthode SAFE ont été mis à jour en 2023, d'où les écarts, parfois significatifs, entre les émissions 2021 et 2022.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus émissifs de nos portefeuilles de financement (les énergies fossiles, production d'électricité, transports maritimes, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et 80% des émissions financées du Groupe. Par ailleurs, ces secteurs à l'échelle planétaire représentent environ 75 % des émissions mondiales de GES, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique.

2. En 2023, nous avons commencé à calculer le point de départ par secteur de nos émissions financées sur les 5 secteurs matériels cités. Nous utilisons la plupart du temps la méthodologie PCAF<sup>8</sup>, qui consiste à calculer crédit par crédit, la part des émissions de nos clients que nous pouvons nous attribuer en tant que banque, selon une formule adaptée à chaque secteur, typologie de client et données disponibles. Cette méthodologie nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises. Elle part des crédits financés, et est donc une méthode complémentaire à la méthode interne développée par le Groupe Crédit Agricole, nommée SAFE (initialement P9XCA), qui a pris une approche globale permettant de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées et de déterminer une cartographie sectorielle et géographique de celles-ci.
3. Concernant le choix des métriques et scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, nous appuyons nos trajectoires sur les travaux de l'AIE<sup>9</sup> (scénario NZE 2050<sup>10</sup>) sur la plupart des secteurs, en prenant parfois d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques sur certains secteurs.
4. Après avoir, en décembre 2022, annoncé ses trajectoires de décarbonation pour un certain nombre de secteurs d'activité, le groupe Crédit Agricole a annoncé en décembre 2023 amplifier son engagement dans la décarbonation de ses financements ([lien vers le communiqué de presse](#)). La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Savoie s'inscrit naturellement dans les trajectoires communiquées par le Groupe.
5. La Caisse Régionale et le Groupe publieront chaque année leur point de référence des émissions financées secteur par secteur et le point de passage sur la situation. Ces publications régulières seront l'occasion de revenir sur les améliorations continues de données que seront faites afin d'avoir l'estimation la plus juste des émissions financées et ainsi avoir le plan d'action de décarbonation adaptée.

A titre d'exemples :

- **Immobilier résidentiel** : Crédit Agricole s'engage à accompagner les propriétaires immobiliers pour contribuer à l'atteinte de l'objectif français de 12,4 kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup>/an en 2030, une décarbonation qui reposera sur la mobilisation de toutes les parties prenantes (propriétaire, politique publique, filière du bâtiment), tout en tenant compte de l'hétérogénéité de nos territoires. Plans d'actions :
  - Systématiser les échanges avec les clients autour de la rénovation globale et performante, notamment au moment de l'acquisition d'un nouveau bien immobilier avec un DPE E, F et G,
  - Développer des solutions clients innovantes, tout en mobilisant son ingénierie financière. C'est par exemple l'objet de « J'écorénove mon logement », une plateforme lancée en mai 2023,
  - Adapter ses politiques d'octroi et tarifaires pour encourager la rénovation,
  - Capitaliser sur son ancrage territorial pour renforcer ses actions locales, notamment par des partenariats et une sensibilisation accrue des clients.

---

<sup>8</sup> Partnership for Carbon Accounting Financials est un partenariat mondial d'institutions, créé par le secteur financier, travaillant ensemble à l'élaboration et à la mise en place d'une méthode de comptabilisation harmonisée de l'empreinte carbone de leurs prêts et investissements. Cette initiative fournit aux institutions financières le point de départ nécessaire pour définir des objectifs scientifiques et aligner leurs portefeuilles sur l'accord de Paris.

<sup>9</sup> International Energy Agency ou Agence Internationale de l'Énergie est une organisation internationale fondée par l'OCDE, qui se concentre sur une grande variété de questions, allant de la sécurité électrique aux investissements, au changement climatique et à la pollution de l'air, à l'accès et à l'efficacité énergétique.

<sup>10</sup> Le Net Zero Emission est une feuille de route établie par l'Agence Internationale de l'Énergie qui présente un scénario de transition énergétique cross sectoriel afin d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.



- **Agriculture** : partenaire historique du monde agricole, Crédit Agricole s’engage à accompagner ses clients dans leur démarche de décarbonation tout en veillant à renforcer la souveraineté alimentaire :
  - En se mettant au service des feuilles de route que fixeront la profession et les filières (travaux en cours),
  - En accompagnant les leviers de décarbonation déjà identifiés par les filières,
  - En adaptant son accompagnement dans le respect des écosystèmes, des territoires et des acteurs,
  - A l’échelle de la France et de l’exploitation.

Plans d’actions :

- Au niveau national, Crédit Agricole ambitionne d’accompagner la Ferme France à travers la structuration du marché du crédit carbone volontaire (lancement au T1 2024 d’une plateforme exploitée en collaboration avec France Carbon Agri, mettant en relation des agriculteurs aux pratiques vertueuses et des entreprises ou collectivités soucieuses de contribuer à la neutralité par l’achat de crédit carbone en complément de la réduction de leurs propres émissions), le soutien à l’innovation, et l’accompagnement à la transition des acteurs amont et aval de la filière (lancement de fonds de transitions à hauteur de 500M€ avec une cible de 1Md€ pour financer les stratégies de transition des acteurs des secteurs),
- Au niveau territorial, Crédit Agricole renforcera son accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de transition : en dialoguant avec eux pour évaluer leur maturité sur les sujets de transitions, en les accompagnant dans leurs démarches via des solutions et des outils dédiés, en développant de nouvelles offres en faveur des énergies renouvelables à l’échelle de l’exploitation (méthanisation, solaire, etc.).

#### **2.1.4. Notre gouvernance**

En 2020, la Caisse Régionale a structuré la gouvernance et les activités autour de la RSE et du financement des énergies renouvelables afin de renforcer l’impact de ses actions internes et de son accompagnement des clients et du territoire. L’organisation de la Caisse Régionale a évolué en 2023, avec la création d’un service Engagement sociétal et RSE, au sein de la nouvelle direction Marketing et Engagement sociétal. La mission du nouveau service est triple : coordonner la réponse de la Caisse Régionale aux évolutions réglementaires en matière ESG, déployer le Projet Sociétal de la Caisse Régionale autour de ses deux grands piliers (climat et inclusion), et enfin développer des solutions créatrices de valeur pour la Caisse Régionale et ses clients autour des enjeux ESG.

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie RSE a été réalisé en 2023 par le Comité de Direction et le Conseil d’administration, ainsi que par le Comité Changement Climatique et Environnemental, devenu en septembre Comité de l’Engagement Sociétal, consultatif, piloté par un Directeur général adjoint, et incluant les Directions chargées des Risques, des Crédits, du Marketing, et des Finances, du Marché Entreprises, des Ressources Humaines et de l’Immobilier.

Par ailleurs, un Pôle Territoire, créé en 2020 et rattaché à la Direction « Banque du Territoire et des Entreprises », réunit des activités en prise directe avec les acteurs et thématiques structurants des deux Savoie :

- L’accompagnement des collectivités locales dans leurs besoins de financements, d’assurance et de conseils sur la gestion des comptes publics.
- L’accompagnement par un Pôle Santé des entités institutionnelles et les opérateurs publics, privés ou associatifs de plusieurs millions d’euros de chiffre d’affaires.
- L’accompagnement de nos clients Entreprises dans leur transition écologique qui couvre : le financement des projets et des entreprises de la valeur énergies renouvelables ; le conseil auprès de nos clients pour consommer moins d’énergie dans leurs activités et leurs déplacements ; la contribution de la Caisse Régionale aux réflexions des acteurs territoriaux sur l’adaptation au changement climatique et au maintien de la biodiversité et du potentiel environnemental de notre Territoire. Une Chargée d’affaires Transition Écologique avait été recrutée en février 2021. Cette fonction a permis de contribuer à l’élargissement de la gamme d’offres proposées à nos clients, en termes de financement et de conseil

en transition écologique, et de coordonner les échanges internes sur les offres et leur mise en avant commerciale. Elle a donc été complétée par le recrutement de deux chargés d'affaires Transition écologique supplémentaires, avec prise de fonction début 2023.

Enfin, depuis avril 2021, une équipe pluridisciplinaire (communication, marketing, animations commerciales tous marchés, filières crédits) baptisée la Green Team se réunit trimestriellement pour partager les sujets « Transition écologique » en cours : activité commerciale, offres, communications client, institutionnelle et événementielle.

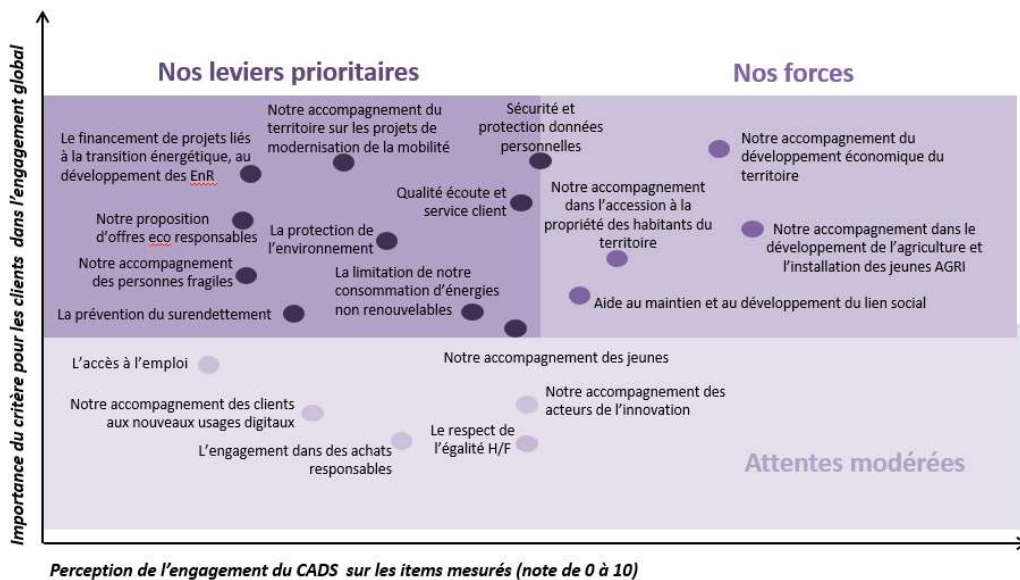
### 2.1.5. Cartographie des risques<sup>11</sup>

#### 2.1.5.1. Définition de l'univers des risques

Afin de donner une vision globale de la démarche RSE de la Caisse Régionale, de marquer une implication forte en mettant en avant les ambitions et la vision à long terme, et en prévision des évolutions réglementaires attendues pour l'exercice 2024, il apparaît comme pertinent de poursuivre pour l'exercice 2023 une approche par les enjeux RSE pour contextualiser les risques majeurs.

Pour identifier ces enjeux, plusieurs sources ont été utilisées pour appréhender les attentes prioritaires des parties prenantes :

- La matrice des enjeux RSE prioritaires et leurs risques attachés fournie par Crédit Agricole SA.
- Les DPEF 2022 et 2023, elles-mêmes construites sur les pactes Coopératifs et Territoriaux du Crédit Agricole des Savoie précédents et présentant les engagements pris en matière de RSE.
- Les documents d'aide à la Déclaration de Performance Extra-Financière fournis par Crédit Agricole SA et la Fédération Nationale du Crédit Agricole.
- L'analyse de la mesure de l'Indice d'Engagement Sociétal, IES, du Crédit Agricole des Savoie publiée en 2023 pour le compte de la CR.



De cette matrice, nous retiendrons les enjeux qui paraissent prioritaires pour notre Caisse Régionale.

#### 2.1.5.2. Hiérarchisation des risques

La méthodologie de la hiérarchisation et l'évaluation des risques a été reconduite en 2023 à partir des travaux réalisés dans le cadre de la DPEF 2022.

<sup>11</sup> Cf. annexe sur la contribution aux ODD, paragraphe 2.4.2.

### Liste des risques

L'analyse précitée a permis d'établir une liste de 26 risques matériels principaux relatifs à l'activité de la Caisse Régionale sur le territoire des Savoie en lien avec les enjeux de sa RSE.

### Cotation des risques

En vue d'établir une hiérarchie parmi les risques identifiés, deux variables ont été confrontées : la « gravité » et la « probabilité d'occurrence » du risque brut concerné, c'est-à-dire sans tenir compte du niveau de maîtrise du risque au niveau de la Caisse Régionale. Le risque brut fait donc référence au risque attendu avant la mise en place de toute politique ou action pour lutter contre.

La dimension « gravité » a été appréhendée à travers 4 types d'impacts possibles :

- Impact sur l'image/la réputation
- Impact sur la perte d'activité
- Impact en termes de sanction réglementaire
- Impact en termes de sanction pénale

Pour chaque type d'impact, une échelle de 1 à 4 a été définie allant de :

1. Faible ou inexistant
2. Significatif
3. Fort
4. Majeur

Des légendes précisant spécifiquement ce à quoi correspondent les types d'impacts et les niveaux de gravité ont été déterminées pour obtenir une cotation la plus homogène et objective possible.

La probabilité d'occurrence a également été appréhendée sur une échelle de 1 à 4 allant de :

1. Rare = moins d'1 cas tous les 5 ans
2. Faible = moins d'1 cas tous les 3 ans à 1 cas tous les 5 ans
3. Occasionnelle = moins d'1 cas par an à 1 cas tous les 3 ans
4. Fréquente = plusieurs cas par an à 1 cas par an

### Interlocuteurs

La liste des risques établie a été soumise aux Responsables des Services et Unités identifiés comme spécialisés dans leur domaine afin qu'ils puissent juger de la « gravité » et de la « probabilité d'occurrence » pour chacun des risques bruts les concernant.

Cette analyse a été réalisée à l'occasion de réunions dédiées entre l'équipe Engagement Sociétal et les services ou unités concernés.

- Pascal HIMBER, Responsable du Service Animation Commerciale
- Damien DURET, Responsable de Service Animation et Développement des pros
- Alice JACQUEMIN, Responsable du Centre d'Affaires Développement du Territoire
- Pierre-Luc DUFOUR, Responsable du Centre d'Affaires Agricole
- Christophe COMPASSI, Responsable du Service Logistique
- Lionel GRUFFAT, Responsable du Centre d'Affaires Tourisme
- Jean-Marie CAQUINEAU, Responsable du Service Expérience et Parcours Client
- Fabien TORREQUADRA, Responsable du Service Conformité Sécurité Financière
- Jérémie GAYAUD, Responsable du Service Animation du Mutualisme
- Frédéric BURDET, Responsable du Service Développement des Ressources Humaines
- Jean-Edouard DECARROUX, Responsable du Service Pilotage RH et expérience collaborateurs, remplacé le 8 janvier 2024 par Pierre-Marie MURON
- Elodie ROUX, Responsables du Service Marketing Stratégique Clients
- Cécile PETETIN, Responsable du Service Epargne et Banque au Quotidien
- Geoffrey DRIOL, Responsable du Service Trésorerie Finances

### 2.1.5.3. Évaluation du risque brut ou inhérent

Une fois les notes attribuées par les spécialistes pour chacun des risques, la règle dite du « maillon faible » a été appliquée. Cela signifie que, par défaut, a été retenue la valeur la plus élevée attribuée parmi les 4 types d'impacts possibles. Cette valeur la plus forte a ensuite été multipliée par la probabilité d'occurrence et une note finale a ainsi pu être établie.

Ainsi, 13 risques bruts principaux en lien avec notre RSE ont pu être dégagés :

#### 3 risques principaux avec la note de 16 :

- Déficit de politique/démarche inclusive de l'entité à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées
- Manque de fidélisation des collaborateurs et non adaptation des compétences aux besoins stratégiques des clients
- Insuffisance de soutien aux parties prenantes et acteurs référents sur le développement des filières clés du territoire et notamment en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique

#### 10 risques secondaires avec la note de 12 :

- Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information
- Pratiques contraires aux règles de déontologie et d'éthique de la CR (loyauté, corruption, non-respect intentionnel des procédures)
- Absence de reconnaissance de la fidélité (ancienneté, qualité relation client...)
- Absence ou dégradation d'écoute client
- Absence de vigilance concernant l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) pour les achats, la rénovation des agences et des sièges et plus globalement dans l'utilisation durable des ressources
- Non adéquation des offres, produits et du conseil aux conséquences du changement climatique
- Non contribution au développement économique local, à la création de valeur au bénéfice du territoire
- Baisse de l'engagement des collaborateurs et mauvaise qualité de vie au travail
- Absence d'engagement des administrateurs sur leur territoire
- Absence de soutien des projets du territoire (soutien des associations, soutien de financement entreprise...) en lien avec les enjeux RSE

Des rapprochements de thématiques ont conduit à regrouper les risques suivants entre eux :

- Insuffisance de soutien aux parties prenantes locales avec le risque de non contribution au développement économique local
- Absence de reconnaissance de la fidélité (ancienneté, qualité relation client...) et Absence ou dégradation d'écoute client
- Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information et Pratiques contraires aux règles de déontologie et d'éthique de la CR (loyauté, corruption, non-respect intentionnel des procédures)

Ces travaux ont conduit à identifier une liste de 11 risques majeurs.

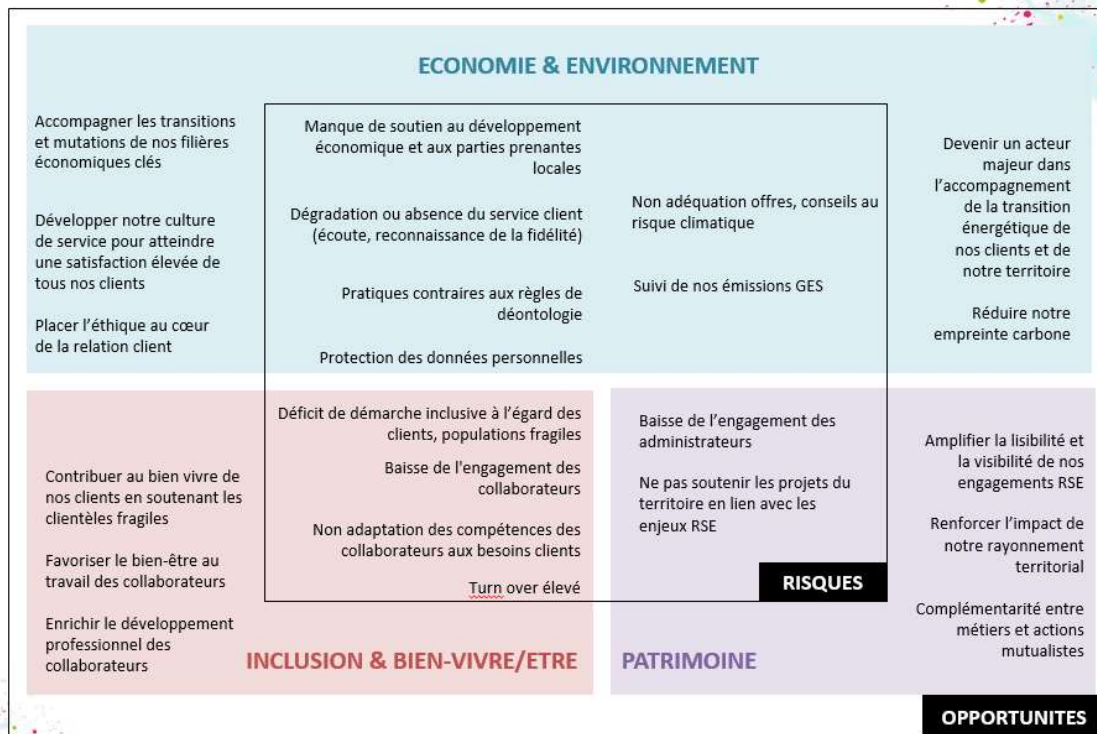
### 2.1.5.4. Définition des politiques, plans d'action et indicateurs de performance

Pour chaque risque majeur, les experts identifiés ont recueilli et présenté les politiques associées de la Caisse Régionale et les plans d'action réalisés sur l'année de référence. Ce recueil réalisé sous le pilotage du Responsable RSE permet de référencer et valoriser les engagements RSE du Crédit Agricole des Savoie.

Afin de matérialiser le niveau de maîtrise, des indicateurs de performance chiffrés par risque sont identifiés. Ils sont sélectionnés de manière à obtenir dans la mesure du possible un ratio, c'est-à-dire une mise en rapport de variables, et non de la data brute.

Ces indicateurs permettent également de mesurer l'efficacité des politiques et des actions mises en place et d'observer les évolutions annuelles.

### 2.1.5.5. Cartographie



## 2.2. Politiques et plans d'actions 2023

En tant que banque coopérative mutualiste au fort ancrage local, le Crédit Agricole des Savoie est historiquement engagé pour accompagner les territoires et leurs acteurs dans la transition environnementale.

### 2.2.1. Proposer des produits, offres et conseils en adéquation avec les changements climatiques

*Risque identifié : Offres bancaires et conseils inadaptés à la transition énergétique et environnementale climatique et manque de sensibilisation des acteurs internes*

#### *Politique :*

Dans le cadre de son projet d'entreprise CARE mis en place fin 2019, le Crédit Agricole des Savoie à travers sa vision "Tous en confiance, avec passion, pour nos clients et les Savoie", a affirmé son engagement pour son territoire en étant un acteur du développement durable des Savoie.

En 2021, la Caisse Régionale avait rédigé une note d'intention sur le changement climatique et environnemental pour apporter un cadre à ses actions sur le sujet. Depuis, chaque direction définit annuellement un plan d'actions RSE en lien avec son périmètre.

En 2022, en complément des travaux menés par le Comité Changement Climatique et Environnemental, le comité de pilotage opérationnel « Green Team » a également été formé pour centraliser les projets et relayer l'information dans les différentes Directions.

Dans cette trajectoire, le Service Marketing Stratégique a écrit fin 2022 pour la première fois un plan Marketing spécialisé sur la transition énergétique. Les politiques crédits ENR et Habitat publiées à compter du premier trimestre 2023 intègrent cette dimension.

#### *Actions 2023 :*

##### → **Mettre en œuvre une démarche de questionnement des clients sur leurs actions RSE et leur dynamique sur les critères ESG**

Le Crédit Agricole des Savoie poursuit le déploiement de la trame proposée par le Groupe Crédit Agricole et sa propre démarche d'échange avec ses clients du marché Entreprises : lors de l'étude d'un dossier de financement ou de certains rendez-vous, le client est, depuis 2021, interrogé sur sa maturité RSE. L'échange porte sur des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance. Il permet d'aboutir à une note indicative sur le nombre d'actions ou la prise en compte de certains thèmes extra-financiers dans la stratégie de l'entreprise (relations aux fournisseurs, autonomie énergétique). Cet « éclairage ESG » permet d'avoir, avec chaque client, un échange complémentaire aux questionnements techniques et financiers habituels. Tous les chargés d'affaires ont désormais intégré cet élément à leurs échanges. En 2023, ce sont 177 éclairages ESG qui ont été réalisés. Ainsi, plus de 800 entreprises clientes ont pu être interrogées au travers de cet outil. Suite à cet éclairage, les chargés d'affaires ont la possibilité de proposer au client un rendez-vous d'expertise conseil avec un chargé de transition écologique. En 2023, ce sont près de 70 rendez-vous de ce type qui ont été organisés.

Nos chargés de transition écologique peuvent accompagner le client pour identifier des leviers d'action et potentiellement les mettre en relation avec notre réseau de partenaires pour mettre en œuvre leurs projets de transition (conseil en stratégie RSE, Bilan Carbone, installation ENR...).

##### → **Intégrer le risque climatique dans les offres commerciales**

**Sur le marché des particuliers**, les 3 priorités sont restées les mêmes en 2023, à savoir : performance énergétique et rénovation de l'habitat, mobilité douce, épargne durable :

- Rénovation énergétique des logements :
  - Déploiement de J'écorénove mon logement en mai, plateforme gratuite qui permet de sensibiliser et d'aider les particuliers dans leur démarche de rénovation énergétique de leurs logements,
  - Création d'une offre « Booster rénovation »,
  - Nouveau partenariat sur le photovoltaïque SMART TO, installateur de panneaux solaires à Thonon-Les-Bains, en plus de celui avec ASE en 2022,
  - Transformation du Prêt Economie d'Energie (commercialisation arrêtée par le groupe) en Prêt Performance Energétique, afin de maintenir notre gamme,

- 2 campagnes de communication ciblée afin de sensibiliser les clients aux contraintes réglementaires et aux bénéfices de la rénovation énergétique (propriétaires de biens de plus de 10 ans et propriétaires bailleurs), avec présentation de « J'écorénove mon Logement », en parallèle de la campagne TV nationale,
- Mise à disposition des collaborateurs de e-learning pour acculturation au sujet,
- Test d'une cellule « Clients Direct » pour accompagnement sur les dossiers Eco PTZ.
- Mobilité douce :
  - Nouveaux taux préférentiels et simplification de l'éligibilité à l'offre de financement pour une mobilité la moins émettrice possible,
  - Animations crédit auto avec avantages assurances pour les véhicules électriques en juin et à l'automne (financement uniquement),
  - Information clients via une Newsletter dédiée à la mobilité décarbonée,
  - Animation autour du vélo (financements et assurances) en juin.
- Donner du sens à ses placements :
  - Action de sensibilisation des clients au Livret Engagé Sociétaire (e-mailing) et hausse du taux de rémunération de celui-ci,
  - Mise en avant de projets emblématiques locaux financés grâce aux fonds du LES,
  - A l'occasion de la journée Internationale de l'eau, communication sur les réseaux sociaux sur le Fonds AMUNDI KBI Aqua,
  - Ouverture de la possibilité de souscrire un LES en ligne.

**Sur les marchés spécialisés**, l'accompagnement de notre clientèle se fait également sur plusieurs domaines : la mobilité décarbonée, la rénovation et l'efficacité énergétiques des bâtiments, la production d'ENR et l'épargne responsable. Notre ambition est de devenir un tiers de confiance incontournable pour la transition énergétique des clients. Les principales actions menées en 2023 :

- Création d'un barème dédié sur le Crédit-Bail « Green Solutions » (3 offres : mobilité, relamping, photovoltaïque) ;
- Lancement d'une offre Location Longue Durée pour les véhicules (électriques et hybrides) ;
- Lancement du Hub « Transition énergétique » pour accompagner la réflexion, identifier les projets et engager les démarches ;
- Organisation d'un Forum de la Transition Energétique pour permettre à nos clients de rencontrer des spécialistes et de solliciter des conseils, au Village By CA, en juin, et d'un second Forum sur le thème de la décarbonation en novembre ;
- Organisation d'un événement éco mobilité pour aider les clients à comparer les différentes solutions et technologies (hydrogène, électricité mais aussi rétrofit, écoconduite) ;
- Participation à l'évènement H<sub>2</sub>O à Evian sur le thème de l'eau ;
- Création d'une filiale « Energie des Savoie » tiers investisseur pour l'exploitation de surfaces en photovoltaïque et la fourniture d'énergie ;
- Création d'un process de labellisation de partenaires à mettre en relation avec nos clients pour les accompagner dans leurs transitions ;
- Information de l'ensemble des Conseillers des professionnels en présentiel sur les offres RSE réservées aux clients professionnels (financement, épargne) ;
- Mise à disposition des conseillers des professionnels d'une web conférence AMUNDI sur le thème « donner du sens à l'épargne de mes clients ».

En parallèle, le Service Marketing Stratégique Clients réalise un suivi mensuel des indicateurs commerciaux et des actions en cours et à venir. Ce document est transmis à l'équipe de Direction et aux Responsables de Services concernés, et il est commenté lors du Comité Engagement Sociétal.

### Indicateurs de performance :

Indicateurs	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Evol. 23/22
Financements EnR sur Marchés Spécialisés : réalisations annuelles	8 M€	8,2 M€	7,1 M€	-13%
Financements EnR sur Marchés Spécialisés : encours	43,3 M€	43,5 M€	48,2 M€	+11%
Financements EnR sur Marchés Spécialisés : nombre de prêts	33	35	47	+34%
Autres prêts verts sur Marchés Spécialisés hors EnR : réalisations annuelles	3,3 M€	12,2 M€	10,5 M€	-14%
Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers <sup>12</sup> : réalisations annuelles	15,1 M€	29,5 M€	34,2 M€	+16%
Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : encours	44,6 M€	60,5 M€	82,2 M€	+36%
Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : nombre de prêts	909	1 572	1 917	+22%
Prêts consommation verts <sup>13</sup> : réalisations annuelles	20 M€	34,9 M€	44,9 M€	+29%
Prêts consommation verts : encours	40,2 M€	53,6 M€	79,1 M€	+48%
Prêts consommation verts : nombre de prêts	1 065	1 791	2 329	+30%
% d'éclairages ESG réalisés auprès des clients entreprises	22%	54%	56%	+2 pts
Fonds ESG <sup>14</sup> détenus par nos clients : montant des encours	768 M€	876 M€	858 M€	
Evolution des fonds ESG détenus par nos clients	17%	14%	-2%	

### **2.2.2. Accompagner la transition agricole de notre territoire**

*Risque identifié : Insuffisance d'accompagnement des transitions agricoles du territoire*

#### Politique :

La Caisse Régionale des Savoie a validé sa stratégie sur les transitions agricoles en Comité Changement Climatique et Environnemental d'avril 2022. Elle ambitionne :

- D'être la Banque des transitions en :
  - ✓ Accompagnant les transitions de ses clients,
  - ✓ Formant les équipes du Centre d'Affaires Développement Agriculture,
  - ✓ Ayant une offre dédiée aux transitions ;
- De participer à la sensibilisation des agriculteurs du territoire ;
- D'être partenaire et d'accompagner les Organisations Professionnelles Agricoles sur la thématique des transitions agricoles.

Pour se donner les moyens de ses ambitions, la Caisse a mobilisé des ressources de son Centre d'Affaires Agriculture :

- Un référent agriculture Biologique et circuits courts a été nommé en 2022. Il s'agit d'un manager de pôle déjà référent installation et circuits courts.

<sup>12</sup> Eco prêt à taux 0, prêt travaux verts, prêt économie d'énergie

<sup>13</sup> Prêts à la consommation D Vélos et véhicule vert

<sup>14</sup> D'après le reporting AMUNDI, qui comprend les fonds classés 6, 8 et 9 dans la classification SFRD



Une alternante en école d'ingénierie ISARA à Lyon a été recrutée, avec un mémoire de fin d'étude sur l'année 2023 qui a porté sur la thématique du Carbone et des transitions agricoles. Son travail a abouti notamment sur la journée « transition agricole » qui a eu lieu le 15 juin 2023 et sur le test du questionnaire ESG « Transition Agri ». Le travail sur la thématique du carbone a permis de lister les leviers possibles de décarbonation en élevage bovin sur notre territoire et de proposer des pistes pour nouer des partenariats avec l'écosystème agricole Savoyard. La plateforme carbone du groupe Crédit Agricole sera lancée en 2024. Les modalités de lancement au Crédit Agricole des Savoie seront décidées par la Direction sur le premier trimestre 2024. Un stagiaire ingénieur a de nouveau été recruté sur 2024 pour aller encore plus loin sur les transitions agricoles : lancement de la plateforme Carbone CARBIOZ, lancement de trajectoire Agri intégrant le déploiement massif du Questionnaire Transitions Agri, formation des collaborateurs, etc.

- **Actions 2023 :**

→ **Etre la Banque des transitions**

Accompagner les transitions de nos clients :

En décembre 2022, l'offre Bio-HVE s'est transformée en offre « démarches environnementales ». Il s'agit d'une offre destinée à financer les exploitations qui entreprennent une démarche pour être plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement. Elle porte sur des crédits d'investissement et de trésorerie. Les exploitations seront accompagnées par un Chargé d'Entreprises Agricoles.

- Investissements New Pratiques : 60-120 mois, différé jusqu'à 36 mois, pas de plafond, forfait frais de dossier à 80€, taux Agilor-0,20 ;
- BFR New Pratiques (en remplacement du Prêt Communic'Agri) : 60 mois, différé jusqu'à 24 mois, pas de plafond, forfait frais de dossier à 80€, taux Agilor-0,20 ;
- Prêt Certifié 'Agri (en remplacement du prêt Trésor Bio) : 36 mois, 5 à 8 k€, pas de frais de dossier, taux 0,20%.

En 2023, la Caisse Régionale a maintenu une participation financière de 200€ pour contribuer aux frais d'étude et de formation préalables à la certification Bio ou HVE.

Une offre circuits courts est également toujours disponible aux exploitations adhérentes à « Bienvenue à la Ferme » avec des offres dédiées :

- Financement BFR à 0% ;
- Participation financière de 100€ pour la communication du point de vente ;
- Des offres monétiques dédiées (6 mois d'abonnements offerts).

Le questionnaire ESG « Transition Agri » a été testé auprès d'une quinzaine de clients agriculteurs et il a été ajouté dans la politique crédit de la Caisse Régionale. Le déploiement généralisé du questionnaire ESG « Transition Agri » sera réalisé en mai 2024. Il sera intégré à un nouvel outil, « Trajectoire Agri » qui est actuellement en test sur plusieurs Caisses Régionales.

Poursuite de la formation des collaborateurs sur 2023 :

Une journée « transition agricole » des collaborateurs a été réalisée le 15 juin 2023. L'objectif était de renforcer les connaissances des collaborateurs du Centre d'Affaires sur la thématique des transitions avec :

- Un quizz balayant de nombreuses thématiques afin d'acculturer les collaborateurs (changement climatique, réglementation, carbone, diagnostics, etc.) ;
- Une formation des Chargés d'Entreprises Agricoles pour tester le questionnaire « Transition Agricole » auprès des clients agriculteurs ;
- Un rappel de toutes les offres « transitions » disponibles dans la boîte à outil du conseiller ;
- La visite d'une exploitation viticole certifiée Haute Valeur Environnementale de niveau 3.

Favoriser l'installation en agriculture :

Deux référents Jeunes Agriculteurs sont actifs sur la Caisse Régionale (un manager de pôle par département). Plusieurs actions ont été menées en 2023 pour favoriser l'installation en agriculture :

- Organisation d'un forum à l'installation en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs de Haute-Savoie dans nos murs, à Annecy le Vieux, le 18 décembre 2023 ;
- Participation et intervention aux conférences du forum à l'installation de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc le 12 décembre 2023 ;
- Partenariat avec les lycées notamment le Lycée Agricole Reinach, interventions dans les classes réalisées par des collaborateurs du Centre d'Affaires ;
- Recensement et anticipation des installations via un outil dédié à l'identification des porteurs de projets.

#### → Participer à la sensibilisation des agriculteurs du territoire

Plusieurs évènements ont été organisés par la Caisse Régionale :

- Le 20 octobre 2023, une conférence a réuni les acteurs du territoire (agriculteurs et organisations professionnelles agricoles), ainsi que des élèves de BTS du Lycée agricole Reinach. La thématique était : Enjeux et perspectives du Photovoltaïque en agriculture sur les Savoie :
  - Marché du photovoltaïque, tendances et enjeux à horizon 2030,
  - Installer une centrale sur mon exploitation : investir moi-même ou avoir recours au tiers investissement ?
  - Prospective : expérimentation de salles de traites mobiles solaires dans le Beaufortain.
- Plusieurs conférences sur la réforme de l'assurance climatique ont été réalisées par les équipes par zone afin d'informer un maximum de clients sur la réforme de l'assurance : 21 réunions délocalisées en agence
- Un film sur le HVE (Haute Valeur Environnementale) a été réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et la coopérative Jura Mont-Blanc ([Lien](#)). Il a été diffusé par la Chambre d'Agriculture auprès des agriculteurs savoyards.

#### → Etre partenaire des Organisations Professionnelles Agricoles et les accompagner sur la thématique des transitions agricoles

Une enveloppe dédiée a été affectée aux agri projets 2023 sur la thématique des transitions :

- Participation au budget annuel de l'AEGRC (Association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques) : lutte contre la grêle, aléa climatique de plus en plus fréquent, avec des procédés techniques respectueux de l'environnement ;
- Partenariat de la journée FDCUMA (Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) du 26 septembre 2023 : « Cultiver sa prairie » (régénération, sursemis et autonomie fourragère) ;
- Poursuite du financement d'une étude de la FDCL (Fédération des Coopératives Laitières) sur l'analyse du potentiel de production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments des ateliers fromagers des coopératives laitières savoyardes ;
- Poursuite d'un accompagnement de l'AFTALP (Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes) *via* un agri projet pour participer à la mobilisation des opérateurs autour du collectif et des valeurs associées aux AOP et IGP laitières ;
- Participation financière à la Société d'Economie Alpestre de la Savoie (SEA 73) pour une expérimentation en mode pré industriel de salles de traite mobiles avec panneaux solaires (filiale Beaufort).

### Indicateurs de performance :

Nom de l'indicateur ou KPIs	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
% de jeunes agriculteurs (JA) installés par CADS sur le parcours d'installation aidé de la Région AuRA	Non calculé	Non calculé	86%
Financements EnR sur Marché de l'Agriculture : nombre de prêts réalisés	Non calculé	Non calculé	21
Financements EnR sur Marché de l'Agriculture : réalisations annuelles	Non calculé	Non calculé	2,186 M€

### 2.2.3. Développer une culture de l'excellence et améliorer la satisfaction de nos clients

*Risque identifié : Dégradation ou absence de service client (dont insuffisance de culture éthique, de déontologie et de protection des données personnelles)*

#### Politique :

La proximité du Crédit Agricole avec ses clients est une force au service d'une relation de confiance et d'expertise durable. Respect, transparence, loyauté, sécurité sont les valeurs fondatrices du Crédit Agricole. Ces valeurs ont été affirmées dans une charte éthique réalisée par le groupe Crédit Agricole, puis déclinée dans les codes de conduite propres à chaque Caisse Régionale, ainsi que dans les engagements relationnels.

Un dispositif de contrôles internes permet de garantir le respect permanent des règles de déontologie régissant la profession. Il est organisé par le Service Conformité et Sécurité Financière.

Quant à l'expérience client, elle est animée par le Service Expérience et Parcours Client. Un suivi mensuel est réalisé dans une instance dédiée, intitulée « comité client au cœur » présidé par le Directeur Général Adjoint de la Caisse Régionale, et composée de membres du comité de direction ainsi que des responsables des animations commerciales et de filières. Le sujet du service client est également travaillé trimestriellement en comité de direction et présenté régulièrement dans les comités de fonctionnement des filières et des agences. Un état des lieux régulier est fait sur la partie « réclamation » du service client dans le cadre du comité management de la conformité.

#### Actions 2023 :

**→ Etoffer le dispositif d'écoute client, diffuser les éléments de satisfaction et d'insatisfaction et traiter les irritants identifiés**

Le dispositif IRC - Indice de Recommandation Client - déployé depuis quelques années constitue un véritable indicateur de la qualité de service. Les scores IRC stratégique en 2023 sont en hausse sur l'ensemble des marchés :

- IRC stratégique Particuliers : + 7 (+ 6 en 2022) ;
- IRC stratégique Patrimoniaux gérés en Banque Privée : + 17 (+2 en 2022) ;
- IRC stratégique Professionnels : + 12 (- 5 en 2022) ;
- IRC stratégique Agriculteurs : + 26 (+ 20 en 2022) ;
- IRC Entreprises : + 29 (+ 27 en 2022).

Ce dispositif d'écoute client est complété de plusieurs canaux dont :

- L'IRC agence mensuel : en 2023, nous avons exploité les résultats de nos IRC agence particulier, professionnels, banque privée pour communiquer fortement sur l'impact de la couverture du portefeuille sur la satisfaction de nos clients.
- Des avis Google : en 2023 nous avons poursuivi l'impulsion donnée en 2022 sur les avis Google. Nous avons plus particulièrement travaillé avec les agences qui avait une note moyenne dégradée en animant des défis dans ces agences. Il ne reste à date plus qu'une agence ouverte toute l'année qui a une note moyenne inférieure à 3 étoiles / 5 sur la vingtaine que nous avons au S1 2023.

- Des enquêtes clients ponctuelles menées sur différents métiers notamment en 2023, permettant de recueillir l'avis des clients, par exemple concernant les transitions environnementales, les assurances, la fraude...
- Des remontées des collaborateurs via un outil au sein de notre entreprise intitulée « A votre écoute » exploitées en 2023.
- Des réclamations de nos clients qui nous ont permis en 2023 d'optimiser nos processus.
- De nouvelles enquêtes événementielles : nous avons créé au T2 2023 une enquête de satisfaction envoyée à nos clients 3 mois après leur entrée en relation. Les conseillers reçoivent une notification à la réponse des clients ce qui leur permet d'avoir un retour et de traiter d'éventuelles insatisfactions.

Les irritants clients identifiés par ce dispositif d'écoute sont travaillés avec chacune des filières et suivis dans le cadre d'un plan de bataille des irritants clients. Ce plan de bataille est présenté mensuellement en « comité client au cœur », qui valide l'ouverture et la fermeture de chacun des irritants dans le plan de bataille. En 2023 nous avons accentué la communication des irritants résolus à travers un vote des irritants résolus les plus impactant proposé à l'ensemble des équipiers du CA Des Savoie. Les 3 premières équipes lauréates dans la résolution de ces irritants ont été récompensées.

Deux exemples d'irritants client travaillés en 2023 :

- Brochure tarifaire : Elle a été revisitée sur les tarifs 2024 des particuliers pour être plus lisible et plus visuelle.
- Communication lors des changements de conseiller : nous avons créé une communication pour informer le client lors de la mobilité d'un conseiller, afin que le client puisse finaliser les actes de gestion en cours ; et nous avons systématisé les communications lors de l'arrivée du nouveau conseiller.

En 2023, nous avons poursuivi la construction des « revues » décrites dans la DPEF 2022 en renforçant le dispositif par 44 « revues du Directeur de Groupe d'agences » trimestrielles en plus des 10 « revues du Directeur de Région » trimestrielles. Il s'agit de tableaux de bord qui reprennent en 2 pages une synthèse des IRC agence, réclamations, avis Google et incivilités de leur région. L'objectif est que chaque manager de manager des réseaux commerciaux ait sa revue avec les indicateurs locaux de la satisfaction client, qu'ils l'analysent avec leurs équipiers et remontent trimestriellement des actions d'amélioration continue que le Service Expérience et Parcours Client consolide.

### → **Mieux servir nos clients et mieux travailler ensemble en revisitant notre modèle relationnel**

Pour renforcer encore la culture de l'excellence dans la relation client, la Caisse Régionale a construit en 2021 puis déployé en 2022 jusque fin du premier semestre 2023 un ensemble de préconisations, faites aux collaborateurs et aux managers, leur permettant de guider leurs pratiques et leurs postures vis-à-vis des clients.

Ce modèle apporte un changement de culture dans nos relations, que ce soit entre collaborateurs ou avec les clients. Il place la satisfaction et l'intérêt de nos clients et de nos collaborateurs au cœur de nos actions et de nos attentions. Il est le liant des travaux de notre projet d'entreprise CARE. Il donne des clefs pour adopter une posture d'excellence.

Il s'appuie sur 4 leviers :

- La symétrie des attentions : bien s'occuper de nous pour bien s'occuper de nos clients ;
- L'implication de chacun : we care = chacun est acteur et responsable de cette dynamique ;
- Des pratiques communes : elles offrent à nos clients un service de même qualité quel que soit son interlocuteur ;
- Un modèle qui évolue et s'adapte à chacun.

Nous sommes convaincus que la satisfaction de nos clients, si elle passe naturellement par la qualité des outils qui leur permettent une relation digitale, passe aussi et surtout par la réussite des relations humaines que collaborateurs et clients entretiennent.

### → Prendre soin de nos clients fidèles

Depuis 2014, nous utilisons le programme de fidélité CASA qui donne droit à :

- Un bon à valoir de 30€ sur une nouvelle souscription ;
- L'avantage intergénérationnel : l'assurance multirisque habitation à 1€ la première année et un prêt conso de 5 000€ à 0%.

La reconnaissance de la fidélité étant l'une des attentes principales des clients, plusieurs axes d'amélioration ont été retenus dans le cadre du projet d'entreprise de la Caisse Régionale. Depuis fin 2021, des avantages bancaires et non-bancaires ont été proposés aux clients fidèles. En 2023, a été émis :

- La création d'un programme relationnel. Les clients reçoivent désormais une communication leur rappelant leurs avantages lorsqu'ils :
  - Entrent dans le programme de fidélité,
  - A la date d'anniversaire de leur entrée dans le programme de leur fidélité ;
- La remise de cadeaux (cadeaux locaux, cartes postales ...) ;
- La création de jeux concours avec remise aux vainqueurs de places pour aller voir des matchs de l'équipe de France de football ainsi qu'un maillot signé par l'ensemble des joueurs de cette équipe.

En 2023, nous avons aussi ouvert le programme fidélité pendant 1 an à nos 54 000 clients à qui il manque une condition pour entrer dans le programme de fidélité.

### → Poursuite de l'optimisation en continu du processus réclamation

- **Pilotage :**
  - Envoi mensuel à chaque manager des réclamations clients gérées par son entité : en 2023, le délai est passé de 20j à 18j. Le volume est resté quasi stable.
  - Accompagnement de l'entité satisfaction client pour faire la voiture balai sur les réclamations qui perdurent : en 2023 une extraction est réalisée pour toutes les réclamations ouvertes depuis plus de 25 jours, puis un mail est envoyé aux gestionnaires pour action.
- **Formation en 2023 sur le processus et la posture :**
  - De la moitié des équipiers du siège qui traitent les réclamations ;
  - D'une population d'équipiers du réseau de proximité ;
  - Des managers du siège.

### → Placer l'éthique au cœur de notre relation client

Le Crédit Agricole s'est doté en 2017 d'une Charte éthique commune à l'ensemble du Groupe. Cette Charte reprend les principes d'actions et de comportements éthiques à respecter dans le quotidien des collaborateurs vis-à-vis des clients, de la société et des autres collaborateurs. Elle formalise son engagement d'être une banque loyale, multicanale, ouverte à tous et permettant à chacun, par notre conseil, d'être accompagné dans le temps et de pouvoir décider en toute connaissance de cause. En 2023, la Caisse Régionale a déployé un quizz éthique à destination de tous ses collaborateurs dans le but de renforcer la culture de chacun sur ce sujet.

### → Veiller aux intérêts de nos clients

La segmentation de la clientèle permet au Crédit Agricole des Savoie de mieux connaître ses clients et de leur apporter des réponses appropriées, aussi bien sur les produits et services que sur les moyens de communication avec leur banque. Les conseillers sont formés régulièrement en fonction des besoins de leurs clients et leur apportent ainsi toute l'expertise nécessaire à un conseil de qualité. Agir dans l'intérêt du client a toujours été une priorité de l'entreprise et se traduit par la garantie d'un conseil objectif et désintéressé.

### → Être transparent et clair dans la relation bancaire et aider le client à bien décider

Le Crédit Agricole des Savoie diffuse sur son site internet plusieurs guides thématiques, des conseils et des vidéos pour faciliter la prise de décision et la réalisation des projets de ses clients. En matière d'assurance vie plus spécifiquement, un Document d'Informations Clés contenant des renseignements normalisés sur le contrat proposé (durée, fiscalité, frais) est systématiquement remis au client pour lui permettre de comparer les différents produits existants sur le marché. Les conditions tarifaires sont affichées dans toutes les agences et sur le site internet : ca-des-savoie.fr. Le Crédit Agricole des Savoie veille à proposer des tarifs en phase avec le marché, combinant les intérêts clients et les impératifs de fonctionnement de l'entreprise. Dans un

environnement complexe, le Crédit Agricole veut donner au client toutes les clés pour l'aider à bien choisir. Cela exige une mobilisation de toutes les expertises pour lui offrir un conseil personnalisé.

Ainsi, dans leurs pratiques, les conseillers proposent toujours un produit en expliquant clairement ses avantages et ses limites grâce à une fiche Mémo, qui synthétise l'essentiel à savoir sur le produit. Ceci afin que le client puisse prendre une décision de manière objective et transparente. « Trajectoires Patrimoine » rend les clients encore plus acteurs de leurs choix. Cet outil permet aux clients de co-construire, sur tablette, avec l'aide de leur conseiller en agence, une solution personnalisée pour constituer, protéger ou encore optimiser leur patrimoine en fonction de leurs projets. Il s'agit d'une démarche globale reprenant les finances personnelles, les placements, l'immobilier du client mais également la protection, la prévoyance... L'objectif est d'améliorer la vision qu'ont les clients de leur budget et leur patrimoine pour les aider à se projeter dans l'avenir.

#### → Prévenir la fraude et lutter contre la corruption

La prévention de la fraude vise à préserver les intérêts de la banque et à protéger les clients. Pour faire face à la complexification des modes opératoires, comme la cybercriminalité, la Caisse Régionale investit régulièrement pour lutter contre la fraude, notamment aux moyens de paiement et virements frauduleux. En 2023, la Caisse Régionale a d'ailleurs mis en place une unité spécialisée et formée pour la prise en charge directe et efficace de ces cas de fraudes. Les collaborateurs sont également régulièrement formés et sensibilisés au sujet, afin de développer leur vigilance à l'égard d'opérations atypiques et l'acquisition de réflexes adaptés à chaque situation. En parallèle, la Caisse Régionale a revu son dispositif de communication interne et externe afin de s'appuyer sur la notion de « tolérance Zéro » prônée par le Groupe. Enfin la communication sur le droit d'alerte a été renforcée tant au niveau du groupe qu'au niveau de la Caisse Régionale.

#### → Déployer un dispositif de contrôles permanents pour une meilleure qualité de service

Un dispositif de contrôles permanents permet de veiller à la bonne adéquation des pratiques commerciales avec les obligations professionnelles d'information, de loyauté, de conseil et de transparence dans la diffusion des produits et services. Les contrôles sont de plusieurs types :

- Conformité des produits : à chaque lancement de produit, processus ou activité, le Comité NAP (Nouvelles Activités, nouveaux Produits) rend un avis permettant de s'assurer que tous les risques liés à la commercialisation auprès de la clientèle ont bien été analysés.
- Conformité et déontologie : le dispositif en place au Crédit Agricole des Savoie vise à regrouper l'ensemble des règles et procédures permettant d'assurer le respect des règles de déontologie, la prévention des conflits d'intérêts et la protection de la clientèle.  
Chaque année, les managers réalisent un rappel de la charte de déontologie auprès de leur équipe. L'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole des Savoie est formé régulièrement à ce thème via des modules sur la conformité au quotidien.
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme repose sur une vigilance constante et l'actualisation de la connaissance client lors de l'entrée en relation puis à fréquence régulière, pendant toute la durée de la relation d'affaires. Il s'appuie sur un dispositif de surveillance des flux de la clientèle, des opérations effectuées avec les pays à risques. Une attention particulière est portée aux Personnes Politiquement Exposées (PPE) et à la clientèle Banque Privée. La Caisse Régionale dispose d'outils de détection déclenchant des alertes suite aux opérations financières réalisées par les clients. Après analyse si le doute persiste, une Déclaration de Soupçon est adressée à TRACFIN.
- Sanctions Internationales : le dispositif de la Caisse Régionale des Savoie, finalisé en 2021, lui permet de se conformer à la réglementation régie par l'OFAC (Office of Foreign Asset Control), l'Union Européenne, la France, les Politiques internes du Groupe CA, en évaluant chaque année les risques directs et indirects découlant de ses activités et de celles de ses clients (produits, services, clients et implantations géographiques). Des outils communautaires, permettant quotidiennement de cribler la base clients et filtrer les transactions, sont une aide à la détection de violations éventuelles ou de tentatives de contournement des sanctions. Un programme de formations aux risques de sanctions est dispensé à l'ensemble des collaborateurs présents et administrateurs de la Caisse Régionale. Les événements liés aux sanctions internationales, nécessitant une attention ou une résolution immédiate, suivent un processus d'escalade, pouvant aller jusqu'à la Direction générale de Crédit Agricole SA.

### → Protéger les données personnelles des clients

Le Crédit Agricole des Savoie attache une importance extrême à la protection des données personnelles de ses clients et de ses collaborateurs. Leur sécurité et leur confidentialité sont indissociables du métier de banquier. Le Crédit Agricole des Savoie veille donc au respect du Règlement Général pour la Protection Des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018. Pour protéger les données personnelles des clients en accord avec les valeurs de la Caisse Régionale et en réponse aux obligations légales, le Crédit Agricole des Savoie a pris des engagements publics au sein de sa « Charte des données personnelles ». Les 5 principes majeurs sont :

- Sécurité des données : la sécurisation des données reste la priorité.
- Utilité et loyauté : nous nous engageons à utiliser les données dans l'intérêt de nos clients.
- Ethique : nous nous engageons à agir avec éthique et responsabilité en matière de données personnelles.
- Transparence et pédagogie : nous nous engageons à la transparence et à la pédagogie envers nos clients.
- Maîtrise des clients : nous nous engageons à laisser la maîtrise à nos clients sur leurs données et l'utilisation qui en est faite.

Conformément à la réglementation, un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé en 2018 afin de s'assurer que tout a été mis en œuvre dans l'entreprise pour garantir la conformité. Un registre des traitements réalisés par la Caisse Régionale, est mis à jour régulièrement et tenu à disposition de la CNIL. En 2023, ce délégué à la protection des données s'appuie sur un réseau de collaborateurs, spécifiquement formés, dans chaque service, afin de permettre une stricte application de ces principes majeurs.

#### *Indicateurs de performance :*

Indicateurs	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Objectif 2024
IRC stratégique PART	4	6	7	
% de réclamations traitées en 15 jours calendaires	75%	77%	82%	90%
% de clients fidèles	37%	35%	37,4%	40%
Taux de conformité sur les formations :				
"Conformité au quotidien"	100%	99,9%	100%	
"Lutte anti-blanchiment"	100%	100%	100%	
"Sanctions internationales"	100%	99,9%	100%	
"RGPD"	100%	100%	100%	
"Fraude externe"	99,9%	99,9%	100%	
"Fraude interne"	100%	100%	100%	
"Lutte anti-Corruption"	99,9%	100%	100%	

#### **2.2.4. Diminuer notre empreinte environnementale directe**

*Risque identifié : Insuffisance de la trajectoire de réduction de l'empreinte carbone propre de la Caisse Régionale (versus engagement NZBA)*

#### *Politique :*

Engagée dans le financement de la transition énergétique de son territoire et de la décarbonation des projets de ses habitants et de ses entreprises, la Caisse régionale contribue aussi à la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant l'empreinte carbone de ses propres activités. En 2022, elle a formalisé une stratégie, validée par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale, et réalise un bilan carbone annuellement<sup>15</sup>. Cette stratégie repose sur l'ambition de réduire fortement d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre liées à notre propre fonctionnement pour contribuer aux objectifs mondiaux de neutralité carbone. La Caisse Régionale se

<sup>15</sup> Chaque année, la Caisse réalise un Bilan Carbone. La collecte des données du bilan carbone 2023 est en cours à la date de publication de la présente DPEF. Le bilan carbone est donc publié dans la DPEF avec une année de décalage, soit le bilan carbone 2022 dans la DPEF 2023.

mobilise dans un premier temps sur la réduction de l'émission de GES liée aux postes Énergie et Transport, et dans un second temps autour de la coconstruction avec ses fournisseurs d'une réduction de l'émission des gaz à effet de serre des activités externalisées.

### Actions 2023 :

#### → **Optimiser la consommation d'énergie de nos bâtiments**

Pour optimiser durablement la performance énergétique de ses bâtiments, la Caisse Régionale a fait construire et rénover ses 2 sièges en 2019 et 2020, selon les standards environnementaux. La performance énergétique est également appréhendée lors de la réfection des points de vente du réseau commercial. Enfin, la consommation d'énergie est pilotée rigoureusement : l'éclairage des enseignes est coupé la nuit et le chauffage des sites programmé en fonction des plages de travail et selon les directives gouvernementales en matière de sobriété énergétique. Les actions autour de l'énergie ont permis de réduire l'empreinte carbone de la Caisse régionale sur ce domaine, de 978 tonnes équivalent Co<sup>2</sup> en 2021 à 474 teq Co<sup>2</sup> en 2022. Les chaudières fuel et gaz ont été supprimées lorsque cela a été possible (les freins étant les copropriétés ou les capacités énergétiques des solutions de remplacement). L'ensemble de l'éclairage des agences a été transformé en LED. En complément, de nombreuses actions de sobriété ont été mis en place comme des consignes de température, la réduction des plages d'éclairage des bâtiments par exemple ; ces actions ont permis une baisse globale des consommations d'environ 10%.

#### → **Engager un plan de mobilité global**

La Caisse régionale a poursuivi sa mutation vers les transports décarbonés. En 2023, 90% des véhicules sont en énergie électrique et/ou hybride. Après la réussite des navettes intersites, qui permettent aux collaborateurs de se déplacer entre les deux sites administratifs de Chambéry et Annecy, le dispositif de partage de véhicules s'est poursuivi par la mise en place de 8 véhicules sur les deux sites. Ces véhicules électriques et/ou hybrides sont à disposition de l'ensemble des collaborateurs des sites et réservables via une application dédiée. Le déploiement de notre flotte de vélos à assistance électrique s'est poursuivi au cours de l'année 2023. Après une première vague de livraison de 300 vélos en fin d'année 2022, nous avons poursuivi les livraisons aux collaborateurs qui se sont engagés dans la démarche. A fin 2023, ce sont 800 collaborateurs engagés et donc équipés d'un vélo, soit un tiers de l'effectif. Pour rappel, chaque collaborateur qui s'engage à venir travailler au minimum 50 jours par an en VAE bénéficie d'un VAE acheté par la Caisse Régionale. Le VAE est attribué personnellement au collaborateur, au titre de véhicule de fonction, avec un avantage en nature calculé et après signature d'une charte d'engagement de respect des règles d'utilisation. Après une année calendaire complète d'utilisation de notre flotte, nous analyserons les usages via une enquête réalisée auprès des utilisateurs début 2024.

#### → **Limiter l'impact de nos activités pour préserver la biodiversité**

Soucieuse de protéger les ressources naturelles des territoires et de la planète, la Caisse Régionale a pris une série de mesures pour limiter son impact ou favoriser la biodiversité, telles que :

- La mise en place de systèmes de tri et de collecte des déchets dans les sièges sociaux. Le recyclage est réalisé par une entreprise spécialisée ;
- Le recyclage des cartes bancaires (70% des cartes sont recyclées) ;
- Des tests de tri sélectif dans les agences avec une adaptation aux nouveaux standards, dont les retours d'expérience sont actuellement en cours pour déployer en 2024 la généralisation de ces pratiques sur les sites ;
- La dématérialisation des documents et archives pour réduire la consommation de papier ;
- La mise en place de ruches et jardins partagés d'entreprise sur les deux sièges sociaux avec animations auprès des collaborateurs pour sensibiliser sur la thématique de la biodiversité.

#### → **Définir une politique d'achats responsables**

Le Crédit Agricole des Savoie applique la politique achats du Groupe Crédit Agricole avec notamment l'intégration d'un pavé RSE dans le dossier d'appels d'offre, complétant les autres critères de choix : volet financier, étude du fournisseur (cotation BDF, localisation, dirigeants, etc.), engagement de service, offre technique et de service. La RSE représente 15% du critère de choix, avec un poids de 10 pour le questionnaire RSE et 5 pour l'ancrage local, afin de favoriser les fournisseurs locaux. Par cette politique d'achats responsables, la Caisse Régionale encourage ses fournisseurs à faire évoluer leurs pratiques et les fédère autour des enjeux écologiques. Une nouvelle politique d'achats responsables sera adoptée en 2024 avec une trajectoire chiffrée.



### Indicateurs de performance :

Indicateurs	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Suivi de nos émissions de Co <sup>2</sup>	14 784 teq Co <sup>2</sup>	16 928 teq Co <sup>2</sup>	Bilan carbone 2023 disponible au T2 2024
Suivi de nos émissions de Co <sup>2</sup> par collaborateur	5,8 teq Co <sup>2</sup> / ETP (2 530 collab)	6,7 teq Co <sup>2</sup> / ETP (2 517 collab)	Bilan carbone 2023 disponible au T2 2024
Evolution de nos émissions de Co <sup>2</sup>	-	+2 144 teq Co <sup>2</sup>	Bilan carbone 2023 disponible au T2 2024
Suivi de la consommation d'énergie des sites et agences	1 750 teq Co <sup>2</sup>	1 356 teq Co <sup>2</sup>	1 066 teq Co <sup>2</sup>
Evolution de la consommation d'énergie des sites et agences	Hausse de 45%	Baisse de 22%	Baisse de 21%
Consommation de papier par collaborateur	87 412 KG/ETP (CDI+CDD) : 2530,83 = <b>35 kg</b>	77 575 KG/ETP (CDI+CDD) 2517,56 = <b>31 kg</b>	62 400 KG/ETP (CDI+CDD) 2518,45 = <b>25 kg</b>
Evolution de la consommation de papier par collaborateur	Baisse de 10%	Baisse de 11%	Baisse de 20%
Quantité de déchets recyclés en kg	106 tonnes	113,7 tonnes <sup>16</sup>	105,7 tonnes
Evolution de la quantité de déchets recyclés en kg	Baisse de 9%	Hausse 7%	Baisse 7%
Nombre de jours de télétravail	46 993	28 076	18 857
% de jours en télétravail sur l'année	10%	5%	4%

### 2.2.5. Favoriser l'inclusion bancaire et assurer le bien vivre pour tous

*Risque identifié : Déficit de politique inclusive à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées*

#### *Politique :*

Une politique générale sur l'inclusion bancaire a été présentée au Conseil d'administration en janvier 2023. L'inclusion bancaire est un axe fort de la Caisse Régionale :

- L'inclusion bancaire et la protection des clients en situation de fragilité financière s'inscrivent pleinement dans le Projet de notre Caisse Régionale. Ces intentions sont guidées par la raison d'être du groupe Crédit Agricole « **Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société** ».
- L'objectif de la Caisse Régionale en matière d'inclusion bancaire est de faciliter l'intégration des personnes physiques (*n'agissant pas pour des besoins professionnels*) dans la vie économique et sociale via l'accès durable à des produits et services bancaires adaptés à leurs besoins en adaptant nos offres, services et notre tarification.
- Conformément à l'identité coopérative et mutualiste, être au service de tous, avec une gamme d'offres accessible à tous les clients. En synthèse, la Caisse régionale s'affirme comme la banque des transitions et s'engage au travers de cette politique à **Améliorer l'inclusion sociale et développer des services à la personne**.

Une politique distributive sur l'inclusion bancaire a également été présentée en Comité de Direction, et au Conseil d'administration en janvier 2023. Ce document a pour but de définir les règles de commercialisation des produits de banque et assurance auprès des clients fragiles, et plus particulièrement auprès de ceux équipés de l'offre spécifique ou détectés en fragilité avérée depuis au moins 6 mois.

<sup>16</sup> Le montant publié dans la DPEF 2022 pour l'année 2022 (111 tonnes) a été corrigé dans le présent rapport. L'évolution entre 2021 et 2022 est par conséquent impactée par cette correction (7% en remplacement de 5% publiés l'année dernière).

### Actions 2023 :

#### → **Accompagner les clients fragiles grâce à un dispositif dédié**

La « Banque des jours difficiles » a été créée en 2013 pour les clients qui rencontrent des difficultés financières conjoncturelles. Elle a depuis évolué en « dispositif clientèle fragile ».

D'après les Articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code Monétaire et Financier, la situation de fragilité financière du client titulaire du compte est appréciée par l'établissement teneur de compte à partir :

- De l'existence d'irrégularités de fonctionnement du compte ou d'incidents de paiement avec un caractère répété constaté pendant 3 mois consécutifs ou de l'existence de cinq irrégularités ou incidents au cours d'un même mois,
- Et du montant des ressources portées au crédit du compte ;
- De l'existence d'un chèque impayé ou une déclaration de retrait de carte bancaire pendant 3 mois consécutifs au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiement de chèques ;
- De l'existence d'une situation de surendettement ;
- Des éléments dont il aurait connaissance et qu'il estime de nature à occasionner des incidents de paiement, notamment les dépenses portées au débit du compte.

L'ensemble des clients identifiés comme « fragiles financièrement », dans le cadre de cette réglementation<sup>17</sup>, bénéficie de fait d'un plafonnement des frais d'incidents bancaires à 25 € par mois.

Le dispositif clientèle fragile du Crédit Agricole a un périmètre plus large car il vise à prévenir les situations de fragilité avant et après l'apparition de la fragilité financière.

Grâce à un système d'alerte, le conseiller peut identifier automatiquement la clientèle éligible à ce dispositif, et ainsi lui proposer d'étudier sa situation dans le cadre d'un entretien personnalisé. Les critères de ciblage sont multiples. Citons notamment :

- Frais de dysfonctionnement > 30€, nombre de jours débiteurs > 20, diminution de l'épargne Epargne > 20% sur une durée de 110 jours (détection précoce)
- Interdiction bancaire, surendettement, frais de dysfonctionnement dépassant certaines normes (fragilité financière avérée)
- Détention de l'offre « budget protégé » destinée à la clientèle fragile

Parallèlement à ce ciblage, des clients peuvent être détectés en situation de fragilité financière par un conseiller, à dire d'expert, et ainsi bénéficier des mêmes avantages que les clients fragiles, alors même qu'ils ne rentrent pas dans les critères de ciblage. Sur toute l'année 2023, 28 100 clients fragiles ont été détectés. Au 31/12/2023, nous avons 16 865 Clients détectés fragiles dans nos bases.

Le Crédit Agricole propose des offres adaptées à la clientèle fragile, telles que le module « budget protégé » à 1€/mois qui permet de disposer des services bancaires essentiels à la vie quotidienne en limitant les frais bancaires. Cette offre inclut notamment :

- la fourniture d'une carte de débit « L'Autre Carte »,
- le plafonnement des frais relatifs aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte à 0 € par mois. Alors que la réglementation prévoit un plafond de frais d'incidents à 20 € par mois pour une facturation du service à 3€ maximum par mois.

En 2023, le traitement des motifs de contact s'est amélioré. Les formations à l'Offre Client Fragile dispensées fin 2022, et les messages portés régulièrement auprès des réseaux nous ont permis de progresser. L'équipement en OCF s'est aussi amélioré notamment dans 4 régions commerciales pour lesquelles nous allons partager les bonnes pratiques. En 2023, 870 clients ont bénéficié de l'offre Budget protégé. A fin 2023, le stock de clients équipés s'élève à 2 776.

#### → **Être présent dans les périodes difficiles avec les dispositifs Passerelle et Passerelle jeunes**

---

<sup>17</sup> Information détaillée sur la réglementation liée aux clients fragiles, d'après la Fédération Bancaire Française : <https://www.lesclesdelabanque.com/web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/6WNHNNW?OpenDocument>

Depuis 2010, le Crédit Agricole des Savoie a déployé le dispositif « Point Passerelle » dans le but d'accompagner des clients dont l'équilibre financier et social se trouve déstabilisé par des accidents de la vie, survenus dans les 24 derniers mois, comme une séparation, une perte d'emploi, un accident, une maladie, un décès... Ce dispositif incarne les valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité du Crédit Agricole des Savoie en apportant un accompagnement personnalisé avec des solutions bancaires et financières, mais aussi sociales, en lien avec des partenaires locaux.

En 2023, le comité Solidarité a soutenu financièrement 7 requérants pour un montant total de 3 745€, pour les aider dans le paiement de loyers ou l'achat de biens du quotidien.

Le dispositif passerelle jeunes a été lancé fin février 2021 pour apporter une aide financière aux clients âgés de 18 à 30 ans, avec ou sans évènement de vie. Un jeune détecté en difficulté financière peut en bénéficier sous les réserves suivantes : absence d'aide familiale ou d'épargne de sécurité et un restant à vivre précaire (<200€/mois). Cela se traduit par l'attribution d'une aide directe comprise entre 300€ et 500€, pouvant être utilisée pour des dépenses telles que : logement, permis, matériel numérique ou frais de scolarité. Les clients intègrent de fait le dispositif « Point Passerelle » et sont suivis par un conseiller Passerelle. En 2023, 11 jeunes ont bénéficié de ce dispositif, essentiellement sur le volet « aide au logement ».

#### Quelques chiffres :

- 360 nouveaux dossiers étudiés en 2023
- Près de 2 800 familles accompagnées en 14 années d'existence
- 75 % de réussite sur l'année 2023
- 2 conseillers PASSERELLE et une chargée de développement du dispositif
- 13 accompagnants bénévoles

#### → **Accompagner l'insertion des jeunes dans la vie active**

Les conseillers Passerelle de la Caisse Régionale animent des ateliers de gestion budgétaire pour sensibiliser les jeunes, à la demande des missions locales et des établissements scolaires du territoire.

Le partenariat entre l'association EPA<sup>18</sup> (Entreprendre pour apprendre) et la Caisse Régionale nous permet de renforcer notre présence auprès des jeunes pour un premier contact avec le monde professionnel et favoriser leur insertion future dans la vie active.

#### Indicateurs de performance :

Indicateurs	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de clients fragiles détectés	17 716	15 881	16 865
Nombre de clients bénéficiaires du module "budget protégé"	2 249	2 485	2 776
Taux d'équipement en offre inclusion bancaire	13%	16%	16%
Taux de retour en situation normale des personnes accompagnées par Passerelle	70%	72%	76%
Dossiers étudiés dans le cadre de passerelle	244	317	364

### **2.2.6. Favoriser la qualité de vie et les conditions de travail**

*Risque identifié : Absence de pratiques favorisant la qualité de vie et les conditions de travail*

#### Politique :

Acteur majeur de l'emploi de son territoire, le Crédit Agricole des Savoie souhaite l'épanouissement de ses collaborateurs et place l'humain au centre de son projet d'entreprise. Il donne du sens à l'engagement de ses collaborateurs, adopte un modèle managérial et une organisation de travail plus responsabilisants. Il accorde une importance particulière à l'écoute des collaborateurs, matérialisée depuis 2016 par l'IER ou Indice d'Engagement et de Recommandation. Baromètre social annuel, l'IER permet de mesurer l'engagement des

<sup>18</sup> Entreprendre pour apprendre a pour mission de faire vivre une expérience entrepreneuriale collective à des jeunes.

collaborateurs et de mettre en place des plans d’actions pour l’améliorer. Les questions de cette enquête tournent autour de la gestion des ressources humaines, des relations sociales et de la stratégie d’entreprise. En 2023, des questions relatives à 2 projets phares du groupe, les projets Humain et Sociétal, ont été intégrées. L’IER de la Caisse des Savoie est de 77 en 2023, soit une évolution de +3 points par rapport à 2022 et de +11 points en 4 ans. La Caisse se positionne désormais au-dessus de la moyenne des CR du groupe et ce, avec un taux de participation solide et stable de 80%. Les points forts relevés par l’enquête sont l’engagement des collaborateurs, le développement des compétences, l’esprit d’équipe, le cadre de travail, l’évolution de la posture managériale ou encore le dispositif d’intégration.

#### Actions 2023 :

##### → Encourager les démarches participatives dans les projets de transformation

Le projet d’entreprise CARE, lancé fin 2019, porte le sujet de l’engagement des collaborateurs. D’une part, dans la méthodologie basée sur la « méthode agile », qui permet de pousser des sujets que les collaborateurs souhaitent voir évoluer puis de les travailler en groupe de collaborateurs représentatifs de l’ensemble de l’entreprise. Cela génère une nouvelle dynamique et de nouvelles pratiques dans l’entreprise.

Fin 2022 a été décidé la poursuite du projet d’entreprise pour continuer le développement de la culture participative. Dans cette continuité, 4 projets ont été confiés à des collaborateurs volontaires, dont 2 portant sur des sujets RH : l’efficacité collective et la mixité F/H.

##### → Former les managers

La Caisse des Savoie poursuit l’investissement sur la formation des managers au service de la qualité de vie au travail. Le programme Manager Ressources a été lancé en 2023 avec 160 managers formés ou en cours de formation. Manager Ressources permet de développer l’intelligence émotionnelle du manager, la coopération et l’équilibre entre bienveillance et exigence. Ce programme accompagne l’évolution de la posture managériale, il permet de répondre aux enjeux RH autour des sujets d’équilibre vie pro/vie perso et de faire vivre notre accord relatif à l’organisation du temps de travail (télétravail, flexibilité des horaires).

##### → Favoriser le sport au sein de l’entreprise

Pour la troisième année consécutive, la Caisse des Savoie a proposé à ses collaborateurs le challenge « CARE solidaire » au cours duquel les collaborateurs volontaires s’engagent à réaliser n’importe quelle activité physique en échange de points. Les points cumulés permettent de remettre une dotation à l’association soutenue par Glisse en Cœur. En 2023, 600 collaborateurs se sont mobilisés sur ce challenge.

En parallèle, une flotte de vélos à assistance électrique est à disposition de 800 collaborateurs pour les trajets domicile-travail. En plus d’améliorer l’empreinte carbone pour ces déplacements, le dispositif répond aux enjeux de santé des collaborateurs et de qualité de vie au travail.

Enfin, fort de ces dispositifs, une dynamique autour du sport en entreprise sur le long cours est en réflexion entre les RH et le CSE avec des projets pour 2024.

#### Indicateurs de performance :

Nom de l’indicateur ou KPIs	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Objectif 2024
IER	72	74	77	80

### **2.2.7. Développer les compétences des collaborateurs, attirer les talents, réduire le turn-over**

Risque identifié : Manque de fidélisation des collaborateurs et non adaptation des compétences aux besoins stratégiques des clients

#### Politique :

Avec plus de 2400 collaborateurs répartis sur la Savoie et la Haute-Savoie, le **Crédit Agricole des Savoie** est l’un des premiers employeurs locaux. Son modèle social et économique promeut une politique responsable de l’emploi et assure son rôle social essentiel sur ses territoires. Cette politique se traduit par des embauches pérennes, une politique de recrutement innovante, la promotion de la diversité quelle qu’elle soit, une organisation du travail tournée vers la qualité de vie, la formation continue, une politique de rémunération équilibrée ou encore par la gestion des carrières.

Pour accompagner son développement, le Crédit Agricole des Savoie s'est engagé en renégociant et signant en septembre 2022 un accord « gestion des emplois et des parcours professionnels » (GEPP) avec les organisations syndicales.

Notre volonté est de placer collectivement et individuellement l'Humain au centre ; c'est-à-dire de développer entre nous, une empathie, un dialogue et un lien permettant l'expression de la confiance, de la considération et de l'autonomie. Nous voulons développer un collectif, qui s'inscrit dans une culture client et service, qui promeut le progrès et l'innovation, dans un dialogue social de progrès et de qualité.

Cette démarche s'appuie sur les politiques impulsées par la DRH et sur l'action au quotidien des managers, dans le cadre d'un partage de la fonction « Ressources Humaines », indispensable à la gestion décentralisée des équipes.

Les principales mesures de cet accord sont :

#### 1/ Parcours d'intégration :

Chaque intégration s'appuie sur le principe d'un **parcours, collectif et/ou individuel, adapté au métier** occupé ayant pour vocation de **favoriser la réussite** du collaborateur.

#### 2/ Gestion des carrières :

L'accord vise à favoriser **l'implication des collaborateurs** dans la gestion de leur carrière et leur autonomie en veillant à leur accompagnement.

Cela se traduit par des engagements réciproques tout au long du parcours professionnel :

- **Chaque salarié est acteur** de son parcours professionnel, il dispose notamment d'outils dédiés lui permettant d'identifier des opportunités sur la base de ses compétences et/ou les moyens d'y parvenir.
- **Il est accompagné** par son manager et le service RH, disposant eux-mêmes d'outils dédiés.

#### 3/ Recours à l'alternance :

L'entreprise a **recours à l'alternance** en cohérence avec l'évolution des besoins en compétences et expertises. Pour favoriser la réussite des étudiants, l'entreprise met en place un parcours de formation et un accompagnement des tuteurs.

#### 4/ Dispositif de GEPP<sup>19</sup> en lien avec la démarche de développement durable :

La GEPP s'inscrit dans les objectifs de **développement durable dans sa dimension sociale et environnementale** en privilégiant :

- L'emploi durable via le recours aux **embauches à durée indéterminée** principalement,
- **L'inclusion** de toutes les diversités,
- La prise en compte des critères environnementaux notamment via la **mobilité douce**.

#### 5/ Accompagnement des carrières des collaborateurs de plus de 55 ans :

L'entreprise permet une possibilité de **réduction du temps de travail** pour les trois dernières années **avant le départ à la retraite**, sous forme d'un temps partiel assorti d'un mécanisme de compensation du différentiel des cotisations retraite.

#### Actions pérennes :

##### **→ Gérer les emplois et les compétences**

Depuis 2019, tous les collaborateurs en CDI bénéficient d'un entretien professionnel annuellement ou bi-annuellement. Cet entretien entre le collaborateur et son manager porte sur son plan de formation, son projet professionnel, ainsi que ses souhaits de mobilité fonctionnelle et géographique.

Les évolutions professionnelles sont également gérées à travers la Revue d'Effectifs. Il s'agit d'un dispositif d'anticipation et de préparation des trajectoires professionnelles. Depuis 2018, la Revue d'Effectifs est réalisée tous les ans dans la continuité de la campagne des entretiens professionnels. Ce processus partagé entre les Managers et la DRH, permet de donner une vision prospective d'évolution professionnelle de chaque collaborateur, de détecter les personnes évolutives, et d'apporter de la perspective aux collaborateurs.

Enfin, l'entretien annuel d'appréciation est l'élément central de la politique GEPP. Il s'agit d'une étape majeure, qui vise à faire le bilan des compétences mises en œuvre par le collaborateur et de mesurer sa performance.

##### **→ Favoriser les évolutions de carrière**

---

<sup>19</sup> Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels

Au Crédit Agricole des Savoie, l'ancrage de la promotion interne constitue le socle de la relation entre les collaborateurs et l'entreprise. La mobilité interne apporte un développement des compétences et un accès durable à la promotion. La Caisse a une longue tradition de formation aux changements de métiers commerciaux par des programmes de formation interne.

Pour les conseillers de clientèle des particuliers souhaitant s'orienter vers le métier de conseiller clientèle des professionnels, le « Passeport Métiers » permet depuis 2014 de se former progressivement aux compétences nécessaires avant d'être nommés sur un portefeuille de conseiller des professionnels.

Sur le même format, un processus de détection et de formation d'un vivier de managers a été créé et mis en place en 2022. Ce dispositif permet de former des managers en amont de leur prise de poste et ainsi de développer les compétences managériales attendues, notamment en termes de posture, d'intelligence émotionnelle, d'accompagnement d'une équipe et de softskills plus globalement.

#### → **Accorder une place centrale à la formation de nos salariés**

Véritable levier de performance et de développement pour la Caisse Régionale, la formation permet d'accroître en continu l'expertise, les compétences, l'efficacité professionnelle des collaborateurs et de s'adapter aux changements. La Caisse Régionale se positionne comme une entreprise apprenante, notamment en diversifiant les modalités pédagogiques (sur place, à distance, mixte). L'IFCAM, l'université du Crédit Agricole, fait régulièrement évoluer son offre pour accompagner le déploiement du projet du Groupe. Afin de faciliter l'apprentissage, l'IFCAM adapte également ses supports de formation en tirant parti du potentiel offert par les nouvelles technologies.

La politique de formation vise ainsi à couvrir les besoins d'évolution des compétences de l'ensemble des collaborateurs et notamment l'accompagnement des mobilités. La Caisse Régionale a déployé près de 17 000 jours de formation pour ses collaborateurs, soit un effort de plus de 8 % de la masse salariale. Cela représente en moyenne près de 6,5 jours de formation par collaborateur et par an.

En fonction du poste et des besoins exprimés par les collaborateurs, notamment lors des entretiens professionnels, des formations individuelles sont proposées. Selon les sujets et l'importance des compétences à transmettre, la formation est dispensée à travers des MOOC<sup>20</sup>, des e-learning, des classes virtuelles ou en présentiel.

#### → **Limiter le turn-over**

Plusieurs actions visent à limiter ce risque, notamment :

- Le développement du dispositif de reconnaissance de la séniorité, via la campagne d'entretien d'évaluation annuelle de l'année écoulée. La séniorité consiste à reconnaître l'expertise d'un conseiller sur son métier et la valoriser avec une augmentation de pesée d'emploi. Cette mesure permet de limiter le turn-over sur ce métier.

Après une 1<sup>ère</sup> « vague » d'attribution de séniorité fin 2021, les éléments statistiques nous permettent d'en mesurer les effets positifs avec une stabilisation des collaborateurs. A fin 2023, 271 collaborateurs bénéficient de la séniorité vs 100 en 2021.

Pour rappel, le dispositif « séniorité » fait l'objet d'un accord d'entreprise et concerne les populations de conseillers des particuliers 3, conseillers professionnels, conseillers agricoles et managers de proximité du réseau commercial.

- Par ailleurs, les dispositifs lancés autour de la formation des managers, mais également autour du projet CARE et sa Nouvelle Impulsion initiée en 2023, ont pour objectif de poursuivre le développement de l'engagement de chacun, l'attachement à l'entreprise, l'IER et in fine doivent impacter le turn-over de la Caisse.

#### → **Favoriser le lien Nation-Armée**

Conformément à la législation nationale en vigueur, si un collaborateur du Crédit Agricole fait partie de la réserve opérationnelle militaire ou celle de la police nationale, il bénéficie d'une autorisation d'absence.

#### Actions 2023 :

Dans la continuité des dispositifs mis en œuvre au CADS depuis quelques années au service de la fidélisation des collaborateurs et de leur montée en compétences, plusieurs faits marquants sont à retenir en 2023.

---

<sup>20</sup> Massive Open Online Course

→ **Augmenter les rémunérations**

L'accord relatif à la rémunération extra conventionnelle (REC) a été modifié, pour revaloriser la REC de 900€ par an et par collaborateur.

Aussi, un nouvel accord a été signé à destination des collaborateurs exerçant en zone frontalière. Ces collaborateurs, au service d'une clientèle spécifique, nécessitant des compétences complémentaires, bénéficient désormais d'une prime annuelle de 1000 €.

Enfin, la Caisse des Savoie, sensible aux sujets d'inflation et de pouvoir d'achat, a attribué sur les deux dernières années des augmentations générales de salaire significatives.

→ **Déployer un outil de gestion des carrières et des compétences**

L'année 2023 a été l'année du lancement à grande échelle dans la CR des Savoie de l'outil 365Talents. Cet outil de gestion RH a pour vocation d'accompagner la gestion des carrières des collaborateurs. L'outil permet au collaborateur de se projeter, en définissant ses souhaits d'évolution et en enrichissant ses compétences acquises et à développer. De plus, la démarche engage le manager dans l'accompagnement et l'évolution de ses collaborateurs. Enfin, il permet aux équipes RH d'avoir une vision globale et de réaliser des revues d'effectifs. Ce dispositif sera utilisé pour la première fois sur le début d'année 2024 à l'occasion des entretiens annuels et des entretiens professionnels.

*Indicateurs de performance :*

Nom de l'indicateur ou KPIs	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total d'embauches CDI	213	305	231
Nombre de NéoClass	87	137	120
Nombre d'entrées directes	126	168	111
Nombre de collaborateurs en TitulDay	225	125	195
Nombre de jours de formation	15 959	16 938	16 536
Nombre de managers formés (sur chaque formation)	Nouveaux managers : 20 Dialogue de progrès (REC) : 374 Feed Back : 192 PMSS : 180 Séminaire Animer une équipe : 73 Ateliers co-développement (test) : 40 180 : 160 Modèle relationnel (posture managériale) : 18	Nouveaux managers : 45 Feed Back : 60 PMSS : 69 Séminaire Animer une équipe : 129 180 : 119 Modèle relationnel : 228 Passeport Managers : 17	Nouveaux managers : 38 Feed Back : 78 PMSS : 54 Séminaire Animer une équipe : 89 180 : 90 Passeport Managers : 7 Manager demain : 193 Managers ressources : 160
Taux de turn over	9,29%	12,35%	9,16%

## 2.2.8. Tirer parti de notre diversité, pour un collectif renforcé

*Risque identifié : Insuffisance de politique RH inclusive (discrimination, diversité, handicap)*

### *Politique :*

Les différences culturelles, ethniques, sociales sont créatrices de valeur. La Caisse Régionale fait en sorte de favoriser, au sein de ses effectifs et à chaque niveau de responsabilité, une représentation de la société française dans sa diversité.

Le Crédit Agricole des Savoie est vigilant à toute forme de discrimination, en interne avec une approche inclusive de la gestion des ressources humaines, mais également au niveau de ses recrutements externes. Ses actions portent depuis plusieurs années sur les sujets de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de l'emploi et insertion de personnes en situation de handicap.

### *Actions 2023 :*

#### → **Promouvoir l'égalité de traitement**

Dans le prolongement de l'accord national, un accord local a été signé avec les partenaires sociaux en décembre 2016 pour promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise se traduisant par des conditions qui permettent à l'ensemble des collaborateurs de disposer des mêmes chances et des mêmes moyens d'évolution tout en respectant la liberté de choix de chacun. Les principales thématiques de cet accord sont :

- Une politique de recrutement axée sur la mixité
- La formation des collaborateurs et des managers
- La gestion des parcours de carrière, des promotions et des mobilités fonctionnelles destinées à favoriser les expériences professionnelles et les mises en situation, dans un environnement évolutif
- La prise en compte de la parentalité avec l'engagement d'un retour sur son propre poste, à temps partiel systématiquement accepté, suite à une maternité.

La Caisse Régionale réalise chaque année une étude sur la situation professionnelle des salariés, notamment en matière d'égalité salariale. Cette étude s'appuie sur des panels de comparaison hommes - femmes, homogènes et représentatifs, établis sur la base de critères définis dans l'accord national (ou accord de branche) : métiers, niveau de formation, expérience professionnelle dans l'emploi, compétence et expertise. L'analyse de ce rapport confirme que le système de rémunération de la Caisse Régionale n'est pas, intrinsèquement, facteur de discrimination entre les femmes et les hommes.

En parallèle, le parcours des collaborateurs à tous les âges fait l'objet d'une politique attentive de la Caisse Régionale, pour garantir notamment l'accès à la formation et la mobilité pour tous. Le contrat de génération, signé en 2013, reprend pour partie l'accord sénior déjà en place, renforce les dispositifs à destination des séniors et les complète par des dispositions à destination des jeunes. Ce contrat réaffirme l'action du Crédit Agricole des Savoie en faveur du recrutement des jeunes et de leur intégration par des processus sécurisés ; des actions d'accompagnement des séniors dans leur choix de parcours ou dans le rythme de leur activité en prévision de la retraite.

#### → **Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap**

La mission HECA - Handicap et Emploi du Crédit Agricole - vise à faciliter et favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap et à assurer un maintien dans l'emploi des collaborateurs par une politique favorable à l'ergonomie au travail. Dans la Caisse Régionale, un correspondant HECA est chargé de mettre en œuvre et relayer une politique durable en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de cette politique, des actions de sensibilisation et d'accompagnement des collaborateurs sont organisées :

- Accompagnement individuel des collaborateurs des sites, avec l'appui d'un ergonome, lors de l'installation dans les nouveaux locaux
- CESU (Chèques Emploi Service Universel) handicap permettant aux salariés en situation de handicap de faire appel à des prestataires de services à domicile pour faciliter le quotidien (200 € par trimestre)
- Opérations de communication pour sensibiliser au handicap et au bien-être au travail

Le recrutement des personnes en situation de handicap est également un point d'attention :



- Conformément à l'accord national du Crédit Agricole, un objectif est fixé à 6% de taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap. Les actions de recrutement et d'identification se poursuivent pour atteindre l'objectif et potentiellement le dépasser.
- Tous les managers du réseau suivent une formation spécifique pour faciliter l'intégration d'une personne en situation de handicap dans leurs équipes.
- Une action d'intégration d'un collaborateur autiste en lien avec une association du territoire est en cours.

#### → Accompagner l'insertion des jeunes dans le monde du travail

La promotion 2023 comptait 142 nouveaux collaborateurs en alternance, contre 100 en 2020. Ces alternants sont intégrés aux équipes du réseau et du siège, en sureffectif, pour permettre un apprentissage serein et une réelle immersion dans les activités de l'entreprise.

Depuis 2022, il existe un processus d'intégration pour accueillir l'ensemble des alternants lors d'une journée d'accueil sur les sites, puis dans les régions commerciales pour ceux qui réalisent leur parcours de formation en agence.

Ce dispositif a été complété en 2023 par la création d'une communauté des alternants, animée par les RH et managers.

La qualité de l'accompagnement est mesurée à plusieurs reprises au cours du parcours de formation. L'objectif est ainsi d'ajuster le dispositif au fil de l'eau et de favoriser l'emploi des alternants au sein de l'entreprise.

#### → Travailler sur le sujet de la mixité

Dans le cadre de la Nouvelle Impulsion de notre projet d'entreprise, un groupe de travail d'une dizaine de collaborateurs volontaires a été constitué pour travailler sur le sujet de la mixité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, sur l'accompagnement et la détection avec équité, sur l'évolution des femmes vers les métiers de managers et de direction.

Au terme des 3 mois, les conclusions sont rendues à la direction pour ensuite confier la mise en œuvre aux services RH.

La première mesure validée par la direction est la signature de la charte StOpE<sup>21</sup> le 25 janvier prochain pour s'engager contre le « sexisme ordinaire ». Les autres mesures seront mises en œuvre en 2024 par les équipes RH et permettront d'élargir au sujet de la diversité sous toutes ses formes et de l'inclusion.

#### Indicateurs de performance :

Indicateurs	2021	2022	2023
% de travailleurs en situation de handicap	5,53%	5,70%	disponible courant 2024 <sup>22</sup>
% de femmes dans l'effectif global	69%	69%	69%
% de femmes dans les fonctions d'encadrement (manager d'équipe)	44%	45%	44%
% de femmes dans les nominations	64%	65%	70%

<sup>21</sup>L'initiative #StOpE - Stop au sexisme ordinaire en entreprise - est un acte d'engagement signé par des entreprises engagées contre le sexisme ordinaire au travail.

<sup>22</sup> Le chiffre 2023 sera connu au T2. Il sera donc publié dans la prochaine DPEF. En 2022, nous avons publié un chiffre provisoire, qui a été réajusté dans la présente DPEF.

## 2.2.9. Contribuer au développement économique local en lien avec les enjeux RSE

*Risque identifié : Manque de soutien du territoire en lien avec les enjeux RSE*

### *Politique :*

Premier financeur de l'économie locale, le Crédit Agricole des Savoie est une banque engagée sur son territoire. Il contribue activement au développement économique local en finançant particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises, associations.

Il se mobilise naturellement pour soutenir l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation de son territoire. La politique est formalisée dans le plan d'action du Village by CA, revu et présenté en Conseil d'administration annuellement.

### *Actions 2023 :*

#### → **Soutenir les entreprises locales**

Le Crédit Agricole des Savoie a réalisé différentes actions auprès des professionnels et entreprises telles que :

- L'accompagnement de nos clients face à la hausse du coût de l'énergie, par un contact au premier trimestre permettant de leur apporter de l'information, et de se trouver en amont des besoins éventuels de trésorerie en apportant une solution simple et rapide (pause de 4 mois sur les encours crédit, ou prêt court terme Soutien Energie de 12 mois).
- Le développement de partenariats avec les différents acteurs locaux d'aide à la création et au développement d'entreprise (Réseau Initiative, réseau Entreprendre, France Active, Chambres consulaires) et la mise à disposition d'enveloppes remboursables à taux 0.
- Le développement du partenariat avec *60 000 rebonds* pour aider les dirigeants à rebondir suite à une liquidation d'entreprise.
- L'information de nos clients sur les différentes aides publiques possibles, dont l'aide apportée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour désamianter les toitures et y installer des panneaux photovoltaïques.
- La distribution de prêts tremplin<sup>23</sup> à taux 0 pour accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise (117 en 2023 pour 2 058 K€).
- L'organisation et/ou le relais de communication sur différentes animations à destination de nos clients : événements Ecomobilité au Village by CA des Savoie en avril et en mai, web conférence Transition énergétique en juillet, web conférence Epargne responsable en novembre, etc.

#### → **Prendre en compte le risque climatique dans le financement des projets du territoire**

La CR poursuit le questionnement de ses clients, sur le marché des entreprises, sur leur engagement ESG. Elle a, en outre, mis à la disposition des chargés d'affaires du Pôle Tourisme, une grille d'évaluation extra-financière des projets, utilisée lors des demandes de financement. Cette grille complète ainsi l'analyse financière traditionnellement utilisée pour octroyer les crédits d'investissement par une analyse de leur durabilité et de leur soutenabilité sociale et environnementale.

#### → **Accompagner les acteurs du tourisme des Savoie face aux évolutions sociétales et environnementales**

Conscient de ses responsabilités envers le territoire, le Crédit Agricole des Savoie s'engage dans une démarche de travail collectif auprès des acteurs locaux, clients et institutionnels pour les accompagner vers un tourisme plus responsable et durable. Pour illustrer les enjeux et l'adaptation du modèle touristique sur notre territoire, la Caisse Régionale a créé en 2023 un premier Observatoire du Tourisme désirable, en lien avec l'entreprise G2A Consulting. Cet Observatoire du Tourisme a permis de définir les futurs désirables du Crédit Agricole des Savoie. Notre ambition est de mettre en lumière les transformations du tourisme au fil du temps, d'éclairer les enjeux auprès des décideurs du tourisme et d'apporter une contribution concrète au service de l'avenir de la filière tourisme. La mise en perspective des indicateurs utilisés doit permettre de créer un tourisme durable avec des inflexions autour de 3 piliers stratégiques :

---

<sup>23</sup> Le prêt tremplin est un prêt à moyen terme amortissable, sans garantie, remboursable sur 84 mois maximum, destiné à financer les clients et prospects accompagnés par une structure d'aide à la création ou à la reprise d'entreprise partenaire du CADS et/ou répondant à des critères RSE.

- Le tourisme désirable des Savoie doit être viable sur le plan économique, créateur de valeur ;
- Il doit être équilibré sur le plan humain, accessible et bénéfique pour la vie dans les territoires ;
- Il doit être durable sur le plan environnemental, décarboné et respectueux des ressources et des espaces naturels.

Le Pôle Tourisme s'implique auprès des acteurs locaux du Tourisme de Montagne, de Lac et Urbain aux travers d'évènements co-construits qui se sont déroulés en 2023 :

- ✓ Business Connect Tourisme : journée d'inspiration et d'innovation entre les acteurs du Tourisme et les start-up du réseau des Villages by CA : comment réenchanter l'expérience des visiteurs avec des solutions innovantes qui feront la différence ?
- ✓ Observatoire du Tourisme : soirée de lancement de notre observatoire auprès de 200 clients, acteurs, institutionnels du monde du tourisme de nos 2 départements ;
- ✓ Présentation du Cahier des Tendances en collaboration avec notre partenaire le Cluster Montagne : la prospective au service de l'intérêt commun pour accompagner les professionnels du secteur face aux mutations.

#### → Soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat au travers du Village by CA des Savoie

Le Groupe Crédit Agricole a mis en place son propre réseau d'accélérateurs de start-up : 44 Villages maillent le territoire et totalisent plus de 1300 startups accompagnées depuis 2014 et près de 700 entreprises partenaires. Le Village by CA des Savoie, fondé en 2017 et implanté sur le site du Bourget du Lac, favorise le développement de start-up à fort potentiel et la transformation des acteurs économiques et institutionnels locaux. Il met à la disposition des bénéficiaires un espace d'échanges et de collaboration ainsi qu'un écosystème facilitateur composé d'entreprises partenaires, d'experts et de contacts utiles. À cela s'ajoute un programme d'accompagnement complet et sur mesure.

L'année 2023 a été ponctuée par plusieurs événements, parmi lesquels :

- 11 nouvelles start-up ont intégré le Village by CA des Savoie pour un accompagnement de 2 ans.
- Le Village a également accompagné la troisième promotion de 5 start-up de l'Alpes Tourisme Lab, premier incubateur-accélérateur français dédié aux innovations pour l'économie du tourisme de montagne. Ce dispositif, créé en 2021 en partenariat avec trois autres structures (la French Tech in the Alps-Chambéry, l'incubateur Savoie Technolac de Chambéry Grand Lac Économie et le Cluster Montagne) a pour but d'apporter aux acteurs du secteur des solutions innovantes pour la montagne de demain : énergie, habitat, réduction d'impact, mobilité ou encore nouveaux modèles d'attractivité. Ce dispositif continuera à être pérennisé sur les prochaines années.
- Le Village by CA des Savoie développe également de nouvelles prestations à destination des entreprises du territoire pour les accompagner dans leurs enjeux d'innovation et de transformation : acculturation à l'entrepreneuriat, programmes d'intrapreneuriat, audit innovation, appel à solutions innovantes.
- Enfin, plusieurs évènements ouverts à l'externe ont eu lieu au Village by CA des Savoie et notamment :
  - 2 éditions du forum de la transition énergétique à destination des entreprises,
  - 4 matinées de permanence d'experts à destination des porteurs de projets pour accompagner dans les démarches entrepreneuriales,
  - Des ateliers thématiques autour de l'entrepreneuriat dont 1 lors des Oséades,
  - Un événement Shake Up ! dédié aux start-up et porteurs de projets,
  - Un événement The Camp dédié à l'accompagnement des Entreprises du territoire sur les sujets d'innovation,
  - La journée portes ouvertes du pôle entrepreneuriat.

### Indicateurs de performance :

Indicateurs	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village (en cumul)	34	46	57
Evolution du nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village	48%	35%	24%
Nombre d'emplois créés par les startups accompagnées sur l'année écoulée	52 emplois	43 emplois	50 emplois
Taux moyen d'évolution du Chiffre d'Affaires des startups sur l'année	121%	120%	123%
Montant des levées de fonds réalisées par les startups accompagnées par le Village depuis son ouverture (en cumul)	9 200 000	17 200 000	22 300 000
Nombre d'événements business ou d'accompagnement organisés par le Village	97	108	99
Nombre de prêts Tremplin réalisés	75 pour 1 300 k€	114 pour 2 014 k€	117 pour 2 058 k€

### **2.2.10. Soutenir les projets du territoire en lien avec les enjeux RSE**

*Risque identifié : Insuffisance de politique mutualiste sur le soutien de notre engagement sociétal et environnemental (gouvernance mutualiste et fond de dotation)*

#### Politique :

Le Crédit Agricole des Savoie est une Caisse Régionale ancrée sur son territoire. A ce titre, sa responsabilité est engagée sur le volet sociétal. Être responsable, c'est soutenir des initiatives locales, aux côtés des associations, au service de l'intérêt collectif, valoriser le patrimoine et la culture. La Caisse Régionale se positionne en tant qu'acteur de la vie territoriale et intervient au travers de différents dispositifs :

- Fonds de Dotation « Agir pour l'avenir des Savoie » ;
- Partenariats et mécénats auprès du monde associatif ;
- Soutien au sport comme école de la vie ;
- Promotion de l'excellence territoriale.

Le Crédit Agricole des Savoie a structuré sa démarche et son engagement mutualiste sous la forme d'un Fonds de Dotation. Ce fonds est composé de 5 grands domaines d'action :

- Inclusion et bien vivre ensemble ;
- Transitions économiques et environnementales ;
- Patrimoine naturel, culturel et sportif ;
- Animation de la vie locale ;
- Agriculture.

Les objectifs de ce Fonds de Dotation sont de promouvoir ses valeurs mutualistes, d'impliquer directement ou indirectement les administrateurs de Caisses Locales et de contribuer à son enracinement local à travers les priorités inscrites dans notre Projet Sociétal : lutte contre le changement climatique et transition économique et environnementale, inclusion et bien-vivre ensemble, défense et protection du patrimoine.

La mise en œuvre du Fonds doit permettre d'identifier les actions mutualistes, d'organiser les actions menées sur le terrain, de fédérer les Conseils d'Administration de Caisses Locales autour de projets communs, d'affecter un budget dédié au mutualisme et à la déclinaison de notre projet sociétal. Pour les projets ayant pour vocation la sauvegarde du patrimoine avec un objectif de développement, la Fondation nationale "Crédit Agricole Pays de France" complète la subvention accordée par la Caisse Régionale. Pour les projets ayant pour vocation l'inclusion, c'est la Fondation « Crédit Agricole Solidarité Développement » qui intervient.

### Actions 2023 :

#### → Appuyer les initiatives locales et solidaires

Banque universelle de proximité, le Crédit agricole des Savoie est à ce titre la banque des petites et grandes associations. Les interventions des Caisses Locales et de la Caisse Régionale auprès des associations sont variées : subventions, dons en nature, mise à disposition de locaux, fabrication de supports de communication dans divers domaines : éducation, insertion économique et sociale, logement, transitions environnementales et économiques, etc. Collaborateurs et élus s'impliquent sur le terrain aux côtés des associations lors d'opérations ponctuelles ou pérennes.

Dans un contexte économique et social difficile, les associations ont un rôle majeur à jouer afin de renforcer la cohésion sociale, en maintenant et renforçant les liens entre les habitants et en fédérant administrateurs, clients et salariés autour de valeurs et de projets communs. Cela est parfaitement en ligne avec les valeurs que le Crédit Agricole défend au travers de son modèle de banque mutualiste : proximité, solidarité et responsabilité.

La 3<sup>ème</sup> édition des Appels à Projets « Agir pour l'avenir des Savoie » est une preuve concrète de notre action et du soutien apporté aux initiatives locales et solidaires. Cette nouvelle édition a été déclinée sur un thème unique : « l'Inclusion et le Bien Vivre Ensemble ». 105 porteurs de projets ont répondu à notre consultation en proposant des projets pour favoriser le lien social avec les plus fragiles, l'accès aux soins et les services liés à la dépendance. Après une étude approfondie des dossiers par des équipes composées d'administrateurs de Caisses Locales, de collaborateurs et d'experts, 12 lauréats ont bénéficié d'un don de 10 000 € minimum chacun et d'un accompagnement personnalisé de leur projet. Le soutien pour ces initiatives locales représente un montant global de 150 000 €.

Dans le cadre du dispositif « Soutien aux associations », 34 associations ont été accompagnées financièrement sur les 2 Savoie pour un montant de 40 400 €. Ce dispositif consiste pour les Caisses Locales à identifier dans son écosystème une association d'intérêt général ayant un projet en lien avec les valeurs de notre projet sociétal, et à lui apporter un soutien via une dotation financière.

Ce coup de pouce a pour but d'aider les associations dans la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain et leur permettre de contribuer à la réalisation de leurs projets.

Enfin, par le biais de son comité « Animation de la vie mutualiste » composé essentiellement d'administrateurs de Caisses Locales, 30 actions de soutien ou de développement, initiées par 27 Caisses Locales, ont été menées en 2023, permettant d'offrir 43 500 € supplémentaires aux acteurs associatifs du territoire. Ces actions sont menées dans les domaines du handicap, de la solidarité, du patrimoine, du sport, de la culture...

Tout au long de l'année et en complément des dispositifs décrits ci-dessus, le Crédit Agricole des Savoie, proche de ses valeurs, a soutenu de nombreuses autres initiatives :

- Soutien apporté par notre filiale PREDICA dans le cadre du dispositif « Don aux associations » qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023, à l'AFTC (Association de Familles de Traumatisés Crâniens et cérébro-lésés) en Haute-Savoie et l'association L'Arche Sycomore en Savoie avec une dotation financière pour chacune d'entre elles de 8 260 euros.
- Accompagnement à hauteur de 5 000 € de l'association « Clem Toujours Plus ». Cette association a pour vocation d'aider de jeunes paraplégiques à se reconstruire par l'activité physique en leur faisant découvrir tous les sports adaptés et accessibles. Son fondateur Clément, lui-même paraplégique à la suite d'un accident d'escalade, a vu sa récupération physique et mentale accélérée par le maintien d'une activité sportive et a à cœur de partager cette conviction à d'autres jeunes en situation de handicap.
- Participations à des projets emblématiques du territoire pour restaurer des monuments tels que l'Eglise Notre Dame de la Purification située dans le hameau du Tremblay sur la commune de la Motte-Servolex, ou encore le Musée de l'Ours à Entremont-le-Vieux. Ces deux projets ont été accompagnés par la Caisse Régionale et notre Fondation nationale « Fondation Pays de France » pour une enveloppe globale de 55 000 €.
- Réalisation d'une action de reforestation en partenariat avec l'Office National des Forêts sur les communes de Gerbaix et de Cruseilles, au cours de laquelle des élèves de primaire, des collégiens et des élèves de Maison Familiale Rurale, entourés d'administrateurs de Caisses Locales, ont planté près de 1 000 plans de Mélèze, et participé ainsi au reboisement d'un hectare de forêts sur ces 2 sites.

Dans le cadre de son engagement sociétal, le Crédit Agricole des Savoie est devenu en 2023 membre fondateur du nouveau Fonds de Dotation Savoie Mont Blanc Biodiversité, avec les Conservatoires des Espaces Naturels de Savoie et de Haute-Savoie. Ce sont 90 000 € qui ont été mis à disposition de 7 projets de sauvegarde ou d'éducation à la préservation des milieux naturels et des espèces. Quelques exemples :

- Les dômes d'accueil de la Réserve naturelle des Contamines-Montjoie sur le territoire de la Caisse Locale de Mont-Blanc ;
- Le programme de renforcement de la Littorelle sur le Léman sur le territoire de la Caisse Locale de Douvaine ;
- L'amélioration de l'habitat des abeilles sauvages et autres pollinisateurs sur le territoire de la Caisse Locale d'Aiguebelle ;
- La préservation de la flore menacée en Savoie le territoire des Caisses Locales de Modane et de Saint-Pierre d'Albigny.

Ce Fonds de dotation a pour vocation de s'ouvrir à d'autres mécènes privés désireux de s'investir dans la préservation du patrimoine naturel et participer à des projets d'envergure au service du territoire.

Enfin, la Caisse Régionale a lancé en 2023 des travaux conduisant à la rédaction en 2024, pour chacune des 64 Caisses Locales, d'un plan d'actions RSE trisannuel, en dotant tous les Conseils d'administration de Caisses Locales d'un diagnostic des enjeux RSE de leur territoire. L'ambition d'une telle démultiplication : engager les administrateurs de Caisses Locales dans la déclinaison, au plus près de leurs territoires et de leurs enjeux, du Projet Sociétal de la Caisse Régionale. Afin de favoriser cet engagement des administrateurs, ils réaliseront tous entre 2023 et 2024 un exercice de la Fresque du Climat.

#### *Indicateurs de performance :*

Indicateurs	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de projets de CL soutenus par la commission Animation Vie Locale	15	22	30
Nombre d'associations soutenues par la Commission AVL	29	35	34
Montant reversé aux associations	37 850	40 000	40 040
IER administrateurs	-	-	83 %

### **2.2.11. Préserver et enrichir le patrimoine foncier et financier de la Caisse Régionale**

*Risques identifiés : Absence de politique sur la préservation du patrimoine foncier et financier de la Caisse Régionale*

#### *Politique :*

Le Crédit Agricole des Savoie est un acteur économique majeur de son territoire. Il s'appuie sur des bases financières solides et un patrimoine riche. Un des enjeux majeurs est de préserver ce patrimoine financier et foncier et de continuer à le faire fructifier pour assurer la pérennité de l'entreprise.

La Caisse Régionale se donne notamment comme objectif d'investir dans des produits en faveur de la transition écologique et sociale. La prise en compte des critères ESG dans les placements de fonds propres de la Caisse Régionale est indiquée dans les « principes de base » de la politique financière.

Les ambitions ESG de la CR, au titre de ses placements de fonds propres, sont présentées et validées chaque année en Comité Financier. Une note de cadrage est ainsi réalisée afin de déterminer concrètement les objectifs pour les titres d'investissement (obligations en direct) et le fonds dédié Adret Gestion (titre de placement) pour l'année en cours.

#### *Actions 2023 :*

→ **Gestion du foncier immobilier de la CR**

La Caisse régionale a conduit sur 2023 une politique de réfection de son patrimoine immobilier tant sur le foncier exploité que sur les immeubles hors exploitation. L'entretien du parc immobilier est réalisé et suivi afin de préserver le patrimoine de l'entreprise.

De nombreuses études ont été initiées sur 2023 et feront l'objet de plans d'actions en 2024 afin de valoriser ce patrimoine foncier et de poursuivre notre ambition de performance énergétique de nos bâtiments.

1. Installations de panneaux photovoltaïques sur les sièges de la Caisse régionale à Annecy et à Chambéry
2. Organisation renforcée sur l'entretien du patrimoine avec un ajustement des équipes dédiées à l'entretien
3. Augmentation de la performance énergétique de notre parc immobilier avec notamment le changement de châssis vitrés
4. Nouvel espace de travail en agence afin de transformer l'expérience client et collaborateur
5. Pilotage à distance de nos bâtiments afin d'en optimiser la consommation

#### → Placement des fonds propres de la CR

La démarche ESG est progressivement intégrée à la gestion des placements de fonds propres du Crédit Agricole des Savoie.

Sur le **portefeuille des titres de placement**, l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement du fonds dédié a été initiée en 2020. Cela s'est traduit par une contractualisation de cet engagement avec la société de gestion Amundi début 2021 (revue du mandat) et une poursuite de cet engagement dans le temps. Un objectif de 80% du portefeuille promouvant ces critères a ainsi été défini. Cette ambition a été dépassée puisque 90% des supports d'Adret Gestion sont classés en article 8 ou 9 de la Règlementation SFDR<sup>24</sup> au 31/12/2023 : 88% sont SFDR 8, 2% sont SFDR 9 et seulement 7% sont classés SFDR 6. Les 3% restants concernent la trésorerie du fonds, non classifiée dans la Règlementation SFDR.

La stratégie ESG d'Adret Gestion est également illustrée par son propre classement en article 8 du Règlement SFDR, avec un objectif affiché d'avoir un meilleur score ESG que son indice de référence.

Au 31/12/2023, la notation ESG d'Adret est de 0,87, contre 0,74 pour son portefeuille de référence.

A noter qu'au 31/12/2023, l'allocation d'Adret Gestion n'est pas alignée à celle de son benchmark suite à la désensibilisation du portefeuille effectuée en septembre 2022 dans un contexte de tensions sur les marchés financiers. A date, le redéploiement de l'allocation est bien amorcé mais il n'est pas entièrement réalisé. Dans un souci de transparence, nous préférons toutefois communiquer les résultats ESG d'Adret Gestion et du portefeuille de référence.

Sur l'**intégralité du portefeuille de placement** de la Caisse relevant du règlement SFDR et sur la base des encours comptabilisés au 31/12/23, soit 230M€ en valeur de marché, 86% sont classés en article 8, 8% en article 9 et seulement 6% en article 6. Depuis 2023, la Caisse réalise ses nouveaux investissements uniquement dans des fonds SFDR 8 ou 9.

En 2023, la CR s'est engagée à hauteur de **13M€** dans des **fonds SFDR directement consacrés à la transition énergétique** ou plus largement à la protection de l'environnement. 77% de ces engagements concernent des fonds classifiés article 9 dans le règlement SFDR et 23% des fonds classifiés article 8. Les 13M€ sont répartis comme suit :

1. 6M€ dans un fonds visant le développement d'infrastructures ainsi que la production indépendante d'énergie d'origine renouvelable (*Objectifs de Développement Durable de l'ONU ciblés n° 7, 9 et 13, fonds classé article 9 du règlement SFDR avec un objectif d'investissements durables alignés à la Taxonomie européenne compris entre 80 à 100%*).
2. 2M€ dans un fonds visant à soutenir les développeurs d'infrastructures orientés vers les solutions de transition ou de durabilité de demain (*Objectifs de Développement Durable de l'ONU ciblés n° 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, et 15, fonds classé article 9 du règlement SFDR*).

---

<sup>24</sup> Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation », entré en vigueur le 10 mars 2021, vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers. Pour cela 3 catégories ont été définies en fonction de l'importance attribuée aux critères ESG (Article 6 : gestion non ESG, Article 8 : prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et Article 9 : objectif d'investissement durable mesurable).

3. 2M€ dans un fonds qui participe à la mise en place de la chaîne de valeur de l'Hydrogène vert afin de réduire les émissions de Co<sup>2</sup> et de la dépendance aux énergies fossiles (Objectifs de Développement Durable de l'ONU ciblés n° 7, 9 et 13, fonds classé article 9 du règlement SFDR affichant sa volonté de maximisation de l'alignement à la Taxonomie européenne).
4. 2M€ dans un fonds promouvant les entreprises engagées pour la transition des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (*Objectifs de Développement Durable de l'ONU ciblés n° 3, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14 et 15, fonds classé article 8 du règlement SFDR*). A noter que 4M€ supplémentaires devraient être engagés dans ce fonds dans les années à venir, la Caisse Régionale ayant validé une participation totale à hauteur de 6M€.
5. 1M€ dans un fonds finançant les avancées technologiques et industrielles, catalyses de la transition des filières agricole et agroalimentaire (*Objectifs de Développement Durable de l'ONU ciblés n° 3, 8, 9, 12 et 13, fonds classé article 8 du règlement SFDR*).

En complément du périmètre des fonds relevant de la Réglementation SFDR, la Caisse Régionale s'est engagée dans un fonds ne relevant pas de cette réglementation, à savoir :

6. **3M€ dans un fonds de dette privée**, investissant dans les entreprises européennes qui contribuent positivement aux enjeux des transitions agricoles et agroalimentaires.

Les réalisations citées aux paragraphes 4, 5 et 6 ci-dessus représentent un engagement cumulé de 6M€, qui devrait atteindre 10M€ après déploiement complet. Elles s'insèrent dans le cadre du marqueur #8 du **Projet sociétal du Groupe Crédit Agricole**. Celui-ci souhaite accompagner les acteurs qui engagent des stratégies de transition vers des systèmes alimentaires durables et résilients, fondés sur des modes de production et de consommation respectueux de l'environnement et de la biodiversité. A cet effet, le groupe a annoncé en décembre 2021 allouer 1Md€ vers ces thématiques<sup>25</sup>.

Le **portefeuille de titres d'investissement** représente 1 502M€ de nominal au 31/12/2023, soit 87% des placements de fonds propres de la Caisse Régionale.

Certaines émissions bénéficient d'un label « Green », « Social » ou « Sustainable » lorsque les émetteurs financent des projets éligibles aux critères définis par l'ICMA<sup>26</sup>. Au 31/12/23, la Caisse Régionale a investi 202 M€ dans des obligations Sociales (13% du portefeuille), 167M€ dans des obligations Vertes (11%) et 8M€ dans des obligations durables (1%), soit un total de 377M€ (25%). Parmi les titres d'investissements acquis au cours de l'année 2023, 39% sont des obligations Vertes et 24% des obligations Sociales. Les titres labellisés représentent ainsi 63% des acquisitions de l'année pour un objectif minimum fixé à 30%. Ce pourcentage de réalisation s'affiche en hausse sensible par rapport à 2022 (39%), démontrant ainsi la volonté de la Caisse Régionale de soutenir le rythme de la transformation de son portefeuille.

#### → Prises de participation et stratégie d'investissement

Au 31/12/2023, le montant global des participations hors groupe Crédit Agricole sur le territoire s'élève à 364 millions d'euros. La présentation des mesures et de la trajectoire ESG des entreprises ciblées est intégrée depuis 2022 aux présentations faites dans les comités d'investissement.

La Caisse Régionale a investi en 2022 dans l'énergie photovoltaïque en constituant un SPV<sup>27</sup> codétenu à 50% pour un montant de participation jusqu'à 1M€ (potentiellement 5 M€ à terme). Ce SPV n'a pas vu aboutir de projets en 2023 mais une dizaine de dossiers devraient voir le jour en 2024.

#### Indicateurs de performance :

<sup>25</sup> Source : <https://www.credit-agricole.com/chaines-d-infos/toutes-les-chaines-d-info-du-groupe-credit-agricole/communiqués-de-presse/le-projet-societal-du-groupe-credit-agricole-un-plan-programme-en-10-engagements-au-caeur-de-toutes-nos-activites>

<sup>26</sup> Les obligations Green, Sociales et Durables sont normées par l'ICMA (International Capital Markets Association) qui publie des Green Bonds Principles, des Social Bonds Principles et des Sustainability Bond Guidelines. Ces émissions se distinguent par une transparence accrue sur les caractéristiques des obligations (critères de sélection des actifs, procédures d'évaluation et de sélection des projets, gestion des fonds levés) et une communication sous forme de rapports relatifs aux engagements pris (bonne allocation des flux, conformité des projets, indicateurs ESG).

<sup>27</sup> Spécial Purpose Véhicule : juridiquement, un SPV est véhicule de refinancement dépourvu de personnalité morale. C'est un organisme de placement collectif dont le seul objectif est d'acquiescer des créances selon une procédure simplifiée.



<b>Indicateurs</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
Portefeuille de titres de placement : % de placements notés ESG à l'intérieur du fonds dédié géré par Amundi	84%	99%	90%
Portefeuille de titres d'investissement : % du portefeuille noté ESG	-	-	63%
Montant global des participations hors groupe Crédit Agricole sur le territoire	275 millions d'€	325 millions d'€	364 millions d'€

## 2.3.Suivi des indicateurs de performance extra-financière

Risque identifié	Nom de l'indicateur ou KPIs	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Offres bancaires et conseils inadaptés à la transition énergétique et environnementale	Financements EnR sur Marchés Spécialisés : réalisations annuelles	8 M€	8,2 M€	7,1 M€
	Financements EnR sur Marchés Spécialisés : encours	43,3 M€	43,5 M€	48,2 M€
	Financements EnR sur Marchés Spécialisés : nombre de prêts	33	35	47
	Autres prêts verts sur Marchés Spécialisés hors EnR : réalisations annuelles	3,3 M€	12,2 M€	10,5 M€
	Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : réalisations annuelles	15,1 M€	29,5 M€	34,2 M€
	Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : encours	44,6 M€	60,5 M€	82,2 M€
	Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : nombre de prêts	909	1 572	1 917
	Prêts consommation verts : réalisations annuelles	20 M€	34,9 M€	44,9 M€
	Prêts consommation verts : encours	40,2 M€	53,6 M€	79,1 M€
	Prêts consommation verts : nombre de prêts	1 065	1 791	2 329
	% d'éclairages ESG réalisés auprès des clients entreprises	22%	54%	56%
	Fonds ESG détenus par nos clients : montant des encours	768 M€	876 M€	858 M€
	Evolution du montant de fonds ESG détenus par nos clients	17%	14%	-2%
Insuffisance d'accompagnement des transitions agricoles du territoire	% de jeunes agriculteurs (JA) installés par CADS sur le parcours d'installation aidé de la Région AuRA	Non calculé	Non calculé	86%
	Financements EnR sur Marché de l'Agriculture : nombre de prêts réalisés	Non calculé	Non calculé	21
	Financements EnR sur Marché de l'Agriculture : réalisations annuelles	Non calculé	Non calculé	2,186 M€
Dégradation ou absence de service client (écoute, fidélité, éthique, RGPD)	IRC stratégique PART	4	6	7
	% de réclamations traitées en 15 jours calendaires	75%	77%	82%
	% de clients fidèles	37%	35%	37%
	Taux de conformité sur les formations :	-	-	-
	"Conformité au quotidien"	100%	99,9%	100%
	"Lutte anti-blanchiment"	100%	100%	100%
	"Sanctions internationales"	100%	99,9%	100%
	"RGPD"	100%	100%	100%
	"Fraude externe"	99,9%	99,9%	100%
	"Fraude interne"	100%	100%	100%
Insuffisance de la trajectoire de réduction de l'empreinte carbone propre de la Caisse Régionale	Suivi de nos émissions de Co <sup>2</sup>	14 784 teq Co <sup>2</sup>	16 928 teq Co <sup>2</sup>	Bilan carbone 2023 disponible au T2 2024
	Suivi de nos émissions de Co <sup>2</sup> par collaborateur	5,8 teq Co <sup>2</sup> / ETP (2 530 collab)	6,7 teq Co <sup>2</sup> / ETP (2 517 collab)	Bilan carbone 2023 disponible au T2 2024
	Evolution de nos émissions de Co <sup>2</sup>	-	+2 144 teq Co <sup>2</sup>	Bilan carbone 2023 disponible au T2 2024
	Suivi de la consommation d'énergie des sites et agences	1 750 teq Co <sup>2</sup>	1 356 teq Co <sup>2</sup>	1 066 teq Co <sup>2</sup>
	Evolution de la consommation d'énergie des sites et agences	Hausse de 45%	Baisse de 22%	Baisse de 21%
	Consommation de papier par collaborateur	87 412 KG/ETP (CDI+CDD) : 2530,83 = 35 kg	77 575 KG/ETP (CDI+CDD) 2517,56 = 31 kg	62 400 KG/ETP (CDI+CDD) 2518,45 = 25 kg
	Evolution de la consommation de papier par collaborateur	Baisse de 10%	Baisse de 11%	Baisse de 20%
	Quantité de déchets recyclés en kg	106 tonnes	113,7 tonnes	105,7 tonnes
	Evolution de la quantité de déchets recyclés en kg	Baisse de 9%	Hausse 7%	Baisse 7%
	Nombre de jours de télétravail	46 993	28 076	18 857
	% de J en télétravail sur l'année	10%	5%	4%

Risque identifié	Nom de l'indicateur ou KPIs	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Déficit de politique inclusive à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées	Nombre de clients fragiles détectés	17 716	15 881	16 865
	Nombre de clients bénéficiaires du module "budget protégé"	2 249	2 485	2 776
	Taux d'équipement en offre inclusion bancaire	13%	16%	16%
	Taux de retour en situation normale des personnes accompagnées par Passerelle	70%	72%	76%
	Dossiers étudiés dans la cadre de passerelle	244	317	364
Absence de pratiques favorisant la qualité de vie et les conditions de travail	IER	72	74	77
Manque de fidélisation des collaborateurs et non adaptation des compétences aux besoins clients	Nombre total d'embauches CDI	213	305	231
	Nombre de NéoClass	87	137	120
	Nombre d'entrées directes	126	168	111
	Nombre de collaborateurs en TitulDay	225	125	195
	Nombre de jours de formation	15 959	16 938	16 536
	Nombre de managers formés (sur chaque formation)	Nouveaux managers : 20 Dialogue de progrès (REC) : 374 Feed Back : 192 PMSS : 180 Séminaire Animer une équipe : 73 Ateliers co-développement (test) : 40 180 : 160 Modèle relationnel (posture managériale) : 18	Nouveaux managers : 45 Feed Back : 60 PMSS : 69 Séminaire Animer une équipe : 129 180 : 119 Modèle relationnel : 228 Passeport Managers : 17	Nouveaux managers : 38 Feed Back : 78 PMSS : 54 Séminaire Animer une équipe : 89 180 : 90 Passeport Managers : 7 Manager demain : 193 Managers ressources : 160
	Taux de turnover	9,29%	12,35%	9,16%
Insuffisance de politique RH inclusive (discrimination, diversité, handicap)	% de travailleurs en situation de handicap	5,53%	5,70%	disponible courant 2024
	% de femmes dans l'effectif global	69%	69%	69%
	% de femmes dans les fonctions d'encadrement (manager d'équipe)	44%	45%	44%
	% de femmes dans les nominations	64%	65%	70%
Manque de soutien du territoire en lien avec les enjeux RSE (stratégie Tourisme, soutien innovation...)	Nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village (en cumul)	34	46	57
	Evolution du nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village	48%	35%	24%
	Nombre d'emplois créés par les startups accompagnées sur l'année écoulée	52 emplois	43 emplois	50 emplois
	Taux moyen d'évolution du Chiffre d'Affaires des startups sur l'année	121%	120%	123%
	Montant des levées de fonds réalisées par les startups accompagnées par le Village depuis son ouverture (en cumul)	9 200 000	17 200 000	22 300 000
	Nombre d'événements business ou d'accompagnement organisés par le Village	97	108	99
	Nombre de prêts Tremplin réalisés	75 pour 1 300 k€	114 pour 2 014 k€	117 pour 2 058 k€
Insuffisance de politique mutualiste sur le soutien de notre engagement sociétal et environnemental	Nombre de projets de CL soutenus par la commission Animation Vie Locale	15	22	30
	Nombre d'associations soutenues par la Commission AVL	29	35	34
	Montant reversé aux associations	37 850	40 000	40 040
	IER administrateurs	-	-	83%
Absence de politique sur la préservation du patrimoine foncier et financier de la Caisse Régionale	Portefeuille de titres de placement : % de placements notés ESG à l'intérieur du fonds dédié géré par Amundi	84%	99%	90%
	Portefeuille de titres d'investissement : % du portefeuille noté ESG	-	-	63%
	Montant global des participations hors groupe Crédit Agricole sur le territoire	275 millions d'€	325 millions d'€	364 millions d'€

## 2.4. Annexes

### 2.4.1. Règlementation sur la DPEF

La Directive européenne NFI 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières transposée par l'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n°2017-1265 du 9 août 2017 induit un changement profond de la communication extra-financière. L'exercice de reporting réalisé jusqu'alors, qui consistait en la fourniture d'une liste d'informations RSE préétablies et identiques pour toutes les sociétés, se transforme en véritable Déclaration de Performance Extra-Financière. Cette nouvelle réglementation impose désormais, à tous les établissements respectant certains critères, d'identifier les risques significatifs suscités par leur activité en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

La nature des informations demandées par le décret d'application n°2017-1265 du 9 août 2017 a pour objectif de présenter :

- Une description des principaux risques RSE (environnement, social, actions en faveur de droits des hommes et lutte contre la corruption) liés à l'activité de la société et dont le périmètre est élargi aux relations d'affaires, aux produits et aux services (chaîne de valeurs).
- Une description des politiques et des plans d'action appliqués par la société et, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques.
- Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Sont concernées par cette réglementation les sociétés cotées ayant un total bilan supérieur à 20 M€ ou un chiffre d'affaires net supérieur à 40 M€ avec un nombre moyen de salariés permanents supérieur à 500 ; les sociétés non cotées ayant un total bilan supérieur à 100 M€ ou un chiffre d'affaires net supérieur à 100 M€ avec un nombre moyen de salariés permanents supérieur à 500.

#### 2.4.1.1. Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting des informations RSE concerne l'ensemble de la Caisse Régionale, sièges et agences. Bien qu'étant partie intégrante du périmètre financier consolidé du Crédit Agricole des Savoie, la filiale Crédit Agricole Next Bank n'est pas représentée dans les indicateurs de la Caisse Régionale des Savoie, exception faite de l'indicateur CRD. Il n'est pas fait état du périmètre des autres filiales de la Caisse Régionale des Savoie.

Les informations publiées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Les choix opérés pour cette DPEF ont été validés par la Direction générale.

#### 2.4.1.2. Exclusions du reporting

La Déclaration de Performance Extra-Financière se structure autour de 4 thématiques : social et sociétal, environnement, lutte contre la corruption et Droits de l'Homme. Les problématiques associées au gaspillage alimentaire, à l'alimentation responsable, au respect du bien-être animal ainsi qu'à l'économie circulaire n'étant pas directement liées aux activités du Crédit Agricole des Savoie et ne représentant pas de risques majeurs, ces sujets ont été exclus du périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière de la Caisse Régionale.

#### 2.4.1.3. Rapport et publicité

La DPEF doit être insérée dans le rapport de gestion arrêté par le Conseil d'Administration et présentée à l'Assemblée Générale dans un délai de 6 mois à compter de la clôture de l'exercice. Conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, elle doit également être rendue publique sur le site Internet de l'entité dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et rester disponible sur le site pendant une durée de cinq ans.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, les informations figurant dans la DPEF font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI).

Le rapport de cet organisme doit comprendre :

- Un avis motivé sur la conformité de la déclaration, ainsi que sur la sincérité des informations fournies.

- Les diligences qu’il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification.
- Le Crédit Agricole des Savoie a mandaté le Cabinet EY pour mener à bien cette mission.

La collecte des informations a été réalisée sous la coordination du service Engagement Sociétal et RSE et sous l’autorité de la Direction Générale.

### 2.4.2. Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Lancés par les Nations Unies en 2015, il s’agit de 17 objectifs, déclinés en 169 cibles, pour créer un monde plus juste et plus prospère d’ici 2030.

Afin de renforcer son action, le Crédit Agricole des Savoie a cartographié les liens entre les ODD, les principaux enjeux RSE et risques extra-financiers identifiés et les politiques mises en place. La Caisse Régionale contribue directement aux ODD par des actions concrètes qui figurent dans le plan d’actions de la DPEF (lien des paragraphes ci-après).


Principaux enjeux RSE	Description des principaux risques extra financier	Caractérisation des risques	Politique de maîtrise des risques	Contribution aux ODD
<b>Implication auprès des acteurs locaux et des parties prenantes du territoire</b>	<p>Un modèle de développement économique équilibré s’appuyant sur les atouts du territoire, ses acteurs et parties prenantes est source de cohésion sociale, de prévention des fragilités et favorise un développement durable. Les administrateurs du Crédit Agricole des Savoie connaissent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des territoires dans lesquels ils vivent et travaillent. Ils s’engagent au quotidien pour préserver le patrimoine des Caisses Régionales du Crédit Agricole.</p> <p>L’implication du Crédit Agricole des Savoie dans le développement économique local est une attente forte des parties prenantes dont l’absence impacterait négativement son attractivité, sa réputation et générerait de la part des acteurs du territoire un rejet de ses activités économiques.</p> <p>Une baisse d’engagement des administrateurs impacterait fortement l’impact, le rayonnement et l’image du Crédit Agricole des Savoie en tant que banque au service de son territoire.</p>	Risque majeur avec un impact à court, moyen et long terme	<p>2.2.1.1. Notre démarche pour contribuer au développement économique local, représenter et soutenir les parties prenantes locales</p> <p>2.2.3.1. Soutenir les projets du territoire</p> <p>2.2.3.2. Notre démarche pour développer l’engagement des administrateurs</p>	
<b>Inclusion bancaire</b>	<p>L’accès aux services et produits financiers (compte courant, moyens de paiement, crédit, assurance) et l’accompagnement de tous les clients quel que soit leur situation sociale et leur niveau de revenus est un des leviers essentiels de la lutte contre</p>	Risque majeur avec un impact à court, moyen et long terme	2.2.1.2. Une approche universelle de nos métiers : favoriser l’inclusion bancaire et assurer le bien vivre pour tous	

Principaux enjeux RSE	Description des principaux risques extra financier	Caractérisation des risques	Politique de maîtrise des risques	Contribution aux ODD
	<p>l'exclusion.</p> <p>Outre l'impact de réputation pour le Crédit Agricole des Savoie et la perte d'attractivité, l'exclusion des clientèles les plus modestes entraînerait une perte significative de clients et, en excluant des personnes de la vie économique et sociale, accentuerait la fragilisation des territoires dans lesquels le Crédit Agricole des Savoie agit.</p>			 
<b>Développement du capital humain</b>	<p>Le capital humain du Crédit Agricole des Savoie est l'une de ses ressources clés, de son modèle d'affaire et de sa création de valeur. Une gestion inadéquate des carrières et des compétences (intégration, mobilité et parcours professionnel, gestion des compétences, etc.), la non prise en compte de la lutte contre les discriminations et la perte de talents et de ressources clés pourraient impacter la continuité d'activité, sa performance et sa capacité à attirer et retenir ses collaborateurs.</p> <p>L'évolution des modes de travail et la transformation digitale sont en train de reconfigurer le marché des talents avec notamment une concurrence accrue ce qui peut entraîner des risques pour notre entreprise si nous n'avons pas une politique de développement du capital humain adaptée et de promotion des diversités.</p>	Risque majeur avec un impact à court, moyen et long terme	<p>2.2.2.3. Notre politique de développement des compétences des collaborateurs, d'attractivité des talents et de réduction du turn-over</p> <p>2.2.2.4. Notre politique de diversité</p>	  
<b>Satisfaction client et culture de service</b>	<p>Les clients ont des attentes fortes vis-à-vis de leur banque en matière de qualité de service et de pratiques relationnelles. Ils souhaitent pouvoir vivre une expérience positive quand ils font appel à leur conseiller ou à tout interlocuteur du Crédit Agricole des Savoie.</p> <p>Outre l'impact de réputation et d'image pour le Crédit Agricole des Savoie et la perte d'attractivité, la faible satisfaction de ses clients entraînerait une perte significative de clients ou une baisse de leur fidélité.</p>	Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme	2.2.1.3. Notre démarche sur la satisfaction client et le modèle relationnel	 
<b>Intégration des risques et opportunités ESG dans nos métiers</b>	<p>Les activités de financement et d'investissement provoquent des externalités environnementales et sociales qu'il faut identifier et estimer. Le secteur financier dispose également d'une capacité d'influence, à travers notamment de l'intégration</p>	Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme	2.2.1.2. Proposition de produits, offres et conseils en adéquation avec les changements climatiques	

Principaux enjeux RSE	Description des principaux risques extra financier	Caractérisation des risques	Politique de maîtrise des risques	Contribution aux ODD
	<p>des critères ESG dans les décisions de financement et d'investissement ce qui oriente l'économie vers un modèle de développement plus durable.</p> <p>L'évolution climatique et la survenance d'évènements naturels peuvent affecter les comptes financiers du Crédit Agricole des Savoie dont le territoire est plus touché que la moyenne mondiale par le réchauffement climatique. L'investissement responsable est une opportunité de création de valeur positive car il répond à une demande croissante des investisseurs et des clients. Par ailleurs, l'accompagnement des entreprises clientes vers des modèles économiques durables permet de prévenir la dégradation des risques de contreparties.</p>		<p>2.2.3.3. Intégration de critères ESG dans la gestion de nos fonds propres</p> <p>2.2.3.3. Gestion de notre patrimoine financier, stratégie d'investissement et de prises de participation</p>	 
<p><b>Atténuation des changements climatiques et adaptation</b></p>	<p>Les activités du Crédit Agricole des Savoie sont susceptibles d'avoir un impact sur le climat, directement (empreinte carbone directe) ou indirectement (empreinte carbone indirecte liée aux portefeuilles de financement et d'investissement). La non prise en compte de ces externalités négatives est susceptible d'engendrer à court/ moyen et long terme un risque d'image pour la Caisse Régionale</p> <p>Le dérèglement climatique est susceptible à terme d'affecter les comptes financiers du Crédit Agricole des Savoie. Les risques climatiques sont cartographiés comme des risques majeurs. Appréhendés comme des facteurs de risques influençant les risques existants, ils recouvrent les risques physiques et de transition.</p>	<p>Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme</p>	<p>2.1.2 La stratégie de lutte contre le changement climatique et environnementale</p> <p>2.2.1.4. La démarche de mesure et de suivi de notre empreinte environnementale directe</p>	  
<p><b>Pratiques loyales &amp; protection des données et de la vie privée des consommateurs</b></p>	<p>Les attentes des clients sont fortes vis-à-vis de la banque et de l'assurance en tant que partenaire de confiance. Le respect du devoir de conseil et de protection des données personnelles est primordial dans les activités bancaires et assurantielles. Ce conseil doit être loyal au risque d'engendrer une perte de confiance de la part des clients, impacter les agréments sur la distribution d'instruments financiers, et entraîner des sanctions de la part des régulateurs.</p> <p>La formation des collaborateurs est</p>	<p>Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme</p>	<p>2.2.1.5. Une forte culture éthique</p>	

Principaux enjeux RSE	Description des principaux risques extra financier	Caractérisation des risques	Politique de maîtrise des risques	Contribution aux ODD
	<p>primordiale en matière de pratiques de commercialisation, de devoir de conseil de protection des données. Il en est de même de la nécessité d'adapter les outils. La réglementation est stricte et le préjudice d'image et financier peut-être élevé. Des dispositions telles que le RGPD et au niveau de la sécurité informatique sont indispensables.</p>			
<b>Utilisation durable des ressources</b>	<p>Notre planète est soumise à de multiples dégradations liées aux activités humaines (surexploitation des ressources naturelles, renchérissement des coûts d'accès à l'eau potable, pollutions de l'air, de l'eau et des terres, imperméabilisation des sols ; chute de la biodiversité), impactant directement les activités économiques des entreprises mais aussi notre sécurité alimentaire et sanitaire. Par les services écosystémiques rendus à notre société (alimentation, bois, pollinisation, formation des sols, qualité de l'eau, de l'air, photosynthèse...), la protection et la restauration des ressources naturelles est essentielle pour maintenir des activités économiques durables, éviter l'apparition et la propagation de maladies et lutter contre le réchauffement climatique.</p> <p>En tant qu'investisseur, financeur et assureur de tous les secteurs de l'économie et de l'agriculture, le maintien de la biodiversité et des ressources naturelles est essentiel pour les activités du Crédit Agricole des Savoie. Leur dégradation impacterait les résultats financiers des entreprises et des exploitants agricoles et forestiers, clients de la Caisse Régionale. L'intégration de la notion de durabilité des ressources est une action essentielle.</p>	<p>Risque très significatif avec un impact à moyen et long terme</p>	<p>2.2.1.4. La démarche de suivi de notre empreinte environnementale directe</p> <p>2.2.3.3. La gestion de notre patrimoine foncier</p>	
<b>Emploi et relations employeur/employé</b>	<p>Préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs est l'une des priorités du Crédit Agricole des Savoie. Au-delà de la santé et de la sécurité, la Caisse Régionale s'attache à maintenir avec l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs des relations de travail empreintes de confiance, respect, implication et reconnaissance. Sans ces éléments, notre impact sur le marché de l'emploi de notre territoire serait négatif en tant que recruteur de</p>	<p>Risque significatif avec un impact à court, moyen et long terme</p>	<p>2.2.2.2. Notre démarche pour favoriser et maintenir l'engagement des collaborateurs</p> <p>2.2.2.3. Notre politique de développement des compétences des collaborateurs,</p>	



Principaux enjeux RSE	Description des principaux risques extra financier	Caractérisation des risques	Politique de maîtrise des risques	Contribution aux ODD
	<p>premier plan et notamment auprès des jeunes. Un des risques est aussi juridique en lien avec l'obligation de sécurité dont est tenu Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses collaborateurs</p> <p>Dans un contexte en profonde mutation, perdre l'engagement des collaborateurs est un risque pouvant impacter les résultats du Crédit Agricole des Savoie. Cet engagement est indispensable pour réussir la transformation organisationnelle et managériale de la Caisse Régionale. Le rôle des entreprises privées en matière de protection sociale aussi est de plus en plus important. Du fait du nombre de salariés que nous employons, notre système de prévoyance se doit d'être un complément efficace aux dispositifs publics</p>		<p>d'attractivité des talents et de réduction du turn-over</p>	

## 3. Examen de la situation Financière et du résultat 2023

### 3.1. La situation économique

#### 3.1.1. Environnement Economique et financier global

#### Environnement économique et financier – Rétrospective 2023

En 2023, les économies avancées ont fait preuve d'une résistance inattendue grâce à des amortisseurs de nature diverse et diversement sollicités : épargne accumulée durant la pandémie de Covid, bilans privés sains, marché du travail tendu, investissements encouragés par les stratégies publiques, moindre sensibilité au choc de taux d'intérêt. Celles-ci ont mieux résisté qu'anticipé à une inflation encore élevée, aux resserrements monétaires violents ainsi qu'à une reprise chinoise décevante. Elles ont, en outre, continué d'évoluer dans un contexte international empreint d'incertitudes majeures de nature notamment géopolitiques, comme la poursuite de la guerre en Ukraine et l'émergence du conflit israélo-palestinien en octobre.

Aux **États-Unis**, outre les soutiens, plus substantiels qu'attendu, fournis par une épargne abondante et le stimulus lié à la politique industrielle du président Biden, la sensibilité moindre à la remontée des taux d'intérêt a constitué le principal facteur de résilience. Alors que la croissance poursuivait son ralentissement au cours du premier semestre (avec des variations trimestrielles annualisées en repli vers 2,1%), la seconde partie de l'année a confirmé une robustesse inespérée au regard du durcissement monétaire. Grâce au rebond des deuxième et troisième trimestres (4,9% puis 3,3% en rythme trimestriel annualisé), la croissance moyenne s'est établie à 2,5% en 2023 (après 1,9% en 2022). Ce bon résultat s'explique par la résistance de la consommation de services et de biens (qui apportent, respectivement, environ un point et ½ point de croissance) que justifient la hausse soutenue du revenu disponible réel (4,2% en moyenne) et la légère baisse du taux d'épargne (à 4% au dernier trimestre). La croissance a également été soutenue par les dépenses publiques et la demande externe nette (avec des contributions respectives de près de 0,7 et 0,6 point de croissance) alors que l'investissement privé et les stocks ont pesé sur la croissance (à laquelle ils soustraient respectivement 0,2 et 0,3 point). Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à l'assagissement des prix alimentaires, le recul de l'inflation totale s'est poursuivi (3,4% sur 12 mois en décembre 2023 ; 6,5% un an auparavant) en dépit de la baisse plus limitée de l'inflation sous-jacente (3,9% sur 12 mois en décembre 2023 ; 5,7% un an auparavant). L'évolution de l'indice des "*Personal Consumption Expenditure*", référence suivie par la Réserve fédérale<sup>28</sup> a confirmé la désinflation, malgré une inflation sous-jacente plus tenace.

Dans la **zone euro**, après avoir été fortement pénalisée en 2022 par la hausse des prix du gaz liée à la guerre en Ukraine, l'inflation a largement profité du repli des prix de l'énergie mais aussi des biens alimentaires. L'inflation totale s'est ainsi significativement repliée (passant de 9,2% en décembre 2022 à 2,9% en décembre 2023) alors que l'inflation sous-jacente (hors énergie et aliments non transformés) restait plus dynamique (en hausse de 3,9% en décembre 2023 contre 6,9% un an auparavant). En décembre, la plus forte contribution au taux d'inflation annuel émanait en effet des services (environ +1,7 point de pourcentage, pp) alors que l'énergie contribuait négativement à l'inflation (environ -0,7 pp). Pénalisée par une inflation forte, la consommation des ménages a tout d'abord pesé sur la croissance avant de se reprendre au cours de la seconde moitié de l'année. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, les contributions négligeables de l'investissement et de la demande externe nette, d'une part, et négative des stocks, d'autre part, ont éclipsé la contribution pourtant positive de la consommation des ménages. Le PIB s'est ainsi replié de 0,1% au cours du trimestre mais est demeuré stable sur un an. Cette stagnation annuelle est le résultat des difficultés de l'Allemagne (-0,4% sur un an) qui contrastent avec la progression modérée de l'Italie (0,1%), plus nette de la France (0,6%) et surtout de l'Espagne (1,8%). Après un 4<sup>ème</sup> trimestre en stagnation, le taux de croissance moyen de la zone euro se serait établi à 0,5% en 2023. Quant à la France, la croissance annuelle s'y serait élevée à 0,9% en 2023.

---

<sup>28</sup> Publié avec les comptes nationaux, l'indice des "*Personal Consumption Expenditure*" mesure les prix des biens et services achetés par les ménages. En 2023, il a augmenté de 2,7% au 4<sup>ème</sup> trimestre (sur 12 mois) et de 3,7% en moyenne (après 6,5% en 2022). Hors énergie et alimentation, le « *core PCE* » (ou sous-jacent) a progressé de 3,2% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 (sur 12 mois) et de 4,1% en moyenne (après 5,2% en 2023).

Dans un contexte d'activité robuste aux Etats-Unis et moins déprimée que redouté en zone euro, de marchés du travail résistants et d'inflations encore loin des cibles de 2%, les grandes **banques centrales** sont restées très vigilantes. Après avoir baissé de façon mécanique grâce aux effets de base favorables des prix de l'énergie et de l'alimentation, la désinflation a ralenti, faisant redouter l'enclenchement de boucles prix-salaire et des effets de second tour plus marqués et durables. La fermeté de la Réserve fédérale et de la BCE dans leur lutte contre l'inflation a donc été confortée. Après avoir relevé la fourchette cible du taux des *fed funds* de 425 points de base en 2022 à (4,25% ; 4,50%), la **Réserve fédérale** a maintenu son resserrement monétaire de façon cependant moins agressive (100 points de base portant la borne haute de la fourchette à 5,50% en juillet 2023). Elle a également poursuivi le resserrement quantitatif engagé en juin 2022 (non-réinvestissement des titres détenus et arrivant à maturité). Après avoir augmenté ses taux directeurs de 250 points de base en 2022, la **BCE** a également continué son resserrement monétaire avec des hausses totalisant 200 points de base portant les taux de refinancement et de dépôt à respectivement 4,50% et 4% à partir de septembre 2023. Après l'expansion de son bilan (opérations de refinancement à long terme ciblées, TLTRO, programme d'achat d'actifs, APP, puis programme d'achats d'urgence en cas de pandémie, PEPP), la BCE a poursuivi son resserrement quantitatif (fin des achats nets de titres, remboursements des TLTRO) avec comme prévision, toutes choses égales par ailleurs, de résorber l'excès de liquidité d'ici 2029. La BCE a toutefois décidé de maintenir le réinvestissement des tombées du PEPP au premier semestre 2024, soit un peu plus longuement qu'escompté, avant de les réduire progressivement pour y mettre un terme fin 2024.

Sur les **marchés obligataires**, l'année 2023 peut être très schématiquement divisée en trois parties. Les marchés ont entamé l'année 2023 en tablant sur un scénario exagérément optimiste supposant un rebond vif et pérenne de l'économie chinoise, une normalisation rapide de l'inflation et la fin imminente des resserrements monétaires. Les tensions obligataires (taux de swap à 2 et 10 ans) se sont ainsi globalement apaisées en dépit d'un soubresaut violent en mars lié aux perturbations affectant le système bancaire américain (faillites de trois banques régionales américaines, particulièrement exposées aux nouvelles technologies et à l'immobilier). A la faveur de la résistance de l'inflation, de la remontée du prix du pétrole (décision de l'OPEP de réduire sa production) et de la poursuite des resserrements monétaires, les attentes des marchés ont été déçues et les taux se sont de nouveau inscrits sur une trajectoire haussière jusqu'à ce que les banques centrales optent pour le statu quo monétaire en septembre. L'espoir d'une fin de resserrement enfin atteinte, voire d'une détente rapide, a alors alimenté un mouvement de repli des taux d'intérêt.

Malgré leur baisse en fin d'année, les taux américains (*Treasuries*) à 2 ans (4,25% fin décembre 2023) et 10 ans (3,90%) se sont significativement tendus en 2023 : à, respectivement, 4,60% et 3,95%, les taux moyens enregistrent des hausses de 160 et 100 points de base, accentuant l'inversion de la courbe sur l'ensemble de l'année. La hausse des taux souverains européens a également été massive. Les taux allemands à 2 ans et 10 ans se sont en moyenne établis à, respectivement, 2,90% et 2,45% (en hausse de 215 et 130 points de base). En fin d'année, le Bund atteignait environ 2% soit un repli de près de 40 points de base sur an. Au cours de l'année, si le spread offert par la France s'est stabilisé autour de 50 points de base au-dessus du Bund, ceux de l'Italie et de l'Espagne (respectivement 95 et 170 points de base par rapport au Bund) se sont contractés.

Portés par une croissance plus résistante et une inflation en repli, éclipsant un contexte international troublé et un assouplissement monétaire différé, les **marchés actions** ont affiché des performances brillantes. Pariant sur un atterrissage en douceur, l'appétit pour le risque s'est globalement maintenu en dépit d'un climat géopolitique tendu et incertain : les progressions moyennes des indices l'attestent (S&P 500 +24%, Eurostoxx 50 + 17%, CAC 40 +14%). Enfin, l'euro s'est en moyenne apprécié très légèrement (+3%) contre le dollar qui, lui-même, s'est apprécié contre le yen (+7%) et le yuan (+5%).

## **Scénario économique et financier – Perspectives 2024**

Bien que les économies avancées aient fait preuve d'une résistance inattendue en 2023, elles ralentissent à des rythmes variés, sûrement mais doucement. Sans s'effondrer, mais sans que l'inflation non plus ne s'effondre rapidement. L'incertitude reste cependant élevée, en raison notamment des conflits en Ukraine et au Proche-Orient, et des risques baissiers pèsent sur notre scénario de croissance.

Aux **Etats-Unis**, si le resserrement monétaire agressif agit avec un retard relativement important (qui a été sous-estimé), il n'est cependant pas indolore : ses effets se diffusent simplement plus lentement et plus durablement. Affichant une croissance toujours positive mais inférieure à son potentiel, l'économie américaine se maintiendrait ainsi à flot jusqu'au milieu de l'année 2024, avant que l'impact des hausses de taux d'intérêt ne

morde plus significativement à la faveur de refinancements de dette. Notre scénario central table sur une récession, à la jonction des années 2024 et 2025, mais seulement légère car la situation financière des entreprises et, surtout, des ménages est saine. Ceux-ci devraient en outre profiter d'un marché du travail « déséquilibré » au profit de l'offre et dont le refroidissement se traduirait par une remontée légère du taux de chômage. Ils bénéficieront du recul de l'inflation qui, même si la hausse du prix des services se révèle tenace, passerait sous la barre des 3% au deuxième trimestre 2024. Notre scénario table sur une inflation totale à 2,4% et une inflation sous-jacente à 2,7% fin 2024, des niveaux proches desquels elles resteraient tout au long de l'année 2025. En matière de croissance moyenne, notre scénario retient un ralentissement sensible en 2024 (à 1,6% après 2,5% en 2023) suivi d'un nouveau fléchissement en 2025 (à seulement 0,5% en 2025) en dépit de l'accélération prévue en fin de période grâce à la baisse des taux d'intérêt.

En **zone euro**, le ralentissement est certes marqué, mais amorti par le processus désinflationniste qui permet de dessiner un scénario d'atterrissage sans fracas sur une tendance de croissance dégradée. Les facteurs négatifs (taux d'intérêt réels plus élevés, choc structurel de compétitivité lié à l'énergie, environnement extérieur très incertain) conduisent, en effet, l'économie de la zone euro sur un rythme de croissance inférieur à un potentiel affaibli par rapport à la période pré-pandémie. Mais certains des facteurs positifs qui ont permis à la croissance européenne de fléchir sans s'effondrer, malgré une inflation en baisse mais encore élevée et une transmission puissante du resserrement monétaire, seront encore à l'œuvre en 2024. Il s'agit, surtout, de l'emploi et des salaires qui résistent au déclin de la productivité et des coûts salariaux unitaires.

Avec un délai de transmission de douze à dix-huit mois après la dernière remontée des taux de septembre 2023, le déploiement de la transmission monétaire se poursuivra en 2024 comprimant le rythme de progression de l'investissement total : il resterait positif (0,9% en 2024 et 1,8% en 2025), mais très inférieur à la moyenne 2014-2019. La reprise de la demande intérieure sera tirée principalement par le redressement de la consommation privée (1,1% en 2024 et 1,3% en 2025). L'augmentation du taux de chômage, faible et temporaire (6,7% en 2024 et 6,6% en 2025, après 6,6% en 2023), ne ferait pas dérailler ce rebond fondé sur une progression de la masse salariale et de son pouvoir d'achat. Les ménages pourront aussi s'appuyer sur une importante épargne cumulée, qui ne serait plus alimentée par la précaution dès que la dynamique désinflationniste contribuera à améliorer la confiance. L'orientation budgétaire devient en revanche plus restrictive ôtant définitivement l'ensemble des soutiens (Covid et énergie) dès 2024.

La croissance s'établirait donc à 0,7% en 2024 avant de se redresser en 2025 à 1,4%. L'inflation totale moyenne (glissement annuel) atteindrait 2,8% et 2,5% en 2024 et 2025 respectivement. Ce scénario de croissance très « molle » s'appuie sur une reprise de la consommation des ménages elle-même justifiée par des créations d'emplois moins dynamiques mais toujours positives, une progression soutenue des salaires, la poursuite à un rythme ralenti de la désinflation et, in fine, une amélioration de la confiance laissant entrevoir une baisse de l'épargne de précaution. Ce scénario est néanmoins entouré de risques baissiers : la « bascule » vers un scénario de récession ne requiert pas de choc externe, mais une simple déviation des hypothèses favorables sur lesquelles repose notre scénario central (poursuite de la désinflation, assouplissement des conditions de financement, maintien de l'activité et de l'emploi, gains de pouvoir d'achat des salaires).

Quant à la **France**, le scénario retient une « histoire » dont les éléments sont essentiellement ceux du scénario dessiné pour la zone euro : poursuite de la reprise de la consommation en 2024 qui resterait robuste en 2025 (reflux de l'inflation, salaires dynamiques, légère baisse du taux d'épargne), repli modeste de l'investissement des entreprises avant son redressement à l'occasion de la détente des conditions financières (fin 2024 puis 2025, contribution faiblement positive de la demande extérieure nette. Après 0,9% en 2023, la croissance atteindrait donc respectivement 1% et 1,3% en 2024 et 2025.

En **Chine**, un an après l'abandon brutal du zéro-Covid, la croissance demeure « plombée » par des problèmes structurels et les politiques de soutien ne parviennent pas à insuffler la confiance nécessaire à la stabilisation, puis au redémarrage. L'économie chinoise évolue sous son rythme potentiel et demeure marquée par une insuffisance chronique de la demande domestique, qui se reflète dans l'absence d'inflation : déflation et grave crise immobilière, mais aussi population vieillissante, accumulation d'épargne de précaution et dette interne élevée rappellent le Japon de la fin des années 1980 et sa « décennie perdue ». La cible de croissance 2024 devrait être officiellement annoncée en mars lors des sessions parlementaires : elle se situerait entre 4,5% et 5%. Il semble plus probable que le gouvernement privilégie une approche plus prudente et conservatrice avec

une cible autour de 4,5%, afin de ne pas prendre le risque politique de « passer à côté ». Notre prévision 2024 se situe proche de cette zone, à 4,4%.

En termes de **politique monétaire**, il faudra s'armer de patience. Si les grandes banques centrales sont parvenues au terme de leurs hausses de taux directeurs, elles n'en ont pas pour autant fini avec l'inflation. Au recul mécanique et rapide de l'inflation totale doit succéder celui, plus ardu, de l'inflation sous-jacente qui risque de résister. Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale souhaite voir l'inflation mesurée par l'indice PCE ("*Personal Consumption Expenditure*") passer durablement sous 3% avant d'assouplir sa politique monétaire. En zone euro, le risque d'une demande qui alimente l'inflation a disparu, mais le canal de transmission de l'inflation par les salaires est encore ouvert et le risque d'effets de second tour ne peut être totalement écarté.

Dans notre scénario, les rythmes d'inflation convergeraient lentement vers les « zones de confort » (qui restent encore floues) des banques centrales dont elles excéderaient néanmoins toujours les cibles de 2%. Ces perspectives d'inflation justifient un scénario de desserrement monétaire prudent : en termes de baisses de taux directeurs, les attentes des marchés semblent « agressives ».

Aux **États-Unis**, notre scénario ne table sur une première baisse de 25 points de base qu'en juillet 2024. Le rythme de baisse serait progressif, avec une deuxième baisse de 25 points de base en novembre seulement, portant la borne haute du taux des *Fed funds* à 5% fin 2024. Le recul envisagé de la croissance pourrait autoriser la Fed à accélérer ses baisses en 2025 : la borne haute se situerait à 3,50% fin 2025, un seuil sous lequel la Fed pourrait avoir du mal à passer compte tenu de la persistance d'une inflation supérieure à l'objectif et d'un taux d'intérêt neutre susceptible d'être plus élevé qu'auparavant.

Quant à la **BCE**, elle prévoit une décélération des salaires et attendra que celle-ci soit effectivement confirmée. Elle devrait, par ailleurs, continuer de surveiller les profits unitaires afin de s'assurer que les hausses de salaires à venir seront bien absorbées par les marges et non répercutées sur les prix de vente. Sa première baisse de taux (25 points de base) interviendrait donc seulement en septembre 2024. Elle serait suivie de cinq baisses de 25 points de base chacune jusqu'à ce que la BCE atteigne son taux neutre, avec un taux de dépôt à 2,50%, au deuxième trimestre 2025. Fin 2025, cette politique porterait le taux de refinancement et de dépôt à, respectivement, 2,75% et 2,50%, avec un resserrement du corridor des taux.

Tout comme pour la politique monétaire, notre **scénario de taux d'intérêt longs** est d'un « optimisme tempéré ». Inflation, croissance mais aussi nécessité de ne pas détendre trop rapidement les conditions financières : tout invite les banques centrales à la patience et milite en faveur d'un scénario de repli modéré des taux longs, une fois la séquence des baisses de taux directeurs véritablement enclenchée.

Aux États-Unis, notre scénario retient un repli des rendements des obligations souveraines, lorsque la Fed procédera à ses premières baisses, et table sur un taux à dix ans d'environ 4% fin 2024. En zone euro, notre scénario sur les rendements des titres d'États ne « s'éclaircit » qu'au second semestre 2024. La baisse cumulée de 75 points de base en 2024 des taux directeurs de la BCE que notre scénario retient à partir de septembre devrait alors permettre aux marchés obligataires d'entamer une phase de baisse et de pentification modérées. Après s'être tendu au cours du premier semestre 2024, le rendement du Bund se situerait fin 2024 vers 2,60% alors que les taux souverains à 10 ans approcheraient 3,30% en France et 4,60% en Italie.

### **3.1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché**

#### **BILAN 2023**

L'année 2023 s'est inscrite dans un contexte où les incertitudes règnent, marqué par la crise géopolitique au proche orient et la poursuite du conflit en Ukraine, par les tensions économiques avec des incertitudes sur la croissance, une inflation toujours présente et la hausse des taux d'intérêts, mais également par les enjeux du dérèglement climatique.

Pour les Savoie, 2023 est encore une année de résilience, avec une économie dopée par une croissance démographique record et portée par une dynamique puissante, en terme de tourisme, immobilier, et de proximité à la Suisse.

Avec un territoire toujours aussi attractif, le Crédit Agricole des Savoie a enregistré plus de 31 000 nouveaux clients en 2023. Les clients frontaliers sont toujours plus nombreux sur le territoire, pour les accompagner au plus près la Caisse régionale s'est dotée d'une structure dédiée la « Banque des Frontaliers ».

L'économie du territoire est portée par des activités motrices et résilientes, bien accompagnées par le Crédit Agricole des Savoie. Les chiffres d'affaires confiés par les clients de la Caisse Régionale sur 2023 progressent pour l'Agriculture (+2,5%) et le Commerce (+2,7%), sont relativement stables sur l'industrie et le tourisme. Ils sont en revanche en recul pour la Construction (-7,5%).

- Pour les acteurs du tourisme 2023 est une bonne année touristique, après une année 2022 exceptionnelle, liée notamment à la fin de la période COVID. L'hiver 2022/2023 a été de bonne facture et l'été a également été attractif sur nos territoires, porté cette année par une hausse de la clientèle étrangère. L'hiver 2023/2024 devrait être similaire à l'hiver 2022/2023 en terme de réservations et de nuitées (+0,7% de nuitées estimées à date par G2A consulting).
- L'activité agricole a été marquée par un été très chaud, avec des records de chaleurs sur nos départements. Les épisodes orageux ont été particulièrement violents (vents, grêles localisées, et fortes pluies) impactant la récolte de récolte de fourrage qui sera bonne en quantité, moins en qualité. Le secteur fromager Savoyard AOP/AOC se maintient, tandis que le secteur viticole devrait bénéficier d'une récolte légèrement supérieure à 2022. En 2023, le nombre d'installations est en baisse en lien avec le transfert de l'aide d'état (DDT) à la région.  
Le CADS demeure le 1er partenaire des agriculteurs des Savoie, en accompagnant près de 9 installations sur 10, avec un chiffre d'affaires confié en hausse de +2% à fin novembre 2023.
- L'industrie, après une reprise en 2022, a vu son activité se maintenir dans notre région tout au long de l'année 2023 malgré des difficultés de recrutement qui persistent et les niveaux de trésorerie restent bon.
- Le marché de l'immobilier, pénalisé par l'inflation et le contexte de hausse des taux d'intérêts, est malgré tout resté « attractif » durant le 1<sup>er</sup> semestre sur les deux Savoie avant de se « gripper » au second semestre même s'il n'enregistre pas les baisses significatives constatées depuis un an déjà sur l'ensemble de l'Hexagone. Les prix continuent de progresser sous l'effet d'une demande toujours forte, et de la rareté des biens immobiliers en raison notamment de la baisse du nombre des nouveaux logements autorisés. En 2023, ce sont près de 1,8 Mds€ de prêts habitat qui auront été financés par la Caisse Régionale. Les chiffres d'affaires confiés pour les secteurs de l'immobilier et de la construction sont respectivement en recul de -17,7% et -7,9% à fin novembre 2023.

A noter par ailleurs que les défaillances d'entreprises sont en forte hausse sur la période, +47,2% en Savoie et +23,4% en Haute-Savoie lorsque la hausse est de +35,6% à l'échelle nationale (en cumul sur 12 mois glissants à fin décembre 2023). Ce niveau renoue avec celui constaté avant la pandémie de Covid 19. Le Crédit Agricole des Savoie enregistre dans ses livres 531 M€ de Prêts Garantis par l'Etat pour soutenir l'économie et les acteurs de son territoire.

Concernant l'emploi, le chômage augmente sans hausse brutale en Savoie et en Haute Savoie à 5,4% de la population au T3 2023, contre respectivement 5,1% et 5,2% fin 2022. Il se trouve 1 point sous la moyenne régionale (6,4%) et 2 points sous la moyenne nationale (7,4%). Nos départements font partie des 10 départements aux taux de chômage le plus faible.

Dans ce contexte, et malgré la hausse des taux, le CADS a continué à accompagner les projets de ses clients, et le développement économique durable des territoires.

L'engagement sociétal et environnemental du Crédit Agricole des Savoie, décliné du projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, fait écho aux actions menées sur le territoire des Savoie.

- Comme banque engagée dans la transition énergétique, la Caisse Régionale met tout en œuvre pour accompagner ses clients au travers de solutions innovantes, notamment en leur proposant, pour les projets les plus vertueux de rénovation énergétique de leur logement, ou l'achat d'un véhicule propre, un accès au crédit à taux réduits.

- Comme entreprise ancrée sur son territoire, le Crédit Agricole des Savoie est particulièrement sensible à la préservation des ressources et des espaces naturels, et à l'équilibre et à la durabilité des projets financés : des critères ESG, extra-financiers, ont été intégrés dans l'étude de chaque projet de financement. Ceci constitue un premier pas dans la stratégie de la Caisse Régionale d'influencer les acteurs socio-économiques des Savoie vers des futurs désirables pour nos territoires.
- Comme banque universelle, la Caisse Régionale a également le souci d'accompagner les besoins de tous ses clients, y compris les plus fragiles. Son action s'est appuyée sur le rôle de soutien de proximité par ses caisses locales, aux initiatives du territoire via le don auprès d'associations, aux clients fragilisés par un événement de vie avec le dispositif Passerelle, et au monde agricole en pleine mutation pour plus de 200k€."
- Comme acteur économique de premier plan, le Crédit Agricole des Savoie a le devoir d'être exemplaire, et s'est doté depuis 2022 d'un plan de sobriété énergétique (suppression chaudières fioul, éclairages LED, diminution éclairage agences, mobilités douces collaborateurs avec 800 VAE) avec l'objectif de décarboner son fonctionnement interne.

Dans ce cadre le CADS a beaucoup investi pour son territoire en 2023, en particulier à travers son Fonds de Dotation (1,2 M€ distribués), composé de ses différents comités stratégiques et inspirés de notre projet sociétal sur les thèmes de la préservation du Patrimoine naturel, culturel et sportif, des transitions agricoles, économiques et environnementales et de l'Inclusion. La nouvelle édition des appels à projets a notamment permis de récompenser 12 lauréats pour un soutien global de 150 K€, visant à "favoriser le lien social avec les plus fragiles".

La caisse régionale a également créé le fonds de dotation Savoie Mont Blanc biodiversité avec les conservatoires des espaces naturels de Savoie et Haute Savoie et soutenu 7 projets de sauvegarde des espèces et de préservation des milieux naturels sur les 2 départements pour un montant global de 90k€.

#### **PERSPECTIVES 2024**

Après plusieurs années de perturbations des activités économiques et sociales par les contextes sanitaire et géopolitique, 2024 sera confrontée à des enjeux importants (tensions internationales, impacts de l'inflation, difficultés de recrutement et d'approvisionnement, remontée des taux) et devra répondre à des défis grandissants de transition écologique et de lutte contre les exclusions, dans lesquels les banques ont un rôle central à jouer.

La Caisse Régionale aborde 2024 avec attention, face un à cet environnement complexe, mais aussi de façon optimiste du fait de la résilience de son territoire et de son modèle d'affaires.

Pour répondre aux défis majeurs à venir et qui auront des impacts directs sur les territoires et leurs acteurs, l'engagement sociétal et environnemental du Crédit Agricole des Savoie, déclinaison des engagements Netzero du groupe, sera au cœur des actions de la Caisse Régionale.

Elles se déclineront selon 3 engagements principaux de notre projet d'entreprise CARE nouvelle impulsion :

- Réduire nos émissions de GES de fonctionnement et contribuer à la neutralité carbone globale,
- Faire émerger les ENR et accompagner chaque client dans ses transitions,
- Mobiliser nos forces coopératives au service des initiatives citoyennes.

Le modèle de banque universelle de proximité vient naturellement nourrir cette démarche, tant au travers de l'extension ou la création de nouveaux métiers, que par l'implication des élus de Caisse locales au plus proche des territoires de la Caisse Régionale.

Les caisses locales ont travaillé sur le diagnostic de leur territoire autour des sujets d'inclusion et de transitions environnementales et vont ainsi pouvoir mettre en œuvre en 2024 des actions concrètes sur ces sujets. L'ambition est de privilégier le soutien aux actions locales de lutte contre le changement climatique et celles destinées à soutenir l'inclusion et la cohésion sociale.

Le Fonds de Dotation du CADS restera quant à lui un point d'ancrage majeur au service des ambitions du projet sociétal de la Caisse Régionale des Savoie : appels à projets, actions de soutien ou de développement, café sociétaire, semaine du sociétariat.

Le CADS, banque mutualiste, continuera à prêter et à soutenir l'économie de son territoire, avec le souci d'accompagner les besoins de tous ses clients, à la fois ceux qui ont des projets mais aussi les jeunes qui démarrent dans la vie active et les plus fragiles. Afin de s'adapter au mieux aux contraintes du quotidien de ses clients, la Caisse Régionale propose depuis 2 ans une amplitude horaire élargie dans ses agences, permettant ainsi à un client de rencontrer un conseiller entre 7h et 19h sur rendez-vous.

Le CADS accompagne ses clients dans la transition et le fait aussi pour son propre compte :

- Le changement climatique est au cœur des préoccupations de la Caisse Régionale, parce qu'il bouscule significativement le territoire des deux Savoie, son modèle économique, ses habitants, qui sont face à des défis majeurs, celui d'une transition nécessaire des grandes filières économiques du territoire (agriculture, industrie, tourisme), d'un changement des modes de vie de ses habitants (performance énergétique des logements, évolution des mobilités).
- La lutte contre le changement climatique est donc naturellement au cœur de notre Projet d'entreprise CARE et de notre Projet Sociétal.

En tant que financeur et employeur incontournable des Savoie, le CADS se doit d'être exemplaire en la matière :

- Formation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques, à leurs impacts locaux et sur leurs métiers : l'ambition est d'apporter une nouvelle expertise bancaire / assurantielle, en particulier sur la rénovation énergétique des logements (et grâce notamment à la plateforme J'Ecorénove mon logement). C'est une de nos priorités pour 2024.
- Pour rappel, le CADS a créé en début 2023 ENERGIE DES SAVOIE en s'associant au Groupe CAYROL, spécialiste dans la production d'énergie naturelle renouvelable. Depuis, ce sont 10 projets d'installations photovoltaïques à destination de professionnels, entreprises et agriculteurs du territoire qui sont en cours d'étude pour une surface globale à équiper de 20 000 m<sup>2</sup> financés en tiers investissement pour une production annuelle potentielle de 3,6 GWh (soit l'équivalent de la consommation d'environ 800 foyers).
- Enfin, la décarbonation des déplacements de ses collaborateurs suit son cours, en particulier avec l'opération VAE : 800 collaborateurs (1/3) en bénéficient, et ont déjà parcouru environ 1 million de km.

Le Crédit Agricole des Savoie est, plus que jamais, légitime pour accompagner ces transformations, les transformations des besoins de ses clients et des Savoie, c'est le sens même de sa raison d'être : agir dans l'intérêt de ses clients et dans l'intérêt de la société.

### **3.1.3. Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice**

Le Crédit Agricole des Savoie, banque universelle de proximité des Savoyards et Hauts-Savoyards, à continuer d'apporter son soutien et d'accompagner les acteurs du territoire tout au long de cette année 2023 marquée par un contexte économique et géopolitique toujours compliqué.

#### **La conquête de nouveaux clients**

En 2023, la conquête client s'est poursuivie avec plus de 31 000 nouveaux clients, portant à 727 229 le nombre de client qui nous accordent leur confiance, dont plus de 377 000 sociétaires qui partagent les valeurs mutualistes du groupe Crédit Agricole.

#### **La ressource Clientèle**

En 2023, la **Collecte totale** progresse de +3,1% (**+818 M€**) pour atteindre un encours de **27,0 Mds€** en fin d'année.



Cette progression est portée la **Collecte monétaire**, en hausse de **+703 M€** sur un an. Elle est composée des dépôts à vue, des comptes d'excédent de trésorerie et des dépôts à terme, et représente 35% de la Collecte totale avec un encours de 9,4 Mds€.

La croissance des dépôts à terme (+2 164 M€) compense la décollecte sur les dépôts à vue (-1 023M€) et sur les comptes d'excédent de trésorerie (-438 M€).

La **Collecte CAM** (10,5 Mds€) est en diminution (**-26 M€**) sur l'année, malgré la progression des intérêts capitalisés qui, portés par la hausse des taux, représentent 204 M€ en 2023 contre 120 M€ en 2022. Elle est composée de produits d'épargne mutualisés au niveau du Groupe Crédit Agricole pour l'obtention de meilleures conditions de refinancement et représente 39% de la Collecte totale.

Les livrets A, LDD, LEP et Fortissimo ont largement contribué à cette performance (+1 Md€), tandis que les CSL, PEL et autres produits CAM sont en décollecte.

Enfin, **la collecte Tiers**, augmente de +2,8% (+190 M€) pour atteindre un encours de 7,1 Mds€. L'assurance vie dont l'encours atteint 6,4 Mds progresse de +183 M€, alors que les emprunts CASA, les emprunts Tiers, FCP Sicav sont en hausse de +8 M€ depuis le début de l'année.

### **Les crédits**

L'encours de total de crédits progresse de 2,5% cette année pour atteindre 23,0 Mds€ en décembre 2023. Avec une part de marché de 37,0% à fin septembre, le Crédit Agricole des Savoie demeure le 1<sup>er</sup> financeur du territoire.

Ce sont près de 3,0 Mds€ de nouveaux financements qui ont été accordés par le Crédit Agricole des Savoie en 2023 sur l'ensemble des marchés. Dans le contexte inflationniste et de hausse des taux d'intérêts, les réalisations sont en baisse sur l'ensemble des activités pour atteindre -1,2 Mds€ sur un an (-29%), dont -0,9 Mds€ pour l'habitat (-32,2%) et -0,3 Mds€ pour l'équipement (-27,5%).

L'encours total des Crédits de la Caisse Régionale des Savoie est porté à 72% par les Crédits habitat, à 22% par les crédits à l'équipement des entreprises et professionnels et à 6 % par les crédits de trésorerie et consommation.

Sur un périmètre individuel, l'encours total atteint 22,9 Mds€ au 31 décembre 2023 en hausse de +4,3 % sur l'année. Les crédits titrisés s'élèvent à 71 M€.

### **L'assurance**

Avec l'objectif de devenir l'assureur référent de la région, le Crédit Agricole des Savoie poursuit le développement de son activité.

Avec ses filiales Pacifica et Prédica, la Caisse Régionale détient plus de 552 400 contrats d'assurance des biens et des personnes, soit près de 414 000 contrats sur l'assurance IARD, en progression de 2,1% en 2023 et près de 138 500 contrats sur la prévoyance en hausse de 0,2 %.

### **Les autres produits et services**

Nos clients ont continué de s'équiper en services de banque au quotidien et d'adhérer aux offres proposées par la Caisse Régionale des Savoie puisque nos contrats ont augmenté de 2 % pour atteindre un stock de 366 545 en décembre 2023.

Ce stock de contrats est composé du panel d'offres suivant : comptes service, comptes à composer, ma banque au quotidien, offre Globe Trotter, WOW et EKO.

Avec plus de 526 100 cartes, le parc carte est quant à lui en progression de +2,0 % sur l'année.

### 3.1.4. Les faits marquants

#### ➤ Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte macro-économique global avec la hausse des taux et la guerre Ukraine-Russie, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

La Caisse régionale a pris en compte le contexte d'environnement géopolitique particulier de 2022, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi que le retour de l'inflation et la hausse des taux. En particulier, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et la Caisse régionale a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du *forward looking* local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

#### ➤ Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est exposée au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'est pas exposée de manière significative au risque pays sur l'Ukraine et la Russie au 31 décembre 2023.

#### ➤ FCT Crédit Agricole Habitat

Au cours de l'exercice 2023, sont intervenus les démontages des « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » et « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 ». Le démantèlement de ces RMBS, émis en France par le Groupe et nés d'opérations de titrisation réalisées par les Caisses régionales, s'est traduit par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales aux FCT pour un montant de :

- 1,150 milliards d'euros concernant le « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 ». Le débouclage du FCT a donné lieu au rachat des crédits par les Caisses régionales le 20 avril 2023 et au remboursement des titres le 27 avril 2023, soit un montant de 32,8 millions d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ;

- 15 milliards d'euros concernant le « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 ». Le débouclage du FCT a donné lieu au rachat des crédits par les Caisses régionales le 19 octobre 2023 et au remboursement des titres le 25 octobre 2023, soit un montant de 352,2 millions d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Au 31/12/2023, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des " gains et pertes " réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

#### ➤ Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article

L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 136 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision du même montant a été constatée dans les comptes de la Caisse régionale des Savoie au 31 décembre 2021. Les dépôts des mémoires des deux parties ont été effectués sur l'année 2022

Le 28 juin 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'Autorité, clôturant ainsi la procédure.

Dans ce contexte, la provision comptabilisée au 31 décembre 2021 a été reprise dans les comptes du 31 décembre 2023.

## 3.2. Analyse des comptes consolidés

### 3.2.1. Organigramme du groupe crédit agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11.8 millions de sociétaires qui élisent plus de 27 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans

l’ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d’information, de dialogue et d’expression pour les Caisses régionales.

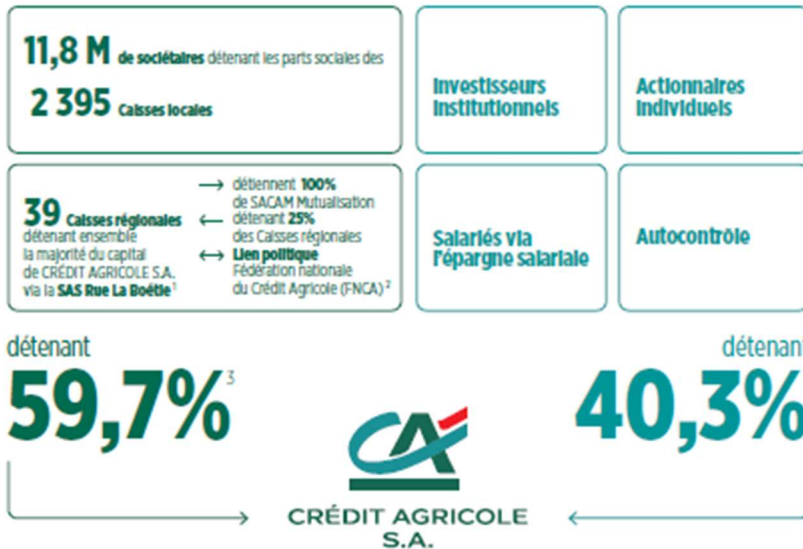
Crédit Agricole S.A. en qualité d’organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l’article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l’ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## PÉRIMÈTRE DU GROUPE

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE RASSEMBLE CRÉDIT AGRICOLE S.A., L'ENSEMBLE DES CAISSES RÉGIONALES ET DES CAISSES LOCALES, AINSI QUE LEURS FILIALES.

### CAISSES RÉGIONALES

### PUBLIC



1. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.  
 2. La Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses régionales auprès de leurs parties prenantes.  
 3. Révisé l'information faite au marché par la SAS Rue La Boétie, en août 2023, de son intention d'acquiescer d'ici la fin du premier semestre 2024 jusqu'à un milliard d'euros de titres de Crédit Agricole S.A.

### 3.2.2. Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

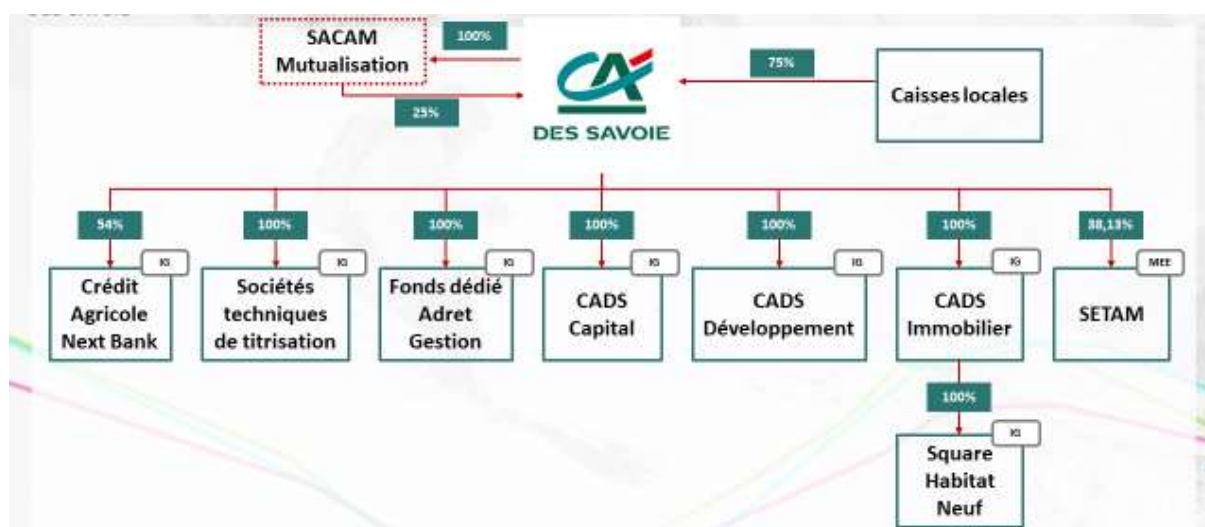
Ces états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est donc constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Mutuel des Savoie
- 64 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.
- CADS Développement
- CADS Capital
- CADS Immobilier
- Square Habitat Neuf
- Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne (SETAM)
- Le Fonds dédié Adret Gestion
- Les FCT CA Habitat 2020 & 2022, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Mars 2020 et Mars 2022.

Hormis la SETAM qui est consolidée selon la méthode de mise en équivalence, ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale. Les comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.



Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas évolué sur l'exercice 2023.

### 3.2.3. Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	475 705	163 689	109 252
Caisses locales	12 190	11 246	9 983
Crédit Agricole Next Bank (Suisse)	91 283	20 495	9 769
FCT	-5 862	-5 862	-3 453
CADS Développement	631	343	420
CADS Capital	1 553	1 302	1 970
Adret Gestion	4 459	4 459	3 307
CADS Immobilier	798	17	1
Square Habitat Neuf	1 915	491	368
SETAM	0	0	8 411

#### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

Le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 Caisses Locales qui lui sont affiliées, et à hauteur de 47 millions d'euros par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Le Conseil d'Administration, constitué de 18 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 12 membres, représentent les principaux dirigeants de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Caisses locales :

La Caisse régionale détient au passif de son bilan des bons à moyen terme négociables et dépôts à vue des Caisses locales à hauteur de 311 millions d'euros qu'elle rémunère.

Le cumul des comptes de résultat 2023 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 13,9 millions d'euros, après l'encaissement de 3,9 M€ d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse régionale et de 11,8 millions d'euros d'intérêts des BMTN.

La contribution des Caisses locales au résultat consolidé du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 10 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse :

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

L'entité contribue au total bilan à hauteur de 6,7 milliards d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023. A cette date, les encours de crédits atteignent 5,8 milliards d'euros et augmentent sur la période de 0,5 milliard d'euros en raison du cumul de la variation des encours et des variations de change.

Dans le cadre de la sécurisation de son portefeuille de crédits, Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. demande une garantie financière d'un établissement bancaire étranger compétent lorsque le bien financé est situé hors de la Suisse. A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie garantit pour CANB un encours de 182 millions d'euros et a perçu au 31 décembre 2023 une commission de 0,3 million d'euros.

Au 31 décembre 2023, la contribution de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 9,8 M€ contre 4,2 M€ au 31 décembre 2022.

#### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Développement :

La société CADS Développement, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31 décembre 2023, l'entité contribue au résultat consolidé à hauteur de 0,4 M€.

#### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et SAS CADS Capital :

La société CADS Capital, société par actions simplifiée au capital de 80 M€, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31 décembre 2023, l'entité contribue au résultat consolidé à hauteur de 2 M€.

#### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Adret Gestion :

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2023, l'entité a contribué au résultat consolidé à hauteur de 3,3 M€.

#### La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le Fonds Commun de Titrisation :

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au " FCT Crédit Agricole Habitat 2018 " pour un montant de 33 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,3 millions d'euros. Cette troisième opération a été placée sur le marché pour 28,5 millions d'euros. La contribution du " FCT Crédit Agricole Habitat 2018 " au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à -2,7 millions d'euros au 31/12/2023 suite à sa dissolution au cours du mois d'avril 2023.

Au 31/12/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 23 mai 2019. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au " FCT Crédit Agricole Habitat 2019 " pour un montant de 352 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT d'un même montant. Cette opération a été intégralement auto-souscrite par les Caisses Régionales. La contribution du " FCT Crédit Agricole Habitat 2019 " au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à 1,2 million d'euros au 31/12/2023 suite à sa dissolution au cours du mois d'octobre 2023.

Au 31/12/2020, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 12 mars 2020. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au " FCT Crédit Agricole Habitat 2020 " pour un montant de 33 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,6 millions d'euros. Cette opération a été placée sur le marché. La contribution du " FCT Crédit Agricole Habitat 2020 " au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à -1 million d'euros au 31/12/2023.

Au 30/06/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 9 mars 2022. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au " FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1 " pour un montant de 38,5 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 5,4 millions d'euros. Cette opération a été placée sur le marché. La contribution du " FCT Crédit Agricole Habitat 2022-1 " au résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est élevé à -0,9 million d'euros au 31/12/2023.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la Société SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne) :

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27 octobre 1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027. Les états financiers de cette filiale de la CR ayant dépassé les seuils de consolidation du groupe, la SETAM a été consolidée pour la première fois en date du 31 décembre 2015 dans les comptes du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie par mise en équivalence.

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a acquis historiquement, par lots successifs, des titres de la SETAM, dont le pourcentage d'intérêt direct et indirect s'élève à 38,13% au 31 décembre 2023 (inchangé depuis le 31 décembre 2019). La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient 5% des titres de la société SETAM en direct et CADS Capital (détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie) en détient 33,13%. A cette date, la valeur de mise en équivalence s'établit à 63,7 millions d'euros.

Les impacts sur les capitaux propres au 31 décembre 2023 sont :

- intégration de la quote-part de réserves consolidées à la clôture pour 55,3 millions d'euros.
- intégration de la quote-part de résultat consolidé à la clôture pour 8,4 millions d'euros.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Immobilier :

CADS Immobilier est une société porteuse de titres de participation détenus de manière directe ou indirecte dans toutes sociétés ayant vocation à exercer à titre principal ou accessoire, des activités de transactions immobilières, de gestion immobilière, d'administration de biens et de syndic de copropriétés. Elle détient à ce jour les titres des sociétés juridiques du réseau Square Habitat.

Une partie de l'activité comptable de CADS Immobilier est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Au 31 décembre 2023, la prestation de service rendue par la Caisse régionale des Savoie a été refacturée pour un montant de 0,3 M€.

Au 31 décembre 2023, son encours de titres de participation s'élève à 4,9 M€ et sa contribution au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est nulle.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Square Habitat Neuf des Savoie :

Square Habitat Neuf des Savoie est une société du réseau Square Habitat ayant pour objet la commercialisation des biens et programmes immobiliers neufs, et plus généralement toute activité de commercialisation de biens immobiliers.

Une partie de l'activité comptable de Square Habitat Neuf des Savoie est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A ce titre, au 31 décembre 2023, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,06 M€.

Au 31/12/2023, la contribution de Square Habitat Neuf des Savoie au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 0,4 M€.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le groupe Crédit Agricole S.A :

La Caisse régionale détient 2,16% de la SAS Rue la Boétie, société constituée par l'ensemble des Caisses régionales.



### 3.2.4. Résultat consolidé

Montant en K€	2023	2022	Variations	
			Montants	%
PNB	582 672	557 230	25 442	5%
Charges générales d'exploitation	-353 909	-343 553	10 356	3%
Résultat brut d'exploitation	196 180	181 638	14 542	8%
Coût du risque	-27 463	-35 328	-7 865	-22%
Résultat d'Exploitation	168 717	146 310	22 407	15%
Résultat avant impôt	177 739	151 534	26205	17%
Impôt sur les bénéfices	-29 390	-27 664	1 726	6%
Résultat net	148 349	123 870	24479	20%
Résultat net part du groupe	140 027	120 327	19 700	16%

- **PNB**

A 582,7 millions d'euros, le PNB du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est en augmentation de 5% (+25,4 M€) sur l'exercice 2023. Cette progression est détaillée selon la décomposition ci-dessous :

#### Marge d'intermédiation globale

Les produits d'intérêts sont en hausse de +357,7 millions d'euros portés essentiellement par une contribution de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à hauteur de +316,1 M€ et une contribution de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. à hauteur de +41,8 M€.

La hausse en Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est principalement liée à la production de crédits faite sur l'année à des taux plus importants, entraînant une hausse de +90 M€ (+67 M€ pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et +23M€ pour Crédit Agricole Next Bank (Suisse)). La rémunération des placements à terme est également marquée par la hausse des taux d'intérêts et augmente de +84 M€ sur 2023.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêts ont permis de générer 140 M€ de produits sur l'exercice 2023, permettant de limiter les impacts de l'environnement de taux atypique dans lequel le Groupe évolue.

A noter également la hausse de +16 M€ de rémunération des intérêts sur le compte de réserve LCR en lien avec la hausse des taux et la reprise de provision épargne logement pour 5 M€.

Les charges d'intérêts sont quant à elles en hausse de +412 millions d'euros avec pour contribution essentielle une hausse des charges en Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie de +383 M€. Cette augmentation des charges est la conséquence de la hausse globale du coût du refinancement (+241 millions d'euros sur les avances et emprunts) mais également de la hausse du coût de la collecte de +74 M€ avec des charges d'intérêts sur les DAT détenus par le Caisse régionale de +51 M€.

#### Marge sur commissions

La marge sur commissions augmente de 38 millions d'euros sur l'exercice 2023. Cette progression est essentiellement due à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie qui voit sa marge sur commission se renforcer de +36 M€.

Si les charges de commissions sont stables, les produits de commissions augmentent essentiellement grâce à la conjugaison de la progression des volumes de la collecte clientèle et de la conjoncture de l'environnement de taux d'intérêts. L'épargne réglementée est pour partie remplacée sur les marchés par Crédit Agricole S.A. en contrepartie d'avances servant à financer le territoire. Ces placements ont bénéficié d'une meilleure

rémunération concomitante à la hausse des taux d'intérêts. Cela a permis de générer une croissance de commissions de +19 M€.

Le reste de la croissance porte essentiellement sur les prestations de services financiers dont +4.5 M€ de commissions cartes adhérents et sur les commissions sur produits d'assurance de +13 M€ (ADE, prévoyance, IARD, assurance-vie...).

L'entité suisse Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. réalise une forte progression des commissions change portée par une clientèle frontalière qui a bénéficié d'une volatilité favorable du cours EUR/CHF.

#### Gains et pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat

L'évolution de ce poste est essentiellement liée à la variation de juste valeur du portefeuille de placement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Sur l'exercice 2023, la juste valeur des OPCVM a augmenté de + 1M€ contre -27 M€ en 2022.

#### Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)

L'exercice 2023 est marqué par une hausse des dividendes de +9,0 M€. Cela s'explique essentiellement par le dividende Rue la Boétie qui progresse de +3,8 M€, ainsi que par la hausse du dividende versé par les autres participations de la Caisse Régionale.

- **Charges générales d'exploitation**

Les frais de personnel, hors intéressement, augmentent de +5,5 M€ par rapport à 2022. Cette hausse inclue environ 2 M€ de baisse des charges de retraite compte tenu de l'effet de la réforme des retraites et de l'impact lié à l'ouverture des droits à congés payés pendant les arrêts maladie.

L'intéressement chargé diminue de -1,1 M€ en raison de la baisse du résultat social.

Les autres charges augmentent de +1,2 M€ avec comme principales variations +2,3 M€ d'énergie et -2,3 M€ d'économie sur le FRU et le FGDR en raison du ralentissement du rythme de cotisations imposé par le régulateur.

Concernant Crédit Agricole Next Bank, les charges d'exploitation augmentent de +4 M€ dont +2 M€ sur la charge informatique.

- **Coût du risque**

Au 31/12/2023, le coût du risque s'établit à -27,5 millions d'euros, en baisse de 7,8 millions d'euros sur la période. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a participé au coût du risque à hauteur de 28 M€ à fin décembre 2023. Il est essentiellement composé d'une dotation de 28,8 M€ sur les créances douteuses et d'une reprise de -4,5 M€ sur créances et engagements sains.

Depuis le début de l'année, l'encours de créances douteuse et litigieuses (CDL) a progressé de 48 M€, essentiellement sur les crédits d'équipement (+30,4 M€). Le taux de CDL s'établit à fin juin à 2,02% en hausse de 16bp par rapport à fin 2022.

L'incidence nette des litiges s'élève à +1,4 M€ de dotation.

Concernant Crédit Agricole Next Bank, nous constatons une reprise de -0,7 M€ sur le coût du risque crédits. Le niveau de provisionnement des CDL évolue peu en raison d'un risque maintenu en Suisse. CANB détient presque intégralement une clientèle de particuliers avec des crédits habitat. La Suisse se rapproche du plein emploi et les indicateurs macroéconomique sont au vert.

- **Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôt courant et différé du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 29,4 millions d'euros à fin 2023, en baisse de 1,7 millions d'euros sur l'exercice. L'essentiel de la charge d'impôts est supporté par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

Les impôts différés du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie ont généré sur l'exercice 2023 un produit de 5,7 M€.

La répartition de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Impôt courant	-35 138	-36 565
Impôt différé	5 749	8 901
Impôt sur les bénéfices	-29 389	-27 664

### 3.2.5. Bilan consolidé et variations des capitaux propres

<b>Bilan ACTIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/N</b>	<b>31/12/N-1</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montants</b>	<b>%</b>
Caisse, banques centrales	600 856	260 561	340 295	130,60%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	341 182	339 107	2 075	0,61%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	22 385	34 989	-12 604	-36,02%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	318 797	304 118	14 679	4,83%
Instruments dérivés de couverture	266 704	436 655	-169 951	-38,92%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 707 248	1 574 561	132 687	8,43%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>			0	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 707 248	1 574 561	132 687	8,43%
Actifs financiers au coût amorti	34 228 083	34 561 071	-332 988	-0,96%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	3 627 121	5 297 686	-1 670 565	-31,53%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	28 547 668	27 417 673	1 129 995	4,12%
<i>Titres de dettes</i>	2 053 294	1 845 712	207 582	11,25%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-131 010	26 444	-157 455	-595,42%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	127 606	127 426	180	0,14%
Comptes de régularisation et actifs divers	333 438	252 234	81 204	32,19%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	63 714	57 731	5 983	10,36%
Immeubles de placement	1 792	1 536	256	16,67%
Immobilisations corporelles	186 584	198 375	-11 791	-5,94%
Immobilisations incorporelles	30 748	30 764	-16	-0,05%
Ecarts d'acquisition			0	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>37 756 945</b>	<b>37 866 467</b>	<b>-109 521</b>	<b>-0,29%</b>

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22 325	33 105	-10 780	-32,56%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	22 325	33 105	-10 780	-32,56%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	113 695	54 774	58 921	107,57%
Passifs financiers au coût amorti	32 634 668	32 501 767	132 901	0,41%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	20 643 025	21 603 214	-960 189	-4,44%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	11 928 055	10 805 274	1 122 781	10,39%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	63 589	93 279	-29 690	-31,83%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 504	293 862	-295 366	-100,51%
Passifs d'impôts courants et différés	6 685	6 209	476	7,67%
Comptes de régularisation et passifs divers	638 517	877 591	-239 074	-27,24%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	87 756	90 340	-2 583	-2,86%
Dettes subordonnées	11	0	11	
<b>Total dettes</b>	<b>33 502 154</b>	<b>33 857 646</b>	<b>-355 493</b>	<b>-1,05%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 254 791</b>	<b>4 008 820</b>	<b>245 971</b>	<b>6,14%</b>
Capitaux propres part du Groupe	4 039 443	3 809 135	230 307	6,05%
Capital et réserves liées	578 639	585 393	-6 754	-1,15%
Gains et Pertes sur Instruments de Capitaux Propres			-2	
Réserves consolidées	2 889 578	2 784 713	104 866	3,77%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	431 198	318 703	112 495	35,30%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			0	
Résultat de l'exercice	140 027	120 327	19 700	16,37%
Participations ne donnant pas le contrôle	215 349	199 685	15 664	7,84%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>37 756 945</b>	<b>37 866 466</b>	<b>-109 521</b>	<b>-0,29%</b>

## Actif :

### Les actifs financiers à la juste valeur par résultat

La variation des actifs financiers à la juste valeur par résultat est liée à la conjugaison des variations du portefeuille de titres placement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et des variations de juste valeur des swaps dont la justification de couverture n'a pu être établie au sens de la réglementation comptable internationale. Le portefeuille d'OPCVM (dont OPCVM obligataires) est en hausse de +26 M€ dont 24 M€ d'acquisitions. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a également cédé pour 12 M€ de titres de placement (EMTN, TSDI).

La juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés cité ci-dessus est en recul de -12,6 M€ compensée avec les positions passives sur ces opérations (-10,8M€)

### Instruments dérivés de couverture

La juste valeur des instruments dérivés de couverture s'élève au 31/12/2023 à 0,3 milliards d'euros, en baisse de 0,2 milliards d'euros sur la période. La variation est presque intégralement liée à la variation de juste valeur des instruments de couverture de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie qui détient essentiellement des swaps de taux prêteurs fixe et emprunteurs taux variable, dans une optique de couverture du risque de taux.

### Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

L'encours d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables détenu par le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 1,7 milliards d'euros au 31/12/2023, en progression de +170 M€.

Les principales variations portent sur l'évolution de la juste valeur des participations détenues et à quelques acquisitions nettes des cessions sur la période. Les principales variations de juste valeur observées sur l'exercice 2023 concernent les titres SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation avec des hausses de respectivement +103 M€ et +4,1 M€. A noter également la capitalisation de l'avance faite à Rue la Boétie pour +21,5 M€.

#### Les prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle du Groupe Crédit Agricole des Savoie s'élevaient au 31/12/2023 à 28,5 milliards d'euros, en hausse de 1,1 milliards d'euros en un an (+4%). Les contributions sont essentiellement partagées entre la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (22,7 milliards d'euros) et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (5,8 milliards d'euros). La hausse des encours de crédits à la clientèle est essentiellement portée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (+0,7 milliard d'euros), et dans une moindre mesure par CANB (+0,5 milliards d'euros).

La variation des crédits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est tirée par l'habitat et l'équipement. Ces hausses sont compensées par une baisse des crédits de trésorerie de -73 M€ (notamment avec les remboursements partiels sur les prêts garantis par l'Etat).

Chez Crédit Agricole Next Bank, l'encours de crédits augmente de +0,5 milliard d'euros dont +0,2 milliard d'euros d'effet change.

Depuis le début de l'année, l'encours de créances douteuse et litigieuses (CDL) a progressé de 48 M€, essentiellement sur les crédits d'équipement (+30,4 M€). Le taux de CDL s'établit à fin juin à 2,02% en hausse de 16bp par rapport à fin 2022.

#### Prêt et créances sur les établissements de crédit

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'élevaient à 3,6 milliards d'euros, en baisse de 1,7 milliards d'euros sur l'exercice 2023, soit une baisse de 31%. Celle-ci s'explique essentiellement par la baisse de -1,4 milliards d'euros des placements monétaires à terme dont 1,1 milliards d'euros sont attribuable au remboursement d'une fraction du prêt Evergreen, opération interne au Groupe Crédit Agricole.

Le reste de la variation est essentiellement liée aux mouvements sur prêts en blanc réalisés avec le Groupe Crédit Agricole (0,2 Mds€ d'acquisition de prêts en blanc et -0,5 Mds€ d'arrivées à échéance).

L'exercice 2023 est également marqué par une baisse du solde du compte Cash LCR de -0,5 Mds€. Cela découle du pilotage des besoins de liquidité (LCR) ainsi que des opportunités de placement.

#### Les titres de dettes

L'encours de titres de dettes détenu par le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 2,05 milliards d'euros au 31/12/2023 contre 1,84 milliards d'euros au 31/12/2022, soit une hausse de +0,2 milliards d'euros sur l'exercice. Cela s'explique essentiellement par l'acquisition nette de +212 M€ d'HQLA de la part de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

Nous constatons également une baisse du portefeuille obligataire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie de -23,6 M€ en raison de tombées d'échéance plus fortes que de nouvelles acquisitions dont la moitié porte sur des OAT.

#### Comptes de régularisations et actifs divers

Les comptes de régularisation et actifs divers du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élevaient au 31/12/2023 à 0,3 milliards d'euros, en hausse de 0,08 milliards d'euros sur la période. L'essentiel des variations est lié à l'activité bancaire du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie (cotisation d'assurances appelées, valeurs reçues à l'encaissement, chèques et virements en attente). Ces évolutions sont la conséquence d'opérations courantes n'appelant pas de commentaires particuliers et nécessaires à la compréhension du présent document.

## **Passif :**

### Les dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédits du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élevaient au 31/12/2023 à 20,6 milliards d'euros, en baisse de 1,0 milliard d'euros (-4,4%). L'encours comme la variation sont presque intégralement portés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. A l'instar de l'explication sur les prêts et créances sur les établissements de crédit ci-dessus, cette baisse s'explique essentiellement par le remboursement partiel de l'emprunt Evergreen pour -1,1 milliards d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a également remboursé pour 0,5 milliard d'euros de TLTRO.

Les comptes à terme de l'entité Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. ont augmenté de +0,4 milliard d'euros (dont 0,2 milliards attribuables à un effet change).

### Les dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élevaient au 31/12/2023 à 11,9 milliards d'euros, en hausse de 1,1 milliards d'euros (+10,4%). Cette hausse porte sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (+925 M€) et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (+198 M€).

Dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, les livrets Fortissimo boostés ont été relancés sur 2023 et ont permis d'augmenter leur encours de +159,5 M€. En parallèle, les autres livrets classiques ont augmenté de +65,8 M€. Les DAT ont progressé de +1 949 M€. Les ICNE sur DAT ont progressé de +31,9 M€. En parallèle de ces hausses, les DAV et CET ont affiché des baisses respectives de -1 Mds et -0,4 Mds€

Chez Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. la baisse des DAV est également marquée (-32M€) et compensée par une hausse des DAT de +230M€ en lien avec la hausse des taux.

### Les dettes représentées par un titre

La variation de l'encours d'emprunt obligataire est expliquée par l'arrivée à échéance de deux sociétés de titrisation initialement créée en 2018 et 2019 (-28,7 M€). Les spécificités de ces entités de titrisation sont détaillées dans la partie « Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale » du présent document.

### Comptes de régularisations et passifs divers

Les comptes de régularisation et passifs divers du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élevaient au 31/12/2023 à 0,6 milliards d'euros, en baisse de 0,2 milliards d'euros. L'évolution des comptes de régularisation s'observe essentiellement en Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie notamment concernant la baisse significative des appels de marge sur dérivés en position passive (- 0,3 milliards d'euros). La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient essentiellement des swaps de taux payeurs taux fixe et receveurs taux variable. Les évolutions de taux constatées sur l'exercice 2023 ont eu pour effet une diminution significative de la juste valeur des dérivés.

Le reste de la variation est lié à l'activité bancaire du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie ainsi que les charges à payer de fin d'exercice. Ces évolutions sont la conséquence d'opérations courantes n'appelant pas de commentaire particuliers et nécessaires à la compréhension du présent document.

### Les capitaux propres

La variation des capitaux propres du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'explique par la réalisation du résultat 2023 des entités du Groupe Crédit Agricole des Savoie (140 millions d'euros) ainsi que par la distribution du résultat de 2022 à ses actionnaires et sociétaires. Cette distribution s'est opérée conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2023, à savoir une distribution de 9,8 millions d'euros à Sacam Mutualisation et 9,1 M€ aux sociétaires des Caisses locales.

Elle est également expliquée par l'affectation du résultat en réserves s'est élevé à 115,3 millions d'euros ainsi que par la diminution du capital des Caisses locales de -7,9 millions d'euros suite aux souscriptions nettes des remboursements de parts sociales des sociétaires.

Les capitaux propres ont également varié corollairement à la variation de valeur des titres de participations comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables pour +105 millions d'euros dont +101 millions d'euros sur les titres SAS Rue La Boétie.

Les capitaux propres ont également été impactés par la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour -5 millions d'euros (net d'impôts différés).

Enfin, la variation des gains et pertes actuariels (nette d'impôts différés) des avantages postérieurs à l'emploi de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. s'est élevée à -1,5 millions d'euros sur l'exercice 2023.

Ainsi, les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont en hausse de +230 millions d'euros et sont ainsi supérieurs à 4 milliards d'euros au 31/12/2023.

### 3.2.6. Activité et résultat des filiales

Dans cette partie du présent rapport de gestion, les données du Fonds commun de titrisation et des Caisses locales ne seront pas présentées.

#### **Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidés (hors Caisse régionale et STT)**

(Données sociales en K€)

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.	5 970 285	0	434 462	1374%
CADS Développement	26 702	23 813	29 961	89%
Adret Gestion	14 447	0	168 189	9%
SETAM			167 080	
CADS Capital	83 986	82 294	120 364	70%
Square Habitat Neuf	84	0	1 227	7%
CADS Immobilier	3 803	3 400	5 908	64%

La présentation de l'activité et du résultat des filiales est présentée dans le paragraphe 3.2.3 « Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale » du présent rapport de gestion.

#### Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

L'encours de crédits est en progression sur l'exercice 2023 de +133,9 millions de francs suisses.

Le PNB de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. est en hausse de +10,2 millions de francs suisses. Cette progression est portée par la marge d'intérêts globale qui bénéficie de l'environnement de taux grâce à une hausse de la part des crédits à taux variables dans le bilan, conjuguée à des crédits à taux fixe révisables plus régulièrement qu'en France. Cette hausse du taux moyen du stock de crédits s'accompagne d'une bonne

performance sur l'activité change portée par une clientèle frontalière bénéficiant d'une volatilité marquée sur le cours EUR/CHF qui leur est favorable.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de +3,4 millions d'euros notamment en lien avec la hausse des charges informatiques inhérentes au changement de système d'information opéré sur 2022.

Le résultat net en normes suisses s'établit à 11,9 millions de francs suisses contre 10,6 millions de francs suisses au 31/12/2022, soit une hausse de 12%.

Le résultat IFRS s'établit à 18,2 M€. La différence entre le résultat en normes suisses et en normes IFRS est essentiellement expliquée par l'annulation du FRBG (+5,8 M€) et par l'application du modèle IFRS 9 de provisionnement des créances saines qui a généré une reprise de provisions de 1,4 M€.

#### CADS Développement

CADS Développement exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31/12/2023, son résultat IFRS s'élève à -0,4 millions d'euros. Le résultat est essentiellement constitué de dividendes et d'intérêts sur les actifs financiers détenus.

#### Adret Gestion

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Au 31/12/2023, son résultat IFRS s'élève à 3,3 millions d'euros. Ce niveau de résultat est majoritairement lié à la hausse de juste valeur des titres détenus.

#### Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne (SETAM)

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027.

Le résultat prévisionnel de la SETAM s'établit à 22 millions d'euros au 31/12/2023, notamment grâce à une saison 2022/2023 satisfaisante et à des prévisions de fréquentation sur 2024 optimistes.

#### CADS Capital

CADS Capital exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Au 31/12/2023, son résultat IFRS s'élève à 4 millions d'euros. Le résultat est notamment constitué des reprises des dépréciations sur les titres de participations et des titres immobilisés pour 7,5 M€. Ce sont des reprises nettes auxquelles doivent s'ajouter les résultats de cession de titres pour -0,4 M€. Le résultat 2023 est également composé des intérêts versés à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur l'avance en compte courant pour -2,9 M€ et des intérêts perçus des titres de participations pour 0,9 M€.

#### Square Habitat Neuf

Square Habitat Neuf des Savoie est une société du réseau Square Habitat ayant pour objet la commercialisation des biens et programmes immobiliers neufs, et plus généralement toute activité de commercialisation de biens immobiliers.

Au 31/12/2023, son résultat IFRS s'élève à 0,4 millions d'euros. Les produits sont essentiellement constitués des honoraires de transaction sur les ventes des biens immobiliers pour 1,9 millions d'euros. Les charges sont principalement composées des rétrocessions de commissions apporteur d'affaires et agences pour 0,3 millions d'euros, des prestations de services divers reversées à la CADS Immobilier pour 0,4 M€, des charges salariales pour 0,7 M€ et la charge fiscale de l'exercice pour 0,1 M€.



## CADS Immobilier

CADS Immobilier est une société porteuse de titres de participation détenus de manière directe ou indirecte dans toutes sociétés ayant vocation à exercer à titre principal ou accessoire, des activités de transactions immobilières, de gestion immobilière, d'administration de biens et de syndic de copropriétés.

Au 31/12/2023, son résultat IFRS s'élève à 1 M€.

Son résultat est constitué principalement des prestations de services refacturées à ses filiales du réseau Square Habitat pour 1,2 millions d'euros dont 0,4 millions d'euros à Square Habitat Neuf, du dividende Square Habitat Neuf pour 1,0 M€ et de charges diverses d'exploitation pour 1,2 M€.

### 3.3. Analyse des comptes individuels

#### 3.3.1. Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	2023	2022	Variations	
			Montants	%
<b>PNB</b>	<b>491 576</b>	<b>521 382</b>	<b>-29 806</b>	<b>-5,7%</b>
Charges générales d'exploitation	-311 628	-308 574	-3 054	1,0%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>179 948</b>	<b>212 808</b>	<b>-32 860</b>	<b>-15,4%</b>
Coût du risque	-24 990	-31 661	6 671	-21,1%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>154 958</b>	<b>181 147</b>	<b>-26 189</b>	<b>-14,5%</b>
Résultat net sur actif immobilisé	2 947	-8 553	11 500	-134,5%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>157 905</b>	<b>172 594</b>	<b>-14 689</b>	<b>-8,5%</b>
Impôt sur les bénéfices	-32 220	-38 194	5 974	-15,6%
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	-1 849	-3 300	1 451	-44,0%
<b>Résultat net</b>	<b>123 836</b>	<b>131 100</b>	<b>-7 264</b>	<b>-5,5%</b>

#### Produit net bancaire

L'activité des établissements bancaires se mesure par le **Produit Net Bancaire (PNB)**, différence entre les produits financiers et accessoires et les charges financières. En 2023, le PNB s'établit à 491,6 M€, en baisse de -5,7%, soit -29,8 M€ sur un an.

Le **PNB d'activité** se contracte de -42,7 M€ en 2023 (-9,1%) pour atteindre 425,6 M€.

La **marge d'intermédiation globale** diminue de -56,1 M€ sur un an (-24,2 %), à 175,4 M€, en intégrant une moindre reprise de provision Epargne Logement (-7,4 M€ d'écart par rapport à 2022). Hors soultes et provision Epargne Logement, la marge d'intermédiation globale diminue de -48,9 M€.

Elle supporte la croissance du coût moyen de la collecte conservée (+50 bps), avec un encours moyen en hausse de 0,2 M€. La hausse des taux de marché pèse sur la charge de refinancement. Le taux moyen du stock de crédit est quant à lui en progression plus modérée (+28 bps sur l'année).

Les **commissions clientèles** atteignent 250,2 M€ en progression de +13,5 M€ sur 1 an (+5,7%).

Elles sont **tirées par le domaine Assurance qui porte à lui seul +14,5 M€** sur un an. L'ADE progresse de +15,7% avec +9,1 M€. L'IARD est en hausse de +11,3% avec +3,4 M€ dont +2,1 M€ d'impact sur boni des années antérieures et +0,4 M€ au titre des assurances CAMCA. La prévoyance est en hausse de +1,2 M€ (+16,4%) et l'Assurance Vie de +0,8 M€. Les commissions de mouvements de comptes Pros et les cartes gardent une certaine dynamique avec respectivement +0,9 M€ et +1,1 M€. Les Dysfonctionnements et les Services sont stables.

En revanche, le Change recule de -1,1 M€ (-8,1%) et les Titres diminuent de -0,3 M€ (-3,9%) sur l'année.

Le **PNB Fonds Propres**, en hausse de +12,9 M€ sur un an (+24,2%), atteint 66 M€.

Il intègre **54 M€ de dividendes** (soit +5,9 M€ dont +3,8 M€ pour Rue de la Boétie, +1,2 M€ pour CADS Développement, +0,6 M€ pour CANB) et 8 M€ de rémunération des avances en comptes courant d'associés (+6,4 M€). Les plus-values sur cession de titre s'élèvent à +0,4 M€ (vs. -3 M€ d'externalisations nettes de moins-value sur titres de placement en 2022). Par ailleurs les intérêts versés aux caisses locales au titre des BMTN subordonnés atteignent -11,8 M€ (vs. -7 M€ en 2022). Des dotations nettes de provisions pour moins-value latentes ont été enregistrées sur l'exercice et pénalisent le résultat pour -3,7 M€ (contre -0,7 M€ en 2022). Le PNB lié au produits accessoires progresse de +2 M€.

### **Le résultat brut d'exploitation**

Les **charges générales d'exploitation** augmentent de +3,1 M€ sur l'exercice (+1%) pour s'établir à 311,6 M€. Les frais de personnel, progressent de +4,4 M€ (+2,5%) sur un an, avec un intéressement en baisse de -0,8 M€ (-5,5%). Hors intéressement, cette progression est ramenée à +3,3% : les augmentations salariales et la hausse des ETP sont en partie absorbées par la moindre charge de retraites (report de l'âge de départ).

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont en baisse de -9,2% (-2,1 M€) et la charge de sous-traitance interne informatique (dont CA Technologies) de -1,3%. Les autres charges augmentent de +1,5% (+1,2 M€, dont -4,3 M€ liés aux contributions règlementaires/taxes, +1,4 M€ de sous-traitance, +2,3 M€ d'énergie).

L'évolution respective du PNB et des charges de fonctionnement conduit à une baisse de -32,9 M€ du résultat brut d'exploitation, qui s'établit à 180 M€. Le coefficient d'exploitation s'affiche à 63,4% contre 59,2% en 2022.

### **Le résultat d'exploitation**

Le **coût du risque** diminue à -25 M€ (vs -31,7 M€ en 2022). Il intègre 28,8 M€ de dotations aux provisions affectées (y compris provisions pour risques d'exécution d'engagements), 4,5 M€ de reprises au titre des provision IFRS9 et 0,7 M€ de dotation aux provision pour risques et litiges.

Le résultat d'exploitation s'établit à 155 M€ en baisse de -14,5% sur un an.

### **Le résultat Net**

Le **résultat net sur actif immobilisé** représente un produit de 2,9 M€ (contre une charge de -8,6 M€ l'an passé). L'exercice 2023 bénéficie notamment d'une reprise de +2,9 M€ sur le titre SACAM International.

L'impôt sur les sociétés est en baisse de -15,6 % sur un an à 32,2 M€.

Le FRBG a été doté pour -1,8 M€ sur cet exercice.

Le résultat net de l'exercice 2023 s'affiche à 123,8 M€, en diminution de -7,3 M€ par rapport à 2022 soit -5,5%.

### 3.3.2. Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

Les comptes annuels sont présentés conformément aux réglementations en vigueur pour les établissements financiers et en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

Le bilan social évolue de -1 011,9 M€ par rapport à 2022. Les principaux postes de variation sont les suivants :

#### ACTIF

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2023	2022	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	1 120 820	978 567	142 253	14,5%
Opérations internes au Crédit Agricole	2 870 572	4 742 576	-1 872 004	-39,5%
Opérations avec la clientèle	22 796 696	21 852 379	944 317	4,3%
Opérations sur titres	1 560 407	1 919 401	-358 994	-18,7%
Valeurs immobilisées	1 882 700	1 831 471	51 229	2,8%
Capital souscrit non versé				
Actions propres				
Comptes de régularisation et actifs divers	389 619	308 354	81 265	26,4%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>30 620 814</b>	<b>31 632 748</b>	<b>-1 011 934</b>	<b>-3,2%</b>

- Les « Opérations interbancaires et assimilées » sont en hausse de +142 M€, dont +161 M€ lié aux DAV EUR et CHF de la CR chez CACIB, -12 M€ d'encours d'OAT, -28 M€ de prêt/emprunt suite à la liquidation de la STT 2018 en avril 2023 et +8 M€ sur le compte de la Banque de France.
- Les « Opérations internes au Crédit Agricole » diminuent de -1,9 Mds€ sur un an (-39,5%), dont -1,4 Mds€ de placements monétaires à terme (-1,1 Mds€ de prêts Evergreen, +0,2Md€ d'acquisition de prêts en blanc et -0,5 Md€ de tombées d'échéances), -0,5 Md€ lié au compte Cash LCR.
- Les « Opérations avec la clientèle » (encours de crédit diminués des dépréciations sur créances douteuses et litigieuses) sont majorées de +0,9 Md€ (+4,3%) sur l'exercice, essentiellement portées par la dynamique des crédits habitat.
- Les « Opérations sur titres » sont en baisse de -359 M€, dont -301 M€ de remboursement de titres seniors de la STT 205 (arrivée à échéance sur le T4 2023), -55 M€ de remboursement de titre subordonnés, +26 M€ d'acquisition de titres de placement (dont + 8M€ du titre groupe AURA by CA), -4 M€ de dépréciation des titres de placement.

#### PASSIF

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2023	2022	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	264 931	329 554	-64 623	-19,6%
Opérations internes au Crédit Agricole	16 181 693	17 921 669	-1 739 976	-9,7%
Comptes créditeurs de la clientèle	9 872 634	8 949 487	923 147	10,3%
Dettes représentées par un titre	0	1 000	-1 000	-100,0%
Comptes de régularisation et passifs divers	611 722	840 708	-228 986	-27,2%
Provisions et dettes subordonnées	606 962	619 445	-12 483	-2,0%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	240 799	238 950	1 849	0,8%
Capitaux propres hors FRBG	2 842 073	2 731 935	110 138	4,0%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>30 620 814</b>	<b>31 632 748</b>	<b>-1 011 934</b>	<b>-3,2%</b>

- Les opérations interbancaires diminuent de -65 M€ en raison de la baisse des titres donnés en pension (-37 M€) et du remboursement de l'emprunt obligataire de la STT 202 (-28 M€ de prêt/emprunt).
- Les « opérations interne au Crédit Agricole » sont en baisse de -1,7 Mds€ en lien avec les remboursements de l'emprunt Evergreen (-1,1 Mds€), et du TLTRO (-0,5 Md€), mais également du fait d'acquisition nette d'emprunts en blanc pour +174 M€, et d'avances internes au Crédit Agricole en baisse de -252 M€.
- Les opérations avec la clientèle sont en hausse de +0,9 Mds€, tirées par la croissance de l'encours des DAT et livrets qui compense la baisse de l'encours des DAV, OCCC et CET.
- Les comptes de régularisation et passif divers diminuent de -229 M€, principalement en lien avec la baisse des appels de marge dans le cadre de la valorisation des dérivés de couverture de la Caisse Régionale.
- Le FRBG a été doté à hauteur de +1,8 Mds€.
- Avec une mise en réserve de la part non distribuée du résultat 2022 de 117,4 M€, les capitaux propres, hors FRBG, progressent de +110,1 M€.

### 3.3.3. Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	2023	2022	Variations	
			K€	%
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 318 262</b>	<b>2 742 101</b>	<b>-423 839</b>	<b>-15,5%</b>
Engagement de financement	1 418 259	1 889 799	-471 540	-25,0%
Engagement de garantie	899 311	851 347	47 964	5,6%
Engagements sur titres	692	955	-263	-27,5%

Les engagements donnés sont en diminution de -424 M€ dont -472 M€ au titre des engagements de financement (-37 M€ relatifs aux ouvertures de crédits confirmées, -412 M€ d'encours de prêts accordés et non débloqués, -26 M€ d'OC non utilisées, +2 M€ de plafonds non utilisés CSCA).

A contrario, les engagements de garantie progressent de +48 M€ dont :

- +7 M€ sur les ouvertures de crédit documentaire,
- +2 M€ d'engagements donnés à CASA ;
- +39 M€ d'engagement d'ordre de la clientèle (dont -13 M€ de cautions immobilières, -14 M€ des cautions données à CANB, +17 M€ des cautions CA Leasing, +38 M€ de garanties accordées sur engagements par signatures (dont +12M€ envers CACIB).

(en milliers d'euros)	2023	2022	Variations	
			K€	%
<b>Engagements reçus</b>	<b>10 548 241</b>	<b>9 789 936</b>	<b>758 305</b>	<b>7,7%</b>
Engagement de financement	26 386	25 136	1 250	5,0%
Engagement de garantie	10 521 163	9 763 845	757 318	7,8%
Engagements sur titres	692	955	-263	-27,5%

En corrélation avec la progression de l'encours de crédit sur la période, les engagements de garantie reçus sont majorés sur l'exercice de +758 M€ dont +804 M€ au titre des garanties CAMCA.

### 3.4. Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas évolué au cours de l'exercice 2023.

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2023 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie du 28 mars 2024.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice de 123 835 558,22 euros :

- 5 357 066,72 euros au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales présentes en nos livres au titre de l'année 2023, correspondant à un intérêt de 0,76 euros par part sociale, soit une rémunération de 3,80%.
- 9 280 904,20 euros au titre de la rémunération versée aux CCA, soit un dividende de 3,95 euros par CCA.
- 81 898 190,48 euros à la Réserve Légale
- 27 299 396,82 euros à la Réserve Facultative

Intérêts et dividendes seront mis en paiement à compter du 15 avril 2024.

#### 3.4.1. Les parts sociales

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme d'intérêts aux parts, au titre des 3 exercices précédents, ont été de :

(en euros)	Intérêts aux parts	Abattement*	Montant global
EXERCICE 2022	0,55	0,22	3 876 825
EXERCICE 2021	0,44	0,18	3 101 460
EXERCICE 2020	0,48	0,19	3 383 411

\* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

#### 3.4.2. Les Certificats coopératifs d'associé

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme de dividendes au titre des 3 exercices précédents ont été de :

(en euros)	Dividende unitaire	Abattement*	Montant global
EXERCICE 2022	4,18	1,67	9 821 311
EXERCICE 2021	4,02	1,61	9 445 376
EXERCICE 2020	3,47	1,39	8 153 098

\* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

### 3.5. Autres filiales et participations

Les titres de participation et de filiales sont présentés dans la note 6 des annexes aux comptes sociaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Sur la base des comptes du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie présentés conformément aux normes IFRS, le poste autres filiales et participations est représenté pour 67% par les titres SAS Rue la Boétie et Sacam Mutualisation, Sacam Assurance Caution, Sacam Avenir, Sacam Développement, Sacam Fireca, Sacam Immobilier, Sacam international, Sacam Participations et Sacam Néopro.

#### 3.5.1. Filiales non consolidées

Noms des filiales	Chiffres d'affaires (en Milliers d'euros)	Résultat (en Milliers d'euros)	Valeur d'acquisition (en Milliers d'euros)	Capital détenu (en %)
CANB HYPOTHEQUES SA (SUISSE) (1)	370	216	98	54,00%
DELTAGER SA (1)	3 844	1 521	202	16,66%
SCI BISSY 1 (1)	471	142	75	20,00%
ADELA (3)	0	-252	70	24,96%
CAHS IMMO (1)	1 700	421	0	0,04%
FONCIERE (1)	2 508	258	8 502	91,64%
CAHS INVEST (1)	16	-163	8	99,80%
SQUARE HABITAT ANNECY (1)	1 139	68	37	100,00%
SQUARE HABITAT SAVOIE (1)	1 778	0	1 389	100,00%
SQUARE HABITAT GENEVOIS (1)	1 835	233	525	100,00%
SAS PATRIMOINE SAVOIE (1)	7 835	131	1 470	24,50%
SAS VAL THORENS LE CAIRN (1)	5 943	1 330	8 165	22,22%
CREDIT AGRICOLE ASSURANCE REGION (1)	6 659	0	0	20,00%
CADS PROMOTION (1)	0	324	1 000	100,00%
PERFORM SPIRIT INDUSTRY (1)	12 601	-51	119	25,00%
LE VILLAGE BY CA DES SAVOIE (1)	377	-3	475	94,92%
GROUPE PAN EUROPEENNE (1)	5 442	122	100	20,00%
FISTEL DEVELOPPEMENT (1)	214	20	250	23,81%
SAS ZEV BY CA (1)	0	-3	253	20,00%
SAS LE GIFFRE (1)	98	-839	750	20,00%
CAD INVEST (1)	1 263	121	8 045	90,00%
SABL (1)	338	-124	50	20,00%
SAS TRESUMS RESIDENCE SENIORS (1)	0	-70	1	50,00%
ENERGIE DES SAVOIE (2)	0	0	50	50,00%
CREDIT AGRICOLE ALPES DEVELOPPEMENT (2)	0	0	10	50,00%

(1) Données financières 2022

(2) Informations financières non publiées - société créée en 2023

(3) Données financières 2020 - société en procédure collective

#### 3.5.2. Participations

Les participations significatives détenues par le Groupe Crédit Agricole des Savoie sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Elles sont détenues soit en propre dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, soit par le biais des filiales CADS Développement et CADS Capital. Sont considérées comme significatives les participations dont la valeur brute dépasse 1% du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et qui ne sont pas présentées dans le tableau précédent « Filiales non consolidées ».

Les participations significatives sont les suivantes :

Noms des participations	Chiffres d'Affaires (en Milliers d'euros)	Résultat (en Milliers d'euros)	Valeur d'acquisition (en Milliers d'euros)	Capital détenu (en %)
Société Alpes du Nord Aménagement Touristique (ANAT) (3)	0	0	4 428	15,00%
C2MS (1)	207 440	6 204	3 145	4,19%
COMPAGNIE DES ALPES (1)	958 537	114 400	55 536	6,66%
CREDIT AGRICOLE INNOVATIONS & TERRITOIRES (1)	52	1 959	2 055	3,86%
COMPAGNIE DU MONT BLANC (2)	89 741	14 332	2 002	1,79%
COSMOBILIS (1)	1 334	-2 284	2 929	0,42%
CREDIT AGRICOLE REGION DEVELOPPEMENT (1)	59	45 275	2 397	0,87%
DELTA (1)	0	-30	2 593	3,26%
DOXIO (1)	54 114	-4 336	1 653	1,85%
FINAURA	1 328	716	10 021	10,00%
F/I VENTURE II FIA	84	-4 784	1 499	3,75%
SAF AEROGROUP	86 734	-3 283	1 735	3,41%
GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES (GMDS) (1)	43 585	5 978	4 912	14,29%
HOLDING ENRICAU (1)	2 925	-2 187	1 937	16,76%
SACAM NEOPRO (1)	0	-9	1 574	3,49%
PATRIARCHE CORP (1)	980	1 386	2 499	8,02%
PERNAT FINANCES (1)	99 233	4 205	2 319	4,20%
SOCIETE DES 3 VALLEES (S.3.V) (1)	76 724	4 589	16 424	13,67%
SOCIETE AMENAGEMENT DE LA SAVOIE (SAS) (1)	35 114	1 513	3 703	10,52%
SAVOIE STATIONS INGENIERIE TOURISTIQUE (SSIT) (1)	277	-1 067	0	15,30%
SOCIETE DES TELEPHERIQUES DE LA GRANDE MOTTE (STGM) (1)	5 786	11 501	2 391	3,55%
CA TRANSITIONS A (1)	0	-88	3 000	1,88%
INVESTISSEUR DES ALPES (1)	1 819	265	1 693	20,00%

(1) Données financières 2022

(2) Données financières 2023

(3) Informations financières non publiées - société créée en 2023

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
21 491,18	2,16%	SAS RUE LA BOETIE	2,16%	Holding
8 000,00	45,00%	CAD INVEST	90,00%	Immobilier
4 301,50	0,00%	ANAT	15,00%	Holding
1 357,77	0,00%	SAF AEROGROUP	3,41%	Aéronautique
1 000,00	0,00%	DISTRITOYS	1,27%	Vente de jouets
968,59	0,00%	ASILIA	1,31%	Ingénierie
600	0,00%	PERNAT FINANCES	4,20%	Holding
500,42	0,00%	GROUPE BERTO	0,14%	Locations

Les cessions significatives enregistrées sur l'année sont les suivantes :

- SAS Murs de la Rosière : La société a une activité dans le secteur de l'immobilier de montagne.
- Vacancéole : La société a une activité dans le secteur du tourisme.
- Cimehotel : La société a une activité dans le secteur de l'hôtellerie.

## 3.6. Tableau des cinq derniers exercices

RESULTATS FINANCIERS DU CA DES SAVOIE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES					
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>1 Situation Financière en fin d'exercice</b>					
Capital Social (K€)	187967,36	187 967	187 967	187 967	187 967
Nombre de parts sociales (KU)	7049	7 049	7 049	7 049	7 049
Nombre de CCA (KU)	2350	2350	2350	2350	2 350
<b>2 Résultat individuel Global des opérations effectives</b>					
Produit Net Bancaire (K€) (***)	491 577	521 382	492 272	489 848	480 391
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements (K€) (**)	200 121	235 036	230 520	229 971	219 134
Impôt sur les bénéfices (K€)	32 220	38 194	47 800	45 847	54 202
Bénéfice après impôt, amort. et provisions (K€)	123 836	131 100	125 922	108 669	134 277
Bénéfices distribués (K€)	0	13 698	12 547	11 537	13 745
<b>3 Résultat des opérations réduit à 1 titre (€)</b>					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	23,82	27,93	25,92	26,12	23,40
Résultat après impôt, amortissements et provisions	17,57	18,60	17,86	15,42	19,05
Intérêt net versé à chaque part sociale	0,76	0,55	0,44	0,48	0,52
Dividende net versé à chaque CCA	3,95	4,18	4,02	3,47	4,29
<b>4 Personnel</b>					
Nombre de salariés au 31 décembre (U)	2614	2604	2611	2567	2 540
Montant de la masse salariale (K€)	103 537	96 726	95 323	89 576	87 511
Sommes versées au titres des avantages sociaux (*)	50 883	50 756	49 551	47 635	46 782

\*intégration en 2018 du forfait social pour 3,6M€

\*\* le rapport de gestion reprenait jusqu'en 2019 le Résultat avant impôt, amort. et provisions (K€) (avec Retraitement des provisions de classe 5 en 2019 et retraitement de l'incidence des provisions les années antérieures). En 2020 c'est le Résultat Brut d'exploitation qui est remonté (avec reprise de l'historique) pour harmonisation de la communication financière au sein du groupe CA.

\*\*\*Remontée du PNB en 2019, avant remontée du Produit d'Activité Bancaire

## 3.7. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

### 3.7.1. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion.

### 3.7.2. Les perspectives 2024

En 2024, le Crédit Agricole des Savoie continuera sa démarche de transformation avec la poursuite de son projet d'entreprise CARE, Crédit Agricole Réussir Ensemble qui est entré dans sa seconde impulsion depuis juin 2023.

De nombreux projets seront menés toujours au service de la plus grande satisfaction de nos clients et de nos collaborateurs. Nous allons poursuivre nos efforts pour accompagner nos clients et notre territoire sur le chemin des transitions.



## 3.8. Informations diverses

### 3.8.1. Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-14 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-6.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

**L'article D.441-6 du Code de Commerce stipule :**

I. – Pour l'application de l'article L. 441-14, les sociétés présentent dans le rapport de gestion :

1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;

2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

II. – Par dérogation, les sociétés peuvent présenter en lieu et place des informations mentionnées au I le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elles les rapportent aux nombre et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

En application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie présente ci-après les informations sur le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance. Les opérations de banques et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiement.

## Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

	Article D. 441 I.- 1° : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif) Échéance à partir du 31/12/23	1 à 30 jours Échéance du 01/12 au 30/12/23	31 à 60 jours Échéance du 01/11 au 30/11/23	61 à 90 jours Échéance du 01/10 au 31/10/23	91 jours et plus Échéance antérieure au 01/10/23	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif) Échéance à partir du 31/12/23	1 à 30 jours Échéance du 01/12 au 30/12/23	31 à 60 jours Échéance du 01/11 au 30/11/23	61 à 90 jours Échéance du 01/10 au 31/10/23	91 jours et plus Échéance antérieure au 01/10/23	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	114					46	20					3
Montant total des factures concernées H.T. (en €)	4 143 516	391 927	54 219	0	0	446 146	414 103	8 923	457	0	0	9 380
Pourcentage du montant total des achats H.T. de	3,56%	0,34%	0,05%	0,00%	0,00%	0,38%						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice*							0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	66						N/A					
Montant total des factures exclues H.T. (en €)	100 226						N/A					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Le délai de paiement utilisé par la Caisse des Savoie est le délai légal. Les conditions de règlement de la Caisse des Savoie sont fixées en net.						Le délai de paiement utilisé par la Caisse des Savoie est le délai légal. Les factures émises par la Caisse des Savoie sont payables à 30 jours fin de mois.					

\* il s'agit du PNB total

### Lecture tableau

(A) Au 31/12/23, le CADS a 114 factures non réglées ne présentant pas de retard de paiement, pour un montant global de 4 144 K€ HT. Au 31/12/23, le CADS a 46 factures non réglées présentant plus d'1 jour de retard de paiement, pour un montant global de 446 K€ HT.

(A) Au 31/12/23, le CADS a 20 factures émises non réglées ne présentant pas de retard de paiement, pour un montant global de 414 K€. Au 31/12/23, le CADS a 3 factures émises non réglées présentant plus d'1 jour de retard de paiement, pour un montant global de 9 K€.

**NB : les factures clients prises dans le calcul du délai de règlement des factures correspondent aux factures à destination de tiers, autres que les clients concernés par les opérations bancaires et connexes**

(B) Le système d'information du CADS ne permet pas d'extraire les factures relatives à des dettes et créances litigieuses.

Toutefois, au 31/12/23 nous avons 7 factures bloquées/litigieuses en attente d'information de la part du fournisseur

Chaque service gestionnaire est responsable de son budget et du suivi de ses factures.

Le chiffre 59 correspond au nombre de factures non comptabilisées au 31/12/23 :

il s'agit de factures saisies (statut incomplète) dans l'outil Smartstream qui ont fait l'objet de charges à payer en fin d'année.

### **3.8.2. Informations relatives aux comptes inactifs**

Dans le cadre de la loi ECKERT, relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, les éléments suivants sont présentés au 31/12/2023 :

- Nombre de comptes inactifs : 13 023
- Montant des comptes inactifs : 7 588 784,03€
- Nombre des comptes remontés à la CDC : 398
- Montant des comptes remontés à la CDC : 767 276,04€

### **3.8.3. Charges non fiscalement déductibles**

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 67 940 euros. L'impôt afférent s'élève à 17 546 euros.

Au titre de l'année 2023, il n'y a pas eu de redressement fiscal sur le fondement de l'article 39-5 du CGI.

### **3.8.4. Activités en matière de recherche et développement**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie n'est pas concernée.

## 4. Facteurs de risques et informations prudentielles

### 4.1. Informations prudentielles

#### Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html>.

#### Situation au 31 décembre 2023

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>2 840</b>	<b>2 721</b>
dont Instruments de capital et réserves	4 038	3 820
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 198)	(1 099)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>19</b>	<b>14</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>2 859</b>	<b>2 735</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>	<b>50</b>	<b>36</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>2 909</b>	<b>2 771</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>	<b>11 898</b>	<b>11 432</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>23,87%</b>	<b>23,80%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>24,03%</b>	<b>23,92%</b>
<b>RATIO TOTAL CAPITAL</b>	<b>24,45%</b>	<b>24,24%</b>
<b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>	<b>33 789</b>	<b>32 320</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>8,46%</b>	<b>8,46%</b>

Au 31 décembre 2023, les ratios de solvabilité et de levier de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

### 4.2. Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Crédit Agricole des Savoie est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par le Crédit Agricole des Savoie compte tenu de la structure.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Les risques propres à l'activité du Crédit Agricole des Savoie sont présentés dans la présente partie sous les catégories suivantes : (1.1) risques de crédit et de contrepartie, (1.2) risques financiers, (1.3) risques opérationnels et risques connexes, (1.4) risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole des Savoie

évolue, (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole des Savoie et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Crédit Agricole des Savoie considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole des Savoie s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

#### **4.2.1. Risques de crédit et de contrepartie**

##### **a) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque de crédit de ses contreparties**

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole des Savoie est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Crédit Agricole des Savoie lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait encore augmenter par rapport aux taux historiquement bas de la période post-COVID et le Crédit Agricole des Savoie pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Crédit Agricole des Savoie cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Crédit Agricole des Savoie est couverte par ces techniques. En conséquence, le Crédit Agricole des Savoie est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2023, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Crédit Agricole des Savoie s'élevait à 39,6 Mds d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 66 % sur la clientèle de détail, 12 % sur les entreprises, 5 % sur les États et 13 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit auquel est exposé le Crédit Agricole des Savoie était de 10,9 Mds d'euros au 31 décembre 2023.

##### **b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole des Savoie liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Agricole des Savoie comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Crédit Agricole des Savoie est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Crédit Agricole des Savoie s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains

segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, production et négoce de matières premières) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole des Savoie.

**c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Crédit Agricole des Savoie**

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole des Savoie pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du le Crédit Agricole des Savoie.

**d) Le Crédit Agricole des Savoie pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé**

Au 31/12/2023, les expositions crédit sur l'habitat représentaient 16,2 Mds d'euros (en EAD), soit 65% des expositions au risque de crédit. La Caisse Régionale des Savoie est exposée à l'évolution du marché immobilier. Au sein de ces expositions, les créances en CHF représentent 4.2 Mds d'euros, soit 26% des encours habitat : Les crédits en CHF sont des crédits habitat accordés à des frontaliers, c'est-à-dire à des particuliers qui achètent leur bien immobilier en France et qui travaillent en Suisse (revenus en CHF). La Caisse régionale est exposée à l'évolution du marché du travail pour les frontaliers en Suisse et aux aléas de l'évolution de la devise.

**e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole des Savoie**

La capacité du Crédit Agricole des Savoie à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole des Savoie est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent. Le Crédit Agricole des Savoie a un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole des Savoie serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Crédit Agricole des Savoie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Crédit Agricole des Savoie au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2023, le montant total des expositions brutes du Crédit Agricole des Savoie sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 5,3 milliards d'euros dont 4,9 milliards d'euros en méthode notations internes.

**f) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités**

Le portefeuille du Crédit Agricole des Savoie est principalement exposé dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie. Cependant, s'agissant d'une caisse frontalière avec la Suisse, le Crédit Agricole des Savoie a des expositions indirectes avec la Suisse, zone de travail de ses clients frontaliers, pour 4.2 Mds d'euros. A ce titre elle est exposée indirectement aux conditions économiques, financières, politiques ou sociales de la Suisse pouvant impacter le marché de l'emploi des frontaliers et le taux de change.

**g) Le Crédit Agricole des Savoie est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Crédit Agricole des Savoie n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en *banking book*, et s'élevé à 214 M d'euros au 31 décembre 2023.

**4.2.2. Risques financiers**

**a) Le resserrement de la politique monétaire se poursuit et impacte la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole des Savoie**

En raison de la forte poussée inflationniste, la Banque Centrale Européenne (la « BCE ») a opéré un resserrement très rapide de sa politique monétaire depuis juillet 2022 : elle a remonté ses taux directeurs de 450 points de base (pb) en quatorze mois, la dernière hausse de taux ayant eu lieu en septembre 2023, et a mis fin aux réinvestissements des tombées de son *Asset Purchase Programme* (APP) en juillet 2023 – elle continue cependant de réinvestir les tombées de son *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP), « au moins jusque fin 2024 ». La réduction du bilan de la BCE s'opère également *via* les remboursements opérations ciblées de refinancement à plus long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations -TLTRO-). Ceux-ci procuraient des financements longs à coût réduit aux banques et leur encours a baissé de 925 Mds€ sur un an à fin décembre 2023 (-70%). En conséquence du resserrement monétaire, les taux de swap à 2 ans ont gagné 367 points de base (pb) sur l'année 2022 (respectivement 286 pour le swap à 10 ans), puis encore 21 sur les dix premiers mois de 2023 (respectivement 19 pb). La courbe des taux est inversée depuis fin 2022 mais l'écart s'est résorbé depuis l'été même si les mouvements sont volatils. La baisse rapide de l'inflation combinée au ralentissement de l'économie conduit les marchés à acter l'arrêt de la hausse des taux directeurs et à anticiper la première baisse dès le premier trimestre 2024 : ce scénario a occasionné un très net recul des taux d'intérêt en octobre et novembre 2023 (-80 pb pour le swap à deux ans et -85 pb pour le swap à 10 ans).

Les hausses de taux d'intérêt, en dépit de leur assagissement fin 2023, et le resserrement quantitatif de la BCE ont entraîné un renchérissement rapide des conditions de financement des banques, que ce soit sur les marchés ou auprès de la clientèle. L'encours de dépôts clientèle en France (source Banque de France) a fortement ralenti : il est en quasi-stagnation depuis un an (+0,7% sur un an à fin décembre 2023, pour les clients non financiers) mais moins que les dépôts. La hausse des taux a conduit à une réallocation rapide des dépôts au détriment des dépôts à vue peu rémunérés (-12,3% sur un an et -13,6% sur deux ans) vers les Dépôts à terme (« DAT ») (+64% sur un an et +129% sur deux ans), en particulier les DAT à moins de deux ans (+85% et +270%, soit un encours multiplié par 3,7 en deux ans) et les livrets réglementés (+13,4% sur un an et +23,4% sur deux). Le taux d'intérêt moyen des dépôts des ménages et des entreprises a gagné 85 pb en un an au 31 décembre 2023 (140pb sur deux ans), le taux sur les nouveaux DAT < ou = à 2 ans a gagné 430 pb (+571 pb sur deux ans).

Parallèlement, l'encours de crédit ralentit sous l'effet de la hausse des taux (+1,4% fin décembre 2023 pour les clients non financiers) mais moins que les dépôts. La production nouvelle (ménages et des sociétés non financières, cumulée sur 12 mois) baisse de 25% sur un an (- 40% pour le crédit habitat aux ménages). La remontée du taux d'intérêt sur encours est plus lente en raison de la forte proportion de crédit à taux fixe que sur la production. Sur les crédits nouveaux, la hausse des taux est de 157 pb sur un an (261pb sur deux ans) pour les ménages contrainte fin 2022-début 2023 par le taux de l'usure (+175pb pour les sociétés non financières).

Même si la BCE devrait cesser d'augmenter ses taux, il est attendu qu'elle les maintienne au niveau actuel encore quelques mois tout en continuant à réduire son bilan : ce qui est de nature à prolonger la pression haussière sur les taux d'intérêt.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole des Savoie a vu et pourrait continuer de voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (hausse de la rémunération des dépôts dans un contexte de concurrence accrue dans la collecte de dépôts, hausse du coût des ressources de marché et substitution aux TLTRO à un coût plus élevé) et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits ayant été consentis sous les effets conjugués d'une baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant la marge nette d'intérêts.

Par ailleurs, les évolutions de l'activité économique, de l'inflation et celle des taux d'intérêt restent entourées d'incertitudes fortes, soumettant les revenus et les charges du Crédit Agricole des Savoie à des aléas importants. En premier lieu, si un atterrissage en douceur de l'économie avec une dégradation limitée du marché du travail est aujourd'hui anticipé, un atterrissage plus brutal ne peut pas être complètement exclu. Par ailleurs, l'inflation a nettement reflué depuis l'automne 2022, essentiellement sous l'effet d'effets de base sur les prix de l'énergie – en forte hausse il y a un an – et des prix alimentaires, ainsi que du desserrement des contraintes d'approvisionnement. L'inflation devrait baisser plus lentement et rester assez volatile dans les prochains mois. Par ailleurs, la BCE surveille étroitement l'inflation « sous-jacente » (hors prix volatils) qui reflue moins rapidement, traduisant la diffusion de la hausse des prix de l'énergie et autres intrants à l'ensemble des prix et aux salaires. En effet, si l'économie a fortement ralenti et si le risque d'une demande susceptible d'alimenter l'inflation a disparu, le canal de transmission de l'inflation via les salaires reste ouvert, ceux-ci s'ajustant avec retard. Le risque d'effets de second tour est ainsi toujours à surveiller. Des surprises sur l'inflation sont donc toujours possibles, rendant encore incertains les perspectives, l'ampleur et le calendrier de potentielles baisses des taux à venir.

#### **b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole des Savoie**

La marge nette d'intérêt réalisée par le Crédit Agricole des Savoie sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Crédit Agricole des Savoie n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts du Crédit Agricole des Savoie ainsi que sa valeur économique.

Les chiffres de sensibilité du produit net d'intérêts ci-dessous sont calculés suivant les hypothèses du Supervisory Outlier Test (ou test des valeurs extrêmes) défini par l'EBA avec d'une part avec un coefficient de transmission<sup>[1]</sup> (ou pass-through rate) de 100 %, soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue sans rémunération à leur niveau actuel ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats présentés ci-dessous.

#### **Analyse en valeur économique**

Au 31 décembre 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé [2], la valeur économique [3] du Crédit Agricole des Savoie serait positivement affectée à hauteur de 90 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de – 51 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

#### **Analyse en marge nette d'intérêts**

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat et une migration de 25 % des dépôts à vue sans rémunération vers des comptes sur livrets et en considérant un horizon de un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme) au 31 décembre 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt de -50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé (2), la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole des Savoie baisserait de -

<sup>[1]</sup> Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

<sup>[2]</sup> Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

<sup>[3]</sup> Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.



9M d'euros en année 1, -12M d'euros en année 2, -14M d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de +50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole des Savoie est exposé, la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole des Savoie serait en hausse de +4M d'euros en année 1, +12M d'euros en année 2, et +14M d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux crédits à l'habitat, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement -11M d'euros, - 18M d'euros et -22M d'euros pour un scénario de choc parallèle baissier et de +6M d'euros, +18M d'euros et +22M d'euros pour un scénario de choc parallèle haussier.

La marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats du Crédit Agricole des Savoie pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans un contexte où le cycle des hausses de taux semble a priori terminé, que l'inflation régresse et que les marchés anticipent désormais l'amorce d'un cycle de baisses des taux par les banques centrales, la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole des Savoie pourrait être défavorablement affectée part (i) l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe (en cas de baisse des taux sur les crédits habitat) et (ii) par la fixation du taux du livret A à 3% sur tout 2024 dans le cadre d'une forte baisse des taux court terme de la BCE.

#### **c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole des Savoie, ainsi qu'à la dette du Crédit Agricole des Savoie, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Crédit Agricole des Savoie ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Crédit Agricole des Savoie, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Crédit Agricole des Savoie au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Crédit Agricole des Savoie. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Crédit Agricole des Savoie. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2023, le Crédit Agricole des Savoie ne détenait aucun titre de créance.

#### **d) Le Crédit Agricole des Savoie peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

Le Crédit Agricole des Savoie supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Crédit Agricole des Savoie peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Crédit Agricole des Savoie à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Crédit Agricole des Savoie venait à diminuer de manière significative, le Crédit Agricole des Savoie pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2023, le Crédit Agricole des Savoie détenait 1,9 milliard d'euros d'instruments de capitaux propres dont 0,02 milliard d'euros était comptabilisé à la juste valeur par résultat, et 1,85 milliard d'euros était

comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres. Aucun actif financier non dérivé n'est détenu à des fins de transaction.

**e) Le Crédit Agricole des Savoie doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs du Crédit Agricole des Savoie est incertain, et si le Crédit Agricole des Savoie perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que le Crédit Agricole des Savoie s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Crédit Agricole des Savoie en matière de gestion de sa liquidité est d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2023, le Crédit Agricole des Savoie affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 102.4% supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

**4.2.3. Risques opérationnels et risques connexes**

Le **risque opérationnel** et les risques connexes du Crédit Agricole des Savoie incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2021 à 2023, les incidents de risque opérationnel du Crédit Agricole des Savoie se répartissent tel que suit : la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » représente 21,6 % des pertes opérationnelles, la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » représente 33,6 % des pertes opérationnelles et la catégorie « Fraude externe » représente 35,8 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (6,6 %), la fraude interne (0,1 %), les dommages occasionnés aux actifs physiques (0,6 %) et le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (1,7 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Crédit Agricole des Savoie s'élevait à 687,01 millions d'euros au 31 décembre 2023.

**a) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé aux risques de fraude**

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

Au 31 décembre 2023, le montant de la fraude avérée, en date de détection, pour le Crédit Agricole des Savoie s'élevait à 11,57 millions d'euros, en baisse de 23 % par rapport à l'année 2022 (15 millions d'euros).

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 88 % (26 % monétique ; 52 % virements ; 10 % chèques) ;
- fraude identitaire et documentaire : 3 % ;
- suspicion d'abus de faiblesse : 5 % ;
- autres fraudes : 4 %.

La fraude représente un préjudice et un coût important. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement

opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet de déclaration de soupçon à TRACFIN. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

**b) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Crédit Agricole des Savoie continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Crédit Agricole des Savoie est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole des Savoie dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Crédit Agricole des Savoie devenaient défaillants, même sur une courte période, le Crédit Agricole des Savoie se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole des Savoie, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole des Savoie ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole des Savoie est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Crédit Agricole des Savoie a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Crédit Agricole des Savoie est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Crédit Agricole des Savoie pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole des Savoie, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Le Crédit Agricole des Savoie ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2021 à 2023, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté entre 1,7 % et 4 % des pertes opérationnelles totales.

**c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole des Savoie pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole des Savoie pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et

méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Crédit Agricole des Savoie n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Crédit Agricole des Savoie utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole des Savoie applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole des Savoie. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole des Savoie pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole des Savoie utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole des Savoie pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Crédit Agricole des Savoie à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2023, le Crédit Agricole des Savoie a une exigence de fonds propres prudentiels de 54,96 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, dont 44,64 millions d'euros en méthodologie avancée (AMA) fondée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et 10,32 millions d'euros en méthodologie standard (TSA).

#### **d) Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole des Savoie pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités du Crédit Agricole des Savoie dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit Agricole des Savoie sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation et pourrait, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment, sans limitation, une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales. Le Crédit Agricole des Savoie pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, le Crédit Agricole des Savoie est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole des Savoie pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer le Crédit Agricole des Savoie à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour le Crédit Agricole des Savoie et géré par le service Conformité et Sécurité Financière du Crédit Agricole des Savoie qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

#### **e) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

Le Crédit Agricole des Savoie a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Crédit Agricole des Savoie, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au

paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Groupe Crédit Agricole a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Groupe Crédit Agricole et le Crédit Agricole des Savoie disposent de moyens de défense importants ils pourraient, même lorsque l'issue de la procédure engagée à leur encontre leur est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de leurs intérêts.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour risque juridiques du Crédit Agricole des Savoie s'établissent à 15 374 649,22 €, contre 14 551 166,04 € au 31 décembre 2022.

#### **4.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole des Savoie évolue**

##### **a) La persistance ou un rebond de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole des Savoie.**

Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient continuer à affecter plus sévèrement l'activité de la clientèle et la qualité des actifs. De plus, l'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse en fonction des aspects suivants :

- Les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution reste très incertaine, ou le conflit au Proche-Orient et sa possible extension, font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce international et en conséquence sur les prix de certaines matières premières ou certains composants clés, et sur les chaînes d'approvisionnement.
- Parmi les nombreuses élections qui vont se tenir à travers le monde en novembre 2024, les élections américaines en novembre paraissent décisives et sont susceptibles de bouleverser les équilibres géopolitiques et économiques mondiaux.
- Les conditions climatiques conditionnent également le commerce mondial et les approvisionnements. Des événements climatiques tels que sécheresse, inondations ou un hiver difficile, peuvent entraîner une reprise des tensions sur les prix.
- La reprise de l'activité en Chine, après la levée des restrictions sanitaires fin 2022, a été très décevante, le pays peinant à sortir de la grave crise immobilière qu'il subit et à rétablir la confiance des ménages et des investisseurs, malgré des mesures de soutien. La santé de l'économie chinoise inquiète et une dégradation supplémentaire de son économie aurait des conséquences négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.
- Plus structurellement, la crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combiné à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnismes, à l'instar de l'*Inflation Reduction Act* américain. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

Une inflation plus élevée pourrait conduire les banques centrales à renforcer ou à maintenir plus durablement des politiques monétaires restrictives et donc mener à des niveaux de taux d'intérêt plus durablement élevés, et viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier en particulier est fortement impacté par la hausse des taux d'intérêt. La persistance de taux élevés et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à

une crise plus profonde et peser plus largement l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Crédit Agricole des Savoie mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque du Crédit Agricole des Savoie.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau persistant de taux élevés peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière du Crédit Agricole des Savoie selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 31 décembre 2023, les expositions du Crédit Agricole des Savoie aux secteurs considérés comme "sensibles" à l'inflation et à des taux d'intérêts élevés sont les suivantes : (a) l'immobilier (hors crédit habitat) avec 2,9 milliards d'euros en EAD (Exposure at Default<sup>(29)</sup>) dont 2,6% en défaut, (b) l'automobile avec 80,7 millions d'euros en EAD dont 7,9% en défaut, (c) l'industrie lourde avec 145,1 millions d'euros en EAD dont 12,2% en défaut, (d) la distribution et les biens de consommation avec 498,4 millions d'euros en EAD dont 6,5% en défaut, et le BTP avec 322 millions d'euros en EAD dont 6,8% en défaut.

#### **b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole des Savoie et les marchés sur lesquels il opère**

Dans l'exercice de ses activités, le Crédit Agricole des Savoie est exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et en Suisse (présence d'une filiale bancaire), ainsi qu'à la situation géopolitique mondiale. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole des Savoie intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Crédit Agricole des Savoie, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Crédit Agricole des Savoie, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- plus globalement, des événements de nature géopolitique ou politiques peuvent survenir et faire évoluer plus ou moins brutalement la relation entre les États et l'organisation de l'économie mondiale, d'une façon telle que cela peut impacter fortement les activités de la banque, à court ou à long terme. Les risques géopolitiques majeurs peuvent avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine ou l'extension du conflit au Proche-Orient ou encore l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine et leur volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques, peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale, risque nucléaire ;

---

<sup>29</sup> Valeur exposée au risque : exposition du Crédit Agricole des Savoie en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

- par ailleurs, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2023 et de politiques monétaires plus restrictives, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières ;
- la succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique qu'elle entraîne peuvent conduire les banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un arrêt prématuré du resserrement monétaire pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et à une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité ;
- le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- en France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations du Crédit Agricole des Savoie pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable.

**c) Le Crédit Agricole des Savoie intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires encours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

Le Crédit Agricole des Savoie est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où il exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment sans limitation par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou complétée à tout moment) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Crédit Agricole des Savoie et les groupes bancaires doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2023, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du Crédit Agricole des Savoie était de 23.87% et le ratio global phasé du Crédit Agricole des Savoie était de 24.45%.

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment), telle que transposée en droit français (la « DRBB ») et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou complété à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du chapitre 3 de l'amendement A01 de l'URD 2023). En outre, la contribution de la Caisse Régionale des Savoie au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, au 31 décembre 2023, la contribution de la Caisse Régionale des Savoie au Fonds de résolution unique s'établit à 4.6 millions d'euros ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que notamment modifiée par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et (ii) sur la manière et la mesure selon lesquels les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement « Taxonomie » (tel que modifié ou complété à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la Directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et



- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG), et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel le Crédit Agricole des Savoie opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Crédit Agricole des Savoie est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Crédit Agricole des Savoie. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole des Savoie et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole S.A. présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Crédit Agricole des Savoie, mais son impact pourrait être très important.

#### **4.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole des Savoie**

##### **a) Le Crédit Agricole des Savoie pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan moyen terme**

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Crédit Agricole des Savoie sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

##### **b) Le commissionnement en assurance-dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole des Savoie perçoit sur cette activité.

##### **c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole des Savoie**

Bien que les principales activités du Crédit Agricole des Savoie soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole des Savoie. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Crédit Agricole des Savoie à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Dans une telle situation, le Crédit Agricole des Savoie pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole des Savoie est d'autant plus important.

##### **d) Le Crédit Agricole des Savoie est exposé aux risques Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance**

Les risques Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) peuvent affecter le Crédit Agricole des Savoie de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités du Groupe Crédit Agricole sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers du Groupe Crédit Agricole.

Sur le premier axe, les risques environnementaux peuvent avoir des impacts s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation. Ces risques sont des composantes du risque opérationnel, dont les conséquences devraient rester marginales à l'échelle du Crédit Agricole des Savoie. Le Crédit Agricole des Savoie est exposé également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Le Crédit Agricole des Savoie peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas complètement réaliser les objectifs du plan moyen terme 2025 destiné à poursuivre sa transformation managériale, culturelle et humaine. Cela pourrait avoir pour conséquence de ne pas atteindre la qualité du cadre et des conditions de travail qu'il a prévue et porter préjudice à la réputation de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques environnementaux peuvent affecter les contreparties des filiales du Crédit Agricole des Savoie. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le

risque de crédit : à titre d'exemple, le Crédit Agricole des Savoie prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (en ce compris de manière non limitative, une réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties du Crédit Agricole des Savoie dans l'exercice de leurs activités. Le Crédit Agricole des Savoie pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Crédit Agricole des Savoie devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

En termes de risque sociétal, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas atteindre les objectifs de son projet Sociétal visant à agir en faveur du renforcement économique et social de tous les territoires et de tous nos clients, en particulier en favorisant l'inclusion des jeunes et l'accès aux soins et au bien vieillir partout et pour tous.

#### e) Le Crédit Agricole des Savoie est confronté à une forte concurrence

Le Crédit Agricole des Savoie est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

<b>Parts de marché 2023 (à fin septembre 2023)</b>	<b>CREDIT</b>	<b>COLLECTE BILAN</b>
<b>Au Global</b>	<b>37.43%</b>	<b>37.04%</b>
<b>Particuliers</b>	<b>39.24%</b>	<b>38.72%</b>
<b>Sociétés non Financières</b>	<b>29.11%</b>	<b>29.62%</b>
<b>Entrepreneurs Individuels</b>	<b>45.03%</b>	<b>51.17%</b>
<b>Administrations Publiques</b>	<b>34.06%</b>	<b>11.64%</b>

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Crédit Agricole des Savoie, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole des Savoie et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages,

notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole des Savoie doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité, adapter ses systèmes, et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

#### **4.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole**

- a) **Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans

l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2<sup>30</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>31</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

---

<sup>30</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

<sup>31</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

#### **b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation**

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

### **4.3. Gestion des risques**

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie, la nature des principaux risques auxquels la Caisse Régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du Crédit Agricole des Savoie se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

### 4.3.1. Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435-(1)-(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration du Crédit Agricole des Savoie exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétit pour le risque, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

**L'appétit pour le risque (*Risk Appetite*)** est le type et le niveau agrégé de risque que le Crédit Agricole des Savoie est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable ;
- une exposition au risque de marché d'intensité limitée ;
- la maîtrise des risques ALM (Liquidité, RTIG et Change) ainsi que la surveillance de la croissance des emplois pondérés et de la taille de bilan ;
- l'encadrement strict de l'exposition aux risques opérationnels (dont ceux liés aux TIC) avec un appétit nul au risque juridique ;
- la maîtrise du risque de modèle à travers une gouvernance des modèles éprouvée et une surveillance de niveau Groupe ;
- l'encadrement du risque de non-conformité ;
- l'encadrement des risques environnementaux.

La déclaration d'appétit pour le risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit pour le risque reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan moyen terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que le Crédit Agricole des Savoie se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, le Crédit Agricole des Savoie exprime également son appétit pour le risque tout au long de l'année dans des cadres de risques validés par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Crédit Agricole des Savoie qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces cadres de risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des risques du Conseil et au Conseil d'administration du Crédit Agricole des Savoie.

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés portant sur :**
  - **la solvabilité** qui garantit la pérennité de la Caisse Régionale en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,
  - **la liquidité** dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,
  - **le résultat** car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux sociétaires. De plus, son niveau reflète également la matérialisation des risques,
  - **les risques de taux et d'inflation** qui sont de nature à impacter fortement les résultats de la Caisse Régionale compte tenu de son activité de transformation et de collecteur d'épargne réglementée,
  - **le risque de crédit** qui est le principal risque de la Caisse Régionale compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié notamment à la montée du risque géopolitique (conflits en Ukraine et au Moyen Orient, tensions entre les Etats Unis et la Chine) et à la montée du risque de crédit en France,
  - et des risques clé que sont **le risque opérationnel et le risque de non-conformité.**
- **de limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs ;**
- **d'axes qualitatifs**, notamment sur la politique de responsabilité sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra-financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétit** correspond à une gestion courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;
- **la tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'administration. Le franchissement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;
- **la capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétit pour le risque du Crédit Agricole des Savoie s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'affecter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation de la Caisse Régionale et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du Groupe.

### **Profil de risque global**

L'activité du Crédit Agricole des Savoie est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque de la Caisse Régionale est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité des risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduit à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2023 sont détaillés respectivement dans le chapitre "Risques et Pilier 3" du présent document :



- Risque de crédit : partie 4.3.4 (Gestion des risques) ;et partie 4.2 (Pilier 3 CRR2) ;
- Risque de marché : partie 4.3.5 (Gestion des risques); partie 4.7 (Pilier 3 CRR2) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 4.3.6 (Gestion des risques) ; et partie 5 et 6 (Pilier 3 CRR2)
- Risques opérationnels : partie 4.3.7 (Gestion des risques) ;et partie 4.8 (Pilier 3 CRR2)

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	<b>Ratio CET 1</b> <i>(Phasé)</i>	<b>Ratio LCR</b> <i>(niveau de fin d'année)</i>	<b>Coût du risque</b>	<b>Résultat net social</b>	<b>Taux de créances dépréciées sur encours</b>
<b>31 décembre 2023</b>	23,87%	102,4%	25 millions d'euros	123,8 millions d'euros	2,02%
<b>31 décembre 2022</b>	23,80%	113%	31,7 millions d'euros	131,1 millions d'euros	1,86%

Au 31 décembre 2023, les indicateurs d'appétit pour le risque du Groupe de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétit définie par le Groupe. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

#### **Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435-1-(e) du règlement de l'Union européenne n° 575/2013**

##### ***Organisation de la gestion des risques***

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Crédit Agricole des Savoie, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la Ligne métier Risques, indépendante des métiers et rapportant au Directeur Général.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité (première ligne de défense), la Direction Risques et Pilotage (DRP) a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Crédit Agricole des Savoie sont conformes aux cadres de risques définis par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la Caisse Régionale des Savoie.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRP assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque du Groupe en collaboration avec les fonctions Finances et Conformité et les Lignes métiers ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs du Groupe tels que définis dans le process annuel d'identification des risques ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur cadre de risques ;

- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La DRP tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans le Crédit Agricole des Savoie, leur présente les divers cadres de risques des grands métiers de la Caisse Régionale pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- **le Comité des risques** (émanation du Conseil d'administration, 4 réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- **le Comité de contrôle interne** (CCI, présidé par le Directeur général du Crédit Agricole des Savoie, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble de la Caisse Régionale, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre, valide le Périmètre de Surveillance Consolidée, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne avant présentation à l'organe de surveillance ;
- **le Comité financier** (COFI, onze réunions par an) : analyse les risques financiers (taux, change, liquidité, contrepartie, solvabilité et résolution) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ;
- **le Comité de management de la conformité** (CMC, 4 réunions par an) : définit et valide la politique Groupe en matière de Conformité, examine avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, valide le rapport annuel de conformité.

### ***Culture risque***

La culture risque est diffusée de manière transverse dans la Caisse Régionale des Savoie, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

### ***Suivi des risques sur base consolidée***

Le Comité des risques du Conseil d'administration et le Comité des risques examinent trimestriellement les principales évolutions de la situation des risques, notamment via le suivi de la déclaration d'appétence au risque ainsi que le tableau des limites internes et réglementaires, réalisés par la Direction des risques, de la conformité et du pilotage. Ces éléments offrent une revue détaillée de la situation des risques du Crédit Agricole des Savoie sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée (lorsque nécessaire).

### 4.3.2. Dispositif de stress tests

Les *stress tests*, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du Groupe Crédit Agricole. Les *stress tests* contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital sous un scénario stressé et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de *stress tests* apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétit pour le risque. Le dispositif de *stress tests* couvre les risques de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de *stress tests* pour la gestion des risques du Groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses.

#### a) Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les *stress tests*** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central et avec la contribution des entités du Groupe afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction générale dans le cadre du Comité des risques Groupe. À ce titre, des *stress tests* encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

Pour le risque de crédit, des *stress tests* ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

- ***Stress tests* budgétaires ou *stress tests* ICAAP** : un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce *stress test* sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce *stress test* dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central – *baseline* et stressé – *adverse*) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance du Groupe.

- ***Stress tests* réglementaires** : cette typologie de *stress tests* regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'ABE (Autorité bancaire européenne) ou émanant d'un superviseur. En 2021, le Groupe a en particulier mené à bien le stress global organisé par l'ABE. Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole s'est situé, en termes de niveau de ratio de solvabilité CET1 dans le scénario de stress à fin 2023, parmi les premières banques systémiques européennes.

#### b) Gouvernance

Reprenant les orientations de l'ABE, le programme de *stress tests* au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les *stress tests* couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction économique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

### 4.3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse Régionale témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Chacune de ces entités est rattachée à un pôle de surveillance et fait l'objet d'un processus d'escalade adapté. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

#### 4.3.3.1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier<sup>32</sup>, de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2/CRD 5), et les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) relatives à la gouvernance d'entreprise et au contrôle interne des établissements.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du

---

<sup>32</sup> Article L. 511-41.

Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, à l'organisation du contrôle interne, applicables à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole ;

- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole ;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

#### 4.3.3.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes (incl. une note de procédure sur l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

##### a) Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (cadres de risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive* (CRD 5), à la Directive AIFM, à la Directive UCITS V et à Solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule*, à la loi de Séparation bancaire et à la Directive et règlement MIF ainsi

que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

#### **b) Pilotage du dispositif**

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

##### ✓ **Comité de contrôle interne Groupe**

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité à caractère a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne Groupe, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

##### ✓ **Trois Lignes métiers intervenant sur l'ensemble du Groupe**

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l'Inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés au Dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A. et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques Groupe a été désigné comme responsable de la Gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le Groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels et climatiques et environnementaux, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la Sécurité informatique Groupe de la Sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les Directions et les Lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en Ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

#### **En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales**

Les fonctions, Directions et Lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant un dirigeant effectif de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du pilotage du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires, du suivi des normes et de leur déclinaison ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque Ligne métier.

#### **En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole**

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne (CPCI) des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de Contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de Contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par des unités dédiées de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

#### **✓ Rôle du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétit pour le risque du Groupe, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de

l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

✓ **Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne**

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne dont il s'assure de l'efficacité et de la cohérence globale. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les cadres de risques et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les cadres arrêtés par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque du Groupe.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Dirigeant effectif est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

**4.3.3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.**

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre "Gestion des risques" et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

**a) Fonction Risques et contrôles permanents**

La Ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La Ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les cadres de risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.



La Ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des risques Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la Ligne métier Risques s'élèvent à près de 3 066 personnes à fin 2022 (en équivalents temps plein) sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

### Fonctions Risques et contrôles permanents centrales de Crédit Agricole S.A.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

#### Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité spécifique sur un rythme bimensuel (Comité de suivi des alertes).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés a minima annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et cadres de risques appliqués par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les cadres de risque examinés en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat et le risque environnemental.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

## **Contrôles permanents des risques opérationnels**

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

## **Fonctions Risques et contrôles permanents déconcentrés, au niveau de chacun des métiers du Groupe**

### **Au sein de Crédit Agricole S.A.**

Le déploiement de la Ligne métier s'opère sous forme de Ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable de la fonction de la Gestion des risques (RFGR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RFGR métier est rattaché hiérarchiquement au Directeur des risques Groupe et fonctionnellement à l'organe de direction de l'entité concernée. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RFGR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de surveillance sur base consolidée).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction des risques Groupe ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'un cadre de risques, validé par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction des risques Groupe, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- principe de délégation de pouvoirs du RFGR Groupe aux RFGR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe.

### **Sur le périmètre des Caisses régionales**

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable de la fonction Gestion des risques (RFGR), rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché à un dirigeant effectif.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure un rôle de normalisation, de pilotage, de coordination et d'animation de la Ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

## **b) Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information**

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

### **Plans de continuité d'activité**

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. Les Caisses régionales suivent le même processus en termes de tests.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Groupe a partiellement démantelé le dispositif bi-sites de secours physique au profit d'un dispositif de télétravail massif largement éprouvé lors de la crise Covid-19. Néanmoins, certaines activités (salle de marché) bénéficient toujours d'un site de repli physique et l'utilisation croisée des locaux des entités du Groupe a été développée.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité de faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matricage de poste et stock de PC de crise).

### **Sécurité des systèmes d'information**

Le Groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faitier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et *Chief Information Security Officer* (CISO) sont désormais déployées dans la plupart des entités du Groupe : le MRSI, rattaché au RFG (responsable de la fonction de Gestion des risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

## **c) Prévention et contrôle des risques de non-conformité**

Voir partie 4.3.9 "Risques de non-conformité" ci-après.

## **d) Contrôle périodique**

L'Audit Interne, directement rattaché au Directeur Général la Caisse Régionale est le niveau ultime de contrôle. Il a pour responsabilité quasi-exclusive d'assurer le contrôle périodique de la Caisse Régionale et de son périmètre sous surveillance consolidé au travers des missions qu'il mène. On notera toutefois que l'Inspection Générale Groupe mène également des missions de contrôle périodique (monographies) de la Caisse régionale, en complément des missions de l'audit interne.

Il réalise ses travaux dans le respect des textes qui encadrent le dispositif :

- article 12 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services

d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ci-après "l'arrêté du 3 novembre 2014") ;

- article 13 de l'arrêté du 6 janvier 2021, modifié par l'arrêté du 25 février 2021, relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoirs (ci-après "l'arrêté du 6 janvier 2021") ;
- Standards de l'Audit Interne, définis dans le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP) par l'*Institute of Internal Audit* (IIA), représenté en France par l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle interne).

A partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, il conduit des missions de vérification sur place et sur pièces au sein de la Caisse Régionale, de ses filiales, et PSEE critiques éventuelles.

Les missions effectuées par l'Audit Interne correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles. Elles ont pour objet d'évaluer :

- l'adéquation et l'efficacité des dispositifs de contrôle visés à l'article 11 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et à l'article 13 de l'arrêté du 6 janvier 2021, ainsi que de ceux permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités ;
- la maîtrise et le niveau effectivement encouru des risques portés directement par la Caisse Régionale ou à travers des activités externalisées (identification, enregistrement, encadrement, couverture) mentionnés dans les arrêtés susvisés, et notamment des risques de crédit (incluant les risques de concentration, dilution et de valeur résiduelle), de marché, de liquidité, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et des différentes composantes du risque opérationnel, y compris le risque de fraude interne ou externe, le risque informatique, le risque de discontinuité d'activité, le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de base, le risque de titrisation, le risque systémique, le risque lié aux modèles, le risque de levier excessif et le risque environnemental ;
- la conformité des opérations aux lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux règles et procédures internes ;
- la conformité des procédures avec le cadre d'appétit pour le risque, la stratégie de la Caisse Régionale et les décisions de la Direction Générale ;
- l'adéquation, la qualité et l'efficacité des contrôles réalisés et rapportés par les premières et secondes lignes de défense ;
- la mise en œuvre, dans des délais raisonnables, des recommandations formulées par les différents corps d'audit internes ou externes à l'occasion de leurs missions ;

et de s'assurer de la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de la Caisse Régionale, ou déléguées par l'Inspection Générale Groupe au service d'audit de la Caisse Régionale sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, le Comité de contrôle interne – auquel participent la Direction Générale, le Responsable de la Fonction Audit Interne, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques, le Responsable du Contrôle Permanent et le Responsable de la Conformité – s'assure du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Audit Interne, l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base trimestrielle. Pour chacune des recommandations formulées, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable d'Audit Interne d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des Risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des

entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, le Responsable d'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, via le Comité des Risques le cas échéant.

#### **4.3.4. Risques de crédit**

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'ensemble des informations présentes dans cette partie «4.3.4 Risques de Crédit » concerne le périmètre social du Crédit Agricole des Savoie.

##### **Définition du défaut**

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

##### **Prêts restructurés**

Les restructurations au sens de l'EBA (*forbearance*) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructuré" pendant une période a minima de deux ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de trois ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

#### 4.3.4.1. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par le Crédit Agricole des Savoie doit s'inscrire dans le cadre de l'appétit pour le risque et des cadres de risques validés par le Conseil d'administration. Les cadres de risques sont adaptés à chaque métier et à leur plan de développement. Ils décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces cadres de risques sont déclinés autant que de besoin par métier, entité, et secteur d'activité. Le respect de ces cadres de risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables de la fonction de Gestion des risques.

Crédit Agricole S.A., ses filiales, et les caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 "Mesure du risque de crédit").

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de son exposition au risque de crédit et de contrepartie, le Groupe peut avoir recours à une stratégie de couverture consistant notamment en l'achat d'instruments dérivés de crédit (cf. "Risques de crédit" paragraphe II.4.3 "Utilisation des dérivés de crédit" et "Gestion du bilan" partie V "Politique de couverture").

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients "sains" un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le "*waterfall*"), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

#### 4.3.4.2. Gestion du risque de crédit

##### 4.3.4.2.1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans le cadre de risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la Ligne métier Risques concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

##### 4.3.4.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

###### a) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et modèles (CNM) présidé par la Directrice des risques Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les

normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

**Sur le périmètre de la clientèle de détail**, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex. : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à un an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

**Sur le périmètre de la grande clientèle**, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une échelle unique de notation pour l'ensemble de la Grande Clientèle. Cette échelle est composée de 13 grades de notation sains (A+, A, B+, B, C+, C, C-, D+, D, D-, E+, E et E-) et de deux grades de notation défaut (F et Z). Chaque note saine de l'échelle unique de notation est définie par (i) une plage de PD au travers du cycle accessible, telle que (ii) les plages de deux grades consécutifs sont non chevauchantes et que (iii) la probabilité médiane de deux grades consécutifs présente un accroissement exponentiel.

Une telle échelle permet de garantir les trois principes suivants :

1. **Principe de comparabilité**, permettant l'appréciation du niveau de risque de crédit de toute contrepartie, quels que soient le périmètre de notation ou l'entité du Groupe, qu'il s'agisse d'une contrepartie, d'un groupe, de ses filiales ou d'un garant ;
2. **Principe d'homogénéité à l'intérieur d'un grade**, assurant que deux contreparties affectées à un même grade de notation présentent un même niveau de risque de défaut ;
3. **Principe d'hétérogénéité entre grades**, assurant que deux contreparties affectées à des grades de notation différents présentent des niveaux de risque de défaut significativement différents.

L'échelle unique permet de définir une référence commune et partagée en matière de niveau de risque au niveau du Groupe Crédit Agricole, favorisant l'émergence d'un langage et de pratiques communes, et le développement d'usages transverses à travers les entités et les métiers du Groupe.

#### Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P/Fitch	AAA	AA+	AA/AA-	A+/A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+/BB	BB-	B+/B	B-	CCC+	CCC- /CC/C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3/A1/ A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1/Ba2	Ba3	B1/B2/B3	Caa1	Caa2	Caa3/ Ca/C
PD de Référence	(0 % - 0,01 %)	(0,01 % - 0,02 %)	(0,02 % - 0,04 %)	(0,04 % - 0,10 %)	(0,10 % - 0,20 %)	(0,20 % - 0,30 %)	(0,30 % - 0,60 %)	(0,60 % - 1,00 %)	(1,00 % - 1,90 %)	(1,90 % - 4,90 %)	(4,90 % - 11,80 %)	(11,80 % - 19,80 %)	(19,80 % - 100 %)

Au sein du Crédit Agricole des Savoie, la grande clientèle regroupe principalement les entreprises, les collectivités publiques et les professionnels de l'immobilier (définition BCE). Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *Front Office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du Groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et modèles entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et ses filiales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le Groupe CA et donc le Crédit Agricole des Savoie, à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

#### **b) Mesure du risque de crédit**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Le Crédit Agricole des Savoie intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes



consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 11.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur des comptes consolidés.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.9 relative à la compensation des actifs financiers des comptes consolidés.

#### **4.3.4.2.3. Dispositif de surveillance des engagements**

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

##### **a) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Les engagements du Crédit Agricole des Savoie sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier.

Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs entités du Groupe, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

##### **b) Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des cadres de risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Le Crédit Agricole des Savoie organise à son niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à son profil de risques.

##### **c) Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de la fonction de Gestion des risques. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités.

##### **d) Processus de suivi des risques de crédit**

Le profil de risque de crédit du Crédit agricole des Savoie est suivi et présenté trimestriellement en Comité de Pilotage des risques Crédit et en Comités des Risques : principales évolutions de la situation des risques par segment de notation et benchmark avec la CR cumul.

##### **e) Processus de surveillance et de gestion du risque pays**

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

#### f) Stress tests de crédit

Le dispositif *stress test* pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit (PD et LGD) aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité normes et méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de *stress test* est backtesté. Ces modèles satellites sont utilisés pour les stress réglementaires (*stress test* 2021 organisé par l'EBA par exemple) pour le stress budgétaire (ou stress ICAAP) et pour certains stress sur des portefeuilles spécifiques. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces modèles contribuent également au calcul des ECL selon la norme IFRS 9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les *stress tests* pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres IFRS 9 (PD, LGD, EAD) conditionnels aux scénarios économiques pour l'estimation du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et sur les paramètres bâlois pour estimer l'impact en emploi pondéré.

Un *stress test* crédit global est réalisé à minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à trois ans. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des *stress tests* crédit globaux sont une brique importante de l'ICAAP. Ils sont examinés par la Direction Générale en Comité de Pilotage des risques Crédits et sont également communiqués au Conseil d'administration.

#### 4.3.4.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

##### a) Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du Groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR2/CRD 5 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (les financements d'actifs, notamment biens immobiliers), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

##### b) Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales appliquent le *close out netting* leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de

calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

#### **4.3.4.3. Expositions**

##### **4.3.4.3.1. Exposition maximale**

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du Crédit Agricole des Savoie correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2023, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie du Crédit Agricole des Savoie s'élève à 39,6 milliards d'euros (39,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022), soit une baisse de 0,8%.

##### **4.3.4.3.2. Concentration**

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Crédit Agricole des Savoie dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. risques de marché).

###### **a) Diversification du portefeuille par zone géographique**

L'encours des opérations avec la clientèle en France représente 94,4% des encours du Crédit Agricole des Savoie (idem 2022). 5,3% des encours sont dans les autres pays d'Europe.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, et par zone géographique sur la base des données comptables.

###### **b) Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (hors particuliers), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023, contre 7,4 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

répartition des engagements commerciaux par filière économique (hors particuliers)	EAD en M€	poids	EAD en M€	poids
	202312	2023	202212	2022
IMMOBILIER	2 436	33,2%	2 404	32,4%
AGROALIMENTAIRE	810	11,0%	824	11,1%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	722	9,8%	792	10,7%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	662	9,0%	678	9,1%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	614	8,4%	624	8,4%
DIVERS	594	8,1%	570	7,7%
BTP	356	4,8%	370	5,0%
AUTRES TRANSPORTS	260	3,5%	278	3,7%
SANTE / PHARMACIE	221	3,0%	241	3,2%
INDUSTRIE LOURDE	180	2,5%	201	2,7%
AUTRES INDUSTRIES	116	1,6%	80	1,1%
AUTOMOBILE	85	1,2%	87	1,2%
ENERGIE	69	0,9%	62	0,8%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	60	0,8%	46	0,6%
UTILITIES	43	0,6%	41	0,6%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	28	0,4%	32	0,4%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	27	0,4%	29	0,4%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	24	0,3%	32	0,4%
MEDIA / EDITION	20	0,3%	23	0,3%
ASSURANCE	7	0,1%	5	0,1%
TELECOM	6	0,1%	7	0,1%
MARITIME	1	0,0%	1	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>7 342</b>	<b>100%</b>	<b>7 428</b>	<b>100%</b>

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement inchangée sur 2023.

#### c) Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2023, les encours Particuliers représentent 70,2% du total des encours (en EAD) du Crédit Agricole des Savoie, les Professionnels 12,8% et les Agriculteurs 2,3%. Les encours Entreprises représentent 9,5%, les collectivités publiques 3,5% et les Professionnels de l'Immobilier 1,8%. Au final, la clientèle de la banque de détail (RETAIL) totalise 85,3 % des encours et la Grande clientèle (CORPORATE) 14,7%.

#### d) Exposition au risque pays

Le portefeuille du Crédit Agricole des Savoie est principalement exposé dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie. Cependant, s'agissant d'une caisse frontalière avec la Suisse, le Crédit Agricole des Savoie a des expositions indirectes avec la Suisse, zone de travail de ses clients frontaliers, pour 4.2 Mds d'euros. A ce titre elle est exposée indirectement aux conditions économiques, financières, politiques ou sociales de la Suisse pouvant impacter le marché de l'emploi des frontaliers et le taux de change.

#### 4.3.4.3.3. Qualité des encours

##### a) Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des expositions (portefeuille clientèle et obligataire) par catégorie de risques se présente de la manière suivante :

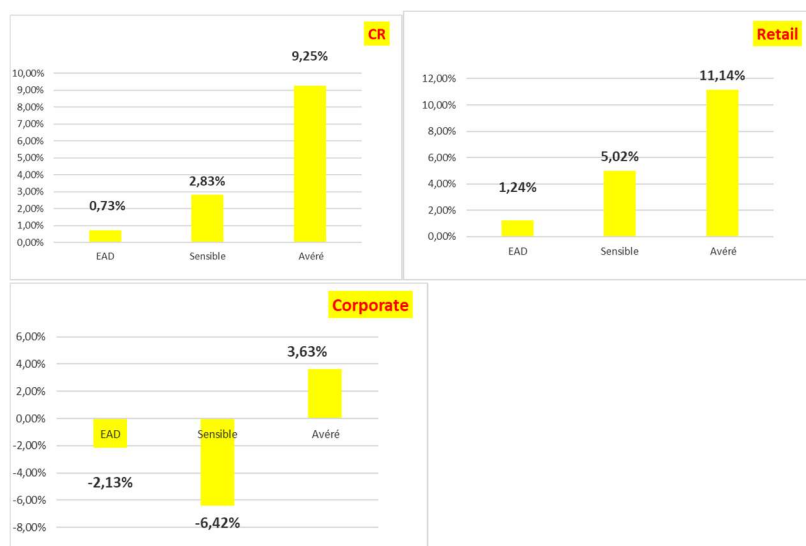
(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Stage 1	89,0%	90,4%
Stage 2	9,2%	8,0%
Stage 3	1,8%	1,6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le portefeuille du Crédit Agricole des Savoie s'est déformé défavorablement en 2023.

##### b) Analyse des encours par notation interne

En 2023, l'EAD total du Crédit Agricole des Savoie a progressé beaucoup moins vite que le risque avéré (+0,73% vs +9,25%). La montée du risque est tirée par le Retail et principalement les Professionnels.

Evolution des encours (en EAD) par niveau de risque du Crédit Agricole des Savoie en 2023 :



##### c) Dépréciation et couverture du risque

###### Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default – LGD*).

## Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2023, les encours de crédits objets de dépréciations individuelles s'élève à 465,2 millions d'euros contre 417,8 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ils sont constitués des encours sur lesquels la Caisse régionale anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 2,02 % des encours bruts comptables de la Caisse Régionale contre 1,86% au 31 décembre 2022.

### 4.3.4.3.4. Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année sont détaillés ci-après :

#### Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2023

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillé dans la partie "Environnement économique et financier".

L'année 2023 a été marquée par une forte augmentation des risques portés par le Crédit Agricole des Savoie sur le marché des Professionnels : +22% d'encours en défaut et +13% d'encours sensibles (données Bâloises)

Les principaux points d'attention sectoriels restent les suivants : Restauration, BTP, immobilier, distribution / industries de biens de consommation.

#### Données chiffrées

Le coût du risque du Crédit Agricole des Savoie, sur périmètre individuel, s'élève à 25 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 31,7 millions d'euros en 2022 avec une forte augmentation du coût du risque affecté (INP crédit) liée à la progression des CDL, atténuée toutefois par la reprise des provisions IFRS9.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers.

### 4.3.4.3.5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 4.3.4.2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

## 4.3.4.4. Application de la norme IFRS 9

### 4.3.4.4.1. Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

#### Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31 décembre 2023

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2023 avec des projections allant jusqu'à 2026. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les prix énergétiques, l'évolution du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et le maintien du resserrement monétaire opéré par les banques centrales avec des pondérations distinctes affectées à chacun de ces scénarios.

#### ✓ **Premier scénario : Scénario « central » (pondéré à 50%)**

Le scénario central est un scénario de « lente normalisation » caractérisé par un net ralentissement économique, une inflation en repli mais encore élevée. La perspective de cet ajustement très graduel conduit à un maintien des taux durablement élevés. L'inflation sous-jacente est l'élément déterminant du scénario et conditionne, notamment, la trajectoire monétaire.

## **Scénario d'une activité résiliente malgré l'inflation et le resserrement monétaire**

Grâce à la bonne tenue du marché du travail et à une épargne encore abondante bien qu'entamée, la consommation des ménages a amorti les ponctions sur le pouvoir d'achat et les resserrements monétaires. La croissance a ainsi mieux résisté qu'il n'était anticipé mais l'inflation sous-jacente également. Le scénario de décélération sans effondrement suppose une décreue lente de l'inflation soulageant les revenus et autorisant qu'un terme soit mis aux hausses de taux directeurs.

Aux Etats-Unis, l'activité a bien résisté mais des fissures apparaissent (ajustement de l'investissement résidentiel, investissement productif léthargique et susceptible de se contracter, ménages probablement plus prudents et moins dépensiers : bonne tenue du marché du travail mais réserve d'épargne entamée, recours à l'endettement via les cartes de crédit, hausse des taux d'intérêt). Même si l'on retient une légère contraction au dernier trimestre, la croissance pourrait atteindre 2% en 2023 puis 0,6% en 2024 : un ralentissement, finalement naturel, fondé sur un repli de l'inflation totale et, surtout, de l'inflation sous-jacente qui achèveraient l'année 2023 aux alentours de, respectivement, 4,2% et 4,7% avant de se rapprocher toutes deux de 2,5% fin 2024. Les risques sont majoritairement baissiers sur ce scénario : hausse du prix du pétrole, résistance de l'inflation et hausse supplémentaire des taux directeurs.

En Zone euro, le repli assez brutal du rythme de croissance n'est pas annonciateur d'une récession mais plutôt, d'une « normalisation » des comportements. Fondé sur une inflation totale moyenne se repliant de 8,4% en 2022 à 5,6% en 2023 puis 2,9% en 2024, le scénario se traduit par une croissance modeste, de 0,5% en 2023 et 1,3% en 2024, encore inférieure à son rythme potentiel.

Les facteurs de soutien sont le nombre encore relativement faible de défaillances qui restent circonscrites à des secteurs spécifiques (hébergement et restauration, transports et logistique), le contre-choc sur les prix qui limite l'affaiblissement de l'activité (consommation bénéficiant de la baisse de l'inflation, de l'amélioration des revenus réels et de l'excès d'épargne dont disposent les ménages les plus aisés, bien qu'une large partie de celui-ci se soit déjà transformée en actifs immobiliers et financiers non liquides). Mais le redémarrage de la consommation sera toutefois très modéré, notamment en France (moindres mesures de soutien) où le marché du travail reste résilient. La rentabilité des entreprises reste acceptable (restauration de leurs marges grâce à la hausse des prix de production). L'investissement hors logement reste également un facteur de soutien à la croissance grâce à la baisse des coûts des biens intermédiaires et au fort soutien des fonds européens. Les risques majoritairement baissiers s'orienteraient vers une hausse du prix du pétrole, un durcissement des conditions de crédit (il peut faire basculer la normalisation de la croissance vers une correction plus nette) et une compression anticipée des marges.

### **Réponses des banques centrales : resserrement déterminé et prudence avant de desserrer l'état**

Si l'inflation totale a déjà enregistré une baisse largement mécanique, la résistance de l'inflation sous-jacente, elle-même alimentée par une croissance plus robuste qu'anticipé, a conduit les banques centrales à se montrer agressives. Sous réserve de la poursuite du repli de l'inflation, mais surtout de celui de l'inflation sous-jacente, le terme des hausses de taux directeurs serait proche. Les taux longs pourraient s'engager lentement sur la voie du repli, timidement toutefois en zone euro).

La Réserve fédérale a opté en septembre 2023 pour le statu quo (fourchette des Fed Funds à 5,25% - 5,50%) tout en indiquant qu'une nouvelle hausse pourrait intervenir et en livrant un dot plot suggérant un resserrement supplémentaire de 25 points de base. La crainte d'une récession couplée au maintien d'une inflation encore trop élevée plaide en faveur d'une hausse limitée à 25 pb d'ici la fin de l'année. Les Fed Funds pourraient ainsi atteindre leur pic à l'hiver (borne haute à 5,75%). L'assouplissement monétaire pourrait être entrepris à partir du deuxième trimestre 2024 à un rythme progressif (25 pb par trimestre) laissant la borne supérieure à 4,75% à la fin de 2024.

La BCE devrait conserver une politique monétaire restrictive au cours des prochains trimestres : la baisse de l'inflation est progressive et sa convergence vers la cible encore lointaine. La BCE a remonté ses taux en septembre, portant le taux de dépôt à 4% tout en poursuivant son resserrement quantitatif : fin des réinvestissements dans le cadre de l'APP à partir de juillet 2023 mais poursuite des réinvestissements jusqu'à la fin 2024 dans le cadre du PEPP (cela paraît peu compatible avec le resserrement par les taux ; d'où un risque de changement de stratégie et arrêt possible des réinvestissements en 2024) ; poursuite du remboursement des

TLTRO jusque fin 2024 (mais plus graduellement après le remboursement de juin 2023). La baisse des taux directeurs n'interviendrait pas avant fin 2024 (-50 pb).

### **Evolutions financières**

En accordant la priorité à la lutte contre l'inflation, les stratégies monétaires ont contribué à limiter le « désancrage » des anticipations d'inflation et la « surréaction » des taux longs, mais promu des courbes de taux d'intérêt inversées et des rendements réels faibles voire négatifs. Hors surprise sur l'inflation, le risque de hausse des taux longs « sans risque » mais aussi d'écartement sensible des spreads souverains intra zone euro est limité. Notre scénario retient des taux américain et allemand à dix ans proches, respectivement, de 4% et 2,60% fin 2023 puis en léger repli (3,50%) et stables. Le risque d'une courbe durablement inversée est bien réel. Notre scénario retient une pente (taux de swap 2/10 ans) de nouveau faiblement positive à partir de 2025 seulement.

#### ✓ **Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré » (pondéré à 35%)**

Ce scénario intègre de nouvelles tensions inflationnistes en 2024 tirées par une hausse des prix du pétrole résultant d'une politique concertée de réduction plus prononcée de la production de pétrole de la part des pays OPEP+. Leur objectif est de parvenir à des prix de vente plus durablement élevés, synonymes de rentrées fiscales plus avantageuses. Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2024. Une reprise graduelle se met ensuite en place en 2025-2026.

#### **Scénario de fixation des prix par les cartels pétroliers**

Dans ce scénario, le prix du baril de pétrole atteint 140\$ (contre 95\$ dans le scénario central et 160\$ dans le scénario adverse sévère ci-dessous). Ce regain de tensions sur les prix énergétiques génère une seconde vague d'inflation aux Etats-Unis et en Europe en 2024. En Europe, ce choc sur les prix se traduit par un « surplus d'inflation » de l'ordre de +1,1 point par rapport au scénario central soit une inflation headline à 4% en 2024 contre 2,9%. Aux Etats-Unis, le choc inflationniste est légèrement plus violent (+1,3 point) et fait monter l'inflation à 3,9% en 2024 contre 2,7% en l'absence de choc.

#### **Répercussions sur la production : un coup de frein modéré**

La principale conséquence de ce scénario adverse est la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la consommation privée : moindres dépenses de loisirs, consommation plus sélective (recours accru aux enseignes « discount »), report des intentions d'achats de biens d'équipement. Les excédents d'épargne accumulés durant la crise Covid se sont réduits et ne servent plus d'amortisseur à cette nouvelle crise.

Du côté des entreprises, la hausse de coûts de production affecte tout particulièrement le secteur industriel, déjà lourdement impacté par la précédente crise gazière et énergétique : rentabilité plus fragile après les chocs successifs de ces dernières années (Covid, difficultés d'approvisionnement, renchérissement durable de la facture énergétique), repli de l'investissement (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé), légère hausse du taux de chômage.

Or, les mesures de soutien budgétaire aux entreprises et aux ménages deviennent marginales en raison du niveau d'endettement public très élevé en zone euro et du renchérissement du coût de la dette. Il s'ensuit un recul du PIB en zone euro et aux Etats-Unis en moyenne annuelle en 2024 de l'ordre de 0,9 point de PIB comparativement au scénario central. La croissance annuelle du PIB en zone euro serait nulle en 2024 (+0,9% dans le scénario central) et celle des Etats-Unis -0,3% (au lieu de +0,6%).

#### **Réponses des banques centrales et évolutions financières**

Les banques centrales relèvent leurs taux directeurs pour lutter contre l'inflation. Le taux de dépôt de la BCE atteint 4,5% fin 2024 contre 3,5% dans le scénario central avant de redescendre graduellement à 3% à fin 2026. La FED relève également son taux Fed Funds à un niveau plus restrictif en 2024. Ces réponses provoquent une remontée des taux longs souverains (Bund à 3% en 2024), mais pas d'élargissement des spreads OAT/Bund et BTP/Bund.



✓ **Troisième scénario : Scénario « favorable » (pondéré à 5%)**

Dans ce scénario, on suppose une amélioration de la croissance chinoise et, par extension, asiatique qui impacterait favorablement l'activité européenne et américaine au travers d'une légère embellie commerciale. Ce regain de dynamisme est orchestré par l'intervention du gouvernement chinois qui met en place un nouveau plan de relance visant à restaurer la confiance des ménages et à soutenir davantage le marché immobilier. Il s'articule, d'une part, autour de mesures d'assouplissement des conditions d'octroi de crédits (baisse des taux et du ratio d'endettement) ainsi que d'incitations diverses (subventions des municipalités par exemple) visant à relancer les programmes de constructions et, d'autre part, autour de mesures de soutien aux ménages et à l'emploi des jeunes. Il en résulte une reprise de la construction nécessitant davantage de matières premières et de machines-outils importées (diffusion à ses partenaires commerciaux régionaux mais aussi européens) ainsi qu'une consommation privée plus dynamique en biens d'équipements. L'ensemble de ces mesures se traduit par une croissance chinoise en 2024 meilleure qu'anticipée dans le scénario central : +5,2% contre +4,5% sans le plan de relance, soit un gain de +0,7 point de pourcentage. **Dans la zone euro**, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

**Scénario d'amélioration de la croissance en Asie dynamisant la demande adressée européenne**

Hausse de la demande adressée à la zone euro (les exportations chinoises représentent 7% des exportations de la zone euro et l'Asie du nord 11% des exportations totales) et aux Etats-Unis liée à l'augmentation des importations chinoises. Redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. Légère amélioration du commerce mondial. Moindres défaillances d'entreprises et baisse du taux de chômage par rapport au scénario central. En Europe, le ralentissement de la croissance est donc moins fort que dans le scénario central. Ce « nouveau souffle » permettrait un sursaut de croissance en zone euro de l'ordre de 0,5 point de PIB en 2024. La croissance annuelle passerait de 0,9% à 1,4% en 2024. Aux Etats-Unis, le support additionnel à la croissance serait légèrement inférieur (+0,2 point de PIB), soit une croissance portée à +0,8% au lieu de +0,6% en 2024.

**Réponses des banques centrales et évolutions financières**

La légère amélioration conjoncturelle ne conduit pas à un abaissement plus rapide des taux directeurs en zone euro, l'inflation restant relativement soutenue (3% en 2024). On retient le même chiffrage qu'en central pour les taux BCE.

S'agissant des taux longs en zone euro, le Bund se maintient globalement au même niveau que celui retenu dans le scénario central. Les niveaux des spreads français et italiens sont un peu plus modérés. Les marchés boursiers et immobiliers sont mieux orientés que dans le scénario central.

✓ **Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » (pondéré à 10%)**

**Nouveau choc d'inflation en Europe en 2024**

On suppose, en amont, un regain de tensions (brutales et fortes) sur les prix du pétrole et du gaz en 2024 avec des conditions climatiques dégradées (hiver 2023-2024 très rigoureux en Europe, été 2024 très chaud en Asie et en Europe) et un effet concurrence de l'Europe contre l'Asie dans la course au GNL (reprise assez vigoureuse en Chine). On suppose, en outre, qu'il n'y a pas d'accroissement de l'offre de pétrole des pays OPEP+ permettant d'atténuer la hausse des prix du baril. Enfin, on suppose de nouvelles difficultés au sein le parc nucléaire français accompagnant ce scénario de choc sur les prix de l'énergie.

Le prix du baril de pétrole atteint 160\$ en 2024 tandis que le prix du gaz naturel enregistre à nouveau de fortes hausses, pour atteindre une fourchette située entre 200€/MWh à 300€/MWh en 2024. Pour rappel, en 2022, les prix moyens du Brent et du gaz naturel (indice Pays-Bas) étaient de 101\$/baril et de 123 €/MWh.

Les effets de second tour sur l'inflation (hausse des coûts intermédiaires répercutée en partie sur les prix de production) contribuent au regain d'inflation en zone euro : hausse d'environ 2 points de pourcentage de la moyenne 2024 par rapport à 2023. En 2025, l'inflation ralentit mais reste élevée, de l'ordre de 5%.

### **Réponse budgétaire contrainte par le niveau plus élevé de la dette publique**

Face à ce sursaut inflationniste, les gouvernements ne déploient pas de mesures de soutien nationales. Après deux années de mesures extrêmement accommodantes pour les ménages et les entreprises afin de limiter la détérioration des finances publiques, il n'y a pas de réponse mutualisée des Etats européens. Les réponses sont contraintes par des ratios de dette publique, déjà très élevés (notamment en France et en Italie) et qui remontent significativement, sous l'effet de la hausse des taux, de la récession et des dépenses d'investissement prévues (transition énergétique et numérique etc.).

### **Réponse des banques centrales.**

Le scénario central suppose que les resserrements prennent fin en 2023. Dans ce scénario la priorité continue d'être donnée à la maîtrise rapide de l'inflation au détriment de la croissance. Cela se traduit par une poursuite du resserrement monétaire de la Fed et de la BCE. On suppose que la Fed procède à une hausse supplémentaire portant les Fed Funds à 5,75% mi 2024, niveau auquel ils restent jusqu'à fin 2025. De son côté, la BCE monte son taux de refinancement à 5% mi-2024 puis l'y maintient jusqu'à fin 2025. Un repli graduel est opéré en 2026.

Les taux longs (swap et taux souverains) se redressent fortement en 2024 avant de s'assagir en 2025. La courbe (2 ans - 10 ans) est inversée (anticipation du freinage de l'inflation et du repli de l'activité). Fin 2024, le taux du Bund se situe à 3,85% et le swap 10 ans ZE à 4,20% (tous deux augmentent de 125 points de base par rapport au scénario central).

### **Récession en zone euro en 2024-2025.**

La production industrielle est pénalisée par la nouvelle hausse des prix énergétiques, voire des difficultés d'approvisionnement (gaz...) et la remontée des taux.

Du côté des ménages, le choc inflationniste génère une dégradation marquée du pouvoir d'achat. Les mesures budgétaires (très limitées) ne permettent pas d'amortir le choc tandis que le marché du travail se dégrade et que les hausses salariales ne compensent pas la progression des prix. Cette perte de pouvoir d'achat provoque un recul de la consommation et une hausse de l'épargne de précaution. Les entreprises enregistrent de fortes hausses des coûts de production se traduisant par une dégradation de leur rentabilité même si dans certains secteurs, la hausse des coûts est en partie répercutée sur les prix de vente. On assiste à un recul de l'investissement productif.

Le recul du PIB est assez marqué en 2024-2025 en zone euro, de l'ordre de 1,5% par an avec une baisse un peu plus prononcée en France.

### **Choc spécifique France**

En France, le mécontentement lié à la réforme des retraites perdure. Les revendications salariales pour compenser la perte de pouvoir d'achat ne sont pas satisfaites (transports, énergie, fonction publique etc.) entraînant un conflit social (du type crise des « gilets jaunes »), un blocage partiel de l'activité économique. Le gouvernement éprouve de grandes difficultés à mettre en place de nouvelles réformes. La hausse des taux de l'OAT 10 ans et la récession économique entraînent une hausse significative des ratios de déficit et de dette publique. Le cumul de la crise sociale et des difficultés politiques et budgétaires conduit à une dégradation du rating souverain par Moody's et S&P avec une perspective négative.

### **Chocs financiers**

La France est confrontée à une forte hausse du taux de l'OAT 10 ans et du spread OAT/Bund qui avoisine 160bp en 2024 et 150 bp en 2025. Le taux de l'OAT 10 ans atteint 5,45% fin 2024. L'Italie souffre également d'une forte hausse du taux BTP 10 ans et du spread BTP/Bund qui avoisine 280bp en 2024 et 2025. Les spreads de crédit accusent une hausse marquée notamment sur les sociétés financières.

Les marchés boursiers enregistrent un repli marqué notamment du CAC 40, -40% environ sur deux ans (récession, dégradation du rating, tensions socio-politiques et budgétaires, hausse des taux).

Face à la remontée significative des taux OAT 10 ans, répercutée sur les taux de crédit, et à la nette dégradation de la conjoncture, les marchés immobiliers résidentiels et commerciaux, en zone euro et en France, enregistrent une correction plus marquée.

Enfin, l'euro se déprécie face au dollar en 2024.

#### — Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les quatre scénarios

	Réf. 2022	Scénario central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
		2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
PIB – zone euro	3,5	0,5	0,9	1,3	1,0	0,5	0,0	0,8	1,3	0,5	1,3	1,7	1,4	0,6	-1,6	-1,3	0,9
Taux chômage – zone euro	6,8	6,7	6,9	6,8	6,7	6,7	7,0	7,1	6,9	6,7	6,9	6,7	6,6	6,8	7,6	7,9	7,7
Taux inflation – zone euro	8,4	5,6	2,9	2,4	2,2	5,6	4,0	3,0	2,5	5,6	3,0	2,5	2,2	5,5	8,0	5,0	3,5
PIB – France	2,5	0,9	1,0	1,4	1,4	0,9	0,1	0,7	1,6	0,9	1,2	1,6	1,4	0,6	-1,9	-1,5	1,3
Taux chômage – France	7,3	7,3	7,7	7,9	8,0	7,3	7,9	8,0	8,0	7,3	7,6	7,8	8,0	7,3	8,0	8,8	8,6
Taux inflation – France	5,2	5,0	2,9	2,6	2,3	5,0	3,9	3,3	2,5	5,0	3,0	2,7	2,3	5,5	7,5	4,5	3,5
OAT 10 ans	3,11	3,25	3,25	2,75	2,95	3,25	3,70	3,60	3,00	3,25	3,30	2,80	2,90	3,25	5,45	4,50	3,10

#### ✓ Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking local*) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

#### Analyse de sensibilité des scénarios macroéconomiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Sur le périmètre Groupe Crédit Agricole

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 5,2 %	+ 3,3 %	- 8,3 %	+ 18,6 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

#### Décomposition Stage 1 / Stage 2 et Stage 3

À fin décembre 2023, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 58 % et 42 % des stocks de couverture du Crédit Agricole des Savoie (vs 60% et 40% au 31/12/2022).

#### 4.3.4.4.2. Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2023.

##### Structure des encours bilan clientèle

L'année 2023 a connu une activité crédit moins dynamique : hausse des encours de 570 millions d'euros (dont 250 M€ lié à un effet change sur nos crédits en CHF) après une progression de plus d'1 milliard d'euros en 2022, avec un fort ralentissement des réalisations de crédits depuis cet été.

Le poids des encours sains les moins risqués (*Stage 1*) est en baisse à 90,6 % vs 91,8 % fin 2022, soit -1.2 point tandis que la part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (*Stage 2*) est en hausse à 9,4% vs 8,2% fin 2022.

Les encours défaillants (*Stage 3*) ont fortement augmenté (+11%) avec un taux de créances défaillantes à 2,02% contre 1,86% fin 2022.

##### Évolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) sont en baisse significative en 2023 (-15%), en lien en partie avec la baisse des encours mais surtout à la dégradation du portefeuille de la clientèle des Professionnels (transfert en Stage 2) et à des renotations favorables sur la clientèle des Entreprises. A noter également une baisse du choc de la filière 'crédits en CHF', compte-tenu d'une évolution favorable des risques sur cette filière et de bonnes perspectives pour notre clientèle de frontaliers. Cette année, globalement, le niveau de couverture des encours en Stage 1 est en légère baisse à 0,38% vs 0,44% fin 2022.

A l'inverse, les ECL du portefeuille en stage 2 augmentent significativement (+6%) en lien avec l'évolution des règles de dégradation mais surtout la dégradation du portefeuille des Professionnels (transfert du Stage 1). L'anticipation des impacts de l'inflation dans les futurs modèles IFRS9 demandé par le Groupe a globalement généré des provisions complémentaires sur le marché des Entreprises. Toutefois, le taux de couverture des encours en stage 2 a légèrement baissé en 2023 (6% vs 6,3% fin 2022), du fait des transferts en Stage 3.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en légère baisse (36,8% vs 37,8% fin 2022).

#### 4.3.5. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché dont les principaux sont les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et d'indices actions, les *spreads* de crédits, ainsi que leurs volatilités respectives.

##### 4.3.5.1. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation.

Dans un contexte de marché incertain marqué par les tensions internationales et la hausse des taux/inflation, la Caisse Régionale a maintenu une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque.

##### 4.3.5.2. Gestion du risque

##### Les Comités de décision et de suivi des risques :

- Le Conseil d'Administration valide les limites globales du portefeuille de titres de la Caisse Régionale (allocation, stress et niveaux de plus-values). Il examine sur une base a minima semestrielle la situation des marchés et des risques encourus, l'utilisation des limites, et l'observation des dépassements ou incidents significatifs.

- Le Comité Financier, qui se déroule mensuellement, présente les revues des positions et indicateurs, et propose des arbitrages entre les différents supports d'investissement en fonction du contexte des marchés.

#### 4.3.5.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Des indicateurs de sensibilités à divers facteurs de risque : montants nominaux, encours, durées, notation ESG, stress adverses... sont produits et suivis dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, et font l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques, et d'enrichir la vision synthétique des risques.

#### Les stress scenarios

CASA fournit mensuellement des résultats de stress scénarios du banking book de la Caisse Régionale des Savoie.

Ces stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes positions détenues en JVR et CAM.

Des limites de niveaux Comité Financier et Conseil d'Administration sont définies et actualisées chaque année.

#### Indicateurs relatifs à la Directive CRD 4

##### *Credit Value Adjustment (CVA)*

La Directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du Credit Value Adjustment (CVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux.

##### *Prudent Valuation (PVA)*

Dans le cadre de la CRD 4, le Comité Bâle 3 requiert la mise en œuvre d'une mesure de prudence complémentaire (Prudent Valuation) à la valeur comptable de marché. Elle s'applique à l'ensemble des positions du Banking Book.

La Prudent Valuation est déclinée en neuf ajustements comptables : incertitude de prix, coûts de liquidation, risque de modèle, positions concentrées, marges de crédit constatées d'avance, coût de financement, résiliation anticipée, frais administratifs futurs et risque opérationnel. L'ensemble des différentes catégories est ensuite agrégé et vient en déduction du "Common Equity Tier One".

Le calcul des ajustements sur la base des exigences réglementaires donne un impact en fonds propres à fin décembre 2023 de 20,2 M€ pour la Caisse Régionale des Savoie.

#### 4.3.6. Gestion du bilan

##### 4.3.6.1. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Gestion Financière de la Caisse Régionale a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels ; sous le contrôle du Comité Financier et dans le respect des limites définies et normes du Groupe Crédit Agricole.

Le Conseil d'Administration fixe les limites relatives au risque de taux d'intérêt global, et détermine les seuils d'alertes du portefeuille de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

##### 4.3.6.2. Risque de taux d'intérêt global

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit "CRR2") modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques.

Pour simplifier la lecture, l'ensemble des informations relatives à la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie "Informations au titre du Pilier 3" du chapitre 6 "Risques de taux d'intérêt global".

#### **4.3.6.3. Risque de change**

La gestion du risque de change du *banking book* est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit des positions de change structurelles ou des positions de change opérationnelles.

##### **4.3.6.3.1. Le risque de change structurel**

Le risque de change structurel de la Caisse Régionale résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres en CHF investis dans la filiale Suisse Crédit Agricole Next Bank).

##### **4.3.6.3.2. Le risque de change opérationnel**

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que la devise de référence (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La règle générale doit être d'adosser d'un point de vue trésorerie les actifs et les passifs dans la même devise pour ne pas être en risque de change sur le nominal (uniquement sur la marge d'intérêt). Cette règle générale peut toutefois ne pas s'appliquer sur les titres de participation et net investment loans (à l'actif) ou sur les émissions AT1 au format temporary write-down (au passif).

Les produits et charges en devises dont la comptabilisation mouvemente les comptes de positions de change (intérêts courus / échus, commissions, factures, etc.) sont couverts au fil de l'eau selon une périodicité minima mensuelle. Sauf si son degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé, la marge d'intérêt future n'est pas couverte par anticipation.

#### **4.3.6.4. Risque de liquidité et de financement**

Le Crédit Agricole des Savoie est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire au fait de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

##### **4.3.6.4.1. 1. Objectifs et politique**

L'objectif en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, dont le Crédit Agricole des Savoie, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-

consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

#### **4.3.6.4.2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité**

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement des entités du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Le Crédit Agricole des Savoie, comme chacune des Caisses régionales, se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, le Comité de Gestion Financière du Crédit Agricole des Savoie définit un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à ses activités.

#### **4.3.6.4.3. Ratios réglementaires**

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le ratio LCR du Crédit Agricole des Savoie sur l'année 2023, se situe dans un intervalle compris entre 102% et 121%.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites "stables" (i.e. de maturité initiale supérieure à un an) pour financer ses actifs à moyen/long terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 28 juin 2021.

Le dernier ratio NSFR du Crédit Agricole des Savoie, calculé au 30/09/2023, s'établit à 109%.

#### **4.3.6.4.4. Stratégie et conditions de refinancement en 2023**

Le début d'année 2023 a été marqué par la persistance de tensions inflationnistes, dans la lignée de 2022, avec un resserrement monétaire rapide des banques centrales, et une hausse des taux long terme, qui a fragilisé des banques régionales aux Etats-Unis, dont certaines jusqu'à la faillite, et contribué à la déroute de Crédit Suisse. La deuxième partie d'année a été marquée, à partir de l'automne, par un reflux des chiffres d'inflation, ainsi que

l'impact négatif du resserrement monétaire sur la croissance et l'emploi, qui ont fourni les conditions pour l'arrêt du cycle de hausse des taux directeurs par les banques centrales et incité le marché à prévoir une baisse anticipée de ces derniers, malgré les tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

Au premier semestre, la hausse rapide des taux directeurs (passage de 2,5% à 4% par la BCE, de 4,5% à 5,25% pour la Fed) a eu un impact important sur les banques régionales américaines telles que la Silicon Valley Bank dont les actifs placés en bons du Trésor américain ont dû être liquidés à perte afin de répondre au mouvement de panique des déposants souhaitant effectuer des retraits de liquidité. Dans ce contexte de baisse de confiance, la faillite subséquente de Crédit Suisse a causé la fermeture temporaire du marché primaire en mars. Le rachat de cette dernière par sa rivale UBS a permis d'éviter la propagation d'une crise systémique, tandis que les publications rassurantes du secteur bancaire européen concernant sa liquidité ont permis un retour progressif à la normale du marché primaire. Les titres *covered* ont connu une offre primaire abondante avec 143 milliards d'euros de volume pour ce 1er semestre dans le marché des institutions financières. Ce flux primaire, couplé au retrait progressif des programmes d'achats d'actifs de la BCE a conduit à un écartement des spreads sur ce segment. Globalement, les volumes d'émissions obligataires sur le premier semestre ont été soutenus par les besoins de refinancement des banques, en hausse, ainsi que par la perspective des remboursements du TLTRO (508 milliards d'euros remboursés en juin 2023). Ainsi, un total de 323 milliards d'euros en formats *covered*, *senior unsecured* et subordonnés confondus a été émis au 1er semestre 2023 contre 258 milliards d'euros au 1er semestre 2022 sur le marché des institutions financières pour les transactions en euros

Au second semestre, les banques centrales ont atteint leurs taux terminaux à ce stade, le taux de dépôt de la BCE s'est stabilisé à 4,5% en septembre et le taux de la Fed à 5,5%, dans un contexte de reflux de l'inflation en direction de la cible des banques centrales (de 9,2 % en décembre 2022 à 2,9% en décembre 2023 en zone euro, de 6,5% en décembre 2022 à 3,4% en décembre 2023 aux Etats-Unis) et de ralentissement de la croissance en Europe. Ces indicateurs ont entraîné au 4ème trimestre des anticipations de baisses des taux directeurs dès le 2ème trimestre 2024. Alors que les flux restaient soutenus sur les produits sécurisés (195 milliards d'euros en format *covered* en 2023 contre 213 milliards en 2022), le marché primaire se rouvrait aux formats plus juniors avec notamment la réouverture du marché subordonné post Crédit Suisse. Ainsi, le marché primaire s'est montré résilient et malgré l'augmentation des programmes de refinancement des banques pour l'année 2023, avec une offre primaire sur le secteur des institutions financières pour les transactions en euros de 455 milliards d'euros en 2023 contre 450 milliards d'euros en 2022, les spreads étaient orientés en baisse au dernier trimestre et ce malgré le contexte géopolitique de tensions au Moyen-Orient.

#### 4.3.6.5. Politique de couverture

Au sein de la Caisse Régionale, l'utilisation d'instruments dérivés répond aux deux objectifs suivants :

- apporter une réponse aux besoins de la grande clientèle,
- couvrir les risques de taux et de change de la Caisse Régionale.

#### **Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)**

L'ensemble des informations relatives à la politique de couverture du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie "Informations au titre du Pilier 3" du chapitre 6 "Risques de taux d'intérêt global".

#### 4.3.7. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les prestations critiques ou importantes au sens de l'EBA.

##### 4.3.7.1. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.



## **Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels :**

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

## **Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et une présentation en Comité des risques du Conseil d'administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

## **Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs (y compris de nature informatique), avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque**

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

## **Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité**

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

## **Outils**

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Les risques liés aux prestations externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du Groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en février 2019, afin notamment d'assurer la mise en conformité du stock des externalisations et consigner les externalisations dans un registre dédié.

#### 4.3.7.2. Méthodologie

La Caisse Régionale utilise l'approche des mesures avancées (AMA) comme l'ensemble des autres Caisses. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007.

La filiale Crédit Agricole Next Bank utilise la méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

#### Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
  - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
  - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

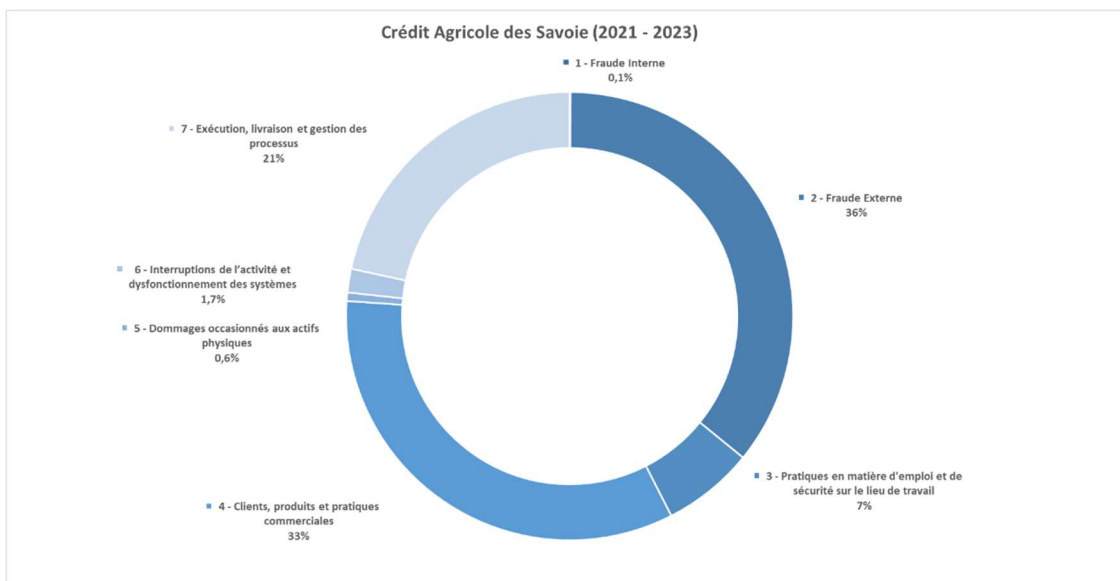
- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un Comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce Comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (*cyber risk*, conformité/*conduct risk*).

### 4.3.7.3. Exposition

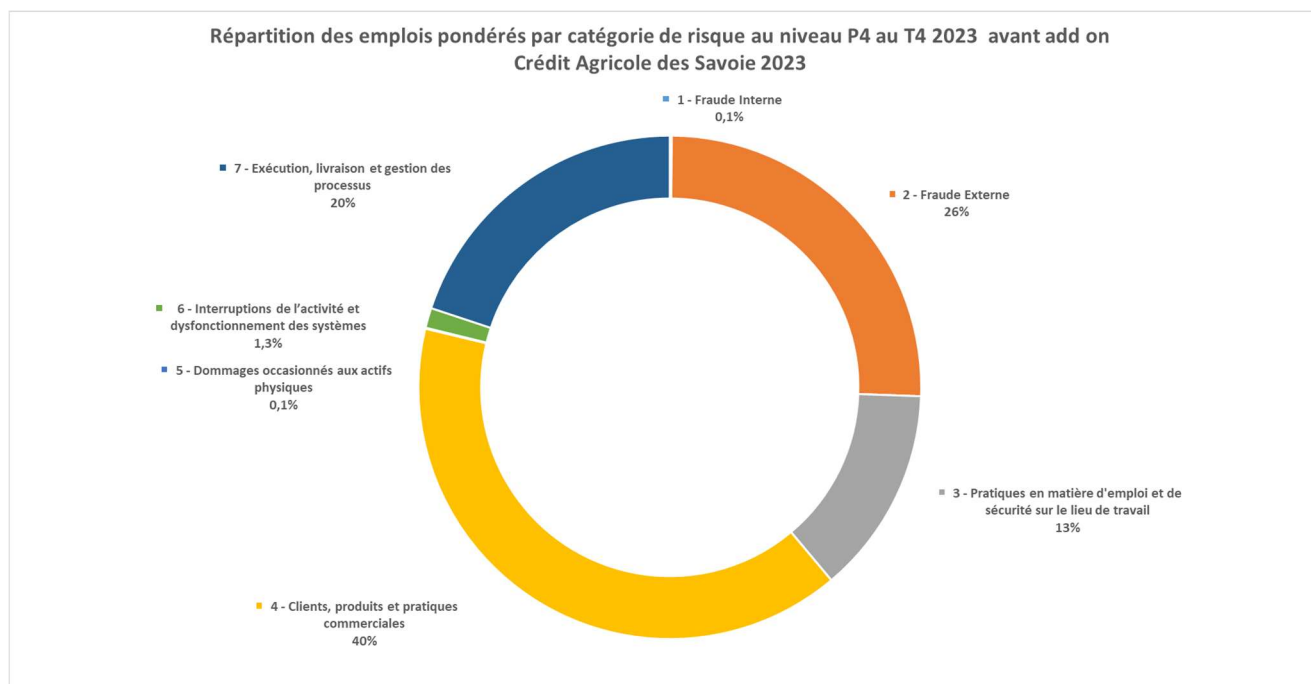
#### — Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2021 à 2023)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse Régionale.

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse Régionale au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe. Les principaux incidents font par ailleurs l'objet d'une présentation au Comité de Contrôle et du Conseil d'administration de la Caisse Régionale.

#### — Répartition des emplois pondérés par catégorie de risques bâloise (2023)



#### 4.3.7.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2023.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

**Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole.**

#### 4.3.8. Risques Juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein du Crédit agricole des Savoie et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2023.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2023 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Crédit Agricole des Savoie ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance du Crédit Agricole des Savoie, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale.

#### 4.3.9. Risques de non-conformité

Par son projet moyen terme *Smart Compliance for Society*, la Ligne métier Conformité réaffirme sa volonté de mettre en œuvre la réglementation de façon opérationnelle et de promouvoir au sein du Groupe une culture éthique. Elle l'exprime et la met en œuvre au travers de trois axes d'utilité et de six ambitions qui s'intègrent pleinement dans la raison d'être et le projet du Groupe Crédit Agricole.

##### Utile à la société

- Prévenir et lutter contre la délinquance financière constitue un investissement incontournable pour respecter les sanctions internationales et lutter contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude ou les abus de marché.
- Œuvrer en faveur d'une finance durable respectueuse des engagements sociétaux du Groupe, en développant une approche éthique complémentaire à l'application de la réglementation, dans le but de prévenir et d'éviter les risques de réputation.

##### Utile à ses clients

- Contribuer à protéger nos clients et à nous différencier en respectant leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles, au travers d'une relation transparente et loyale.
- Favoriser la simplicité des relations avec nos clients en intégrant nativement la réglementation dans les parcours au travers d'une approche innovante utilisant le potentiel des nouvelles technologies.

#### **Utile aux équipes**

- Renforcer l'engagement des métiers, via une implémentation native de la réglementation, qui favorise un développement conforme, une optimisation des efforts nécessaires et une diffusion des compétences utiles en matière de conformité et d'éthique.
- Responsabiliser encore plus fortement les équipes de la Ligne métier Conformité au travers d'une approche opérationnelle de la réglementation, en favorisant l'innovation, la prise d'initiatives, la montée en compétences et les parcours de carrière.

#### **4.3.9.1. Gouvernance et organisation**

##### **Gouvernance et dispositif de maîtrise des risques de non-conformité**

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs, dirigeants et administrateurs, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur une organisation, des procédures, des systèmes d'information et des outils (pouvant dans certains cas intégrer une composante d'intelligence artificielle), qui sont utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler ces risques, ainsi que, le cas échéant, pour piloter et suivre les plans d'actions correctrices nécessaires.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne du Groupe. Le Comité de management de la conformité Groupe, présidé par la Direction générale, se réunit tous les mois. Ce Comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et les décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés aux Comités des risques du Conseil d'administration et au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au niveau du Crédit Agricole des Savoie, cette organisation a été reprise. Un comité de management de la conformité, permet d'informer ou d'alerter la gouvernance de la caisse régionale. Ce comité de direction permet également de prendre des décisions en matière de prévention des risques de non-conformité ou de correction d'éventuels dysfonctionnement.

De la même façon, ces risques et décisions prises sont ensuite présentés régulièrement en comité des risques et au conseil d'administration du Crédit Agricole des Savoie.

Le dispositif est structuré et déployé par la Ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole. Celle-ci est placée sous l'autorité de la Directrice de la conformité du Groupe, elle-même rattachée directement au Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge de la cohérence et de l'efficacité du pilotage et du contrôle interne. Afin de développer l'intégration de la Ligne métier et de garantir l'indépendance de ses fonctions, les responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole S.A. sont rattachés hiérarchiquement à la Directrice de la conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose ; les responsables Conformité des Caisses régionales sont rattachés fonctionnellement à la Directrice de la conformité du Groupe.

La Direction de la conformité Groupe assure l'animation et la supervision de la Ligne métier Conformité. Lancé en 2021, le dispositif Smart Supervision s'attache à renforcer la supervision des entités par une méthodologie homogène, structurée et consolidée. La méthodologie vise, via une approche par les risques, à prioriser des thématiques de supervision par entités (ex. sécurité financière, intégrité des marchés) et à assurer un pilotage resserré des entités en fonction des écarts constatés. Cette méthode s'appuie sur des tableaux de bords automatisés et des capteurs de risque optimisés et rationalisés. Par ailleurs, la Direction de la conformité a renforcé le dispositif gel des avoirs avec une attention particulière portée sur la supervision du Périmètre de

Surveillance Consolidée dans le cadre de l'applicabilité des normes en matière de gel des avoirs, notamment par le déploiement d'un outil de pilotage dédié.

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et déclinaison par l'ensemble des entités du Groupe. Elle dispose pour ce faire d'équipes spécialisées par domaine d'expertise sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des sanctions internationales et gel des avoirs, la prévention de la corruption, l'intégrité et la transparence des marchés financiers, la protection des données personnelles, la connaissance client et la protection de la clientèle, ainsi que l'ESG et la prévention du risque de conduite. Ces équipes s'appuient sur un outil dédié qui permet de suivre le déploiement des procédures dans l'ensemble des entités. En cas d'impossibilité pour une entité de déployer les procédures attendues, une justification documentée ainsi qu'un plan d'actions associé doit être renseigné et fait l'objet d'un suivi dans l'outil.

La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie en particulier sur des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein des entités et dont la Direction de la conformité Groupe assure la supervision de niveau Groupe (y.c. les analyses de dysfonctionnements de conformité). Ces indicateurs (dont les KPI, KRI, résultats de contrôle) et l'évaluation de la qualité du dispositif font l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de pilotage et de gouvernance des entités et du Groupe.

Un plan de contrôles dédié permet de s'assurer de la maîtrise des risques de non-conformité et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. Ce plan de contrôle est régulièrement mis à jour, en fonction des évolutions réglementaires ou des activités du Groupe.

### **Organisation et animation des ressources Conformité**

Les effectifs de la Ligne métier Conformité du Groupe ont quasiment doublé en sept ans pour atteindre plus de 2000 postes à fin 2023. 49 % de ces postes sont dédiés à la Sécurité Financière, 20 % à la Protection de la clientèle et Intégrité des marchés. Les 23 % restant correspondent aux activités telles que la formation, la protection des données personnelles ou le pilotage. La Banque de Proximité en France et à l'International regroupe 42 % de ces effectifs, les activités de Grande Clientèle et de Banque Privée 26 %. Le Groupe a également significativement renforcé la gouvernance et les équipes en place aux États-Unis, avec en particulier une augmentation de 70 % des effectifs de conformité sur place.

La DDC a renforcé l'animation des Ressources humaines afin de faciliter les évolutions de carrière, l'acquisition de compétences et expertises nouvelles (par exemple sur l'intelligence artificielle) et développer l'attractivité de la Ligne métier Conformité au sein du Groupe. En cohérence avec le projet Humain, la Direction de la Conformité a fait du développement des compétences de ses collaborateurs une priorité. A ce titre, par exemple, la mobilité interne est privilégiée par rapport aux recrutements externes. De plus, un cadre d'évaluation des compétences Conformité est formalisé au niveau de la Direction de la Conformité Groupe. Celui-ci couvre deux axes : les compétences métier (ex. comprendre l'environnement réglementaire, diffuser la culture conformité) et les compétences transverses (ex. adaptabilité, capacité à prendre de la hauteur).

La Direction de la Conformité est attentive à conserver un niveau de couverture de postes maîtrisé. Pour ce faire, elle procède à des recrutements externes lorsque nécessaire et peut aussi faire appel à des cabinets de recrutements, en particulier dans les zones géographiques où le marché de l'emploi est tendu. La Direction de la Conformité Groupe dispose d'une bonne visibilité sur le niveau de couverture de postes dans l'ensemble de la Ligne Métier via les remontées dédiées des entités, qui sont réalisées deux fois par an.

### **Délinquance financière**

Les dispositifs visant à lutter contre la délinquance financière font l'objet de plans d'actions continus tant au regard de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

### **Connaissance client**

Au sein de l'ensemble du Groupe, des indicateurs de pilotage de la démarche de connaissance client sont déployés. Ils concernent en particulier le parcours d'entrée en relation et celui de la révision périodique. Sur ce

dernier volet, le pilotage est à la fois quantitatif (taux d'avancement) et qualitatif (résultats des contrôles de niveau 2 consolidés, dits « 2.2.c »). En parallèle, une norme Groupe encadre les obligations relatives à la Connaissance Client, elle est régulièrement mise à jour. Le corpus de contrôle, les indicateurs de pilotage et la norme Groupe concernent tous les clients, mais ils portent une attention particulière sur les clients les plus risqués au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le Groupe est pleinement mobilisé dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de la Connaissance Client. Cette mobilisation se traduit par la généralisation des contrôles de cohérence natifs dans les outils de saisie des données, et la généralisation des solutions associant les clients à la démarche, dites de « *Selfcare* ».

### **Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**

Le dispositif Groupe repose sur (i) la classification des risques LCB-FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-groupe. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement attentif à faire évoluer son dispositif pour s'adapter continuellement aux nouveaux risques et aux attentes des régulateurs.

La Direction de la conformité renforce ses outils de détection d'opérations atypiques au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en recourant notamment à l'intelligence artificielle :

- Sur la banque de détail, un nouvel outil a été déployé en 2023, il permet (i) une meilleure agilité et performance pour créer ou faire évoluer les scénarios de détection (capacités de simulation et de développement en cycle court), (ii) une meilleure adaptation du paramétrage au risque de chaque client, (iii) une meilleure détection des opérations de petits montants dans un contexte de financement du terrorisme. Les alertes générées sont ainsi plus pertinentes. Des travaux sont en cours pour déployer cet outil également sur certains Métiers Spécialisés du Groupe.
- D'autres outils locaux complètent le dispositif sur les métiers spécialisés. A titre d'illustration, Crédit Agricole CIB dispose d'un outil de détection spécifiquement adapté à l'activité de correspondance bancaire, fondé sur une approche innovante utilisant l'intelligence artificielle.

### **Sanctions internationales**

L'invasion de l'Ukraine en février 2022 a entraîné un nombre important de mesures restrictives à l'encontre de la Russie, prises essentiellement par l'Union européenne, les États-Unis, le Royaume-Uni ou encore la Suisse. Ce programme de sanctions, le plus large et complexe jamais publié, mobilise de nombreuses ressources au sein de la Direction de la conformité pour implémenter ces mesures dans l'ensemble du Groupe, accompagner les entités, mais aussi assurer le support des clients et des commerciaux.

Face à des sanctions d'un caractère totalement nouveau, un dispositif a initialement été déployé, en particulier via la constitution d'une cellule de crise avec les entités du Groupe les plus impactées, la définition de guides opérationnels permettant de décliner la réglementation, et des échanges très réguliers avec les Autorités compétentes et des cabinets d'avocat spécialisés.

Le dispositif actuel est destiné à s'assurer de la bonne compréhension des obligations réglementaires issues des différents paquets de sanctions et de leur application, notamment s'agissant de restrictions innovantes telles que celles visant les biens de luxe, le plafonnement des dépôts visant les ressortissants russes ou biélorusses, les restrictions sur les valeurs mobilières, l'application de la mesure de gel prononcée à l'encontre du Dépositaire central de Russie (NSD) et la mise en œuvre des mesures de plafonnement des prix des produits pétroliers.

Lorsque de nouvelles sanctions sont communiquées par les autorités, le Groupe effectue, à l'aide d'outils de place, deux types de vérifications :

- L'identification des tiers soumis à des sanctions internationales figurant dans les bases de données des entités du Groupe Crédit Agricole ("criblage"). Il s'agit des clients et de leurs parties liées (notamment principaux actionnaires, dirigeants, bénéficiaires effectifs, mandataires), ainsi que d'autres types de tiers (notamment les fournisseurs) ;



- La vérification des Messages Financiers (principalement Swift et SEPA) ("filtrage") afin de détecter les transactions potentiellement prohibées par les Sanctions Internationales, afin de les annuler, de les rejeter, d'en geler les fonds associés, de les signaler et/ou de procéder à toute autre mesure conformément aux Sanctions Internationales.

L'efficacité de ces dispositifs repose sur une mise à jour des listes publiées par les autorités dans des délais rapprochés. Afin d'intégrer les listes le plus rapidement possible, des astreintes ont été organisées au sein des équipes dès le début du conflit.

### **Lutte contre la fraude**

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude est déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Le pilotage de la lutte contre la fraude Groupe est désormais rattaché à la Sécurité Financière de Crédit Agricole SA.

La gouvernance du dispositif de lutte contre la fraude se décline dans l'ensemble du Groupe et est encadré par une note de procédure et une comitologie dédiée. Le Comité Transverse de pilotage de lutte contre la fraude et le Comité de la Communauté Lutte contre la fraude se réunissent trimestriellement avec les représentants des Caisses régionales, des filiales du groupe et des fonctions spécialisées.

Ce nouveau rattachement et le pilotage transverse en place s'inscrivent dans une volonté d'améliorer la détection de la fraude complexe et de faciliter la coordination entre les effectifs en charge des investigations.

En complément, les outils informatiques ont été renforcés au niveau du Groupe : d'une part, pour une meilleure détection (notamment des cas de fraude sur cartes, sur chèques et virements) et d'autre part, pour une meilleure transversalité (le criblage des bases clients lancé en mars 2023 permet une détection transverse plus efficace des fraudeurs, et in fine une meilleure immunisation du Groupe). En particulier, dans le contexte de complexification et de modernisation des techniques de fraudes, notamment du fait des bandes organisées, l'outil de détection de la délinquance financière déployé pour améliorer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme participe également activement au renforcement de la détection des cas de fraude.

Dans la continuité du renforcement des outils, plusieurs projets sont en cours en matière de détection de la fraude documentaire et identitaire. Ils s'appuient sur des dispositifs d'examen de signaux faibles, d'analyse comportementale et sur un partenariat avec le ministère de l'Intérieur.

### **Lutte contre la corruption**

Conformément aux directives anticorruption nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, le Groupe a renforcé depuis 2018 (déclinaison de la loi Sapin 2) son dispositif de lutte contre la corruption. Celui-ci est aujourd'hui déployé dans toutes les entités du Groupe, en France et à l'étranger, quelle que soit la nature de leurs activités (banque de détail, banque d'investissement, crédit à la consommation, assurance, immobilier...).

Ainsi, le Groupe dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un Code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. Après la mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours pour optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption.

Ainsi, le Crédit Agricole est le seul groupe bancaire international français à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption. Cette certification internationale a été renouvelée en 2022, attestant de la solidité du dispositif et de l'engagement général du Crédit Agricole. En 2023, l'audit de suivi mené par l'organisme de certification n'a signalé aucun élément de non-conformité.

### **Transparence des marchés**

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs à l'accès à la même information sur des sociétés cotées. Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole dispose d'un dispositif mondial de centralisation de

l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer, le cas échéant, tout franchissement de seuil dans les délais réglementaires. Par ailleurs, afin de répondre aux obligations relatives au Bank Holding Company Act, une application dédiée a été déployée en 2023 permettant la saisie des détentions stables des entités du Groupe Crédit Agricole. Cet outil sécurise le processus de collecte et la fiabilisation des données.

### **Intégrité des marchés**

Par le dispositif en place, le Groupe Crédit Agricole participe à l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus ou tentatives d'abus de marché. Ce dispositif, rendu obligatoire par les réglementations MAR et MIF repose sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Au cours de l'exercice passé, les outils de détection des abus de marché utilisés, notamment au sein des métiers spécialisés ont fait l'objet d'évolutions majeures. Leur efficacité s'en est trouvée renforcée.

Par ailleurs, concernant les banques de détail, un projet de refonte et d'optimisation du dispositif de détection a été lancé.

### **Lutte contre l'évasion fiscale**

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), EAI (Échange Automatique d'Informations), QI (*Qualified Intermediary*) et DAC6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). Le Groupe Crédit Agricole a mis en place des procédures permettant de décliner au sein de ses entités ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

En 2023, au niveau des entités appartenant à la Banque de détail, plusieurs actions ont été entreprises dans l'objectif de se conformer, de manière native, aux réglementations FATCA et EAI (ex. digitalisation de l'auto-certification pour les clients mineurs et majeurs protégés). Par ailleurs et en sus des obligations réglementaires, des actions ad hoc visant à collecter des informations fiscales (auto-certifications de résidence fiscale et/ou numéros d'identification fiscale dans le cadre de FATCA et EAI) ont été menées en 2023 dans la Banque de Détail.

### **Droit d'alerte**

Le Crédit Agricole a mis en place en 2019 un outil "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...). Ce dispositif lanceur d'alerte a par la suite immédiatement intégré les apports de la loi Wasserman du 21 mars 2022 visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte et du décret d'application du 3 octobre 2022.

Administré par des experts habilités, l'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Il garantit également l'anonymat, lorsque cette option est choisie par le lanceur d'alerte.

Le déploiement de cette plateforme informatique a été finalisé en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole, soit plus de 300 entités et près de 150 000 personnes. Les entités intégrées par le Groupe dans le cadre d'acquisitions y sont raccordées au fur et à mesure.

Au 31 décembre 2023, 455 alertes ont été remontées et traitées via ce dispositif depuis son déploiement.

#### **4.3.9.2. Protéger nos clients et leurs données**

La conformité contribue à protéger nos clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

## **Protection de la clientèle**

La conformité contribue à protéger nos clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets "Excellence relationnelle" et "Engagement sociétal" du Projet de Groupe. En 2023, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté des parcours clients. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil avec l'intégration des préférences ESG des clients dans le cadre du développement de la finance durable et le renforcement du dispositif de libre choix de l'assurance emprunteur avec une mise en œuvre rapide de la loi Lemoine.

Dans le contexte persistant de tension sur le pouvoir d'achat et des impacts de la transition climatique sur le budget des ménages, la prévention des situations de fragilité financière et l'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière reste une priorité forte.

### **Qualité de service et transparence à l'égard du client, tarification**

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre un dispositif visant à réduire les motifs d'insatisfaction de ses clients qui s'inscrit dans sa démarche d'Excellence Relationnelle par l'identification et le traitement des irritants clients. Cette démarche s'appuie notamment sur le processus de traitement des réclamations. Le Crédit Agricole a par ailleurs amendé ses processus de conseil pour y intégrer les préférences ESG de ses clients. À ce titre, la Direction de la conformité Groupe participe au chantier de déploiement des règles de finance durable, en particulier sur le volet de la publication des informations relatives à l'intégration des risques de durabilité dans le conseil en investissement et dans le conseil en assurance-vie. Enfin et concernant la tarification, la Direction de la conformité Groupe est étroitement associée aux travaux menés par le Groupe sur la transparence des frais et l'inclusion bancaire.

### **Primauté des intérêts de la clientèle par la prévention des conflits d'intérêts**

Le Groupe Crédit Agricole tient et met à jour régulièrement un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui repose d'une part sur des procédures et des outils de suivi, et d'autre part sur une formation régulière des collaborateurs. En 2023, ce dispositif a été renforcé pour les collaborateurs de Crédit Agricole S.A, s'agissant des déclarations des conflits d'intérêts d'ordre privé (mandats détenus à l'extérieur du Groupe).

Le respect de la primauté des intérêts des clients est un élément essentiel dans la prévention des conflits d'intérêts. C'est en agissant de manière honnête, loyale et professionnelle, que les collaborateurs des entités du Groupe, servent et respectent au mieux les intérêts des clients. A ce titre, la prévention des conflits d'intérêts s'inscrit pleinement dans le dispositif de promotion de la conduite éthique. A titre d'illustration, au cours de l'exercice passé, un nouveau module de formation sur le sujet des conflits d'intérêts dans le cadre d'un parcours éthique a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs.

### **Protection de la vie privée et des données personnelles**

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe est rattaché au Directeur Adjoint de la conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la filière DPO du Crédit Agricole.

En matière de protection des données personnelles, le Groupe s'est doté dès 2017 d'un cadre éthique en adoptant une Charte des données personnelles. Elle s'articule autour de cinq principes essentiels (sécurité des données, utilité et loyauté, éthique, transparence et pédagogie, maîtrise et contrôle aux mains des clients). Les engagements pris dans cette Charte s'inscrivent en totale cohérence avec le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur en 2018. Les Entités du Groupe mettent à disposition des parties prenantes la Charte ainsi que leur Politique de Protection des données personnelles sur leur site internet. Cette Politique comprend des informations détaillant les finalités de traitement des données personnelles, les bases légales sur lesquelles elles reposent, les durées de conservation ou encore les destinataires et les sources des données personnelles.

Par ailleurs, pour s'assurer du respect des droits et des libertés des personnes dont les données sont traitées, le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur un dispositif composé de 4 piliers « Gouvernance », « Corpus normatif », « Formation » et « Contrôle ».

Le pilotage de ce dispositif est assuré par les Délégués à la Protection des Données nommés au sein de chaque Entité.

#### 4.3.9.3. Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et dirigeants du Groupe.

La culture éthique et conformité s'appuie sur un référentiel composé :

- i) de la Charte éthique diffusée en 2017, commune à l'ensemble des entités du Groupe, qui vient promouvoir les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe ;
- ii) d'un Code de conduite propre à chaque entité qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique et qui a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique anti-corruption en application des obligations découlant de la loi Sapin 2, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- iii) du Corpus FIDES qui regroupe l'ensemble des procédures qui traduisent les évolutions réglementaires en matière de conformité ;
- iv) d'autres textes comme des chartes (Charte de protection des données personnelles, Charte du lobbying responsable, Charte des achats responsables...), des politiques sectorielles (politique armement...) viennent matérialiser les engagements du Groupe en matière d'éthique.

L'engagement de la Direction générale et des Administrateurs vis-à-vis de la culture éthique assure le « tone from the top ». En plus des formations et actions de sensibilisations dédiées détaillées ci-après, il est à noter que les résultats relatifs à la promotion de l'éthique (notamment : taux de réalisation du « quizz éthique », évaluation du risque de conduite) sont inclus dans les critères de performance non-économique pris en compte dans la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux. En outre, l'indicateur de risque de conduite est présenté et validé annuellement dans le cadre du Comité de Management de la Conformité.

La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation, de promotion et de formation aux enjeux et risques de non-conformité, qui mobilisent fortement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs.

- Les actions de sensibilisation sont structurées autour d'une communauté de référents éthique Groupe, et portées par la diffusion de nombreuses communications (newsletter, bandes dessinées, un parcours hybride incluant des vidéos et des podcasts, interviews de collaborateurs de Crédit Agricole S.A.). Le quizz annuel « L'éthique et vous » contribue également à cette sensibilisation. Ses modalités et son contenu sont régulièrement revus. S'agissant en particulier des dirigeants et des administrateurs du Groupe, la sensibilisation est assurée par des formations dédiées et des présentations régulières sur des sujets de Conformité réalisées en Comité Exécutif, Comité des Risques et Conseil d'administration.
- La promotion de la culture éthique s'appuie également sur des événements dédiés comme les « journées de l'éthique », à destination de l'ensemble des collaborateurs mais aussi à destination de publics ciblés. Elles comprennent des prises de paroles d'experts, ainsi que des temps d'échanges et de partage (ateliers, « serious games », etc.)
- En outre, des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du

financement du terrorisme ou encore du respect des sanctions internationales (voir paragraphe dédié ci-après)

En complément des mesures préventives décrites plus haut, un dispositif de mesure et de contrôle a posteriori du risque de conduite est en place :

- Un processus d'évaluation annuelle du risque de conduite mesure le degré de conformité à la culture éthique au sein de l'ensemble des entités. En fonction des résultats de cette évaluation, des plans d'actions sont mis en place pour renforcer la culture éthique.
- Le dispositif annuel d'identification des « comportements à risque », pour les collaborateurs dont les activités professionnelles ont un impact matériel sur le profil de risque de la Banque, prend en compte le risque de conduite. Ce dispositif vient impacter, lorsque nécessaire, la rémunération des collaborateurs concernés. Il conduit également, le cas échéant, à mettre en place des actions complémentaires de renforcement la culture éthique.

### **Dispositif de formation**

Cinq formations incontournables "Ethique professionnelle et déontologie", "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LCB-FT", "Les sanctions internationales", "La prévention de la fraude externe" et "La lutte contre la corruption" composent le socle de formations obligatoires de Conformité qui doit être suivi par l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Pour chaque formation, un quizz final permet d'attester de la bonne compréhension des enjeux par les collaborateurs.

Un set plus complet de formations de Conformité (plus de 50 modules) est à disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, leur caractère obligatoire dépendant de la fonction du collaborateur et de son entité. Ces formations sont développées par l'institut de formation interne du Groupe Crédit Agricole, permettant ainsi de s'adapter aux besoins et spécificités du Groupe.

En complément, des formations ad hoc sont dispensées au niveau Groupe et au niveau des entités. En particulier, la Fides Académie, avec 3 sessions présentielles annuelles, délivre aux collaborateurs intégrant la Ligne Métier Conformité une vision de l'ensemble des enjeux de Conformité, et favorise le partage d'expérience.

S'agissant plus particulièrement de la promotion de la culture éthique, plus de 97 % des collaborateurs du Groupe ont été formés sur le module "Ethique professionnelle et déontologie" au 31 décembre 2023.. Cette formation a été enrichie en 2023 afin d'accompagner le projet Éthique visant à sensibiliser et acculturer l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux comportements éthiques. Dans ce même objectif, un dispositif de quatre formations de sensibilisation à l'éthique (« Parlons éthique ») est à disposition de l'ensemble des entités du Groupe. Les deux premières thématiques, "Éthique et médias sociaux" et "Éthique et diversité", ont été diffusées aux collaborateurs à partir de 2022. Depuis 2023, deux autres thématiques complètent le dispositif : « Ethique et conflits d'intérêts » et « Ethique et démarche environnementale ». En fin d'année, un quiz sur l'éthique vient clôturer le dispositif et permet de mesurer l'acculturation des collaborateurs.

Enfin et conformément aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne et aux dispositions du Code monétaire et financier, l'ensemble des membres du Conseil d'administration est formé aux enjeux réglementaires actuels, via des supports de formation adaptés, en distinguant la formation des nouveaux administrateurs et la formation des administrateurs en poste.

### **Innovation et technologie**

Au sein de la Direction de la conformité, l'équipe Conformité Native est en charge de l'accompagnement des entités sur leurs projets innovants et les nouveaux parcours clients afin d'intégrer nativement les exigences réglementaires de conformité et des solutions innovantes proposées par des *fintech*.

Par ailleurs, la Conformité Native représente le Groupe Crédit Agricole sur des travaux de place tels que le *wallet* d'identité numérique porté par le nouveau projet de réglementation européenne eIDAS2, l'euro-digital ou encore les actifs numériques. La conformité native a la charge d'accompagner les entités du Groupe sur ces évolutions réglementaires et technologiques majeures.

À cela, s'ajoute le laboratoire d'innovation dédié à la Conformité "*Compliance Valley*", crée en 2019, qui s'appuie sur une communauté de plus de 100 collaborateurs issus de toutes les entités du Groupe, animée pour transformer la conformité par l'innovation. Les événements organisés par la *Compliance Valley* portent sur les nouvelles technologies actuelles comme les actifs numériques, l'identité numérique européenne, le métavers etc ; appliquées aux thématiques de conformité (ESG, Connaissance Client, etc.) La *Compliance Valley* permet de réunir et d'acculturer les collaborateurs sur ces sujets. Cette acculturation contribue à la transformation des métiers sur les sujets réglementaires liés à ces nouvelles technologies.

Un des événements emblématiques de la *Compliance Valley* est le « Défi Innovation ». En 2023, les remontées des collaborateurs dans le cadre du « Défi Innovation » ont permis d'identifier des solutions innovantes dans le domaine de la lutte contre la fraude aux moyens de paiement ainsi que sur les parcours clients patrimoniaux (avec la levée d'irritants liés aux impératifs de conformité).

## **5. Comptes consolidés**

Les documents présentés ci-après sont disponibles sur les site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html>

### **5.1.Cadre général**

### **5.2.Etats Financiers consolidés**

### **5.3.Notes annexes aux états financiers**

### **5.4.Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2023**

## **6. Etats financiers individuels**

Les documents présentés ci-après sont disponibles sur les site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html>

### **6.1.Comptes annuels**

### **6.2.Notes annexes aux comptes annuels**

### **6.3.Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2023**

## **7. Informations générales**

Les documents présentés ci-après sont disponibles sur les site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html>

### **7.1.Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

### **7.2.Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale**